



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1992

SEANCES DU JEUDI 23 JANVIER 1992 (MATIN ET APRES-MIDI)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

LE MATIN A 10 HEURES

	Pages
<i>Excusés.</i>	3
<i>Relèvement de caducité</i>	3
<i>Proposition de résolution (dépôt)</i>	3
Orateurs: M. Maingain, Mme la Présidente.	
<i>Déclaration de l'Exécutif (discussion et clôture de la liste des orateurs)</i>	3
Orateurs: MM. Monfils, Biefnot, Hazette, Biefnot, Simons, Mme de T'Serclaes.	

L'APRES-MIDI A 14 HEURES

<i>Excusés.</i>	21
<i>Déclaration de l'Exécutif (reprise de la discussion)</i>	21
Orateurs: MM. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, Monfils, Simons, de Donnée, Biefnot, de Donnée, Anselme, de Donnée, Mayeur, de Donnée,	

Dehousse, de Donnée, Mme Onkelinx, MM. Liesenborghs, Hazette, Biefnot, Liesenborghs, Mme la Présidente, MM. Hasquin, Morael, Hasquin, Biefnot, Hasquin, Ylieff, Hasquin, Taminiaux, Maingain, Hazette, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales, Hazette, Ph. Charlier, Vaes, Lebrun, Vaes, Mme Delruelle, M. Cheron, Mme la Présidente, MM. Léonard, Bertouille, Monfils, Bertouille, Grimberghs, Winkel, Mayeur, Meesters, Bertouille, Meesters, Dehousse, Detienne, Knoops, Dehousse, Knoops, Lebrun, G. Dufour, De Decker, Dehousse, De Decker, de Clippele, Mme De Galan, ministre des Affaires sociales et de la Santé, MM. Di Rupo, ministre de l'Education, Lebrun, Simons, Lebrun, Simons, Lebrun, Monfils, Lebrun, Anselme, Monfils, Anselme, Hazette, Simons.

Dépôt d'une proposition de motion de confiance, par M. Biefnot et Mme de T'Serclaes 97

Vote. 97

Orateur: M. Matagne.

SEANCE DU MATIN

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 heures.

M. Vandenhoute, secrétaire, prend place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Lizin, retenue par d'autres devoirs; MM. Ducarme, Saulmont et Houssa, pour raisons de santé.

RELEVEMENT DE CADUCITE

Mme la Présidente. — M. Perdiou m'a fait part de ce qu'il souhaitait relever de caducité les propositions de décret suivantes:

— instaurant des cours de sécurité routière dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur pédagogique et dans l'enseignement à distance (*doc. 33 (SE 1988) n° 1*);

— modifiant l'arrêté royal n° 467 du 1^{er} octobre 1986 relatif à la rationalisation et à la programmation ainsi qu'aux normes d'encadrement du personnel des centres psycho-médico-sociaux, et fixant les conditions d'accès aux fonds des bâtiments scolaires (*doc. 57 (1988-1989) n° 1*);

— généralisant les réductions de tarifs pour permettre aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux handicapés l'accès aux manifestations culturelles (*doc. 12 (SE 1988) n° 1*).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne n'a d'objection, il en est ainsi décidé.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Dépôt

Mme la Présidente. — M. Maingain a déposé une proposition de résolution présentant les exigences essentielles des francophones pour la poursuite de la réforme de l'Etat.

Ce document est distribué sur les bancs.

Je vous propose de l'envoyer à la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Madame la Présidente, pour l'examen de cette proposition, je vous demande le bénéfice de l'urgence. En effet, comme le faisait remarquer, ce matin, un commentateur de presse, la Communauté flamande a pris trois mois d'avance pour affirmer ses principes essentiels de revendications dans le cadre des réformes institutionnelles. Le document qui est soumis à l'examen de notre assemblée vise à déterminer une position commune de l'ensemble des groupes politiques quant à la poursuite du processus des réformes institutionnelles. Eu égard aux circonstances politiques qui s'annoncent, il est utile que nous prenions attitude dans les meilleurs délais. Aussi, je me permets de soumettre ma proposition de prise en considération d'urgence à l'ensemble des groupes politiques.

Mme la Présidente. — Monsieur Maingain, je comprends parfaitement vos préoccupations. Toutefois, le mardi 21 janvier, nous avons adopté l'ordre du jour proposé par le bureau; nous ne pouvons donc y inscrire un nouveau point aujourd'hui. Aussi, je maintiens ma proposition d'envoyer ce texte de résolution en commission.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

DECLARATION DE L'EXECUTIF

Discussion et clôture de la liste des orateurs

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration de l'Exécutif.

Avant d'ouvrir la discussion et pour la bonne organisation de nos travaux, je vous propose de clore la liste des orateurs à midi, avant la fin de la présente séance.

Le Conseil est-il d'accord à ce propos? (*Assentiment.*)

Si tel est le cas, il en est ainsi décidé.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Monfils.

M. Monfils. — Madame la Présidente, chers collègues, j'émets, d'entrée de jeu, deux remarques qui ne concernent pas directement la déclaration gouvernementale qui nous est soumise, mais qui sont relatives aux travaux parlementaires.

La première vise la retransmission intégrale des débats du Conseil de la Communauté française et du Conseil de la Région wallonne. J'ai un peu le sentiment que cette soudaine largesse audiovisuelle à l'égard de ces deux assemblées — largesse que l'on n'a d'ailleurs pas constatée lors de la discussion des déclarations des trois Exécutifs précédents — est motivée surtout par le souci de donner un caractère sacramentel à leur installation, spécialement à celle de l'Exécutif namurois présidé par l'ex-président du PS. Tant mieux! Mais, puisque la pièce que nous

jeu est sans suspense, puisque, ce soir, la majorité votera, j'imagine, la confiance à l'Exécutif, et puisque, par ailleurs, il n'y a pas d'action, je doute fort que le défilé des parlementaires à la tribune fasse un malheur à l'indice d'audience! Même CNN, rappelez-vous, pendant la guerre du Golfe, n'a pas réussi à retenir les téléspectateurs devant leur petit écran pendant la journée entière.

Pourrais-je toutefois exprimer le vœu qu'après cette indigestion audiovisuelle de près de vingt heures pour la Région et la Communauté, la RTBF ne nous mette pas à la diète pendant trois ans et soit présente, malgré tout, pour refléter en synthèse les grands débats que nous aurons ici sur l'enseignement, la culture, l'audiovisuel et sur le secteur social?

Deuxième remarque. Je n'ai pas la moindre intention de sacrifier à l'esprit du temps en me forçant, dans mes réflexions, à réconcilier la société civile et le monde politique, et cela pour la bonne et simple raison que cette distinction me paraît purement artificielle. L'homme politique fait partie de la société. Il en est d'ailleurs l'émanation par les élections. Il exerce souvent un métier en dehors de la politique. Il vit dans sa commune, dans sa ville, dans sa province, dans sa région, les problèmes que rencontrent les gens. L'essentiel, me semble-t-il, est qu'il exprime clairement sa position et qu'il soit crédible, c'est-à-dire que l'on croie qu'il fera ce qu'il dit.

Après ces deux remarques liminaires, j'en viens, monsieur le ministre-président, à votre programme.

Curieuse déclaration gouvernementale d'un curieux Exécutif zombie! Vous savez ce que c'est: dans le culte vaudou, les zombies sont des morts-vivants qui sortent du tombeau et qu'un sorcier met à son service. Monsieur le ministre-président, j'ai le sentiment que M. Spitaels, le grand sorcier de Namur, qui a pris là-bas votre sainte place, a totalement télégué votre programme politique pour la Communauté française. Vous dépendez de la Région wallonne pour le financement et l'exécution d'une partie de votre programme. Vous dépendez des négociations nationales sur le financement des Communautés pour l'octroi des moyens permettant aux divers secteurs relevant de la Communauté non pas de vivre mais de survivre. Vous dépendez ultérieurement des décisions du national pour le financement de la part de la Communauté française dans les grands programmes d'action intégrant tous les pouvoirs, comme les programmes de formation, de lutte contre la drogue, les programmes relatifs à l'immigration, etc. Bref, votre quatorze de zombies marche sous influence vers des lendemains institutionnels où, manifestement, la Communauté française n'a plus beaucoup d'avenir, perspective que le PRL refuse absolument, comme je l'indiquai tout à l'heure.

Mais reprenons ce raisonnement en détail.

Premier point qui saute aux yeux: incontestablement, il est aujourd'hui impossible de financer non seulement votre programme, mais aussi les engagements que vous avez pris face aux enseignants lors de la précédente législature.

Le chapitre « recettes » de votre déclaration tient en deux pages, dont l'une est un catalogue de revendications financières que vous soumettez au gouvernement national. Donc, rien!

Vous demandez la confiance de cette assemblée sur un programme dont les possibilités de financement sont totalement inconnues, donc incertaines. Personne ne sait quand et dans quelles proportions le fameux solde de la radio-redevance — 2 milliards, 2,5 milliards — sera versé aux Communautés.

Personne ne sait si lors d'éventuelles négociations, le versement de ce solde ne sera pas accompagné d'un transfert nouveau de compétences qui annulerait évidemment l'effet avantageux du versement de ces 2,5 milliards. Personne ne sait si l'Etat central abandonnera à la Communauté française les montants qu'il a retenus pour le remboursement, qu'il considère comme inéluctable, des dettes de la Communauté française à son égard, à l'époque où le système n'était pas encore définitif. Et surtout, monsieur le ministre-président, personne ne sait si la composition du futur gouvernement national permettra de trouver la majorité spéciale, seule capable de modifier la loi de financement et donc, de résoudre, de manière définitive, les problèmes financiers de la Communauté française.

Pour autant que nous sachions, après 50 jours de crise, le formateur national donne plutôt l'impression de faire la sieste à défaut, pour l'instant, de pouvoir reconduire une coalition PS-PSC qu'il est manifestement seul à appeler de tous ses vœux. Cette coalition ne dispose pas de la majorité parlementaire suffisante pour régler les problèmes. Même si M. Wathelet proposait au PRL-PVV d'y adhérer, notre réponse serait claire: « Pas question d'une ripartite si le PRL n'est pas également présent au sein de l'Exécutif de la Communauté française et de la Région wallonne. » Bien entendu, j'ajoute afin d'être clair: « Une telle présence devrait évidemment s'accompagner d'une nouvelle négociation sur les programmes afin d'y intégrer des revendications et des accents proprement libéraux. »

Quel est l'état financier de la Communauté française? J'ai moi-même, il y a quelques mois, annoncé qu'en 1992, la Communauté française accuserait un déficit de 6 milliards au minimum. Le calcul est aisé si l'on tient compte des conséquences d'accords sectoriels et intersectoriels dans le domaine de l'enseignement, de la correction des échelles barémiques, de l'augmentation des subsides de fonctionnement, de l'indexation et, enfin, des emprunts nécessaires qui ont été contractés. Cela représente un minimum de 6 milliards. D'ailleurs, je ne me situe pas au-delà du raisonnable. Votre propre parti, monsieur le ministre-président, le chiffre à 7 milliards. D'autres formations en parleront tout à l'heure; leurs estimations approchent les 9 à 10 milliards.

Mais ce n'est pas tout! Non seulement, rien n'est actuellement prévu pour rencontrer les promesses que vous avez faites, mais la facture va encore s'alourdir en fonction des mesures que vous annoncez dans votre propre programme. Par exemple, vous annoncez la programmation d'un financement complémentaire pour le secteur non marchand, qui représente une part non négligeable du budget de la Communauté française.

En outre, l'environnement budgétaire global va vous obliger à réaliser de nouvelles économies. Je parle des efforts qui devront être entrepris pour permettre à la Belgique d'entrer dans l'union monétaire en 1996 et qui, d'après le Conseil supérieur des Finances, devra entraîner des économies de près de 250 milliards en quatre ou cinq ans.

Et ce n'est pas nous, mais vous qui le dites dans votre déclaration gouvernementale: « L'Exécutif s'engage à assurer une politique budgétaire respectant les contraintes du solde net à financer à assumer par l'Etat dans le cadre d'une union économique et monétaire européenne. » Et bien, cela aggravera encore vos difficultés financières, monsieur le ministre-président, puisque les Communautés et Régions devront, d'après l'avis tout récent du Conseil supérieur des Finances, réaliser des économies pour près de 14 milliards par an, pendant quatre ans! Cela représente 25 p.c. pour la Communauté, donc un effort supplémentaire de 2 à 3 milliards. Faites le compte! En 1992, déjà

7 milliards. Ajoutez-y un effort de 2 à 3 milliards, plus un certain nombre d'augmentations dues à l'application du programme, cela représente 10 milliards.

Or, au mieux, vous pouvez espérer, outre l'apport d'argent frais de la Région wallonne pour un montant de 1,2 milliards, 2 à 2,5 milliards émanant du solde de la redevance. Où allez-vous trouver les 6 milliards qui vous feront encore défaut ?

Comment peut-on discuter sérieusement de votre déclaration gouvernementale quand on est conscient que vous n'avez les moyens ni de réaliser votre politique, ni de respecter les promesses faites par MM. Deprez et Spitaels, voici quelques mois ? C'est là un premier constat : votre programme est vide ; vous n'en contrôlez pas le financement et, plus grave, vous ne dirigez pas la manœuvre.

J'en viens à un second constat qui résulte du transfert larvé de vos compétences à la Région wallonne. C'est un problème que l'on a beaucoup débattu, ici, l'année précédant les élections. Faut-il rappeler les mises en garde que nous avons multipliées lorsque, sous la précédente législature, fut créé l'Etablissement, cette structure ectoplasme qui permettrait, d'après les déclarations de votre prédécesseur, de gérer en commun les transports scolaires, le tourisme, la tutelle sur les CPAS, mais qui, en fait, on l'a vu clairement, a donné à la Région pleine et entière compétence en ces matières en vertu de l'adage bien connu : « Qui paie décide » ?

Rappelez-vous, monsieur le ministre-président, que lorsque vous étiez encore à la Région wallonne, sous la pression de votre Exécutif, la Communauté française a dû, en catastrophe, modifier son décret sur le camping-caravaning parce que certaines de ses dispositions ne plaisaient pas à la Région wallonne. Vous avez conditionné le système par la mise au point d'une procédure permettant en fait, via les fonctionnaires de la Région, de bloquer toute décision d'autorisation qui ne vous conviendrait pas.

Actuellement, vous allez plus loin puisque la formation permanente des Classes moyennes est concernée, comme d'ailleurs la formation hors institut des Classes moyennes.

Alors, prétendre que la Communauté française est toujours compétente parce qu'elle garde le pouvoir décentralisé, ce pouvoir normatif déifié, est une illusion ; en effet, aucune norme ne sera approuvée par la Région si celle-ci n'en accepte pas les conséquences financières. Ne tient-elle pas, après tout, les cordons de la bourse ?

Le troisième constat ou preuve de votre téléguidage, je le tire non pas de vos relations avec la Région wallonne, mais de votre intention de trouver, au plan national, des sources de financement en faisant payer par l'Etat la part de la Communauté française dans des programmes gérés.

Il est évident que, sur le principe de la mise au point de programmes où interviennent l'Etat national, les Communautés et les Régions, je suis d'accord. La régionalisation étant ce qu'elle est, la solution aux nombreux problèmes dépend forcément des mesures prises conjointement par chacun des pouvoirs. Mais, où cela ne va plus, c'est que, dans votre système, la Communauté française, une fois de plus, abandonne complètement au national la responsabilité des choix opérés dans le secteur des compétences de la Communauté.

« Qui paie décide », c'est le leitmotiv de votre accord avec la Région wallonne ; ce sera, demain, celui de vos

accords avec l'Etat national. C'est d'autant plus vrai qu'ayant eu le plaisir de jeter un coup d'œil sur la note relative à la nouvelle citoyenneté, émanant du formateur M. Wathelet, j'ai pu constater que, dans les domaines où vous réclamez l'aide financière de l'Etat national pour subsidier votre participation, vous ne mentionnez pas vos intentions. Par contre, la note de M. Wathelet nous apprend quelle politique devra suivre la Communauté, par exemple dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le chapitre consacré à la formation ou l'emploi, le formateur a pratiquement rédigé le programme que les Communautés devront mettre en œuvre. Il en est de même pour la protection de la jeunesse.

Se rend-on compte que le programme communautaire que vous nous présentez, monsieur le ministre-président, ne contient aucun chapitre sur la politique de l'immigration et ne consacre que deux lignes exactement à la drogue ? Ce sont pourtant des problèmes fondamentaux, d'une actualité brûlante et tragique autant pour ceux qui sont esclaves de ce fléau que pour la sécurité publique. Des chiffres récents montrent qu'un pourcentage extrêmement important de la petite délinquance est lié à la recherche de moyens financiers pour se procurer de la drogue.

Sur tous ces points, la Communauté française n'a donc rien à dire. Mauvaise payeuse et débitrice, elle attend le dos courbé !

Tel est le jugement global que l'on peut porter sur votre accord communautaire. Il ne présente aucune solution aux problèmes financiers de la Communauté française et il ne concrétise pas les promesses que le PS et le PSC ont faites à leurs électeurs. Il élargit encore le petit jeu de trucs et ficelles dans lequel plus personne ne se retrouve — même pas les parlementaires —, qui aboutit en fait à transférer à la Région wallonne des compétences de la Communauté et qui, demain, permettra aussi à l'Etat national de diriger une partie de nos compétences. La Communauté française, de plus en plus vampirisée par la Région wallonne, bientôt rejointe par l'Etat national, finira par mourir de langueur sans que personne ne s'en aperçoive et, surtout, sans que personne ne puisse être désigné nommément comme l'assassin.

Voilà peut-être, monsieur le ministre-président, le chef-d'œuvre des régionalistes extrêmes du PS et de leurs alliés sociaux-chrétiens.

Il n'y aura peut-être nul congrès pour décider de l'avenir de la Communauté française. Il n'y aura peut-être pas d'affrontement entre la « ligne Happart » et les communautaires wallons et bruxellois du PS.

Amargine, exsangue, Madame se meurt, Madame se mourra, et ce lent décès est accompagné.

Je voudrais évoquer ici ce nouveau « bidule », prévu dans votre déclaration gouvernementale, d'une commission des membres wallons de l'Exécutif de la Communauté, sauf Mme De Galan — vous n'êtes guère galant à son égard, Monsieur le ministre-président —, et des ministres de l'Exécutif régional. Ce n'est pas la peine d'épiloguer sur ce nouvel organisme. Il suffit, pour être édifié, de lire le texte de votre déclaration gouvernementale que j'ai sous les yeux : « Cette commission est créée en vue de coordonner les compétences respectives et, ultérieurement — c'est cela qui est intéressant —, de se concentrer sur les matières régionalisables », c'est-à-dire qui peuvent être transférées de la Communauté française à la Région wallonne.

La commission n'est d'ailleurs pas coprésidée, comme on aurait pu l'imaginer, par le président de la Communauté et par celui de la Région wallonne, mais uniquement

par ce dernier. Vous, ministre-président de la Communauté française, vous n'existez donc pas.

Finalement, après analyse de l'accord PS-PSC que vous avez accepté d'appliquer concrètement, puisque vous êtes le ministre-président de l'Exécutif, une question me vient à l'esprit : qui êtes-vous exactement et quel rôle précis vous a-t-on demandé de jouer ?

J'ai lu vos déclarations dont je retire au moins un point positif : vous êtes sincère. Vous n'avez pas essayé vous, l'ancien ministre-président de la Région wallonne, de jouer au communautaire de fraîche date en vous croyant obligé de faire du prosélytisme en faveur de la Communauté française, en disant : « J'ai toujours aimé la Communauté française, d'ailleurs je n'aime qu'elle. » Vous avez simplement dit que vous alliez rapprocher Bruxelles de Namur, et malheureusement pas l'inverse. C'était sincère, mais c'était aussi, me semble-t-il, une erreur.

Manifestement, monsieur le ministre-président, vous n'avez pas été placé à la tête de la Communauté française pour la promouvoir, pour la défendre, pour renforcer la solidarité des Wallons et des francophones de Bruxelles, pour dégager les avantages internes et internationaux d'une telle solidarité ; vous avez été placé à sa tête pour organiser et surveiller sa lente décomposition, entraînée inévitablement par le système mis en place par votre accord communautaire.

Sans doute, en notaire intelligent, vous ne manquerez pas de consacrer une partie de votre tâche à mettre au point la liste des héritiers et les conditions du partage successoral. Dans vos déclarations, pas une ligne sur Bruxelles ; pas une ligne sur l'accord culturel des institutions bruxelloises comme le théâtre ou le Centre culturel du Botanique, pas une ligne sur le sort des 800 000 francophones de Bruxelles et de l'intérêt que vous devriez leur porter. Vivez quelques semaines dans votre nouveau bureau bruxellois, monsieur le ministre-président, et voyez combien est essentiel l'apport de Bruxelles dans l'affirmation et le développement de notre culture en tant que francophones, et cela au sein de l'Etat belge comme dans les instances internationales.

Depuis des années, nous ne cessons de réclamer un consensus sur l'évolution de nos institutions régionales et communautaires dans le sens d'une fusion ou d'un déclouonnement, c'est-à-dire d'un système simple où à partir d'une seule assemblée, d'un seul Exécutif et d'un seul budget, Wallons et Bruxellois francophones puissent ensemble ou séparément, selon les cas, gérer les matières qui les concernent.

Depuis des années, vous, au PS, refusez le système. Vous avez d'abord motivé ce refus par le fait que la Région bruxelloise n'existant pas, elle risquait de disparaître en cas de fusion. Il faut reconnaître que cette inquiétude pouvait être réelle, mais elle ne tient plus puisque la Région bruxelloise est aujourd'hui organisée. Il n'y a plus, par conséquent, de problème à cet égard. Mais vous refusez toujours, sous la pression de vos régionalistes.

La situation difficile de la Communauté française — qui était prévisible dès lors que vous aviez accepté cette catastrophique loi de financement — n'est pas devenue à vos yeux un argument supplémentaire à la fusion, ce qui, me semble-t-il, aurait été parfaitement logique.

Au contraire, le problème financier de la Communauté vous a donné l'occasion de mettre au point des systèmes compliqués, parfaitement opaques, mais qui se révèlent, à l'expérience, de très efficaces coupeaux de dépeçage de la Communauté. Il me paraît qu'il faut être

conscient de cette réalité. La Communauté française a déjà perdu les institutions sociales, qu'on appelle union-communautaires dans notre jargon juridique, désormais gérées par les organes compétents de la Région bruxelloise, en l'espèce la Commission communautaire française. Elle a perdu, en fait, en fonction des accords précédents et de l'accord actuel, le tourisme, les transports scolaires, la formation professionnelle, la tutelle sur les CPAS. Elle va perdre une partie de son influence dans les affaires cogérées avec l'Etat national, notamment la sécurité, la drogue, la lutte contre l'exclusion sociale, l'immigration. Il lui reste — j'allais dire en propre — outre les matières culturelles, l'enseignement, l'audiovisuel, une partie du secteur social et le secteur de la santé qui, à part la médecine préventive, n'est pas un des secteurs les plus larges de la Communauté française. Si vous continuez dans cette voie du dépeçage partiel, il ne restera bientôt plus que l'enseignement, la culture et l'audiovisuel. C'est d'ailleurs ce à quoi rêvent depuis longtemps les partisans du tout à la Région.

La question est alors très simple : la Communauté française en tant qu'institution politique dotée d'un Parlement et d'un gouvernement serait-elle, à ce moment-là, utile et viable ? La réponse me paraît devoir être négative. Il faudrait, peut-être, si l'on en arrivait à l'inéluctable, définir un nouveau cadre institutionnel où seraient précisées les conditions de la cohérence des politiques wallonne et bruxelloise sur ces objets ainsi que de la solidarité que voudrait encore manifester les Wallons et les francophones de Bruxelles.

Le PRL, en tout cas, ne veut pas de ce scénario-catastrophe et s'en tient à la défense de la Communauté française, à tout le moins dans sa structure institutionnelle et ses compétences actuelles, sous réserve, évidemment, d'aménagements visant à assurer une meilleure homogénéité, à défaut d'organiser la fusion de la Communauté et partant, la simplification de nos institutions. Par conséquent, nous ne pouvons que marquer notre opposition à la fracture que vous tentez de créer entre Wallons et francophones de Bruxelles par la régionalisation accrue des matières et donc l'affaiblissement, si pas la destruction, de la Communauté française.

Votre dieu sorcier qui s'est installé à Namur a bien organisé son coup médiatique ! Il espérait faire oublier à la fois que le PS a aussi perdu les élections et que tous les événements qui ont entouré la chute du gouvernement, dont le PS faisait partie, ont rendu aléatoire le respect des engagements financiers pris à l'égard des enseignants et du secteur social.

M. Biefnot. — On se console comme on peut.

M. Monfils. — Vous n'avez pas perdu les élections, monsieur Biefnot ? La liste des députés et sénateurs qui ne sont pas réélus est importante. Balayez donc devant votre porte et n'ayez pas un air aussi triomphaliste.

Je trouve, monsieur le ministre-président, que le pari qui a été fait est extrêmement dangereux. Si vous ne rapportez pas à la Communauté française le trésor des *Nibelungen*, ce sera peut-être alors le « Crépuscule du dieu... ». Je vois que vous m'avez compris, c'est très bien. J'ajoute enfin qu'un repli régionalistico-namurois et la volonté d'affaiblissement de la Communauté qui est clairement manifestée dans votre programme, ne renforcent pas non plus la position des francophones dans les discussions communautaires, institutionnelles et financières futures. Un jour ou l'autre, il faudra négocier avec le nord du pays. Ou bien les francophones feront bloc dans la solidarité ou ils iront au combat en ordre dispersé.

Il ne faut pas être devin pour imaginer les conséquences de la deuxième hypothèse. L'idée « Communauté française », sa traduction par notre Parlement où Wallons et Bruxellois échangent leurs points de vue, sont également essentielles dans la perspective de ces négociations durant lesquelles, de part et d'autre de la table, en guerre, pour l'utiliser, le moindre signe d'affaiblissement de la cohésion.

Voilà donc, monsieur le ministre-président, pour l'essentiel, c'est-à-dire le destin de notre Communauté, les enjeux, le sort de Bruxelles francophone, l'argent.

Je ne développerai guère les autres aspects de votre déclaration, d'abord parce que mes amis le feront, ensuite parce qu'il faudra attendre les actions concrètes, notamment le dépôt du budget, pour voir clair dans vos intentions.

Je formulerai simplement deux remarques générales, l'une sur le secteur social, l'autre sur le secteur culturel et audiovisuel.

Tout d'abord, le secteur social. C'est une de vos priorités et cela me réjouit parce que j'ai été ministre des Affaires sociales de la Communauté française. Les diverses modalités de lutte contre toute forme d'exclusion doivent, me semble-t-il, être sérieusement examinées. Ce n'est pas une critique que je vais émettre ici mais plutôt un avis, un conseil que je vous donne. Il faudrait se garder soigneusement de traduire cette priorité en se contentant de subventionner quelques organismes de plus ou de créer quelques conseils consultatifs de plus. Le secteur social est, dans notre Communauté, atomisé, parcellisé. C'est peut-être ce qui fait sa grandeur car la bonne volonté est évidente et le pluralisme est garanti. Mais c'est aussi sa faiblesse. Savez-vous que, sans compter l'ONE, ses structures décentralisées, les grands organismes comme la Croix-Rouge, les mutualités, les CPAS, notre Communauté française comprend près de 2 000 organismes sociaux travaillant sur le terrain, presque tous reconnus, et que, souvent, elle subsidie ?

Le problème n'est donc pas tellement de multiplier encore le nombre de ces organismes, mais d'évaluer qualitativement le travail effectué, de procéder aux coordinations et aux regroupements éventuels, de s'interroger sur les doubles emplois ou l'intervention sur le même territoire, dans le même milieu social, parfois la même famille, d'acteurs sociaux multiples. Après tout, dans une des dernières affaires tragiques d'enfants torturés à mort, on sait que le drame n'a pas éclaté par manque de subsides des organismes d'intervention, mais peut-être à cause de la multiplicité et de l'incohérence des interventions, ainsi que leur caractère fondamentalement cloisonné.

Subsidier plus, sans doute, en tenant compte du niveau de qualification et du volume de travail, mais aussi subsidier mieux en supprimant les interventions administratives purement quantitatives et tatillonnes, au profit de contrôles qualitatifs fondés sur les objectifs, en vérifiant si les actions proposées sont suffisamment mises au point pour atteindre une efficacité sociale sérieuse, et enfin, en orientant les forces sociales vers les personnes, les secteurs véritablement en difficulté.

Je ne pense pas que les besoins aient diminué depuis dix ans, mais ils ont incontestablement changé de nature. Il faut donc utiliser au maximum les forces existantes pour rencontrer les problèmes comme la drogue, par exemple, ou la « maltraitance » des enfants, ou encore l'insécurité vécue par les habitants des villes et des communes. La Communauté française peut contribuer à réduire cette insécurité par des actions de prévention dans les quartiers ou les groupes à risques. La routine ou

l'habitude ne peuvent justifier un type d'intervention sociale, laquelle doit correspondre à une nécessité. Et mesurer cette nécessité est aussi la responsabilité des hommes politiques.

Ma deuxième remarque concerne l'extrême pauvreté du secteur de la création culturelle. Ne nous laissons pas abuser par des chiffres cités ici et là. Les beaux-arts, c'est-à-dire essentiellement le théâtre, la musique, l'opéra, les arts plastiques et les bibliothèques — c'est-à-dire le livre — reçoivent en tout et pour tout à peine 2 milliards d'un budget de 190 milliards. Les subventions aux grandes institutions culturelles ne sont pas indexées. Ajoutons à cela les difficultés financières des grandes villes, et même d'ailleurs des villes moyennes, difficultés qui les conduisent à réduire sinon à supprimer leurs interventions. Le tableau de l'avenir de nos créateurs est donc, me semble-t-il, extrêmement sombre. Ce constat, que nous avons fait quelquefois, a laissé de glace l'Exécutif précédent alors même que celui-ci n'a pas arrêté de choyer, au-delà du raisonnable, l'audiovisuel et, particulièrement — mais ce n'était pas le seul cas —, la RTBF.

Rappelons que, dans le secteur de la radio et de la télévision, les subventions sont automatiquement indexées, alors qu'elles ne le sont pas dans le domaine de la culture. Souvenons-nous également que, dans le secteur de la radio et de la télévision, les conséquences financières des négociations sociales sont couvertes par le budget de la Communauté; ce n'est pas le cas à la culture. Rappelons, en outre, que les subsides aux beaux-arts se montent, comme je l'ai dit, à deux milliards, mais que le seul subside à la RTBF se monte à dix milliards. En d'autres termes, un seul organisme audiovisuel reçoit trois fois plus de subsides que l'ensemble des beaux-arts. Il faut, du reste, ajouter que les revenus de la publicité commerciale à la radio et à la télévision se chiffrent à plusieurs milliards par an.

Il me paraît que la Communauté française qui est aussi une communauté culturelle, ne peut se désintéresser de ses créateurs. J'attire l'attention du ministre-président sur ce sujet. Lors de la discussion du budget, je proposerai d'ailleurs que 5 p.c. au moins des recettes de la publicité commerciale réalisée à la télévision soient octroyées au soutien de la création culturelle non audiovisuelle.

Enfin, je dirai un mot sur votre programme relatif à la RTBF. Rien de nouveau n'y apparaît. En effet, vous annoncez un nouveau statut. Or, l'Exécutif précédent l'a promis durant trois ans. J'avoue qu'à cette occasion, je suis navré que vous embouchiez encore les trompettes à la gloire du service public. Néanmoins, vous vous gardez bien d'imposer à ce dernier d'exercer correctement son métier, c'est-à-dire d'assumer ses missions. Toujours plus d'argent et moins de contraintes ! Sous le précédent Exécutif, le PS et le PSC ont, de manière scandaleuse à notre sens, admis la suppression de l'orchestre, des chœurs et de la voix internationale de la Communauté française, à savoir Radio 4 internationale. Au moment où, une fois de plus, certains membres de la RTBF pensent à « larguer » Télé 21, la deuxième chaîne, votre déclaration gouvernementale demeure muette. Vos partis stopperont-ils un jour ce bradage des responsabilités de votre service public ?

Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, je conclus. Le PS et le PSC ont voulu frapper l'opinion publique en élaborant, en un temps record — huit jours —, un programme et en désignant un Exécutif. Cette réalisation est du pur « Barnum », de l'illusionnisme de foire ! En effet, alors que vous présentez votre déclaration gouvernementale, vous êtes incapable, monsieur le ministre-président, de l'exécuter concrètement car vous ne disposez pas des moyens financiers

nécessaires. J'en veux pour preuve que, comme vous l'avez mentionné avant-hier dans votre déclaration, vous refusez de présenter un budget pour 1992 et que, pendant trois mois encore, vous souhaitez recourir au système des douzièmes provisoires. Cette décision me paraît être un extraordinaire aveu d'impuissance. Cet Exécutif nouveau, constitué après les élections, n'a pas plus de pouvoir d'action qu'un gouvernement démissionnaire chargé des affaires courantes. Il vous reste donc à attendre passivement qu'un éventuel accord national permette de modifier les lois de régionalisation que vous avez votées et qui sont en train de tuer la Communauté française. D'ici là, monsieur le ministre-président, vous-même et votre équipe ne pouvez guère faire progresser votre travail. Dès lors, confortablement installés dans vos fauteuils ministériels, ronronnez et dormez bien! (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Madame la Présidente, chers collègues, tout au long de cette journée d'investiture l'Exécutif qui se présente devant nous et souhaite que sa légitimité puisse se fonder sur la confiance de notre assemblée, va mesurer l'adhésion et la solidité du soutien de sa majorité, la virulence, peut-être, de quelques opposants excessifs — et M. Monfils ne l'a pas été — et, sur tous les bancs, la nature, le nombre des interrogations, parfaitement compréhensibles, du plus grand nombre de nos collègues, comme c'est le cas chaque fois qu'une équipe nouvelle rencontre pour la première fois son Parlement; à cette différence près que, notre métamorphose institutionnelle n'étant pas terminée, certaines perspectives que notre Communauté voudrait tracer, certains moyens qu'elle voudrait mettre en œuvre, certaines inquiétudes qu'elle voudrait lever, certains paris qu'elle s'est engagée à tenir, sont tributaires de la manière dont se déroulera la crise qui s'éternise à propos du pouvoir national.

Nous ne saurions accepter une caricature de débat dans lequel l'Exécutif, sous prétexte d'incertitude budgétaire, se réfugierait frileusement dans toutes les nuances du vague — je m'empresse de dire qu'il ne l'a pas fait dans sa déclaration et ne le fera certainement pas non plus dans ses réponses — face à une opposition sommairement prédéterminée qui, dans chaque phrase, chaque affirmation, chaque souhait, ne verrait que langue de bois, irresponsabilité stupéfiante ou poudre aux yeux.

Du côté de l'Exécutif, notre conviction est nette: tout ne sera pas dit aujourd'hui car, même avec la meilleure volonté du monde, ce n'est pas possible. Mais le débat budgétaire — je rejoins en cela M. Monfils — qui aura lieu avant l'été sera l'épreuve complémentaire éclairante sur les engagements concrets de notre gouvernement communautaire.

Aujourd'hui, nous sommes face à une détermination, à un ensemble d'orientations, à une sorte d'acte de foi. C'est bien là la portée limitée et précise du débat qui nous occupe en ce moment. (*M. Anselme, ministre-président, quitte l'hémicycle.*)

Le catalogue, la table des matières, la liste inépuisable des questions précises, c'est pour demain!

Si, de part et d'autre, nous acceptons les règles et les limites de ce premier débat, nous devrions à tout le moins savoir, au terme de cette journée, avec qui et dans quelle perspective nous acceptons ou refusons de faire la route de la législation qui s'engage.

Je tiens à rassurer M. le ministre-président, qui vient malheureusement de quitter l'hémicycle...

M. de Donnée. — Ce que vous dites ne l'intéresse pas!

M. Biefnot. — Si, mais il a été appelé à l'extérieur.

M. Monfils. — Il est déjà absent! C'est un manque d'égards!

M. Biefnot. — Je tiens à rassurer M. le ministre-président quant au préjugé hautement favorable de la majorité et le groupe socialiste nourrit son propos et vis-à-vis de son équipe.

Vous nous venez, monsieur le ministre-président, de la Région wallonne...

M. Monfils. — A qui vous adressez-vous?

M. Anselme est peut-être déjà parti à Namur...

M. Biefnot. — M. le ministre-président nous vient de la Région wallonne, après avoir exercé les plus lourdes responsabilités. Hier, il a été un partenaire attentif, loyal et courtois du dialogue et de la coopération entre notre Communauté française et la Région wallonne.

Lors du grand débat du printemps dernier des socialistes wallons, il a opté nettement pour l'existence d'une Communauté aux attributions redéfinies mais précises, sereinement et correctement financées, vivant aux côtés d'une Région forte et plus cohérente dans ses compétences.

D'entrée de jeu, il faut tordre le cou aux propos malveillants de ceux qui, en raison des origines du ministre-président, ne veulent voir en lui qu'un Wallon en mission à Bruxelles. C'est faire peu de cas de sa loyauté, c'est — pour la petite histoire — méconnaître une étape de son itinéraire durant laquelle il fut un membre assidu et attentif du bureau de notre assemblée.

Il me plaît en outre de souligner, avec peu de malice et beaucoup de conviction, que les vocations tardives sont souvent les plus solides.

Au nom du groupe socialiste et de la majorité, je souhaite bienvenue et bon vent aux membres de votre équipe toute neuve, monsieur le ministre-président. Alignés pour la première fois dans l'équipe première, ils sont la preuve que notre assemblée ne manque ni de ressources humaines, ni de talents. (*M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, rentre dans l'hémicycle.*)

Je disais, monsieur le ministre-président, après avoir assez longuement parlé de vous, que je vous souhaite ainsi qu'à votre équipe bonne chance et bon vent!

Vous aurez besoin de notre soutien attentif dans un univers et une époque qui usent très vite les modes, consomment et périssent prématurément les hommes et les idées. Le pouvoir n'étant pas une fin en soi, mais son intérêt résidant dans l'usage qu'on en fait, je suis persuadé qu'au terme de cette journée, notre assemblée, par la volonté d'une majorité de ses membres, choisira de faire avec vous le chemin que vous nous proposez.

Avant d'aborder le contenu de l'accord de majorité et la déclaration de l'Exécutif, permettez-moi de dire notre gratitude aux membres de l'Exécutif sortant. L'Exécutif, présidé par le ministre-président Valmy Féaux, a travaillé beaucoup. Notre Parlement, à sa demande, a délibéré et légiféré beaucoup sur ses projets, au terme de travaux parlementaires de grande qualité, y compris dans tous les secteurs de l'enseignement. Bien qu'ayant un penchant

naturel pour la maladresse, l'Exécutif sortant avait sans doute beaucoup plus de savoir-faire que de faire-savoir. — Mais je n'invite pas l'Exécutif actuel à inverser les termes! — Il a dû traverser les turbulences inévitables de cette période expérimentale que fut la mise en œuvre de la seconde phase de nos réformes institutionnelles, l'arrivée du quatrième membre de l'Exécutif et du paquet énorme des budgets et compétences de l'enseignement. Au terme de négociations avec nos adversaires du Nord, l'Exécutif sortant a vécu en grandeur les premières applications des lois de financement de notre Communauté!

S'il a admis très vite que son costume était trop étroit, il est inadmissible de laisser dire que ses négociations sur les lois de financement furent bâclées et irresponsables. Au début de 1988, au terme de près de 150 jours de crise et de vide du pouvoir national, ces lois furent le compromis le plus favorable possible engravé par les Wallons et les francophones dans un moment et un contexte donnés face à leurs interlocuteurs flamands. Face surtout au chantage d'une éventuelle révision qui ne pourrait se faire qu'à la baisse et à la menace de la rupture de la solidarité entre le Nord et le Sud, l'Exécutif sortant a assumé toutes ses responsabilités, y compris celle de l'impopularité, face aux inquiétudes légitimes et à la colère de la Communauté éducative francophone dans la globalité de ses composantes.

Aux membres de l'Exécutif sortant, je tiens à dire merci pour le temps, le talent et la sueur consacrés aux grandes et aux petites choses de notre Communauté. La gratitude de mon groupe s'adresse également à Mme la présidente Antoinette Spaak pour la qualité et la loyauté exemplaire de sa collaboration tout au long des quatre années écoulées.

Madame la Présidente, à vous aussi je souhaite bonne chance et bienvenue à la présidence de notre assemblée.

Madame et messieurs les ministres, chers collègues, cette semaine restera sans doute gravée dans les annales de notre vie institutionnelle comme étant celle des paradoxes communautaires. D'un côté, la Communauté française et la Région wallonne affirment avec détermination leurs orientations pour la législation; de l'autre, la Communauté flamande n'en finit pas de se dépêtrer des chaussetrappes qu'elle a elle-même placées sur son chemin. Tout cela n'est certes pas le fruit du hasard. Le Nord et le Sud du pays ont en effet, quand on y regarde bien, vécu leur cheminement vers le fédéralisme de manière bien différente. Quand il fallait composer, la Flandre a très longtemps fait jouer l'arrogance du nombre ou le droit du sol — les Bruxellois en savent quelque chose — alors que les francophones, moins enclins à se retrancher derrière une conceptualisation de la nation dont ils connaissent trop les errances, apprenaient à nouer des solidarités, à utiliser des instruments souvent mal taillés pour eux, afin de construire lentement leur identité.

Notre conception besogneuse du fédéralisme paraît pourtant s'enraciner maintenant dans un terrain plus fertile. Face à une Flandre qui n'arrête pas de se remettre de la douche froide de novembre, nous présentons, somme toute, le visage de la sérénité.

Vous conviendrez avec moi que les francophones de ce pays donnent une bien meilleure image d'eux-mêmes. Il est bon qu'ils ne le fassent pas dans un unanimité fade. Il y a ici, comme à Namur, une majorité et non pas « une » mais « des » oppositions. Chacun jouera son rôle. Si les stratégies des uns et des autres restent encore à discerner dans le magma des discours que nous allons entendre, on pressent à tout le moins les tactiques qui seront utilisées.

Nous finirons par comprendre combien le vrai fédéralisme, après tous les partages qui ont assuré la naissance d'institutions nouvelles, reposera dans les années qui viennent sur nos véritables capacités de mise en commun, de concertation, de coopération entre les entités autonomes, en un mot sur une dynamique enfin fidèle à l'esprit du fédéralisme qui met plus de temps que prévu à nous apprivoiser.

Je ne veux pas dire que le temps est venu du dialogue de communauté à communauté. Il faut maintenant conduire la réforme des institutions sur les voies qui permettront ce dialogue. Je veux remarquer qu'entre la Communauté française et la Région wallonne, sous l'impulsion du parti socialiste, ce type de dialogue devient peu à peu la règle.

Bientôt, nous pourrions nous « guérir » des institutions.

J'entends par là que nous pourrions choisir les façons les plus efficaces, les plus logiques, les plus fonctionnelles de gérer les appareils à tous les niveaux de pouvoirs. J'ai donc des raisons de me réjouir de la déclaration de l'Exécutif. Le groupe socialiste estime, avec moi, qu'il est judicieux d'avoir agi vite et bien pour éviter un vide du pouvoir préjudiciable à l'intérêt général et justement critiqué par le citoyen.

Le groupe socialiste apprécie la manière simple, fonctionnelle et cohérente, donc politiquement juste, dont l'Exécutif envisage la coopération avec la Région wallonne. J'ajoute que la volonté de collaborer avec les francophones de la Région bruxelloise est aussi importante, si pas davantage, parce qu'elle indique sans ambiguïté combien l'Exécutif tient à mettre en évidence la problématique francophone dans sa globalité.

Que prévoit l'accord à propos du financement?

1^o Il faut obtenir une confirmation des accords pris avec l'Etat central au creux de l'été, au moment du conclave budgétaire, en matière de radio-redevance et de capacité fiscale.

2^o Il faut rechercher d'autres solutions négociées avec l'Etat central ou d'autres institutions pour ne pas devoir sans cesse renégocier.

3^o Cela implique d'envisager une liaison à l'évolution du produit national brut de la croissance de nos moyens budgétaires, pour peu que le PNB soit bien le meilleur indicateur de référence. De toute façon, il faut une liaison à un critère de richesse de notre société globale, que l'impôt seul, par exemple, ne permet pas de couvrir complètement.

Au nom de son Exécutif, le ministre-président a souhaité sur tous ces points un large consensus francophone.

Est-ce vraiment impossible? Ne pouvons-nous pas nous entendre sur cette base-là? Je laisse aux honorables représentants de l'opposition la responsabilité de répondre à cette question. Les membres de la majorité, en tout cas, sont rassurés et les décisions prises dans le cadre du conclave budgétaire ont été confirmées par les présidents des deux partis de la majorité. Ils se sont solennellement engagés, par le biais de la radio et surtout de la télévision, face à nos opinions publiques, à ne s'asseoir à aucune table de négociation qui n'aurait pas ces points à son menu.

Sur les bancs de l'opposition, certains voudraient davantage et ont annoncé qu'à votre place, ils feraient mieux!

Pensez-vous vraiment que si nous n'estimions pas quasi insurmontable un autre type de compromis avec la Flandre, nous ne le rechercherions pas ?

Vous émettez un diagnostic, nous aussi. Vous estimez qu'il y a péril, nous aussi. Nous proposons des solutions concrètes, négociables, praticables; vous vous contentez jusqu'ici d'alimenter les craintes, les mécontentements, les aigreurs. Je pose la question: qui, dans ce cas, est véritablement soucieux de sortir la Communauté d'une situation difficile ?

Pensez-vous que si l'occasion se présente, nous laissons passer une opportunité quelconque d'aller plus avant ? Convenez avec nous que rien de ce qui est exigé ici n'est déraisonnable et donc qu'il s'agit bien de la base de négociations en deçà de laquelle nous estimons ne pas devoir descendre pour assurer la viabilité de la Communauté.

M. Hazette. — Monsieur Biefnot, êtes-vous conscient du fait que lorsque l'opposition a proposé par voie d'amendement une partie des propositions que vous nous faites, vous les avez refusées ?

M. Biefnot. — Je vous parle des accords sur lesquels nous nous sommes solennellement engagés devant l'opinion publique.

Cela se situait à un moment particulièrement suspect, à savoir la période précédant la campagne électorale.

Nous sommes devant une autre assemblée; l'électeur s'est prononcé et c'est sur les engagements que nous avons pris juste avant, pendant et après la campagne électorale que se fonde notre déclaration.

M. Hazette. — Je vous rappelle simplement que toutes les propositions que nous avons faites ont été repoussées. Alors que nous abordons maintenant la phase fondamentale de la communautarisation de l'enseignement, on mesure les effets de vos refus. Tout cela n'est pas sérieux et c'est pour cette raison que nous vous interpellons sur le refinancement de la Communauté.

M. Mayeur. — Vos propositions n'étaient pas sérieuses. C'est pour cela que nous les avons repoussées.

M. Hazette. — Nous verrons maintenant comment vous parviendrez à tenir vos promesses.

M. Biefnot. — Nous surveillons avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'engagement solennel qui a été pris. Sur lui se fondent à la fois la déclaration de l'Exécutif actuel et l'avant-projet de budget que vous évoquiez tout à l'heure, monsieur Monfils. Il est certain que, politiquement, déjà dans cet avant-projet dont vous parliez, et pour indiquer la volonté de l'Exécutif sortant, la majorité sortante, largement identique à celle-ci d'ailleurs, avait déjà inscrit la redistribution de la radio-TV-redevance.

M. Monfils. — Les chants désespérés sont les chants les plus beaux !

M. Biefnot. — Dans le même temps, il paraît très clair que l'Exécutif s'engage à gérer les deniers de la Communauté en balayant aussi devant sa porte — vous l'avez dit souvent, nous aussi —, en s'attaquant aux dépenses superflues, aux doubles emplois et aux coûts des dysfonctionnements.

Je pense qu'en cela, la continuité est bien assurée dans le prolongement du précédent Exécutif. Celui-ci avait commencé le travail plus qu'on ne l'a dit ou qu'on ne l'a vu !

Bien des secteurs de la Communauté — je pense par exemple aux arts du spectacle, mais aussi aux politiques de l'enfance, de la famille, de la protection de la jeunesse — ont tiré bénéfice d'une attitude nouvelle, plus rigoureuse du pouvoir public, d'une volonté plus générale de transformer le subside sans contrepartie d'objectif et de résultat — vous l'évoquiez tout à l'heure, monsieur Monfils — en un véritable contrat sur base d'un projet, d'un cahier des charges établi de commun accord entre le secteur public ou privé et la Communauté.

Cette thématique, cette option de la contractualisation me paraît un des points forts de l'accord, monsieur le ministre-président. Elle répond, dans les faits, à une manière neuve et adaptée à notre temps de concevoir l'intervention des pouvoirs publics.

Un mérite considérable de l'Exécutif précédent avait été d'imposer aux administrations et services de notre Communauté des attitudes innovantes — je pense notamment à « Été-Jeunes » — susceptibles d'être remises en cause à tout moment, évitant au fil du temps les pièges de l'habitude des dépenses incompressibles, de la superposition continue de services devenus moins utiles ou carrément stratifiés.

Un mot au sujet de la culture. Je laisserai à mes amis le soin de développer plus précisément les matières sociales et l'enseignement.

J'ai bien entendu les critiques de l'opposition, notamment au travers de leurs interviews avant le débat: manque de souffle, pas de projet culturel.

Remettons, s'il vous plaît, les choses à leur juste place ! L'Exécutif — c'est un exercice ingrat — a lui voulu nous présenter, ni plus ni moins, que ce qu'il entendait faire.

Ce que certains appellent de leurs vœux, serait-ce de la poudre aux yeux, déjà aujourd'hui ? de la démagogie ou des engagements sans lendemain qui donnent du brillant aux discours, sans plus ?

D'abord, est-il possible de réclamer du pouvoir public qu'il ait un vaste projet culturel ? Que faut-il d'ailleurs entendre par là ? Il est aisé de lancer des paroles en l'air sous le couvert des évidences; il vaut mieux s'interroger sur le fond de la démarche.

L'intervention du pouvoir public en matière culturelle doit être à la fois forte et prudente. Elle doit se fonder, certes, sur des principes qui s'articulent autour d'un projet de société. C'est, en l'occurrence, la réaffirmation de la démocratie culturelle comme objectif global.

Mais au-delà, nous ne sommes pas là pour orienter, pour canaliser la liberté des créateurs, des interprètes et de tous ceux qui participent à la vie culturelle de notre société, particulièrement dans ses composantes artistiques. Le pouvoir public doit créer les meilleures conditions du développement, d'accord. S'il va au-delà, il risque le plus souvent d'utiliser la création à des fins idéologiques.

Quand l'Exécutif annonce qu'il veut revaloriser le non marchand, qu'il s'impliquera plus avant dans la nécessaire amélioration du statut des artistes, qu'il mettra en œuvre les mécanismes qui favorisent la production ou coproduction audiovisuelle, par exemple, il répond aux attentes sans excéder le rôle du pouvoir public. Il s'inscrit ainsi

dans le droit fil de ce qui a toujours caractérisé notre politique culturelle.

Il se refuse à faire dans le clinquant, alors que c'est sans doute ce que certains voudraient entendre aujourd'hui.

En définitive, ce débat renvoie à la réflexion sur l'identité. Nous avons la capacité de pétrir notre glaise, ce qui nous paraît devoir être notre identité francophone. Nous pouvons tracer des pistes larges dans le champ de nos compétences et privilégier effectivement certaines impulsions données aux enjeux de la francophonie, ici et à l'extérieur, par une gestion efficace de ce qu'on appelle les matières culturelles, par une manière qui nous est propre de reconnaître la contribution de la vie associative à notre cheminement, par les dispositions que nous prenons pour assurer l'existence, par exemple, de radios et de télévisions, publiques ou privées, importantes ou petites, qui ne soient pas noyées dans une nébuleuse européenne qui, sans doute, satisfait le marché mais méprise, trahit ou tout simplement ignore ce que sont les gens de chez nous dans leurs diversités.

Nous savons que l'identité des gens de chez nous est « plurielle ». On peut être Wallon convaincu et francophone tout autant, comme on peut apprécier un Rembrandt autant qu'un Delvaux, ou goûter à la musique baroque et aimer le rock. L'identité forte dans la société du temps présent, celle d'une certaine culture planétaire, massifiée, médiatisée, c'est l'identité fondée sur l'éclectisme maîtrisé, sur la rencontre sans cesse renouvelée de notre propre héritage, avec la société qui se fait au quotidien, l'art qui se crée chaque jour et qui nous invite à modifier sans cesse nos options, à reconsidérer nos certitudes.

Soyons donc modestes dans la part identitaire que nous générons chez chacun d'entre nous; mais soyons aussi conscients que ce rôle n'a rien de négligeable. Et armés de cette modestie et de cette certitude, conscients des limites, apprécions à sa juste mesure une politique qui veut promouvoir toutes les potentialités de notre Communauté, pour reprendre littéralement le texte de votre déclaration.

Est-il exact d'affirmer qu'à travers sa déclaration, l'Exécutif n'aurait pas de vastes projets culturels, si déjà il veut promouvoir ces potentialités, ces complémentarités du monde de la création, de l'expression de la vie associative?

Cette réflexion sur l'identité me conduit tout naturellement à parler de ceux qui n'en ont pas: les exclus, les marginaux et les pauvres. C'est, nous a dit le ministre-président, la priorité première de l'Exécutif, et nous nous en réjouissons. Elle exige de nous compréhension et ferme volonté, mais surtout solidarité, parce que notre société est aussi celle où trop de nos concitoyens se situent honteusement, confusément, dans un seul statut qui les ronge chaque jour. Ils sont pauvres et ils sont exclus.

Tenter de remédier à ce problème est une entreprise de longue haleine, monsieur le ministre-président, qui doit mobiliser toute notre volonté. Loin du tapage électoral et des propos de circonstance, il convient d'empoigner cette douloureuse réalité à bras-le-corps. La marginalisation, la précarité, ne sont pas des modes que l'on adopte pour le temps limité d'une campagne qui ne néglige rien, pour les oublier ensuite et renvoyer très vite les victimes à leur statut, sous prétexte de l'utopie ou de la fatalité.

Aussi, cette option en faveur du non marchand, les socialistes la partagent, elle est conforme à leur engagement présent autant qu'à leur histoire. Dans le monde

ouvrier où s'enracine notre mouvement depuis plus d'un siècle, on a vu naître les premières expressions de la solidarité active, à travers les caisses mutuelles et les coopératives dont le but, dérisoire peut-être aux yeux de nos contemporains, était souvent d'assurer à tous au moins le maigre quignon de pain, et je ne tombe pas ici dans le misérabilisme; c'était bien cela la réalité. Ces expressions de solidarité, on les a vu naître aussi dans les bibliothèques, celles des Maisons du Peuple, où l'on voulait que le peuple lise.

Il me plaît de le rappeler parce qu'il faut se garder de l'amnésie face à l'histoire. Personne n'a le monopole de la générosité.

J'ajoute que cette forte solidarité ouvrière a largement contribué à définir le rôle des Etats modernes d'aujourd'hui, à les inspirer aussi. Les vraies victoires sont, en définitive, celles qui donnent aux intuitions populaires et aux pratiques collectives la force de la loi.

Aussi, nous abordons la problématique du non marchand sous de cet enseignement. Pour les socialistes, il importe, certes, de dynamiser la vie associative et de supporter sa contribution aux prises de conscience, à la formation, à la citoyenneté responsable, mais il convient, à notre sens, de forger beaucoup plus systématiquement les partenariats entre les initiatives publiques et privées, principalement dans le domaine social. D'autres collègues en parleront. Nous devons le faire dans le respect de la spécificité des démarches et des pratiques propres aux uns et aux autres, dans un souci d'efficacité mais aussi pour réhabiliter le service public au sens fort, pour réinscrire dans nos intentions de chaque jour le principe de son accès à tous, fût-ce au prix de discriminations positives en faveur de ceux qui se trouvent en marge de l'insertion sociale et professionnelle.

Un mot de l'immigration. La déclaration de l'Exécutif en parle peu. Certains s'en alarment. Les ministres répondront, j'en suis sûr, pour ce qui les concerne.

En tout cas, le groupe socialiste aimerait qu'on ne se méprenne pas sur les analyses. Il est vrai que l'électorat, particulièrement l'électorat urbain, a réagi en proportion trop importante pour que nous restions indifférents au discours de certains partis ou de certaines franges de partis qui voulaient fonder leur succès, leur représentativité sur le rejet des immigrés, sur la haine de l'autre, le rejet de l'autre, sur des boucs émissaires. On a suffisamment rappelé quelles idéologies ont porté ce ferment dans un passé proche et vers quelles dérives des courants comme ceux-là pourraient entraîner le corps social.

En ce sens, l'immigration pose à la fois une question sociale et une question politique. Et notre tort serait de focaliser le débat sur la question politique parce que, comme le rappelait il y a quatre jours à peine le commissaire royal adjoint à l'immigration au cours d'un débat télévisé, notre pédagogie de l'intégration est une œuvre de longue haleine qui ne pourra faire face à la brutalité frontale du discours démagogique, médiatique, véhiculé par l'extrême-droite et par ceux qui légitiment son attitude, confusément peut-être.

Si nous marquons notre accord absolu sur la nécessité d'endiguer et de tarir l'immigration clandestine, en tout cas à propos de l'immigration que nous choisissons et acceptons, nous devons être attentifs à ne pas laisser les plus démunis se dresser contre eux-mêmes.

Il n'y a pas un vrai problème de l'immigration, il y a surtout un problème social. C'est à celui-là que l'Exécutif a voulu nous rendre attentifs et c'est pour lutter contre l'exclusion qu'il veut nous mobiliser. Les socialistes

répondent présents sans ambiguïté, étant pleinement conscients que cette priorité impliquera des choix politiques, pas toujours populaires sans doute, mais incontestablement nécessaires.

A propos de l'enseignement, s'inscrit en lettres majuscules, messieurs les ministres — et je pense surtout au ministre qui a l'obligation scolaire dans ses attributions —, la lutte contre l'échec scolaire, qui est manifestement une réalité d'aujourd'hui. L'option vers une école de l'épanouissement, une école de la réussite constitue l'espérance de demain.

En ce qui concerne l'échec scolaire, de deux choses l'une : ou bien l'école qui est chargée de préparer l'enfant, le jeune à tracer sa voie dans la vie d'adulte qui l'attend, et de le préparer à se situer aussi clairement que possible — savoir ce qu'il est, ce qu'il veut faire, ce qu'il peut faire —, se trompe et il faut la changer car, pour un trop grand nombre, l'obligation scolaire est synonyme de fatalité à rencontrer l'échec et la cohorte de traumatismes qui en découlent; ou bien l'école vise juste et c'est la vie qui dénature tout. Dans ce cas, il faut changer de vie. Au-delà du clin d'œil en direction d'une formule parfois mal utilisée, je sais trop que, très certainement, la vérité se trouve à mi-chemin par la contraction et l'addition des deux hypothèses.

L'enseignement fut le chemin de croix de l'Exécutif précédent. Suffit-il de faire le procès des prédécesseurs ? Ce serait trop simple. Après avoir hérité du lourd passif de Val Duchesse, ils ont été confrontés à un monde enseignant qui attendait trop d'eux pour n'avoir rien attendu des ministres, tous libéraux, qui ont sévi dans le secteur au début des années 80. Résultat : ce mal-être dont on a tant parlé, mais qu'il faut maintenant dépasser. *(Interruption de M. Monfils.)*

Je parle du national, au moment où le portefeuille pesait le plus lourd !

M. Monfils. — La faute en incombe aux autres ! Il y a quatre ans que vous êtes en place...

M. Biefnot. — Je n'ai pas dit cela !

M. Monfils. — ... et l'enseignement ne s'est jamais porté aussi mal que depuis lors !

M. Biefnot. — J'ai dit qu'ils attendaient trop de nous pour n'avoir rien attendu de vous et pendant trop longtemps et n'avoir non seulement rien attendu mais aussi d'avoir été traités comme ils l'ont été ! Je ne veux pas ici entreprendre cette douloureuse polémique. Il faut que chacun dépasse ce clivage, mais qu'on le fasse avec bonne foi, la meilleure possible !

Certains diront peine perdue, parce qu'il faut d'abord refinancer l'enseignement. Le problème — il faut être clair — n'est pas là. Quand on pose le problème du financement, il concerne l'ensemble de la Communauté; il exige qu'on s'intéresse au maintien des grands équilibres; il implique, par exemple, une affectation des recettes nouvelles de la radio-redevance proportionnellement à l'ensemble des secteurs. Et je l'ai souligné dix fois à cette tribune : il ne servirait à rien que nous assurions, demain, un enseignement en pleine santé dans un environnement en voie de désertification, dans le désert audiovisuel, dans le désert de la lecture publique, dans le désert du théâtre, dans le désert de la musique.

Nous invitons, quant à nous, l'Exécutif à ne pas mélanger les questions, ce qui conduirait inévitablement

à détourner le monde enseignant de la réflexion sur son propre devenir ou à le culpabiliser parce que pesant trop lourd, non seulement sur la conscience mais aussi sur la bourse des contribuables. L'engagement politique sur le plan financier est pris depuis longtemps. Il faut finaliser de ce côté.

Cependant, avec l'aide des instruments de concertation mis en place par le précédent Exécutif, il faut maintenant que tous acceptent de se mettre à table pour aller vraiment au fond du problème. Si le monde enseignant est d'avis, lui aussi — il faut l'interroger à nouveau —, que le jeune doit être au centre de la problématique de l'éducation, alors tout redevient possible. La balle, en ce sens, n'est pas seulement dans le camp des politiques.

Dans ce partage-là, je place évidemment le Législatif du même côté que l'Exécutif.

J'en termine avec un dossier qui est continuellement lui aussi, mais d'une tout autre façon, au centre de notre débat de société : l'audiovisuel.

Le groupe socialiste se félicite, là encore, de la continuité des actions annoncées. Après avoir redéfini le paysage audiovisuel de la Communauté sur des bases équilibrées et dans une meilleure complémentarité entre service public et initiatives privées — les socialistes ont parfaitement intégré cette réalité-là; ils ont dit, au moment opportun, ce qu'ils en pensaient et ils vivent aussi harmonieusement que possible avec elle —, nous entrons maintenant dans la phase qui devrait permettre un véritable développement économique de notre industrie culturelle et qui nous permettra de réaffirmer l'actualité d'un service public de radiotélévision sur un schéma constitutif comparable à celui des entreprises publiques.

Nous n'avons jusqu'ici pas à rougir de la manière dont nous avons préservé notre spécificité de petit pays dans le marché libéré et internationalisé de l'audiovisuel. Nous voyons comment de proches et grands voisins se cassent le nez à force de vouloir trop en faire. C'est en réinstaurant les concertations et en recherchant les plus larges consensus que le précédent Exécutif a marqué sa détermination.

Nous en attendons autant de l'Exécutif qui vient, notamment sur un dossier maintenant urgent : l'aide à la presse. Comment faire en sorte de préserver une presse d'information générale et d'opinion, libre, forte, maillon indispensable d'une démocratie active, sinon en privilégiant encore une fois les dialogues et la solidarité entre les secteurs concurrents ?

La Communauté française, en chiffre sonnants et réverbérants, apporte moins à la presse que les aides indirectes du gouvernement central. Il n'empêche, nous avons un devoir moral à remplir et nous devons être à la base de toutes les initiatives futures et de toutes les concertations vis-à-vis du monde de la communication dans sa globalité.

J'ai bien lu qu'avec la création d'une commission paritaire, l'Exécutif entend assumer cette responsabilité. Nous serons, monsieur le ministre-président, avec lui pour que le plus rapidement possible cette volonté politique se traduise dans les faits.

Tels sont les commentaires que je souhaitais faire au nom du groupe socialiste à propos de l'accord majoritaire et de la déclaration de l'Exécutif. En réalité, je ne formule aucune question. Je crois avoir évité l'autosatisfaction. Pour les détails, nous nous retrouverons lors du débat budgétaire qui viendra au printemps prochain. A ce moment-là, les socialistes ne se priveront pas de faire

preuve de leur intérêt et de leur curiosité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Monsieur le ministre-président, non plus comme chef de groupe mais comme parlementaire de Mons-Borinage, je vous poserais une question de détail. Il s'agit de l'installation du Centre d'art contemporain de la Communauté française au Grand-Hornu.

En 1991, l'Exécutif précédent, sous la signature du ministre Feaux, avait commandé une étude sur l'installation du Centre d'art contemporain dans la région du Borinage. Je crois savoir que cette étude concluait à l'opportunité de l'y installer.

Le nouvel Exécutif peut-il confirmer le choix de l'Exécutif précédent?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je commencerai mon intervention par les deux points politiques qui ont entraîné le plus de polémiques ces derniers temps, c'est-à-dire le financement de la Communauté et les relations de notre Communauté avec les Régions.

Commençons par ce qui conditionne le tout: les moyens financiers et, en conséquence, l'aide financière venant des Régions.

Vous nous dites, messieurs les ministres: «La loi de financement a des faiblesses, il faut la corriger.» C'est neuf et c'est intéressant de la part de partenaires qui ont voté cette loi, voici peu, et qui doivent aujourd'hui reconnaître, comme l'opposition l'avait souligné lors des débats en commission, que cette loi a effectivement des faiblesses, qu'il ne faut pas la voter telle quelle et qu'elle doit être amendée.

Aujourd'hui, vous allez plus loin: vous voulez lier la dotation de base de la Communauté au PNB ou à un autre indice, comme l'a suggéré M. Biefnot, manifestant par là une nouvelle position du parti socialiste qui avait d'abord refusé de modifier cette loi de financement.

Vous demandez donc, dans le cadre de la politique budgétaire et des directives fixées à Maastricht, de trouver des moyens nouveaux pour la Communauté. Pour notre part, nous n'étions pas d'accord sur le cadre trop étroit arrêté à Maastricht. Certains milieux progressistes, dont la FGTB, ont adopté une position similaire.

Dans quel sens voulez-vous aller? Celui de la réduction des dépenses pour rester dans le carcan de Maastricht? Ou peut-on enfin clairement espérer un débat sur les recettes au niveau national et aux autres niveaux?

C'est au niveau national surtout qu'il conviendra d'ouvrir de nouvelles recettes. Sinon, comment financer le non marchand, comment financer votre litanie de propositions en faveur de l'enseignement? C'est bien là la critique fondamentale: le texte qui nous est remis est plein de bonnes intentions, quoique souvent un peu creuses, mais ne définit pas les moyens permettant d'atteindre l'objectif qui y est inscrit.

Pour nous, la redevance radio-TV doit aller intégralement au budget culture-social-santé. Vous avez déjà fait un pas dans cette direction.

En effet, lors de la législature précédente, M. Spitaels avait proposé d'enlever un milliard de ce budget et de verser la totalité de la redevance radio-TV au budget enseignement, mais aujourd'hui, je constate avec un certain soulagement que l'ensemble de la radio-redevance

devra être distribué, en fonction des proportions de l'actuel budget, entre les différentes compétences de la Communauté. Cette option est celle défendue par le Conseil national de l'éducation populaire que vous avez manifestement suivi. C'est déjà un mieux par rapport aux propositions sauvages faites par de hauts responsables du parti socialiste.

Quant à nous, nous pensons quand même que cette répartition est trop faible. En effet, 20 à 25 p.c. sur 2 milliards, pour toutes les matières qui ne relèvent pas de l'enseignement, c'est trop peu pour refinancer le secteur non marchand.

Il convient d'obtenir la modification de la loi de financement. Nous avons proposé des pistes; vous en avez proposé une autre: celle du lien au PNB. Toute solution technique peut être discutée pour autant qu'elle offre des moyens qui permettent une dotation nouvelle pour l'enseignement. Qu'il s'agisse du PNB ou d'autres techniques, il faudra en discuter avec les Flamands.

Toujours quant aux moyens, vous dites qu'il faut travailler avec les Régions mais, manifestement, ce n'est pas l'idée de la coopération qui vient en tête, mais bien celle des moyens. Vous coopérez avec la Région wallonne surtout pour en obtenir des fonds. Cette piste est dangereuse.

Ces fonds de la Région wallonne lui sont nécessaires et doivent servir au budget de la Région wallonne, notamment pour lancer et mener à bien des programmes concernant l'environnement et d'autres encore.

Par ailleurs, ainsi que nous avons pu le constater, la situation politique rend pratiquement impossible une aide sérieuse de la Région bruxelloise. Manifestement, son Exécutif — dont vous-même avez fixé les règles — fonctionne selon un certain équilibre linguistique et les Flamands s'opposent à une augmentation de la part de l'aide financière de la Région bruxelloise. Celle-ci ne peut donc, aujourd'hui, octroyer de nouveaux moyens financiers. On a vu que les premiers 200 millions sont devenus 69 millions; en contrepartie, les Flamands en ont obtenu 25. C'est tout le bénéfice qu'ils retirent de nos propres difficultés!

Dès lors, manifestement, seule la Région wallonne aidera sérieusement la Communauté française.

Comment, dans un tel climat, devant de telles difficultés et de tels déséquilibres, garder une solidarité calme et sereine entre francophones de ce pays? Il va de soi que cette solidarité à deux vitesses pose un problème politique à long terme de tension entre francophones bruxellois et Wallons.

Les deux raisons que sont le budget wallon et la difficulté structurelle de l'aide bruxelloise montrent que la piste suivie n'est pas la bonne.

En outre, vous créez des Exécutifs à tour de bras. Nous avons l'Exécutif de la Communauté française, celui de la Région wallonne; l'Etablissement, tel qu'il est prévu dans la loi du 8 août 1980, n'a pas été dissous, mais comment fonctionne-t-il? Voilà, monsieur le ministre-président, une question précise.

Qui, pour la Communauté française, est membre de l'Etablissement? Nous n'avons pas reçu de réponse à cette question.

Un quatrième Exécutif est celui, présidé par M. Spitaels, de l'ensemble des ministres wallons de la Région wallonne et de la Communauté française — donc tous, sauf vous, madame De Galan —, Exécutif qui n'a aucune

base légale, notamment dans les lois du 8 août 1980. Il aura pourtant à gérer des milliards et devra, si on lit bien l'accord, réfléchir aux matières à régionaliser dans le futur. C'est donc une sorte de commission mixte qui préparera la régionalisation future du pays, dans une structure qui n'est pas contrôlée démocratiquement puisqu'elle n'a pas été créée par la loi.

Enfin, un cinquième « bidule », en réponse à l'appel des francophones de Bruxelles, va rassembler les ministres bruxellois francophones et Mme De Galan — ce qui se faisait déjà dans le cadre de la coopération avec la Commission communautaire française, mais sans M. Picqué qui est asexué linguistique. Là, il en fera partie.

On pourrait donc considérer qu'il s'agit non d'un cinquième, mais d'un sixième Exécutif. Il ne sera pas facile aux ministres de savoir dans quelle réunion ils se trouvent et, surtout, comment voulez-vous que l'on sache qui fait quoi, qu'il convient d'interpeller pour le tourisme ou pour la formation professionnelle à Bruxelles? Je rappelle le livret levé à la Région par notre chef de groupe, Mme Nagy.

Soyons clairs et jouons franc-jeu. La FGTB et la CSC ont tenu des conférences de presse pour souligner leur désarroi face à la solution apportée. Pour la formation professionnelle et le FOREm, c'est une véritable catastrophe. On peut lire aujourd'hui dans *Le Soir*: « La situation du FOREm échappe à tout contrôle. Le budget 1991 a été approuvé au mois de septembre, et les accords de coopération entre Communauté et Région ont accru l'opacité. La Cour des comptes n'est pas loin de déclarer forfait. » C'est clair. Et ce n'est pas le dernier accord qui diminue cette opacité. On n'a pas nettoyé les vitres; elles sont au contraire un peu plus embuées. Ce n'est pas fonctionnel, c'est compliqué et dangereux politiquement, à long terme, pour l'entente entre les Wallons et les francophones bruxellois.

A long terme, il faudra — nous le proposons depuis 1985 et les socialistes le proposent aussi maintenant — que les matières audiovisuelles, d'enseignement et de culture soient gérées par la Communauté française. Les autres, comme la protection de la jeunesse, par exemple, sont à discuter. Mais, je le répète, les solutions moyennes que vous nous proposez aujourd'hui sont dangereuses, inefficaces et politiquement risquées.

Pour nous, la fiscalité communautaire n'est nullement une solution au déficit de la Communauté. C'est difficilement applicable à Bruxelles. La clé de répartition 20/80 a été, d'après l'avis du Conseil d'Etat remis à la suite du dépôt du projet du gouvernement Martens-Moureaux, très négative. La réforme fiscale qui a été approuvée dernièrement a été favorable aux hauts revenus. Un additionnel à l'impôt aggrave l'écart entre ces derniers et les bas revenus. Nous ne pouvions admettre qu'un additionnel à l'impôt des personnes physiques soit levé par la Communauté s'il n'y a pas au moins un rééquilibrage de la réforme fiscale pour les bas revenus et un apport bien plus substantiel que la fiscalité, à savoir un indice nouveau pris en compte pour augmenter la dotation de base à la Communauté.

M. Biefnot a eu tout à l'heure ces mots qui valent leur pesant d'or dans les milieux politiques: « ... pour gérer les appareils à tous les niveaux de pouvoir ». Voilà une idée crépusculaire pour une idéologie socialiste...

M. Biefnot. — On ne peut extraire ainsi une phrase de son contexte.

M. Simons. — En ce qui concerne la déclaration de l'Exécutif et les différents thèmes qui y sont abordés, je commencerai par l'administration et par la faiblesse de certaines propositions faites par l'Exécutif.

En page 8 de votre accord, on trouve: « A cette fin, il poursuivra la réforme concernant la mise en place de nouvelles méthodes de gestion du personnel, poursuivant les objectifs suivants: meilleure motivation des agents, meilleure efficacité, meilleur service au public, accueil des personnes et suivi des dossiers, installation de médiateurs dans l'administration. »

Nous avons déjà installé plusieurs médiateurs. Je ne pense pas qu'il en faille beaucoup plus. Vous ne dites pas comment motiver les agents, comment obtenir une meilleure efficacité. Nous sommes tous d'accord sur ce texte, mais nous nous demandons comment vous allez le mettre en œuvre.

Nous ne disons pas que c'est un texte à refuser; nous en soulignons seulement les faiblesses. Pour nous, il faut, en supplément, un statut clair pour le personnel de la RTBF. On n'en parle pas et pourtant on mentionne certains paracommunautaires. Nous avons proposé un statut culturel pour que toutes les grandes entreprises culturelles disposent d'un statut du personnel comparable afin de faciliter la mobilité.

Nous nous mettons en garde contre les problèmes soulevés par le statut dit Langendries et l'arrêté royal pris dernièrement. Vous savez certainement que l'avis du Conseil d'Etat sur cet arrêté royal est extrêmement négatif, destructeur même. Cet avis met manifestement en cause le fait que les Communautés et les Régions n'ont pas été suffisamment entendues pour fixer ce statut nouveau du personnel de toute la Fonction publique. Il conclut en disant que tout recours de membres du personnel de la Communauté et de la Région pourrait facilement obtenir gain de cause contre le statut qui a été fixé dans l'arrêté royal de M. Langendries. C'est extrêmement important.

Je vous invite à tenter de nous rassurer à cet égard, sinon, une nouvelle discussion devra s'instaurer entre le niveau national et le niveau communautaire et régional pour nous permettre d'avoir toutes nos garanties quant au statut du personnel de nos institutions. En effet, si le statut défini actuellement dans cet arrêté royal est confirmé, nous nous dirigeons vers des recours tout à fait déstabilisants pour notre Fonction publique.

Enfin, il ne faut plus créer de nouveaux paracommunautaires et il ne faut vider ni l'administration ni la RTBF de son personnel pour les différents cabinets, ce qui me paraît être aussi une priorité.

J'en arrive à l'immigration. Cette matière relève essentiellement de la Communauté française. M. Biefnot a fait récemment allusion à M. Vinikas, commissaire adjoint à la politique des immigrés. Nous pouvons tous y faire référence. Son travail a été très bien fait. Des propositions concrètes ont été formulées clairement. On ne retrouve aucune de ces propositions dans la déclaration de l'Exécutif, si ce n'est une petite partie dans le volet de l'enseignement. Il n'y a pas de chapitre « immigration ». Il n'y a pas de travail prévu dans ce domaine. C'est tout à fait dommageable.

M. de Donnée. — C'est la politique de l'autruche!

M. Simons. — Monsieur le ministre-président, je ne suis pas d'accord sur la position du groupe socialiste. Mon propos s'adresse également à l'ensemble de l'Exécutif.

rif. Pour moi, la politique de l'immigration n'est pas uniquement une matière d'exclusion sociale. Un problème d'exclusion sociale se pose pour une grande partie des jeunes d'origine étrangère qui habitent chez nous, mais il existe également un problème culturel indéniable. Les deux questions sont à traiter de façon distincte. Il faut prévoir, à côté de la gestion politique de l'exclusion sociale, une gestion particulière de l'immigration. Un jeune dont les parents ne parlent pas le français et ne peuvent donc pas suivre l'enseignement de leurs enfants, souffre déjà d'un retard culturel avant d'entrer à l'école. La personne d'une autre culture, basée souvent sur d'autres préceptes de religion, n'a pas non plus toujours les mêmes valeurs. Il lui faut les redécouvrir. Cet élément ne peut pas être oublié. Cela me fait penser au combat des femmes dans les années septante. On revendiquait une stricte égalité entre femmes et hommes. Ensuite, a paru ce livre étonnant et très positif de Mme Riggini: *Ecoute ma différence*. Et on a dit: «La stricte égalité, c'est l'équité, mais penser qu'il y a égalité et donc confusion, est inutile.»

Pour ce qui concerne les immigrés, on ne peut pas oublier la culture propre amenée par ces populations étrangères.

Je n'affirme pas que vous pensez nécessairement le contraire; je tenais seulement à être précis afin de démontrer nos divergences de vues à ce sujet.

M. Biefnot. — Je ne souhaite ni vous interrompre, ni vous troubler, monsieur Simons! (*Rires*.) Vous avez toutefois interpellé en même temps l'Exécutif et le groupe socialiste.

En ce qui concerne l'immigration, je tiens à préciser que le problème ne se situe pas exclusivement du côté des immigrés. Il est davantage d'ordre social, je peux personnellement répondre très sérieusement aux questions que se posent de nombreuses personnes, à savoir notamment: comment se fait-il que, sur les thèmes de l'immigration, les partis de droite et d'extrême-droite obtiennent un tel succès auprès de l'électorat des ouvriers et gens modestes qui généralement votent à gauche? A mon sens, ce phénomène est tout à fait explicable et même inévitable. En effet, une partie de cet électorat socialement et économiquement modeste émerge à peine de sa propre précarité et dévient, depuis trop peu de temps seulement, quelques privilèges durement acquis. Il est, dès lors, normal qu'il ait peur de les perdre! On n'est jamais jaloux de ses privilèges que lorsqu'ils sont récents! Par conséquent, il n'est pas étonnant que les gens de notre Communauté, fragilisés hier et à peine sortis de cette précarité, soient inquiétés par le phénomène de l'immigration et prêtent, pour certains, une oreille attentive aux discours de la droite et de l'extrême-droite. Je répète donc que le problème ne se situe pas exclusivement du côté des immigrés. Je ne prétends d'ailleurs pas que vous l'avez affirmé.

M. Monfils. — Il ne s'agit pas des «Misérables» de Victor Hugo!

M. Simons. — Bien sûr, le problème ne se situe pas uniquement du côté des immigrés.

Je ne crois pas qu'il existe réellement un électorat de gauche ou un électorat de droite. Les gens posent des choix individuellement. Peut-être certains d'entre eux votent-ils traditionnellement pour vous? Néanmoins, un jour, ils peuvent être fragilisés par le discours nationaliste, dangereux au niveau de la montée de l'extrême-droite. Il me semble que de nombreux discours nationalistes tenus en Wallonie ont renforcé le *Vlaams Blok* en Flandre. A

ce sujet, une réflexion au sein de vos troupes serait sans doute utile.

Quant au secteur non marchand, je pense qu'il convient de revaloriser le budget l-culture, social, santé. En outre, des moyens supplémentaires doivent être accordés à la vie associative. Nous avons proposé d'harmoniser la législation relative à la vie associative au moyen d'un seul décret-cadre ou de décrets comparables, de manière à augmenter également les subventions et les moyens accordés aux associations: 100 p.c. pour le premier permanent; 75 p.c. ensuite pour tous les autres permanents, ce qui revient à passer de 610 à 750 000 francs. Cette démarche coûterait 230 millions. Il me paraît pensable de la réaliser progressivement. Un tel objectif nécessite évidemment des discussions avec les associations et le Conseil supérieur de l'éducation populaire.

L'Exécutif veut installer de nouveaux Conseils supérieurs de l'éducation permanente au moyen de décrets. Peut-il préciser le sens qu'il souhaite suivre? En quoi consiste sa volonté de créer une série de nouveaux Conseils de l'éducation permanente? Les choses ne sont pas claires. Nous ignorons de quels conseils il peut s'agir. Or, actuellement, l'éducation permanente se pratique au singulier et non au pluriel.

A nos yeux, la politique de la jeunesse fait partie intégrante de la politique de l'éducation permanente. Jouons franc-jeu: je considère que les termes de votre déclaration vont dans le même sens. Je fais ici référence aux quatre points que vous évoquez en page 10 de votre accord. Un nouveau décret devra cependant fixer la politique de la jeunesse dans le même cadre que l'éducation permanente, ainsi que la vie associative qui se situe actuellement hors décret — vous semblez l'oublier. Par ailleurs, ce décret devra également tenir compte de la totalité du secteur de la politique de l'immigration, actuellement très bien traitée au niveau de l'administration mais également hors décret. A l'égal de l'éducation permanente, ce secteur ne reçoit donc pas les subventions. Par conséquent, il doit être harmonisé, non seulement avec la jeunesse, mais également avec les centres d'éducation et de créativité — les CEC —, les centres de travail implantés en milieux immigrés et la vie associative totalement hors décret.

En ce qui concerne le sport, votre déclaration est truffée de lieux communs. On y trouve un seul point concret: la campagne de sensibilisation que vous avez l'intention de mener. A ce sujet, vous utilisez même le joli mot «fair-play». Je suppose que c'est M. Lebrun, dans la tradition PSC, qui mènera de façon admirable — tout comme M. Grafé il y a quelque temps — cette campagne publicitaire! Si telle est votre politique des sports, c'est à désespérer de tout!

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. — Je n'ai pas la compétence des sports. Vous devriez le savoir.

M. Simons. — Pour ce qui est de la culture, je pense avoir été critique à bon escient et je suis content d'avoir entendu l'opinion de M. Biefnot à ce sujet. Votre déclaration contient quelques lignes tout à fait creuses sur la danse, le théâtre et la culture, les considérations allant toujours dans le même sens. Vous savez quelle était la critique des créateurs et du mouvement «Présence et action culturelle» quant au travail réalisé par le précédent Exécutif: elle était négative. Je tiens à vous dire qu'elle sera tout autant en ce qui vous concerne si vous persistez dans la même direction.

Quant aux arts plastiques, ils sont absents de votre déclaration: vous ne leur consacrez même pas un chapitre. Pas un mot sur la création en matière de peinture ou de sculpture. Pas un mot non plus — je rejoins sur ce point M. Biefnot — au sujet du Centre culturel du Grand-Hornu, qui constituait pourtant le point principal. Je voudrais vous poser la même question que M. Biefnot, non parce que je suis Borain mais parce que les arts plastiques m'intéressent. Nous voulions créer un centre des arts plastiques de la Communauté et mon groupe souhaite depuis le début que celui-ci soit implanté à Mons ou dans la région. Mme Nélis avait d'ailleurs exprimé ce souhait à cette même tribune. Or, je le répète, la déclaration de l'Exécutif est muette à cet égard.

Aucun problème cependant en ce qui concerne la communication et les médias: la déclaration en parle abondamment. Cette matière est visiblement celle qui intéresse le plus l'Exécutif. Il est vrai qu'elle est plus proche du pouvoir que la culture, encore qu'à mon avis, celle-ci soit plus subversive. Vous avez repris les idées que nous avions exposées au travers d'interviews accordées à la presse, au journal *Le Soir* plus particulièrement. Ces idées maitresses sont au nombre de trois: augmentation de l'aide à la presse, reconnaissance des sociétés des rédacteurs, ouverture de la presse aux jeunes générations. Ces pistes nous semblent évidemment tout à fait valables mais nous ajoutons que la redevance radiotélévision devait être intégralement versée au budget I. Lorsque je vous entends parler, en ce qui concerne cette redevance — 2 milliards —, de division en 25 et 75 p.c., je ne vois pas comment vous pourriez en assurer le financement en même temps que celui de l'éducation permanente et des autres points mentionnés dans la déclaration.

Afin de rassurer tous ceux que ce sujet intéresse, je voudrais vous poser quelques questions précises. Comment assurez-vous le financement? Quelles mesures précises prendrez-vous pour ce qui est de l'ouverture de la presse aux jeunes générations? De quelle façon et dans quelles proportions comptez-vous augmenter l'aide directe à la presse? J'attire en outre votre attention sur l'organisme paritaire, à trois! Manifestement, le choix du terme n'est pas excellent. Cet organisme peut s'assimiler à la surveillance des détenteurs du capital face à leur rédaction. Sa représentativité devra faire l'objet d'une attention particulière.

Vous prétendez que la presse a besoin d'aide. Je vous rappelle que celle-ci a été, par rapport à l'audiovisuel, «nébuleuse» par l'Exécutif précédent. Or, vous avouez vous-même votre volonté de continuité. C'est parce que le service public de la radio-télévision a «reçu» la publicité que l'on a étouffé les moyens de la presse. Aujourd'hui — mieux vaut tard que jamais! —, on se soucie enfin de l'écrit, qui me semble tout à fait important pour la formation et la démocratie.

Vous voulez aussi revoir le statut de la RTBF. J'espère, à cet égard, que le débat sera large. M. Biefnot est toujours président de la commission de l'Audiovisuel. J'espère que cette commission ne devra pas procéder à un trop grand nombre d'auditions et que nous pourrions discuter, au plus vite, de la proposition déposée par M. Vaes et moi-même. Il s'agit d'un projet de statut allant dans le même sens que celui de M. Delville. Nous devons nous pencher ensemble sur ce problème et ne pas adopter la même attitude que lors de la précédente législature, c'est-à-dire reconnaître qu'il faut un nouveau statut et trainer pendant quatre ans sans faire quoi que ce soit!

Enfin, je souhaiterais être rassuré en ce qui concerne Télé 21. Va-t-elle continuer à exister comme deuxième chaîne de notre Institut? L'Exécutif a-t-il adopté une

position à ce sujet? Il en a la possibilité, comme j'ai cru le comprendre des propos du commissaire de l'Exécutif. Télé 21 doit être une chaîne de service public, tout à fait essentielle comme le disent les programmeurs, depuis que la publicité a fait son apparition sur la première chaîne. Il ne faut donc pas vendre Télé 21 au capital privé et surtout pas à TF1.

La presse est manifestement un élément essentiel pour la formation; de même la télévision. Il faut donc tendre à la protection et à la reconnaissance du statut des journalistes, ainsi qu'à l'indépendance des organes de presse. Je me permets de vous rappeler à ce propos la résolution déposée par tous les groupes, sauf les libéraux, et qui a été votée au sein de ce Conseil lors de la législature précédente, par tout le monde, sauf la formation libérale. Cette résolution portait sur l'indépendance et l'autonomie de la presse.

La question de l'éthique des médias et de l'organisation prospective des nouvelles technologies de communication, d'intelligence artificielle et de commande, constitue, avec la problématique écologique, un des deux axes de recomposition d'une pensée de progrès pour la planète d'aujourd'hui. Je vous montre donc l'importance que nous accordons à l'information pour la formation. Nous souhaitons que le peuple lise suivant de nouvelles méthodes. Dans le cadre de ce débat écologique, cette phrase extraite d'un article de Félix Guattari mériterait d'être citée.

Passons aux rapports entretenus avec les pouvoirs locaux. Vous les considérez comme une généralité dans votre accord mais il y manque une chose très importante: la Communauté va-t-elle exercer, comme le permet la loi, une tutelle spécifique sur les pouvoirs locaux? Il faut en effet exercer une tutelle spécifique afin que les dépenses culturelles des villes et des communes soient réellement obligatoires et pour mettre également en garde les CPAS qui n'appliquent pas la loi. C'est vous, en effet, qui avez la tutelle sur les CPAS wallons. Question subsidiaire: qui d'entre vous exerce donc la tutelle sur les CPAS wallons, avec tous ces sous-exécutifs? Il m'intéresserait beaucoup de connaître le ministre qui exerce la tutelle sur les CPAS wallons. (*Signé de Mme M. De Galan.*)

Si c'est le ministre bruxellois, c'est merveilleux: vous êtes la seule, madame De Galan, à ne pas faire partie du comité wallon! C'est cocasse comme organisation, mais tout est possible avec vous!

Donc, pour ce qui est de la tutelle spécifique, il y a l'avis très intéressant du Conseil d'Etat que je vous invite à lire et à dépoussiérer; il a été donné sur une proposition de Mme Nélis que nous avions déposée en ce qui concerne les œuvres d'art. Je pense donc qu'il est utile que la Communauté exerce cette tutelle afin qu'elle puisse agir avec le poids politique nécessaire au moment où les pouvoirs locaux — CPAS et communes — prendront leurs décisions à propos des matières qui la concernent.

Pour ce qui est des Communautés et des Régions, je ne reviendrai pas sur les volets financiers, mais uniquement sur le volet Communauté française-Communauté flamande. Il est plus aisé, aujourd'hui, pour un homme de théâtre ou un chanteur d'opéra, d'obtenir des moyens pour se produire à Lisbonne ou à Berlin plutôt qu'à Gand! Rien n'existe en faveur d'une collaboration, d'une aide financière. La déclaration ne prévoit rien pour les déplacements en Communauté flamande.

Je considère qu'il s'agit là d'une lacune importante.

En ce qui concerne le domaine social et la santé, je répéterai en quelques mots — M. Winkler développera en effet ce sujet, de même que M. Dufour et d'autres — ce

que l'Exécutif entendait faire dans sa déclaration précédente.

Très peu de choses ont été réalisées en quatre ans. Je ne poserais qu'une seule question dans ce discours général: je souhaiterais savoir si la menace d'une économie d'un milliard à réaliser sur ce budget existe toujours. Cette menace avait été lancée par M. Spitaels et avait fait l'objet d'un débat au bureau du parti socialiste, si l'on en croit la presse. M. Féaux avait cité le chiffre de 700 millions mais était — toujours selon la presse — revenu du bureau socialiste en parlant, cette fois, d'un milliard. Pouvez-vous me rassurer en me confirmant que nous n'entendrons plus parler de cela cette fois-ci?

En ce qui concerne l'enseignement, d'autres membres de mon groupe vous parleront plus amplement de ce domaine: MM. Liesenborghs, Vacs et Detienne; je dirai simplement que le rapport entre le point de vue économique et l'enseignement, tel qu'il est prévu dans votre accord politique, est tout simplement inacceptable.

L'enseignement est au service non pas de l'économie, mais de la formation. L'économie ne peut donc pas être l'unique guide de l'enseignement. S'il doit constituer une piste de réflexion, une formation prioritaire dans la langue maternelle permettra une intégration harmonieuse dans le bain social. Les formations complémentaires seront envisagées par la suite. Donc, pas de folie au sujet des langues ni de l'informatique! Il faut faire primer la formation de base. Mais ces réflexions seront plus amplement développées par des collègues de mon groupe.

Monsieur le ministre-président, j'en viens à un autre point important: les douzièmes provisoires.

L'Exécutif Féaux-Grafé a fixé des douzièmes provisoires, article par article. Par exemple, il est impossible, aujourd'hui, de liquider des provisionnels parce que l'administration ne dispose pas des lignes budgétaires adéquates. M. Monfils, quand il était ministre-président, avait travaillé autrement en instaurant des douzièmes par section, ce qui permettait plus de souplesse dans le versement des subsides aux associations. Pouvez-vous organiser un changement à cet égard? Il permettrait à un ensemble de dépenses structurelles d'être liquidées au début de l'année et à des dépenses extraordinaires, qui sont elles gelées, d'être versées.

Ce petit correctif doit, me semble-t-il, vous être demandé de manière à permettre l'accélération des procédures de liquidation des subventions. En effet, sans cela, les organisations sociales ou d'éducation permanente, que nous soutiendrons d'ailleurs, se plaindront d'un manque d'argent à partir de l'installation du nouvel Exécutif. Il convient de répondre à cette question essentielle pour toutes les organisations qui, même s'il s'agit d'un problème technique, se trouveront en difficulté en raison de la façon dont l'Exécutif précédent avait fixé la liquidation des douzièmes provisoires.

En conclusion, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, votre déclaration pavée de bonnes intentions et de «bouquets de faiblesses» est beaucoup plus creuse que celle d'il y a quatre ans et trahit le manque de temps qui lui a été consacré. Manifestement, ces bonnes intentions ne trouvent jamais de réponse concrète. En entendant votre discours, on a sans arrêt envie de vous poser les questions suivantes: Comment? Avec quels moyens? Avec quels moyens législatifs? Aucune réponse concrète n'est apportée.

Aucun élément concret non plus n'est fourni en ce qui concerne le financement. Surtout, vous avez voulu faire une majorité qui, si elle est symétrique au niveau national,

n'obtient les deux tiers ni au Sénat, ni à la Chambre. Cette piste que vous avez voulu suivre, rend fort difficile l'adaptation de la dotation au PNB ou la fiscalité de la Communauté française.

Vous connaissez notre réticence à accepter des propositions qui nous seraient soumises par la majorité dans une commission mixte quelconque, à la Chambre ou au Sénat où, au cours de discussions incessantes, il faudrait pointer du doigt ceux qui ne voteraient pas, n'étant pas d'accord sur le débat global de l'enveloppe financière en question.

Sans débats en profondeur, pour ces deux tiers, notre réponse est «non»! Comme on l'a rappelé ce matin, la fiscalité communautaire est liée à la réforme fiscale. Il ne faut pas que cela coûte encore plus cher aux plus pauvres par rapport aux plus riches. Ceux qui parleraient du retour du cœur ou de cœur aux chiffres, devraient être sensibles à ne pas porter atteinte à l'équilibre établi.

Par ailleurs, de réels moyens seront nécessaires pour toutes les branches de la Communauté française.

Enfin, la priorité ne va pas du tout à la fiscalité. Ce n'est qu'un tout petit point qui, s'il doit absolument être pris en compte, permet de responsabiliser politiquement l'Exécutif.

La vraie base nouvelle de la Communauté française doit émaner du national et d'une révision de sa dotation, sinon les difficultés continueront dans l'enseignement. La priorité doit, selon nous, être accordée à la politique menée dans les matières transférées aux Régions et aux Communautés. Si l'on veut nous faire prendre des responsabilités pour atteindre la majorité des deux tiers, comme l'annonce la presse et comme le font savoir certains responsables qui négocient actuellement au niveau national, il est évident que cela ne pourra se réaliser qu'en ouvrant les dossiers communautaires et de la Région wallonne.

En conclusion, monsieur le ministre-président, les politiques envisagées en matière de culture et de langues sont fort creuses.

Sur le plan de la langue, nous ne trouvons rien: aucun personnel supplémentaire n'est prévu, alors que des promesses avaient été faites; il n'est nullement question d'une refonte sérieuse du Conseil de la langue, malgré les beaux discours.

En politique culturelle, nous ne trouvons que des phrases creuses; en matière d'enseignement, il est clair que les enseignants sont pris en otage; en matière sociale et de santé, vous poursuivez la politique menée par l'ancien Exécutif, dont nous connaissons les manquements.

Vous bénéficiez peut-être d'un bonus en matière d'aide à la presse, pour autant que vos bonnes intentions soient suivies de réalisations!

En résumé, vous voulez poursuivre la ligne creuse de l'Exécutif précédent. Permettez-moi donc de m'appuyer sur ce qui a été fait pendant quatre ans: les politiques menées furent faibles, très conflictuelles et manquaient d'envergure. Votre discours d'aujourd'hui est aussi sans envergure et cela ne présume probablement pas un suivi.

J'espère que vous veillerez à mettre un terme aux conflits incessants entre les ministres de l'Enseignement, ne fût-ce que pour la crédibilité du monde politique, et que vous travaillerez avec plus de dynamisme. J'attends donc de votre part un souffle nouveau.

Mais comment y croire alors que vous annoncez que vous comptez agir dans la ligne de l'Exécutif précédent,

qui n'avait pas de souffle, qui était basée sur le conflit et le blocage?

Nous ne pouvons donc pas vous faire confiance parce que ce discours, pavé de bonnes intentions, mais dénué de moyens concrets, et cette intention de suivre l'Exécutif précédent montrent à suffisance que vous risquez de vous enfoncer dans les mêmes difficultés et les mêmes faiblesses. Le groupe Ecolo ne vous accordera donc pas sa confiance. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, la déclaration que nous avons à examiner aujourd'hui est, aux yeux du groupe PSC, une déclaration qui revêt une signification particulière. En effet, les élections du 24 novembre dernier nous ont confirmé, si besoin en était, que ce que nos concitoyens veulent d'abord et avant tout, c'est que les responsables politiques soient capables d'apporter des solutions concrètes à leurs problèmes quotidiens, aux problèmes qu'ils rencontrent tous les jours dans leur vie d'hommes et de femmes. Trop souvent, les gens ont le sentiment que le débat politique ne les concerne pas ou tellement peu.

Or, les compétences qui sont les nôtres en Communauté française sont précisément des compétences qui nous permettent de répondre de manière très concrète aux problèmes d'aujourd'hui: la garde des enfants, l'hébergement des personnes âgées ou leur maintien à domicile, les problèmes liés à la drogue, la lutte contre l'échec scolaire, la revalorisation des métiers d'enseignants, d'infirmières, d'assistantes sociales, en bref, ce que l'on pourrait appeler «les métiers du cœur», mais aussi la prévention en matière de santé, le soutien aux artistes et beaucoup d'autres problèmes encore. Cette préoccupation du vécu quotidien et des problèmes concrets, nous avons voulu qu'elle se retrouve à travers l'ensemble de la déclaration de l'Exécutif.

En outre, et le scrutin a renforcé notre conviction à cet égard, un des enjeux qui s'impose à nous est la lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation.

Les entités urbaines doivent, à cet égard, retenir notre attention prioritaire parce que c'est en leur sein que se sont développés les phénomènes les plus visibles de dualisation socio-économique, c'est là que les solidarités se sont dégradées, c'est là que la solitude des gens est la plus grande, c'est là que se retrouvent des ghettos de population marginalisée, belge ou immigrée. La déclaration de l'Exécutif est très claire à cet égard et indique bien cette volonté.

Le groupe PSC sera très attentif à ce que ces déclarations d'intentions politiques trouvent à se concrétiser dans l'ensemble des politiques qui seront menées par l'Exécutif. En effet, au-delà d'une déclaration d'intentions, il s'agit bien pour nous d'un engagement de réalisations et d'actions à mener sur le terrain dans l'ensemble de notre Communauté française, tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Des choix politiques et des réorientations budgétaires devront être opérés, pour que ces intentions puissent se satisfaire de bonnes intentions. Nous en sommes convaincus. C'est d'actions concrètes sur le terrain dont elle a besoin et c'est ce que les gens attendent de nous. C'est pourquoi nous devons souligner la volonté de l'Exécutif

de s'inscrire dans une perspective budgétaire, à long terme, dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Les engagements financiers de la déclaration sont clairs, qu'il s'agisse du financement à court terme ou à plus long terme et de la répartition équilibrée de ces moyens entre les différentes compétences de la Communauté.

Pour le groupe PSC, tous les engagements pris à l'égard de l'enseignement seront tenus et la programmation d'un financement complémentaire et équilibré du secteur non marchand sera assurée.

La décennie 90, qui s'ouvre devant nous, doit en effet se traduire par un investissement dans les personnes. Il faut redonner leur place à ceux qui soignent, forment, éduquent, protègent, aident... Bref, à ceux et celles qui remplissent une fonction vitale dans la société mais dont le travail n'est pas reconnu à sa juste valeur parce qu'il n'est pas directement rentable.

C'est un secteur où le monde associatif joue un rôle important. Les engagements pris dans la déclaration à ce propos sont de nature à assurer à ce secteur une meilleure sécurité dans son fonctionnement et dans son action quotidienne, sur le terrain, et à lui garantir un plus par le mécanisme de l'indexation et de la programmation sociale.

Aussi, j'estime que notre Exécutif a pris ses responsabilités, non seulement en définissant les axes qu'il entendait développer pour répondre à l'attente des citoyens, mais aussi en indiquant clairement les moyens financiers sur lesquels il comptait s'appuyer pour y faire face. Je n'y reviendrai pas. Mais la mise en place de notre Exécutif, le débat actuel sur sa déclaration de politique communautaire, avant toute autre institution, est aussi un signe politique important et la preuve que les partenaires de cette coalition peuvent prendre leurs responsabilités en formulant leurs exigences et en respectant les contraintes budgétaires.

En août 1991, un accord était intervenu au niveau national assurant le transfert de la radio-redevance à notre Communauté et lui donnant les moyens d'assurer la responsabilité de ses recettes. L'octroi de ces moyens relève de la compétence du pouvoir national. L'Exécutif demande l'exécution de cet accord. Nous attendons, de toutes les forces politiques au sein de cette assemblée, comme les partenaires actuels de l'Exécutif l'ont fait, qu'elles prennent aussi leurs responsabilités au moment où elles seront appelées à émettre un vote permettant le refinancement de notre Communauté.

L'enseignement mobilise, à juste titre, une part considérable de notre Communauté française. Mon collègue Philippe Charlier y reviendra plus longuement tout à l'heure. Je voudrais néanmoins insister quant à moi sur cinq points: rappeler, d'abord, que les engagements qui ont été pris dans ce domaine seront respectés; assurer ensuite le monde de la formation de la prise de conscience par le politique du fait qu'être enseignant, c'est faire le choix d'une carrière professionnelle. Il en résulte pour nous l'obligation de leur offrir une carrière valorisante et respectée.

La carrière plane n'offre actuellement aucune motivation dans la vie professionnelle de l'enseignant. Nous devons y remédier. C'est pourquoi l'absence de mobilité professionnelle est également un frein. Des possibilités de passerelles interréseaux, interniveaux, avec le privé ou la fonction publique, doivent être recherchées. De même, nous devons renforcer la formation initiale en la rendant plus polyvalente.

Le principal défi pour l'Exécutif, dans ce cadre, sera d'assurer l'adéquation de la formation initiale aux nouvelles réalités et aux exigences de notre société. Cette formation, ne l'oublions pas, conditionne tout le circuit de l'enseignement, de la préparation du formateur à la formation de l'élève.

Nous avons voulu que l'Exécutif poursuive l'investissement qui a été entamé dans l'enseignement fondamental. On dit que tout se joue avant six ans; je dirai quant à moi que beaucoup de choses se décident dès le maternel et le primaire, que c'est l'âge des apprentissages de base, l'âge où la lutte contre l'échec scolaire acquiert tout son sens.

L'Exécutif sortant a consenti des efforts substantiels dans ce secteur: je pense à la revalorisation des enseignants du maternel, à l'augmentation des frais de fonctionnement, au décret sur la formation continue...

La déclaration confirme cet investissement préférentiel dans le fondamental et la formation des enseignants. Nous serons très attentifs à ce que cela puisse se traduire concrètement.

Par ailleurs, la déclaration indique aussi clairement l'attention particulière que l'Exécutif accordera aux écoles qui comptent beaucoup d'enfants d'origine étrangère.

Le Commissariat royal à l'immigration souligne et à juste titre, que l'un des axes essentiels à promouvoir en matière d'intégration des immigrés, est l'enseignement. Il est clair que c'est l'investissement majeur que nous devons réaliser en Communauté française à cet égard. La déclaration de l'Exécutif le relève; je demande que le ministre responsable y accorde une attention particulière.

Finalement, et cela rejoint aussi ce que je viens de dire, il faut développer une réponse adéquate face au décrochage scolaire. La déclaration ouvre des perspectives nouvelles à ce propos: élargissement de la formation en alternance, meilleur contact avec le monde du travail et de l'entreprise, révision des modalités de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans...

Il nous paraît extrêmement important d'avancer dans ce sens parce qu'il faut arriver à motiver les jeunes que l'école rebute aujourd'hui et qui n'y trouvent pas de point d'accroche. Ce sont eux que l'on retrouve alors en situation de délinquance. Le meilleur remède à cette petite et moyenne délinquance qui fait, à ce jour, l'objet de nombreux débats, est la rémotivation de ces jeunes sur le plan scolaire en vue de leur donner des perspectives d'insertion dans le monde du travail et dans notre société. Il existe un important travail sur le terrain dans ce sens; il convient de le renforcer et de l'élargir.

L'Exécutif indique qu'il souhaite poursuivre les concertations sur le terrain et avec tous les acteurs concernés. Parmi ceux-ci, dans le cadre de leurs responsabilités propres, les parents doivent aussi être des partenaires. Je ne doute pas que l'Exécutif y sera attentif.

A côté de cet effort sur le plan scolaire, il faudra que l'Exécutif s'engage résolument dans la lutte contre la toxicomanie. C'est l'une des raisons majeures de la délinquance juvénile. Des actions sur le plan local en concertation avec les écoles, avec la police communale et les divers intervenants sociaux, sont indispensables. La mise en application du décret sur l'aide à la jeunesse trouve ici tout son sens. Et ce ne sont pas nécessairement des moyens budgétaires nouveaux qui s'imposent; ce sont surtout des mises en commun d'actions existantes, des synergies à créer, des objectifs à se donner.

Mon collègue, Denis Grimberghs, aura l'occasion tout à l'heure de développer ce point ainsi que d'autres concernant le secteur social et la santé, je ne m'y attarderai donc pas.

L'Exécutif, dans sa déclaration, souligne très justement que notre Communauté se fonde sur une communauté de culture entre tous les francophones de notre pays.

La culture revêt en ce sens son caractère plénier. Elle comprend tout ce qui permet à l'individu de se situer au sein d'une communauté, tout ce qui lui permet de donner un sens à son existence dans une communauté humaine.

La culture s'exprime alors bien évidemment dans les arts, mais aussi dans l'enseignement, la lecture publique, l'éducation permanente, les médias, l'habitat... Cette dimension, l'Exécutif doit l'avoir constamment à l'esprit, car elle justifie la volonté d'appartenance à une communauté où la dimension humaine est première.

Dans la politique des arts, le rôle des pouvoirs publics consiste surtout à définir des «politiques cohérentes», à arbitrer et sécuriser les choix budgétaires, à encourager et à coordonner les efforts réalisés. Ces différentes lignes de force, nous les retrouvons dans la déclaration de l'Exécutif, notamment dans la volonté de définir des critères objectifs de subsidiarité qui s'inscrivent dans le temps, et dans l'engagement de créer un statut de l'artiste lui assurant un cadre professionnel et social convenable ainsi qu'une protection juridique appropriée.

Dans ce secteur, comme dans bien d'autres, bien plus que l'octroi de moyens, certes indispensables, c'est cependant la volonté d'écoute, de dialogue avec les créateurs, de présence au sein du monde culturel, de promotion du droit à la culture, de considération à l'égard des acteurs de cette vie culturelle, qui fera qu'une politique culturelle pourra s'établir. La culture n'est pas le fait du politique, sous peine alors de devenir une culture politique.

Et lorsque M. Simons s'étonne du peu de définition d'une politique culturelle, il semble oublier cet aspect important.

Dans cet espace culturel, les médias ont pris une place de plus en plus importante. Nous sommes heureux de voir l'audiovisuel et la presse écrite rassemblés dans un même chapitre. Il est évident qu'on ne peut cloisonner le paysage médiatique et que ce n'est que sur la base du dialogue, ce n'est que sur des bases contractuelles entre les médias télévisuels et les représentants de la presse écrite de notre Communauté que nous pourrions élaborer une stratégie permettant à chacun de trouver sa place face à la concurrence et au développement économique extraordinaire dans ce secteur. Nous devons prendre les mesures appropriées, face à l'internationalisation de ce secteur et à la pression des groupes financiers, pour assurer l'existence, au sein de notre Communauté, d'un secteur de presse, de communication et de télévision valorisant notre identité culturelle. Aussi, outre une définition mieux adaptée aux réalités nouvelles du statut de notre chaîne publique, la mise en place d'un organisme paritaire au niveau de la presse écrite s'inscrit-elle dans la bonne voie. Cela nous permettra, d'une part, de garantir le pluralisme et la pluralité dans ce secteur et, d'autre part, de ne plus parler d'aide à la presse écrite mais plutôt de soutien de notre Communauté à la presse écrite, comme vecteur de notre identité culturelle dans toutes ses dimensions.

Je voudrais aussi m'arrêter un instant au rôle de notre Communauté sur la scène internationale.

Comme le relève la déclaration, l'Exécutif doit mener une politique de présence sur la scène internationale et jouer un rôle dynamique dans le renforcement de la francophonie. Il doit assurer, par ailleurs, une plus grande participation de la Communauté française à l'ensemble des programmes européens. Dans ce cadre, notre Communauté dispose d'un atout précieux : sa capitale, Bruxelles, une ville majoritairement francophone qui, à ce titre, est au cœur de l'Europe, au cœur de notre identité culturelle d'Européens. Il importe, dans le cadre de notre Communauté française, non seulement de préserver et de développer ce caractère francophone de Bruxelles, mais aussi de s'en servir comme d'un atout permettant à notre Communauté de se valoriser sur la scène internationale. Les retombées en sont évidentes pour l'ensemble de notre Communauté.

Je ne peux donc que me réjouir de ce qu'aujourd'hui, l'Exécutif indique qu'il entend coopérer plus largement avec la Région wallonne et la Région bruxelloise, ce qui, pour nous, est de nature à renforcer l'efficacité des actions menées sur le terrain par la Communauté française et certainement pas à la vider de sa substance, comme l'affirment certains. Il n'y a pas d'avancée dans ce sens, il n'y a pas de création de nouveaux machins, mais bien la mise sur pied d'une meilleure coordination, de meilleures synergies dont l'objectif majeur est de viser à une meilleure efficacité des actions sur le terrain. L'Exécutif a clairement indiqué que cette collaboration, il entendait la mener avec les deux Régions, ce qui nous paraît tout à fait important.

A l'heure actuelle, parce qu'elle se situe dans un contexte institutionnel complexe, la Région bruxelloise ne peut, comme le souhaiteraient les Bruxellois francophones, apporter aussi facilement son soutien à la Communauté française, de la même manière que la Région wallonne peut le faire. Je suis néanmoins convaincue que la collaboration entre la Communauté française et la Région bruxelloise, que l'Exécutif a souhaitée, sera de nature à ouvrir des perspectives à ce sujet.

Pour moi, il n'y a pas d'un côté des Wallons et, de l'autre, des Bruxellois; il y a des francophones qui forment ensemble une communauté solidaire, au sein d'une Communauté française habilitée par ses matières à appréhender l'ensemble des priorités de ses habitants, sans qu'il soit nécessaire à tout moment de spécifier que tel problème est propre à telle région, à telle ville ou à telle commune.

La déclaration de l'Exécutif s'inscrit dans cette optique. Elle entend définir des politiques qui intéressent

les personnes et non des territoires; des politiques qui s'affinent en fonction des nécessités des personnes et en tenant compte de leur environnement particulier. C'est le rôle de notre Exécutif.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la volonté de l'Exécutif d'assurer la défense des francophones, de tous les francophones : ceux de Bruxelles, ceux de la périphérie et de Fournon, et de veiller que tous ces francophones puissent affirmer leur appartenance à notre Communauté française.

Je voudrais conclure en disant que nous avons, aujourd'hui, besoin d'une Communauté française forte, capable de répondre aux préoccupations et aux attentes des francophones de notre pays, qu'ils soient wallons ou bruxellois. La déclaration de l'Exécutif est claire à cet égard.

Nous savons bien que les choses ne seront pas faciles, mais nous croyons que les éléments de la déclaration nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance tout en sachant que l'on ne pourra pas faire tout, tout de suite, qu'il faudra programmer les actions à mener dans le temps, qu'il faudra opérer des choix. Nous le ferons sur base des lignes de force de cette déclaration, avec la conviction de l'urgence qu'il y a à répondre concrètement à l'attente des femmes et des hommes de notre Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Chers collègues, je vous propose d'interrompre ici nos travaux. En accord avec les présidents des divers groupes politiques et dans le souci, de la part de l'Exécutif, d'une réponse moins globale, M. le ministre-président fera une première réponse à 14 heures précises.

M. Monfils. — Madame la Présidente, s'il échec, les chefs de groupe pourront-ils formuler une brève réplique?

Mme la Présidente. — Oui, vous avez droit à une réplique de cinq minutes.

M. Monfils. — C'est parfait.

Mme la Présidente. — La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 20.*

Prochaine séance publique à 14 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 heures.

MM. Tomas et Vandenhoute, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Viseur et Spitaels, retenus par d'autres devoirs; MM. Ducarme, Saulmont, Houssa et Baudson, pour raisons de santé.

DECLARATION DE L'EXECUTIF

Reprise de la discussion

Mme la Présidente. — Nous reprenons la discussion de la déclaration de l'Exécutif.

La parole est à M. Anselme, ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier Mme la Présidente de me permettre de répondre, dès à présent, aux chefs de groupe, ce qui est de nature à clarifier le débat et nous permettra de mettre au point certaines choses et, sans doute, d'alimenter la suite de nos discussions.

M. Bertouille. — La priorité va donc aux chefs de groupe!

Mme la Présidente. — Non, monsieur Bertouille! Nous en avons convenu avec les présidents des groupes politiques; c'est simplement en vue d'obtenir une réponse plus précise aux problèmes soulevés.

M. Monfils. — Je n'ose pas critiquer les questeurs!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — La prudence est la mère de la sûreté!

Il n'entre évidemment pas dans mes intentions, au stade actuel du débat, de répondre, point par point et dans les aspects les plus techniques, aux différentes interventions de ce matin. Tel sera l'objet de notre discussion de cet après-midi et le menu, madame la Présidente, m'apparaît d'ores et déjà bien chargé. Je m'en tiendrai donc à quelques considérations générales répondant, sur un plan politique, aux propos des chefs de groupe.

Ces derniers me donnent de nombreux motifs de me réjouir et quelques-uns, de me décevoir. Je puis en effet me réjouir du soutien ferme apporté par Mme de

T' Serclaes et M. Biefnot. Vous avez, madame, monsieur, mesuré, avec l'Exécutif, l'importance du défi qui se présente à notre Communauté. Vous nous avez assurés d'une collaboration loyale et constructive dans la mise en œuvre de nos projets et je vous en remercie.

De même, je remarque avec plaisir que l'opposition semble relever dans notre déclaration quelques points positifs, ce qui tendrait à démontrer que l'appel de la majorité à un large consensus francophone n'est pas resté totalement sans écho.

Néanmoins, j'ai plusieurs motifs de déception. Je passerai sur la conception — directement issue du Festival d'Avoriaz — que M. Monfils a développée dans ses aspects institutionnels. A lui qui insinue que l'Exécutif sommeille, je répondrai que ses nuits me paraissent particulièrement agitées. En substance, l'Exécutif qui se trouve devant vous, n'a pas reçu mandat de « vampiriser » la Communauté française. De même, il ne m'appartient pas, en tout cas pour l'instant, d'exorciser vos peurs réelles ou simulées.

J'ai dit d'emblée dans la déclaration politique que l'Exécutif avait, sans aucune équivoque, marqué sa volonté d'assumer l'ensemble des compétences qui sont les siennes. L'accord politique que vous avez maintenant eu le temps — et j'espère le désir — de lire prouve la pertinence de mon propos.

J'ai dit que l'Exécutif assumerait toutes ses responsabilités. Il est installé. Les ministres travaillent. Un accord de majorité politique existe. Nous prouvons ainsi que nous assumons et que nous allons de l'avant. Je ne me référerai pas à d'autres pouvoirs, mais chacun peut constater aujourd'hui que l'Exécutif de la Communauté française comme celui de la Région wallonne sont d'ores et déjà au travail.

Nous souhaitons des collaborations structurelles qui sont prévues entre les Exécutifs. Nous avons parlé, très explicitement, de la collaboration avec la Région wallonne. Et vous m'avez entendu dire que nous souhaitons cette même collaboration avec la Région bruxelloise.

Nous souhaitons rechercher de meilleures collaborations avec les Régions, tout simplement dans un souci de plus grande cohérence et donc, de meilleure transparence pour la population. C'est un pas en avant pour la démocratie. Vous devriez nous en féliciter plutôt que de nous critiquer de manière dérisoire.

Quant à l'Etablissement, il existe, il fonctionne et il devra connaître, demain, de la formation professionnelle, laquelle est gérée pour l'essentiel par le FOREm et l'Institut des Classes moyennes.

Je vous rappelle également, comme le précise l'accord, que le rôle du Comité wallon n'est pas d'organiser le grand soir de la Communauté française, mais qu'il s'agit d'un organisme consultatif de recherche et d'impulsion, chargé de se concerter sur les matières régionalisables.

Dans la même optique, je répète une fois encore qu'une structure identique devrait, à notre souhait, être mise sur pied avec Bruxelles, ce qui rejoint, je pense, le

souci de M. Simons. A cet égard, j'ajouterais que si la Communauté française est mal aimée, mon rôle n'est-il pas précisément de mieux la faire connaître, notamment en Wallonie?

Lorsque j'ai évoqué le rapprochement de Bruxelles avec Namur, je vous signale que, dans mon propos complet, j'ai déclaré le souhaiter dans les deux sens.

Sur l'essor que nous réservons à Bruxelles, un observateur impartial aura déjà compris que le contenu de l'actuelle déclaration va beaucoup plus loin que tout ce que les Exécutifs précédents ont pu proposer et même concrétiser. Vous nous faites là un très mauvais procès. Nous aurons, je suppose, l'occasion d'y revenir cet après-midi.

Pour le reste, je vous en conjure, n'ayez pas peur, une fois de plus, du changement...

M. Bertouille. — Vous ne nous faites pas peur!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Vous m'en donnez la forte impression.

J'ai commencé à militer dans un mouvement fédéraliste wallon.

Mme Mayence. — C'est cela qui nous inquiète!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — A ce moment-là, le fédéralisme que vous n'avez toujours pas assimilé, madame, et je le regrette profondément, était considéré comme une utopie, voire une absurdité.

Lorsque je militais, j'allais de porte en porte et lorsque, à mes débuts, je faisais de petits meetings et que l'on m'expliquait que la Wallonie allait mourir si nous appliquions le fédéralisme, parce que la Wallonie n'avait pas de port de mer, j'essayais de faire comprendre qu'un Etat voisin, le Grand-Duché de Luxembourg, n'avait pas et n'a toujours pas, à ma connaissance, de port de mer!

M. Bertouille. — Il y a des banques!

M. de Donnée. — Qui sont bien gérées!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — ... Et que cela ne l'empêchait pas d'être compétent dans toute une série de domaines et pour le plus grand profit de sa population.

De la même manière, j'essayais d'expliquer qu'à notre porte et quoi qu'on pût en dire à l'époque, existait un Etat fédéral qui marchait bien et pas si mal que ça, même maintenant: l'Allemagne!

Il a fallu que M. Eyskens dise un jour que la Belgique institutionnelle en tant qu'Etat national était dépassée dans les faits pour que, tout à coup, on découvre quelque chose que nous étions très nombreux à avoir découvert depuis longtemps. Et nous n'étions plus des parias! Nous avons, à ce moment-là, composé un scénario institutionnel dans lequel nous vivons pour l'instant mais, comme vous le savez, fort heureusement, la société évolue et l'institutionnel doit s'adapter à cette évolution car il n'est qu'un instrument au bénéfice des populations et non l'inverse.

En ce qui concerne le budget, je n'ai pas caché les contraintes que nous allons subir tous ensemble. C'est pourquoi je vous ai demandé de nous laisser quelques mois afin de pouvoir établir un budget sérieux permettant

de voir dans quelle mesure les projets que nous voulons mettre en œuvre nous permettront, le cas échéant, des économies d'échelles, et d'obtenir — je lance à nouveau un appel solennel —, à l'issue des négociations nationales, les moyens indispensables à la réussite de notre politique.

A ce sujet, je voudrais d'ailleurs vous rappeler que nous ne sommes pas dans l'impasse complète que vous suggérez. Le transfert intégral de la radiotélévision redevance peut être obtenu par simple arrêté royal. Quant au pouvoir fiscal, le droit public peut, lui aussi, nous réserver des surprises positives. Ainsi, je ne jurerai pas — au contraire — qu'une majorité qualifiée soit indispensable.

J'ai d'ailleurs entendu l'appel de M. Simons en ce qui concerne les recettes. Je rencontrerai ses préoccupations; j'ai toujours eu pour ligne de conduite — que l'Exécutif partage globalement — de prendre mes responsabilités, lesquelles entraînent des recherches en matière de recettes. Nous en discuterons positivement à l'occasion du dépôt du budget.

Pour conclure très provisoirement ce chapitre, j'ajoute que j'ai écouté attentivement les suggestions de M. Simons au sujet des douzièmes provisoires. Sa proposition est judicieuse et l'Exécutif s'est d'ores et déjà donné les moyens de la mettre en œuvre.

Ceux qui nous reprochent de ne pas évoquer un certain nombre de problèmes, particulièrement celui de l'immigration, font preuve, je le pense, de myopie intellectuelle. Nous n'adhérons pas à la simplification de ces discours politiques. Nous ne voulons pas séparer l'avenir des jeunes francophones et des jeunes immigrés. Il nous faut donc trouver, dans notre désir de lutte contre l'exclusion et la recherche d'une nouvelle solidarité, des pistes pour l'intégration des immigrés.

Je préfère, vous me comprendrez, souligner maintenant les aspects positifs qui apparaissent dans ce débat.

C'est pourquoi je suis heureux de voir les préoccupations de M. Monfils rejoindre celles de l'Exécutif quand il demande une plus grande sélectivité dans l'affectation des subventions de manière à assurer une meilleure efficacité de celles-ci.

De façon systématique, l'Exécutif a souligné sa volonté de définir des priorités dans les activités des associations et des mouvements, dans le cadre d'un dialogue permanent avec ceux-ci de manière à rencontrer nos priorités qui se rejoignent dans la lutte contre l'exclusion. Le développement de relations contractuelles doit permettre davantage de transparence pour tout le monde et, dès lors, nous en convenons, une meilleure affectation des moyens.

Quant à la multiplicité des organes existants, c'est évidemment une caractéristique de notre vie en société. Cela constitue peut-être un risque dans l'éparpillement des moyens, mais c'est aussi un potentiel extraordinaire qu'il faut dès lors conserver pour faire en sorte que tous ces lieux multiples accueillent le citoyen et contribuent à éviter la marginalisation et l'exclusion.

Je suis d'accord avec M. Monfils: il faut encourager l'innovation et éviter de se laisser aller à la routine. Cependant, les remarques que lui-même et M. Simons ont formulées concernant la pauvreté du secteur artistique, n'ont pas beaucoup de sens à mes yeux.

Qu'il faille davantage de moyens dans ce secteur, comme dans tous les autres secteurs de la Communauté, j'en conviens évidemment, mais parler d'une extrême pauvreté en évoquant, d'une façon qui me paraît caricatu-

rale, la comparaison avec la RTBF ou l'enseignement, n'a franchement pas beaucoup de sens.

Je prétends que le secteur artistique a d'ailleurs connu davantage de développement lors des récentes années que lorsque vous en aviez la charge en un autre temps, monsieur Monfils.

M. Bertouille. — Facile à dire!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — C'était encore plus facile à dire tout à l'heure! Permettez-moi de répondre et prouvez-moi que j'ai tort.

M. Monfils. — Difficile à prouver, monsieur le ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Y a-t-il moins d'œuvres littéraires, moins de spectacles, de théâtre? La danse n'a-t-elle pas été relancée et renouvelée? N'avons-nous pas stabilisé les grandes institutions culturelles? N'avons-nous pas progressivement supprimé les déficits cumulés qui existaient dans le secteur artistique?

Quelles que soient les difficultés, je pense que nous n'avons pas à rougir de ce qui fait notre programme en la matière. C'est pourquoi j'attache une attention toute particulière au problème du statut des artistes.

Cela me permet de réagir à d'autres propos de M. Monfils qui critique le fait que nous sollicitons des budgets nationaux pour certaines de nos activités. Bien sûr nous le faisons, et à partir de nos propositions, de nos projets, comme cela s'est passé dans le cadre du recours au fonds d'impulsion pour les actions d'intégration des immigrés. Non seulement il faut poursuivre en ce sens, mais il faut faire davantage, tout comme en ce qui concerne les mesures relatives à la sécurité sociale et à la fiscalité pour les artistes.

Ce n'est pas une abdication de la Communauté; c'est au contraire, comme dans la législation sur les droits d'auteur, une présence accrue de la Communauté française dans les débats qui la concernent directement.

M. Biefnot a évoqué l'intérêt de la poursuite des activités innovantes comme l'opération «Été-jeunes»; la politique de soutien à des projets thématiques faisant l'objet d'un contrat avec des partenaires du monde associatif est confirmée.

Nous entendons à cet égard assurer un certain décloisonnement des secteurs en matière de subventions, associer par exemple le secteur des sports de manière plus large et inciter à cette initiative qui connaît heureusement un succès grandissant, qui touche un public jeune souvent défavorisé socialement et culturellement dans tous les coins de notre Communauté française. Cette formule d'aide aux projets, plus souple pour répondre aux initiatives particulières, permet une évaluation régulière des résultats afin de s'adapter aux réalités du terrain et au dynamisme de la vie associative.

En ce qui concerne «Été-jeunes», il y a lieu de poursuivre ce type d'initiative où plusieurs associations et les pouvoirs publics ont appris à travailler ensemble, avec leurs moyens et aux niveaux d'interventions respectifs. C'est un exemple simple, mais excellent, de synergie positive et complémentaire qui répond ainsi à votre préoccupation de réhabiliter le service public.

Dans le domaine de l'audiovisuel et particulièrement de la RTBF, je confirme la nécessité de maintenir la vocation culturelle d'une chaîne comme Télé 21, celle

aussi de l'adoption d'un nouveau décret relatif au statut de la RTBF, sur le modèle des grandes entreprises publiques, avec, à la clé, un contrat de gestion et un cahier des charges qui devra être intégralement respecté.

M. Biefnot m'a interrogé sur le cas particulier de Mons et du Centre d'art contemporain...

M. Bertouille. — Est-ce un pôle ou une capitale culturelle?

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Nous voulons donner à la ville de Mons un rôle de pôle culturel. En ce qui concerne le Centre d'art contemporain, je confirme, au nom de l'Exécutif, le choix de l'Exécutif précédent, faisant ainsi plaisir non seulement à M. Biefnot mais aussi à M. Simons...

M. Bertouille. — Et aux autres habitants du Hainaut d'ailleurs!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Merci, monsieur Bertouille.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs, j'aurai tout à l'heure l'occasion, avec les autres membres de l'Exécutif, de m'étendre plus longuement sur les interventions des différents orateurs.

Nous avons défini la politique que nous comptons mener durant la présente législature, ainsi que nos priorités d'action, notamment en termes de solidarité. C'est un programme ambitieux qui sera réalisé progressivement et qui dépendra, bien sûr, de nos moyens.

A Mme de T'Serclaes et à M. Biefnot, j'adresse encore mes remerciements pour leur confiance et leurs encouragements. A M. Monfils, j'aurais envie de dire: «Ne confondons pas sommeil et réflexion.» En tout cas, monsieur Monfils, méfiez-vous des eaux qui dorment. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Monfils pour une courte réplique.

M. Monfils. — Madame la Présidente, je n'ai pas le sentiment que le ministre-président ait apporté aux légitimes inquiétudes — non pas angoisses, d'ailleurs — que nous avons exposées ici, des réponses satisfaisantes.

J'avais parlé d'Avoriaz. Je n'ai jamais pensé que vous auriez ici un *remake* de «Massacre à la tronçonneuse», car vous êtes un homme sérieux et n'avez pas l'air d'une brute sanguinaire. Je vous verrais plutôt dans le style «Baiser du vampire namurois» ou «Succion régionale» ou «Alien» qui commence bien, mais finit mal...

Vous m'avez fait plaisir sur un seul point, monsieur le ministre-président, en déclarant que Télé 21 continuera à exister en tant que chaîne culturelle. Encore faudra-t-il voir ce qui se passera pour le sport à la RTBF! Mais je suis content de constater qu'après la disparition de l'Orchestre et des chœurs, de Radio 4 International, vous n'ajoutez pas une autre fleur vénéuse au palmarès de vos prédécesseurs en général, des socialistes en particulier.

J'en viens au problème financier, monsieur le ministre-président, vous avez multiplié les sourires mais vous n'avez pas répondu fondamentalement à nos interrogations. Vous avez dit: «Laissez-moi, non pas dormir, mais réfléchir pendant trois mois.» Vous n'avez pas de solution au problème financier, même lorsque vous abordez la

redevance radio-TV. On l'a entendu vingt fois, il s'agit de deux milliards; relisez l'avis de la Cour des comptes.

Même lorsque vous abordez le problème financier, vous dites avec un air très finaud: «Dieu sait ce que les juristes nous préparent! Peut-être pourrait-on utiliser éventuellement un pouvoir fiscal sans passer par l'exigence de la majorité des deux tiers.» Vous n'allez tout de même pas écraser la Communauté française sous 6, 7, 8 ou 10 milliards d'impôts nouveaux, pour l'unique raison que vous estimez que, moyennant une analyse fort discutable — nous en parlerons plus tard —, on pourrait éventuellement trouver une formule qui permette de passer au-dessus de ce qu'on appelle la sous-nationalité bruxelloise. Ce serait tout à fait inimaginable que les nouvelles institutions une fois autonomes considèrent leur autonomie uniquement du point de vue de la possibilité de lever des impôts supplémentaires! Inutile de vous dire que nous refusons absolument cette façon de voir les choses.

Relisez l'avis de la Cour des comptes pour 1990. Voyez ce qui s'est passé en 1991 sur le plan financier: Votre loi de financement va encore vous faire perdre 400 millions en 1992. C'est la première fois que cela arrive; cela représentera pour la Communauté une perte de 14 milliards sur la période de 1992 à l'an 2000; devant cette constatation, répondez-nous ici ce que vous comptez faire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous n'êtes pas capable de déposer maintenant un projet de budget. Pourtant, ce ne devrait pas être tellement difficile: il est là. Votre prédécesseur était de la même couleur politique. Mis à part quelques accents nouveaux, rien n'a fondamentalement changé par rapport à une série de politiques qui ont été menées. Par conséquent, il vous serait extrêmement facile de déposer le budget dans les deux mois et de le faire voter par une majorité de cette assemblée. Jamais l'opposition — et j'y insiste — n'a fait traîner les choses au niveau de la discussion budgétaire.

Nous estimons que le problème financier est trop important pour nous livrer à une série de petits jeux de procédure que l'on peut parfois imaginer ailleurs, la procédure étant aussi une arme de l'opposition, mais nous n'y avons jamais recouru lors de la discussion du budget de la Communauté. Ce document a toujours été voté en commission en moins d'une journée et, de la même manière, au Conseil de la Communauté. Vous ne déposez pas ce budget parce que vous n'avez pas les armes nécessaires, parce que vous avez peur, parce que vous n'êtes pas capable d'indiquer clairement la façon dont vous allez financer non pas votre projet, mais tout simplement l'avenir de la Communauté française.

Monsieur le ministre-président, la seule manière de nous rassurer à cet égard, serait de venir ici, devant cette assemblée, nous présenter une modification de la loi de financement qui vous donne enfin ces 10 milliards perdus pour la Communauté française. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons pour une réplique.

M. Simons. — Madame la Présidente, c'est de mon banc que j'adresserai ma réplique à M. le ministre-président.

J'ai entendu les réponses du ministre-président à un certain nombre de préoccupations que j'avais exposées.

En ce qui concerne les douzièmes provisoires, point fort important pour les associations, je suis heureux que l'Exécutif ait pu modifier la position de l'Exécutif précé-

dent et qu'il puisse donc, à l'avenir, aider efficacement les associations.

Quant à la RTBF, la réponse est évidemment précise. Elle était tout aussi précise, il y a quatre ans, de la part de M. Féaux et l'on n'a cependant rien vu venir! On peut toujours espérer que l'eau dormante soit une eau productive!

Pour ce qui concerne la culture, monsieur le ministre-président, vous voudrez bien m'excuser mais, après avoir lu le texte, non pas uniquement de votre déclaration, mais de l'accord politique, vous ne me ferez pas changer d'avis. Nous pourrions en discuter en détail en commission, si vous le souhaitez, mais les phrases qui y sont reprises sont vraiment creuses.

Enfin, je souhaite mettre chacun en garde contre le problème des recettes, tel que vous l'avez exposé. Nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'il faut augmenter les recettes et pas seulement réduire les dépenses. C'est bien évidemment des recettes au niveau national que je parlais, et pas uniquement au niveau communautaire.

Le prédécesseur de M. Di Rupo à l'enseignement avait imaginé un certain nombre de recettes pour le moins dangereuses: le coût des diplômes, le droit d'inscription, le retrait du diplôme. Toutes ces solutions avaient été envisagées. Ce sont des recettes pour la Communauté sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord parce qu'elles sont tout à fait inéquitables sur le plan social. Les recettes dont je parlais étaient bien des recettes nationales de manière à pouvoir mieux financer la Communauté française sur base de la dotation fondamentale.

Ma deuxième remarque concerne votre déclaration: «Nous avons déjà un pouvoir fiscal». Tout le monde le savait, ici, je pense. Le problème vient du fait que vous avez un pouvoir fiscal pour les compétences qui vous sont entièrement dévolues et à condition que l'Etat n'ait pas déjà pratiqué une imposition dans le domaine en question.

Les exemples sont cependant très rares. Cette procédure est donc très difficilement utilisable, même dans le domaine de la radio-redevance, puisqu'elle ne relève pas entièrement de votre compétence. Dès lors, sauf dans des domaines tels que l'enseignement, je ne vois pas de possibilité d'engranger des recettes. A défaut de réponse claire de votre part, je vois mal comment la Communauté pourrait trouver de nouvelles recettes fiscales qui soient socialement acceptables dans le cadre actuel de la loi de financement. Je ne suis donc pas rassuré.

Dès lors, le pouvoir d'imposition, dont les Communautés pourraient disposer, ne constitue pas, à nos yeux, la solution aux problèmes financiers de la Communauté française. La solution réside dans une liaison au produit national brut ou à un autre critère de révision de la dotation générale. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Donnée.

M. de Donnée. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, je n'ai jamais entendu, au cours de dix ans de vie parlementaire, une déclaration de politique générale émanant d'un gouvernement ou d'un Exécutif qui soit aussi terne et aussi peu convaincante que la vôtre, avant hier matin, et cela, malgré les bonnes intentions dont elle est pavée.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Parce que vous n'avez pas écouté jusqu'à présent!

M. de Donnée. — Je me suis cependant accroché à mon banc pour le faire!

L'absence de souffle, d'imagination et d'enthousiasme caractérisait la lecture d'un texte dans lequel n'apparaît aucune priorité claire, sauf en termes de quelques grandes idées abstraites et généreuses, sur lesquelles nous sommes tous d'accord, telles que la lutte contre toute forme d'exclusion, les moyens concrets — matériels, financiers ou intellectuels — de la réaliser n'étant pas définis.

Vous ne sembliez d'ailleurs pas croire à ce que vous lisiez. Vous me fîtes penser, monsieur le ministre-président, à un notaire lisant à des héritiers un testament décevant, tout en pensant à la bonne soirée qu'il va passer avec une petite amie! (*Exclamations sur tous les bancs.*)

M. Biefnot. — Les libéraux connaissent bien cette situation! Les notaires libéraux sont plus nombreux que les socialistes.

M. de Donnée. — C'est lamentable quand on pense à l'importance des matières dont la Communauté est responsable et au rôle qu'elle doit jouer pour garantir et renforcer la solidarité entre tous les francophones de notre pays — Wallons, Bruxellois, francophones de Flandre et en particulier, de la périphérie bruxelloise et de Fournon.

Ayant entendu votre exposé, j'ai toutefois la conviction que vous ne croyez pas à la solidarité Wallonie-Bruxelles et que vous ne vous préoccupez pas plus qu'un poisson d'une pomme de savoir comment les Bruxellois vont résoudre leurs problèmes relevant de matières communautaires.

Dans tout le texte de votre accord d'Exécutif, Bruxelles n'est mentionnée que quatre ou cinq fois « en passant ». De grands défis auxquels est confrontée la Région bruxelloise, tels que l'immigration ou la lutte anti-drogue, sont traités de façon tout à fait superficielle ou désinvolte. J'y reviendrai. Nulle part il n'est fait la moindre allusion à son rayonnement culturel en tant que capitale de l'Europe.

L'organisation que vous proposez de la gestion du FOREm, de la formation permanente, de la formation professionnelle et de l'Institut francophone de Formation des Classes moyennes en exclut pratiquement les Bruxellois. M. Simons a très bien développé ce sujet ce matin.

Bref, vous traitez Bruxelles comme un parent pauvre de la Communauté. Les francophones de Bruxelles ne peuvent l'accepter. Je m'étonne que De Galan ait souscrit à un texte aussi miteux du point de vue bruxellois.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Parce qu'elle l'a lu, elle!

M. de Donnée. — Moi aussi, je l'ai lu et même relu pour essayer d'y trouver quelque chose et ce ne fut pas facile!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — J'ai du mal à vous croire.

M. de Donnée. — Je continue à croire que ce serait une grave erreur de vider la Communauté de sa substance, même si certains transferts de compétences de la Communauté vers la Région et vice versa se justifient pour des raisons d'efficacité.

La suppression de la Communauté, monsieur le ministre-président, conduirait à l'isolement des francophones bruxellois face à la Flandre et à un repli wallon qui ne

pourrait qu'appauvrir matériellement et culturellement ses habitants. C'est pourquoi le PRL veut renforcer l'efficacité et la solidarité francophones en fusionnant la Communauté avec la Région wallonne, sans changer quoi que ce soit, bien entendu, aux compétences, aux pouvoirs et à l'organisation de la Région de Bruxelles-capitale.

Cela dit, je voudrais aborder plus en détail quatre thèmes: la politique d'intégration des immigrés, la lutte anti-drogue, la politique culturelle et les relations internationales de la Communauté.

Une des grandes lacunes de l'accord de votre Exécutif — on l'a dit et répété — est l'absence de plan d'ensemble pour la politique d'accueil et d'intégration des immigrés, qui est pourtant une des compétences importantes de la Communauté.

On ne trouve, en effet, dans votre accord que quelques rares et vagues allusions — j'en ai compté cinq sur soixante-cinq pages! — à la façon dont vous comptez aborder ce problème, qui doit trouver rapidement des solutions adéquates si nous ne voulons pas voir monter, à Bruxelles d'abord, mais aussi dans divers centres urbains wallons, des tensions sociales, des extrémismes politiques, la violence, l'exclusion et les trafics de toutes sortes, dont, au premier plan, la drogue.

Le fait que vous traitiez ce problème crucial pour les Bruxellois par-dessus la jambe est une preuve de plus que vous n'accordez à Bruxelles qu'un statut de parent pauvre de la Communauté française. Je ne comprends vraiment pas, madame De Galan, vous qui êtes bourgmestre de Forest et qui touchez pourtant chaque jour du doigt les problèmes qu'engendre une immigration mal contrôlée, mal intégrée et mal dans sa peau, comment vous avez pu souscrire à un accord d'Exécutif qui ne propose pas de plan d'ensemble concret et crédible pour contribuer à la solution du problème qui empoisonne le plus la vie sociale et politique à Bruxelles.

Il est vrai que socialistes et sociaux-chrétiens ont laissé pourrir ce problème au niveau de l'Etat, de la Communauté française et de la Région bruxelloise depuis 1988, comme l'a d'ailleurs souligné Mme D'Hondt dans son dernier rapport et dans divers interviews et débats télévisés.

À la suite des émeutes de mai 1991 à Forest et à Molenbeek, votre majorité PS-PSC a, une fois de plus, voulu donner l'illusion de l'action à l'opinion.

Mme de T'Serclaes. — Il n'y a pas de PSC à Molenbeek!

M. de Donnée. — Vous êtes en effet des illusionnistes, madame de T'Serclaes! Votre majorité a créé, le 26 juin 1991, un Fonds d'impulsion pour la politique des immigrés.

Il s'agissait, disait-on, d'un Fonds spécial de 200 millions conçu comme une aide d'urgence pour affronter les problèmes d'enseignement, de politique communale et d'intégration des jeunes.

Les 200 millions devaient être dépensés au cours des six derniers mois de 1991. Il était prévu de reconduire l'opération cette année avec un budget de 500 millions.

La suite des événements nous a toutefois démontré que tout cela n'était que du bluff, que de la poudre aux yeux. La seule décision concrète du comité de gestion du fonds, prise en juillet, fut d'octroyer 3 millions à la Communauté française pour intensifier l'opération « Être jeunes » dans les quartiers défavorisés. Depuis, plus rien

n'a bougé et, d'après mes informations, les trois millions n'auraient même pas été versés à la Communauté française.

Et l'Exécutif précédent de la Communauté dont vous êtes la réincarnation politique ne s'est pas révolté! C'est scandaleux et incompréhensible.

J'espère, monsieur le Président, que vous ne vous laisserez pas posséder de la même façon dans les mois qui viennent.

Si je rappelle ici cette triste histoire, c'est pour souligner une fois de plus le manque de crédibilité total des déclarations d'intention de la coalition PS-PSC en matière d'immigration, tant au niveau national que communautaire ou régional.

Comment croire aujourd'hui, monsieur Anselme, que vous allez mieux travailler demain que hier? Personnellement, j'ai de la peine à y croire!

L'absence de projet structuré pour l'accueil et l'intégration des immigrés, témoigne non seulement de votre désinvolture à l'égard d'un des plus grands défis sociaux que nous devons relever à Bruxelles, mais aussi du peu de cas que vous faites du travail du Commissariat royal à la Politique des Immigrés, dont sociaux-chrétiens et socialistes assument pourtant la direction. Bien que je ne partage pas tous ses avis, je crois que le Commissariat royal a fait diverses propositions intéressantes dans les matières qui relèvent de la compétence de la Communauté française.

J'estime dès lors qu'à défaut d'idée personnelle dans votre accord d'Exécutif et dans votre déclaration de hier, vous auriez au moins dû vous positionner par rapport à la quarantaine de propositions que font Mme D'Hondt et M. Vinikas dans les domaines de l'enseignement, de la participation sociale et de la spécificité culturelle, de la jeunesse et de la santé.

Vous me direz que vous n'avez pas d'argent pour financer les mesures draconiennes qu's'imposent dans ce domaine, comme dans les autres d'ailleurs!

Vous attendez sans doute que M. Wathélet forme un gouvernement, ce qui semble toujours fort hypothétique, et que le Fonds d'impulsion à l'intégration des immigrés soit enfin alimenté et vous donne l'argent qui vous manque réellement!

Mais pour que l'argent que vous recevrez peut-être un jour soit bien utilisé, il faut que vous ayez défini vos priorités, ce que vous ne faites pas dans votre accord, il faut que vous sachiez ce que vous voulez financer, ce que vous semblez incapable de faire. Ne doit-on pas craindre d'ailleurs que la transformation du Fonds d'impulsion à l'intégration des immigrés en un Fonds de lutte contre l'exclusion en général, comme le propose M. Wathélet, ne retarde encore la mise en œuvre effective de ce fonds et ne noie le problème de l'immigration dans des querelles interminables sur la répartition des fonds disponibles entre différentes formes d'exclusion?

Cela dit, je pense que les 500 millions que le gouvernement Martens avait l'intention d'affecter au Fonds d'impulsion en 1992, dont sans doute 40% soit 200 millions seulement iraient à la Communauté française et aux Régions wallonne et bruxelloise, seraient insuffisants pour financer une politique efficace d'accueil et d'intégration des immigrés au niveau communautaire et régional.

L'Etat devra donc trouver d'autres moyens.

M. Mayeur. — Il faut savoir ce que vous voulez au PRL. Un jour, il n'y a pas assez d'argent, un jour, il y a trop d'argent! Un jour les propositions du Commissariat sont mauvaises; un jour, les propositions du Commissariat ne sont pas assez appliquées!

M. de Donnée. — Cessez de vociférer!

M. Mayeur. — Non, je suis très intéressé par votre discours mais vous soufflez le chaud et le froid. Il serait peut-être temps que l'opposition dise clairement quelle est la ligne à suivre en cette matière.

M. de Donnée. — Je vais vous le dire, monsieur Mayeur.

M. Monfils. — Nous, nous avons un programme précis. Nous pouvons vous l'envoyer si vous le désirez.

M. Mayeur. — J'ai effectivement reçu par la poste votre programme en matière de politique d'immigration.

Mme la Présidente. — Je vous demande, messieurs Mayeur et Monfils, de continuer votre dialogue plus tard.

La parole est à M. de Donnée.

M. de Donnée. — Merci, Madame la Présidente, je vois que vous présidez cette assemblée avec beaucoup d'autorité et je vous en félicite. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

La question va se poser pour l'Etat de trouver la façon d'alimenter le Fonds d'impulsion dont nous avons tant besoin pour pouvoir résoudre efficacement les problèmes liés à l'immigration en général et particulièrement les matières qui concernent la Communauté française. Pourquoi ne pas transférer à ce fonds temporairement un à deux milliards par an prélevés sur le budget de la coopération au développement?

La solution des problèmes de l'immigration qui requiert des efforts tant chez nous que dans le tiers monde, contribuera en effet tout autant à améliorer les rapports Nord-Sud, qu'à éliminer des problèmes qui nuisent gravement à la qualité de vie et à la sécurité de nos concitoyens dans nos grands centres urbains, particulièrement à Bruxelles.

Mais nous n'arriverons pas à de bonnes solutions dans ce domaine si nous n'avons pas le courage de faire certains arbitrages radicaux au niveau du budget de l'Etat pour financer les politiques nécessaires.

Le deuxième thème que je voudrais plus brièvement aborder est celui de la lutte anti-drogue.

Le rapport fourni par la Belgique en avril 1991 au Conseil de l'Europe établit que l'augmentation du nombre d'affaires de drogue traitées en 1990, et l'accroissement du nombre de personnes interceptées pour infraction à la législation sur les stupéfiants traduisent une aggravation préoccupante du phénomène toxicomaniaque.

Particulièrement préoccupante est l'augmentation des saisies de drogues dures en 1990: trois fois plus d'héroïne et six fois plus de cocaïne saisies en 1990 qu'en 1989.

Le phénomène est particulièrement aigu à Bruxelles, monsieur le ministre-président: en 1990, le nombre de délits constatés liés à la drogue, y était de 33 p.c. plus élevé qu'en 1988. Selon certaines hypothèses, les petits dealers de drogue pourraient avoir des liens avec les

initiateurs des émeutes de Forest et Molenbeek en mai 1991.

Il est donc urgent, pour préserver la santé de milliers de jeunes de notre Communauté, mais aussi pour renforcer la sécurité de tous les citoyens dans les zones urbaines et en premier lieu à Bruxelles, de prendre ce problème à bras le corps!

La Communauté française a un rôle important à jouer en matière d'information des familles et des jeunes des l'école primaire et en matière de traitement et de la réadaptation des toxicomanes.

J'ai donc été stupéfait, monsieur le ministre-président, de constater la désinvolture avec laquelle votre accord d'Exécutif — 5 lignes sur 65 pages! — et votre déclaration politique — une ligne de généralités — aborde ce problème qui hypothèque l'avenir de nombreux jeunes et la sécurité dans nos villes. A défaut d'avoir des idées originales en la matière, vous pourriez au moins vous positionner par rapport au schéma multidisciplinaire de l'ONU et aux propositions du Parlement européen. Je pense notamment aux rapports Stewart-Clark et Cooney, rapports récents pleins d'idées concrètes dans les matières qui concernent la Communauté. Je vous en conseille vivement la lecture dans les jours qui viennent.

J'aborde à présent le troisième point: la culture. Comme vous le dites très justement, la culture est le reflet de l'identité de notre Communauté. Mais elle est aussi autre chose et plus que cela: elle est une carte de visite irremplaçable sur la scène internationale; elle est le véritable ciment des différents peuples d'Europe; bien avant d'être une Communauté économique et sociale, l'Europe est et doit rester une Communauté culturelle et une Communauté d'esprit.

Une communauté qui ne serait qu'une Communauté de marchands tous concurrents éclaterait bientôt. La culture a, dès lors, un rôle particulier à jouer dans la promotion de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe. Cette promotion culturelle de Bruxelles ne peut se faire uniquement par le biais des institutions culturelles nationales. La Communauté française a également un rôle important à y jouer tout en veillant aux intérêts légitimes de la Wallonie. Vous êtes hélas muet à ce sujet!

Vous n'avez pas de grands projets culturels, monsieur le ministre-président. C'est extrêmement regrettable non seulement pour les Bruxellois mais aussi pour les Wallons, pour la Belgique et pour l'Europe.

Je sais que les ambitions culturelles de la Communauté se heurtent aussi à la contrainte financière. De nombreuses activités culturelles dépendront de plus en plus de l'initiative et du parrainage — je n'osc pas dire «sponsoring», madame Spaak, pour ne pas vous heurter — financier privés. Je m'étonne donc que votre accord de gouvernement ne propose aucune mesure concrète pour encourager davantage les initiatives privées dans le domaine culturel, si ce n'est une vague référence à la nécessité de favoriser la dation. La «démocratie culturelle», dont vous vous gargarisez, ne passe-t-elle pas d'abord par l'encouragement de l'initiative privée surtout en période de disette financière? Ne serait-il pas plus rentable de dynamiser davantage le secteur culturel privé que des maisons de la culture souvent bureaucratiques, somnolentes et budgétivores?

M. Biefnot. — Ce sont de vieux phantasmes libéraux!

M. de Donnée. — Non, ce sont des réalités. Vos phantasmes, monsieur Biefnot, ce sont matérialisés à l'Est

et on a vu ce que valaient vos phantasmes en Europe de l'Est!

M. Biefnot. — Nous ne disons pas cela.

M. de Donnée. — Chacun a les phantasmes qu'il peut, monsieur Biefnot. Je respecte les vôtres; respectez les miens.

Je m'étonne que vous ne souffriez mor des problèmes des artistes plasticiens, pourtant menacés par les projets de la Communauté européenne d'appliquer dès 1993 aux œuvres d'art et à l'ensemble des biens culturels le taux normal de TVA, soit 19 p.c., plutôt que le taux réduit applicable aujourd'hui en Belgique et dans certains pays voisins comme la France.

Note Communauté doit continuer à exercer une pression maximale sur l'Etat et sur le ministre des Finances pour qu'ils obtiennent que la Communauté européenne revio sa position et accepte de maintenir les œuvres d'art et les autres créations culturelles dans la catégorie des biens à taux de TVA réduit, ou accepte, comme le Parlement européen l'a voté à l'unanimité, de laisser le choix aux Etats membres d'appliquer aux œuvres d'art soit le taux normal soit le taux réduit. Si certains Etats veulent se singulariser et pénaliser la création culturelle, c'est leur affaire!

L'application du taux normal aux œuvres d'artistes vivants me semble constituer une injustice particulièrement flagrante. Dans le système prévu par la Commission européenne, leurs œuvres seraient en effet plus lourdement taxées que les œuvres d'artistes décédés qui seraient, pour la TVA, assimilées à des biens d'occasion.

Ainsi, l'œuvre d'un jeune artiste vivant actuellement serait plus lourdement taxée qu'un Picasso ou un Rubens, auquel le système des biens d'occasion s'appliquerait en cas de vente. C'est tout à fait absurde. Je sais que nous sommes entièrement d'accord sur ce point et que M. Féaux l'était également. C'est une responsabilité importante de l'Exécutif et de notre assemblée que d'exercer une pression maximale à cet égard.

M. Mitterrand commence, paraît-il, également à hésiter. La France, qui avait adopté un taux de 19 p.c. il y a quelques mois, a rétabli pour les œuvres d'art un taux de quelque 6 p.c. J'espère qu'il sera possible d'amener la Communauté européenne à faire marche arrière et nous devons tous être unis dans ce but.

J'en arrive au statut de l'artiste que vous voulez finaliser sur base des études commanditées par le précédent Exécutif. Je crois aussi hautement souhaitable que les artistes soient dotés d'un statut qui leur assure une protection sociale adéquate, des prélèvements fiscaux équitables et des relations de travail équivalentes à celles des autres travailleurs. Cela dit, trois écueils doivent être évités: le statut ne peut transformer l'artiste en quasi-fonctionnaire, qui serait rémunéré indépendamment de son talent ou de sa créativité; il ne peut pénaliser les multiples intermédiaires qui permettent ou facilitent l'accès de l'artiste au public; il ne peut couler dans une moule identique les interprètes: musiciens, danseurs, acteurs..., les artistes plasticiens et les autres créateurs: écrivains, compositeurs.

A cet égard, deux questions concrètes s'imposent: est-il logique de vouloir assujettir toute activité de création et d'interprétation au seul régime général des travailleurs salariés? Cela me semble illogique pour de nombreux plasticiens, auteurs ou compositeurs qui exercent cette activité comme hobby ou en complément d'une activité

de salarié ou d'indépendant, ou qui ne sont sous contrat chez aucun diffuseur ?

Par ailleurs, au moment où nous risquons de voir passer la TVA de 6 à 19 p.c. dans la Communauté européenne et donc, en Belgique, est-il logique de vouloir prélever une cotisation à l'ONSS de 2 ou 3 p.c. sur le chiffre d'affaires des exploitants et diffuseurs de créations et d'interprétations artistiques pour financer la protection sociale des artistes ? Cela ne fera que freiner les initiatives privées à un moment où la Communauté et les pouvoirs publics en général ont de moins en moins les moyens de prendre le relais d'un secteur privé qui serait en régression. Soyons donc prudents avant de mettre en pratique une telle mesure !

Par contre, je me réjouis de ce que vous vouliez instaurer la possibilité d'un étalement fiscal des revenus professionnels des artistes.

Enfin, je crois qu'il faut non pas assouplir, comme vous le proposez, mais abroger l'absurde loi anti-cumul qui empêche les artistes à la fois de pratiquer et d'enseigner leur art sans aucune restriction. Cela dit, la plupart des mesures législatives à prendre pour réaliser un statut de l'artiste relèvent de compétences nationales en matière fiscale, en matière sociale, etc. Votre marge de manœuvre est donc bien étroite. Mais nous vous soutiendrons volontiers pour faire avancer les bonnes idées qui, dans ce domaine, je le reconnais, figurent dans votre accord d'Exécutif et dans votre déclaration d'hier. Comme vous le voyez, lorsque vous envisagez des choix positifs, l'opposition est là pour vous soutenir !

Enfin, un mot pour me réjouir de votre intention d'examiner la possibilité de rétablir un enseignement professionnel de la danse. Je pense qu'il est essentiel qu'une telle école soit rétablie, mais aussi qu'elle soit située à Bruxelles, vu les liens étroits qui devraient l'unir à La Monnaie.

Le dernier point que j'aborderai concerne la politique internationale de la Communauté.

Vous avez de grandes ambitions pour la politique internationale de la Communauté, monsieur le ministre-président. M. Lebrun se voit déjà sillonnant le monde plus vite et plus loin que M. Baker ! Il se voit déjà en Kissinger de Dinant ! C'est émouvant ! Mais en a-t-il les moyens ?

M. Dehousse. — Un Kissinger de Bruxelles serait-il plus apprécié qu'un Kissinger de Dinant ?

M. de Donnée. — Non, il faudrait des Kissinger de la Belgique. M. Lebrun n'a donc pas les moyens de jouer les Baker ou les Kissinger. En fait, lorsque l'on déduit les frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat général aux Relations internationales, soit environ 350 millions par an, et les cotisations obligatoires aux organisations internationales comme l'ACCT, soit au total, une centaine de millions, il ne vous reste que 250 millions, environ, c'est-à-dire des « clopinettes », monsieur Lebrun, pour jouer au ministre des Relations extérieures !

Vous devrez donc soigneusement sélectionner vos priorités.

J'aimerais que vous m'expliquiez quelles seront concrètement vos priorités géographiques et sectorielles. Votre accord ne le précise en effet nullement. Est-il raisonnable, monsieur le ministre-président, de vouloir continuer à gérer plus de 50 accords bilatéraux avec des pays ou régions diverses ? Un recentrage s'impose d'urgence, à

mon avis ! Est-il vrai que vous envisagez d'ouvrir de nouvelles délégations, notamment à Prague et à Madrid, alors que vous manquez d'argent pour l'enseignement, la culture, la lutte antidrogue, la solution des problèmes de l'immigration et du quart-monde ?

Par ailleurs, quelles sont vos intentions à l'égard de l'APFEF absorbée par le CGRI ? L'APFEF, nouvelle mouture, recevra-t-elle encore des subsides de l'AGCD ? Le statut d'asbl ne donnait-il pas à l'APFEF plus de souplesse et donc plus d'efficacité potentielle que la nouvelle formule ?

Enfin, je me réjouis — et il est important que votre accord le mentionne — de ce que vous vouliez instaurer des mécanismes permanents de concertation entre l'Etat, les Communautés et les Régions en matière de relations internationales. Il serait aberrant qu'Etat, Communautés et Régions poursuivent six politiques internationales totalement ou partiellement contradictoires ou antagonistes. Notre crédibilité internationale ne s'en relèverait pas !

Voilà, monsieur le ministre-président, quelques réflexions que m'inspire votre accord d'Exécutif. Un jugement définitif ne pourra toutefois être porté sur vos projets que le jour où nous connaîtrons l'ampleur de vos moyens budgétaires et la nature de vos priorités financières. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Onkelinx.

Mme Onkelinx. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est principalement et non exclusivement sur les problèmes relatifs aux affaires sociales et à la santé que je voudrais centrer mon intervention.

Monsieur le ministre-président, vous avez dit, lors de votre déclaration, que la lutte contre toutes les formes d'exclusion devait faire partie de vos deux principales priorités. C'est une affirmation extrêmement importante. L'exclusion n'est pas un phénomène nouveau et l'on a beau s'attaquer au problème par toutes sortes de biais, on a beau élaborer des projets pilotes et des mesures particulières, on a du mal à endiguer ce phénomène.

Les exclus de notre société, on le sait car nombre de rapports ont été faits à cet égard et l'actualité le montre sans cesse, continuent à accuser un retard dans tous les aspects de la vie sociale : en matière de revenus, d'endettement, d'enseignement, de promotion, d'emploi, de logement, de soins de santé, de culture et également en matière d'aptitudes administratives. Il était dès lors extrêmement important de réaffirmer à ce sujet la priorité des priorités, à savoir la lutte contre ce processus d'exclusion, tant dans le domaine curatif que dans l'aspect prévention.

Je ne vais pas passer en revue les mesures concrètes que vous proposez à cet égard, mais je tiens à dire que c'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu dans le texte de l'accord le rôle prépondérant du CPAS dans ce domaine ainsi que la volonté très clairement exprimée de permettre à ce service public d'évoluer et de s'adapter le plus étroitement possible aux données actuelles, d'être finalement l'outil, le cœur même des coordinations sociales pour éviter à l'exclusion de s'étendre comme, malheureusement, elle a tendance à le faire ces derniers temps.

Une information accrue, un accès facilité au Fonds social européen constituent, sans nul doute, des mesures positives susceptibles d'encourager les CPAS à mettre en œuvre diverses expériences pilotes jusqu'ici restées au stade de projets faute de subsides suffisants.

Ce n'est cependant pas encore assez. Il faudra évidemment s'efforcer — ce n'est pas seulement à ce niveau-ci de pouvoir que je m'adresse — de trouver de nouvelles sources de financement afin que dans certains CPAS ébranlés par des problèmes budgétaires et financiers, la lutte contre la pauvreté ne devienne pas une lutte contre les pauvres!

Je me réjouis également de voir figurer la nécessité impérieuse de transformer l'assistance traditionnelle, qui est finalement dévalorisante et infantilissante pour les personnes concernées, en un véritable partenariat, institution dont les bénéficiaires seraient avant tout considérés non pas comme des personnes qui vivent de la charité publique mais comme des personnes qui doivent avant tout être réinsérées. Cela me paraît important.

A cet égard, il convient de souligner l'important arrêt du 21 mars 1991 de la Cour d'arbitrage relatif au Fonds spécial de l'aide sociale, arrêt qui attribue aux Communautés la compétence de fixer les critères de répartition ainsi que celle de répartir la dotation des CPAS. Il me paraît en tout cas souhaitable d'examiner dans quelle mesure l'un de ces critères ne devrait pas concerner les efforts réalisés par les CPAS qui ont la volonté de mettre sur pied des programmes de formation, d'accompagnement et, à terme, d'insertion socioprofessionnelle des personnes aidées.

Pour en terminer sur ce point, je dirai que toutes les perspectives d'action en faveur des CPAS contenues dans la déclaration me semblent fort intéressantes, cohérentes et de nature à contribuer à renverser le caractère bien souvent inéluctable et récurrent de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Autre thème essentiel: l'immigration.

On a parlé beaucoup déjà à cette tribune et je ne doute pas que tout au long de cet après-midi et de cette soirée, on reviendra sur ce problème.

L'actualité a rappelé l'urgence d'une politique d'intégration bien conçue. A cet égard, nous savons tous que seul un travail long et soutenu sur le terrain peut conduire à l'élaboration de solutions stables et durables pouvant mener à une cohabitation harmonieuse entre les populations belge et étrangères.

Je sais qu'on ne peut tout dire dans une déclaration d'Exécutif, mais je relève toute une série de propositions intéressantes. Ainsi, la volonté de l'Exécutif de promouvoir l'éducation à la santé en recourant à des travailleurs médico-sociaux issus de l'immigration constitue une bonne initiative.

De même, des opérations telles qu'Ere-Jeunes ainsi que le soutien de projets pédagogiques liés à l'accueil des enfants d'origine étrangère démontre le souci de l'Exécutif de prendre en compte les réalités quotidiennes et de réduire le fossé existant entre les diverses populations. Mais j'émet le vœu que les décisions de subventions liées à ce type de projets puissent être exécutées le plus rapidement possible et que s'attacher à ce problème devienne une priorité à part entière.

J'en viens maintenant à l'examen de la politique des affaires sociales et de la santé de la Communauté.

« Comment ça va ? » Cette phrase que chacun d'entre nous répète plusieurs fois par jour lorsqu'il rencontre un ami, une connaissance ou un collègue, engendre presque toujours, dans le chef de cet interlocuteur, une réponse positive. On peut évidemment s'en réjouir, mais je voudrais m'attarder — une fois n'est pas coutume — sur ces

hommes et ces femmes qui ne peuvent répondre à cette question banale que par la négative.

La politique de la santé, puisqu'il s'agit d'elle, est une des matières personnalisables, c'est-à-dire un domaine d'action en prise directe avec la population. Ici également, j'apprécie beaucoup le fil conducteur qui va guider les objectifs et les décisions de l'Exécutif.

Cette politique peut se résumer en une notion: le droit pour toute personne d'accéder à des soins appropriés et de qualité, quel que soit l'endroit où elle se trouve.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur quelques points précis, et premièrement, la problématique des troisième et quatrième âges.

Les plus âgés d'entre nous sont de plus en plus nombreux, et c'est très bien ainsi. L'augmentation de l'espérance de vie, résultat de progrès considérables et d'un travail inlassable pour améliorer la santé de tous constitue sans nul doute l'une des grandes et belles victoires de l'homme.

Mais chaque avancée génère des problèmes nouveaux auxquels il convient de remédier de manière urgente, sous peine de remettre en cause le progrès réalisé. Au nombre de ceux-ci peuvent être cités la création de ghettos — confortables ou moins confortables — pour personnes âgées, ainsi que le repli sur soi d'une catégorie toujours plus importante de personnes de plus en plus jeunes. Je pense notamment à l'augmentation du nombre de chômeurs de 50 ans et plus qui ne retrouvent pas d'emploi, de préretraités, etc.

Dès lors, l'Exécutif doit veiller à ce que les moins jeunes se sentent à nouveau pleinement citoyens, dans toutes les dimensions sociales et culturelles. A cet égard, outre des moyens matériels, il faudra véritablement initier un changement de mentalité afin de ne plus considérer les personnes de plus de 50 ans comme des « vieux », ce qui est synonyme d'inutilité.

Deuxièmement, la qualité des soins.

La qualité des soins prodigués en Communauté française, comme d'ailleurs dans le pays tout entier, est sans doute une des plus élevées du monde. Cela n'empêche pas de réfléchir à la manière de l'améliorer davantage et, surtout, de l'étendre et de la rendre accessible à tous.

La volonté de travailler à l'intégration des professionnels de la santé dans de nouveaux schémas de prise en charge du patient me semble être, à cet égard, une démarche tout à fait positive.

A l'heure actuelle, il existe trop peu de passerelles entre les divers acteurs sociaux et de la santé pour assumer une prise en charge encore plus efficace.

Dès lors, je crois qu'une attention de tous les instants doit être portée à la coordination de l'ensemble des intervenants, chacun devant jouer un rôle bien défini. La qualité des soins et l'accès aux soins s'en trouveront évidemment renforcés.

Par ailleurs — je serai extrêmement vigilante sur ce point dans les mois qui viennent —, j'estime urgent que l'Exécutif dépose au plus vite le projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de santé intégrés.

Troisièmement, les handicapés.

Ici aussi, simplification et coordination constituent les maîtres mots et c'est très bien ainsi. Simplification des procédures et coordination des acteurs sur le terrain

paraissent évidemment indispensables à la réalisation de la prise en charge à domicile des personnes privées d'autonomie. Cet objectif à atteindre va de pair avec la nécessaire élaboration d'un statut professionnel pour les personnes handicapées.

Ces deux initiatives contribuent, en effet, à maintenir ces personnes dans des conditions de vie égales ou comparables à celles de tout un chacun. Il s'agit là d'un but précis et déterminé qui nécessitera la remise en cause de certaines pratiques, par exemple celles de certains employeurs qu'il conviendra d'inciter à embaucher des personnes handicapées. J'apporte en tout cas tout mon soutien à l'Exécutif face à ce défi.

De plus, la volonté émise par celui-ci d'améliorer les possibilités d'accès aux soins palliatifs dans le respect des convictions philosophiques de chacun, paraît lancer le débat sur la conception et la gestion de la fin de la vie. Sans prendre position, il me semble essentiel de procéder à une vaste réflexion sur le sujet qu'il convient de traiter avec d'autant plus de célérité que les progrès scientifiques en la matière sont de plus en plus impressionnants.

Enfin, on ne répètera jamais assez l'importance de faciliter l'accès des handicapés à tous les bâtiments et à toutes les manifestations.

Quatrièmement, prévention et éducation à la santé.

Malgré la qualité des soins à notre portée, le nombre de certaines affections ne cesse de croître dans notre société. C'est, dès lors, à la racine que le mal doit être enrayé par le recours à une politique de prévention volontaire et bien définie ainsi que par une politique d'éducation à la santé.

Dans cette optique, les centres d'inspection médico-scolaire peuvent, je crois, jouer un rôle d'impulsion et de coordination primordial. A plusieurs reprises, l'IMS est amenée à examiner tous les enfants de la Communauté française. Ne pourrait-elle dès lors constituer un outil d'étude de l'état de santé de nos enfants ?

A cet égard, l'informatisation des centres d'inspection médico-scolaire est indispensable. Je suggère à l'Exécutif d'envisager celle-ci afin que l'IMS puisse jouer pleinement le rôle que votre déclaration, à bon escient, lui attribue.

Je me permets d'insister sur l'importance de cette matière et l'enjeu que représente cette politique de prévention et d'éducation au regard, notamment, de la multiplication des cas de maltraitance d'enfant ou du développement de la toxicomanie.

La volonté de réussir cette politique s'insère d'ailleurs parfaitement dans le deuxième axe fondamental de la déclaration de l'Exécutif puisqu'il s'agit de contribuer à la réduction des inégalités par le biais d'une redéfinition des objectifs de l'éducation. Il faut s'en féliciter.

J'en viens maintenant à certaines facettes du dossier culture, facettes qui nous intéressent au quotidien.

De manière générale, on peut affirmer que la réalisation d'un véritable droit à la culture sous toutes ses formes constitue la plus belle des mises en œuvre de la liberté d'expression et d'opinion, caractéristique d'une société pleinement démocratique. Ce droit à la culture suppose un accès aisé, pour tous et partout, aux divers domaines de la production culturelle.

Je suis, dès lors, pleinement satisfaite des deux options choisies par l'Exécutif en matière culturelle, à savoir décentralisation et démocratisation. La volonté de rapprocher les outils culturels des personnes me paraît aller à la rencontre des besoins ressentis par ailleurs par celles-

ci. Le succès de certaines télévisions communautaires — un exemple, au hasard, RTC Liège — en atteste.

Mais je voudrais aussi insister sur l'importance de la notion — dans le cadre de cette décentralisation, de cette démocratisation — de « bibliothèque » : des bibliothèques de quartier ou de localité, tout en veillant évidemment à leur viabilité.

Si l'on veut redonner au livre et à la lecture la place qui leur revient dans notre société, il convient de mettre en place un réseau associant tous les partenaires publics et privés afin de coordonner leurs actions sur le terrain pour assurer la plus large diffusion possible de ce que l'on appelle « le bouquin ».

En outre, et pour en revenir — je parlais tout à l'heure des télévisions communautaires — à la télévision, j'espère qu'une politique de réelle décentralisation sera réalisée au sein de la RTBF par le biais de la revalorisation des centres régionaux, dont celui de Liège.

Je plaide finalement — vous l'aurez compris — pour une culture de proximité.

De même, la démocratisation — M. De Donnée qui m'a précédé à cette tribune, en a dit un mot — c'est octroyer au plus vite aux artistes un statut professionnel, social et fiscal afin de leur permettre d'exercer leur métier de créateur dans des conditions de vie adéquates, en tout cas plus favorables que celles qu'ils connaissent actuellement.

On ne saurait parler de l'artiste sans évoquer brièvement l'enseignement artistique, auquel il convient d'être attentif, par exemple, par la reconnaissance des titres délivrés par les conservatoires royaux de musique ou encore par l'élargissement des cours d'academies et conservatoires à tous les goûts, y compris, pourquoi pas, les musiques « à la mode ».

Par ailleurs, outils de diffusion culturelle par excellence, les centres culturels vont enfin se voir dotés d'un nouveau décret actualisant les règles de fonctionnement et de subventionnement.

Je m'en réjouis, car l'arrêté royal du 5 août 1970 qui règle cette matière actuellement est vraiment dépassé. Cela fait plus de quinze ans et environ vingt moutures que l'on attend le nouveau décret. Il est donc grand temps de légiférer.

Encore faudra-t-il le faire en prenant en considération le fait qu'il convient, avant de reconnaître de nouveaux centres, de doter ceux qui existent déjà des moyens financiers et humains indispensables à un fonctionnement correct, de même qu'il convient de faire évoluer les subventions en tenant compte du coût réel des charges de personnel et de la progression de celles-ci. Enfin, il me paraît indispensable que les centres culturels se concertent avec le monde associatif et développent des objectifs d'éducation permanente.

Voilà, en quelques traits ce que m'inspire comme réflexions ces quelques facettes du chapitre culture.

Venons-en maintenant aux femmes.

Nous sommes tous, j'en suis certaine, convaincus ici de ce qu'il ne saurait y avoir de démocratie véritable si les femmes ne sont pas les égales de l'homme. Or, nous savons tous et toutes que nous sommes encore loin de cette égalité. Aussi, je ne pense pas qu'il soit déplacé de parler ici de cette problématique, encore hélas toujours d'actualité.

J'ai noté avec satisfaction dans la déclaration quelques intentions concrètes qui concernent directement ou indirectement les femmes :

- statut des gardiennes;
- affermissement des missions des centres de planings familiaux;
- en éducation permanente, l'élaboration d'actions positives pour lutter contre les inégalités;
- revalorisation tant financière qu'au niveau de la formation des aides familiales;
- amélioration de la formation des puéricultrices;
- affirmation du rôle de l'ONE;
- développement des milieux d'accueil pour enfants et personnes dépendantes. Et j'en passe certainement.

Ce sont là des accents en faveur des femmes, accents auxquels j'ai été fort sensible. Toutefois, je pense qu'il est possible d'aller plus loin et je propose à l'Exécutif d'être particulièrement vigilant aux différents aspects de cette problématique.

Pourquoi, par exemple, ne pas réfléchir à : une mission particulière attribuée au Conseil des politiques sociales et de la santé en faveur des femmes et de leurs problèmes spécifiques; une volonté de sensibiliser les enseignants à la problématique de l'égalité des chances entre garçons et filles; un souci quant à l'orientation des filles, dans le choix des études et des formations; une préoccupation liée à l'image de la femme dans les médias audiovisuels et écrits; une attention particulière réservée aux recherches féminines dans le passage consacré à la recherche scientifique?

Là aussi, je n'ai pris que quelques exemples, simplement pour montrer qu'il existe des voies au travers desquelles on peut faire évoluer encore un peu plus, encore un peu mieux la cause des femmes.

Impossible pour moi de terminer ce passage sur les femmes sans parler de l'accueil de la petite enfance, de 1994, Année internationale de la Famille, et sans souligner à quel point il me paraît important que la contribution de la Communauté à cette manifestation s'articule notamment sur une répartition plus adéquate des rôles parentaux. Au sein de la famille, les mentalités doivent encore évoluer à cet égard. (*Sourires.*) Je vois que vous souriez en m'écoutant et ne doute pas que vous soyez convaincus.

Il faut y travailler par une sensibilisation bien ciblée. Cette année 1992, symbole de l'Année internationale de la Famille, devrait pousser l'Exécutif dans ce sens.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, nous devons être attentifs et répondre à tous les besoins exprimés qui ne cessent et ne cesseront d'augmenter en la matière. Il faut que l'accueil prenne en charge la flexibilité des horaires de travail et le difficile problème des enfants malades et qu'enfin, les nouveaux milieux d'accueil s'inscrivent prioritairement dans le cadre d'un service public efficace et de qualité.

Je terminerai mon intervention en abordant le thème de l'adoption. Je me réjouis de l'accord communautaire qui évoque la nouvelle asbl « ONE - adoptions », récemment créée grâce à la volonté de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, soutenu par la Communauté française. Cette excellente initiative veut mettre fin aux pratiques contraires aux droits de l'homme et de l'enfant et au caractère mercantile qui préside souvent à la réalisation d'une adoption. Elle devra aussi veiller à agréer, de

manière individuelle, les futurs adoptants, qui doivent être préparés à accueillir un enfant.

Ce premier organisme public en la matière veut renouer avec la raison d'être même de l'adoption : assurer l'épanouissement des enfants et aussi faire le bonheur de candidats parents en mal d'enfant. J'applaudirai de toutes mes forces les réalisations de l'Exécutif allant en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse aux quelques collègues présents.

M. De Decker. — Il y en a beaucoup aujourd'hui!

M. Liesenborghs. — Après vingt-cinq années consacrées à l'école et à la vie associative, après être passé d'un enseignement en milieu privilégié à l'enseignement professionnel du bâtiment en milieu immigré et dans le quart-monde, après quinze années consacrées à la lutte contre l'échec et à la formation des maîtres pour faire reculer l'hécatombe scolaire, j'ai décidé de tenter de faire avec vous un pas important, je l'espère, sur le chemin qui mène à une école de la démocratie, à une école pour tous.

Puisque vous annoncez, monsieur le ministre-président, que la lutte contre l'échec scolaire est votre priorité absolue... Je vois que M. Lebrun sourit... (*Protestations de M. Lebrun.*) Je commencerai par examiner ce point de votre déclaration.

Je ne peux le faire sans rappeler brièvement quelques réalités qui se vivent tous les jours dans les écoles. Les progrès dans la lutte contre l'échec scolaire sont très lents, et pourtant, on connaît les remèdes.

Les travailleurs des quartiers populaires, les institutrices maternelles, les instituteurs primaires, les professeurs de l'enseignement professionnel s'épuisent et abandonnent les uns après les autres.

Les jeunes des milieux populaires belges ou issus de l'immigration continuent à décrocher en masse. Les futurs maîtres ne sont pas préparés à vivre des situations de plus en plus difficiles et tout à fait étrangères à l'image qu'ils se faisaient du métier quand ils l'ont choisi.

Le système scolaire à plusieurs vitesses gagne du terrain chaque jour; les jeunes en échec en sont bien conscients, eux qui traitent leur école « d'école-poubelle ».

Pourquoi cette situation alarmante? Je ne veux pas mettre en cause la bonne volonté des maîtres, ni la vôtre, mais j'ose mettre en cause la méconnaissance de ces réalités. Quand on ne les a pas vécues quotidiennement dans les ateliers, dans les salles de classe, on ne peut les imaginer.

Nous ne savons pas ce que c'est qu'accueillir une petite fille de trois ou quatre ans dans une classe maternelle, surtout si elle est issue d'une famille du quart-monde.

La difficulté pour les institutrices maternelles de ne pas tout lire en négatif dans le comportement de cette gamine et de sa famille est quelque chose que nous ne pouvons imaginer. Et nous savons encore beaucoup moins quel choc culturel vit cette enfant quand elle quitte le cocon familial et qu'elle rencontre des normes scolaires qui n'ont pas été conçues pour elle. Nous savons encore

moins ce que vivent ses parents, selon qu'ils se sentent reconnus, respectés ou non. Ce que nous ne savons pas du tout, c'est l'épuisement, le désespoir parfois, de certains professeurs des écoles professionnelles qui ont à faire face, tous les jours, à la violence grandissante dans des écoles-parkings, fréquentées par des jeunes sans perspective d'avenir.

Si nous le savions, vous n'avanceriez pas des propositions de réponses aussi inadéquates et aussi contradictoires que celles que j'ai lues et entendues. Vous n'osiez pas prétendre relever cet immense défi en affirmant que l'essentiel des moyens qui y seront consacrés sera constitué par des agents contractuels subventionnés. Comment prétendre faire reculer l'échec scolaire avec du personnel à statut instable, alors que la première mesure qui s'impose, c'est de désigner dans ces écoles des maîtres volontaires, expérimentés, à statut stable et — pourquoi pas ? — mieux rémunérés ? Un premier remède consiste à rompre avec cette politique d'agents contractuels subventionnés.

Le deuxième remède, que vous esquissez très timidement, c'est de repenser profondément la charge horaire de ces maîtres. Il s'agit de dégager du temps pour qu'ils puissent rencontrer les responsables des associations de quartier et les familles, pour qu'ils puissent aussi travailler en équipe.

Un troisième remède, que nous préconisons, c'est de donner à la formation continuée de ce personnel une priorité absolue. En la matière, vous comptez prendre une mesure positive.

Un quatrième remède — et ici j'attire particulièrement votre attention sur notre inquiétude — serait de donner de fortes impulsions aux écoles au point mort, ces écoles en perdition dont personne n'ose parler. Vous promettez une politique de soutien aux écoles qui ont des projets pédagogiques de lutte contre l'échec scolaire. C'est très bien, mais les autres, mais les enfants qui fréquentent les écoles de la désespérance, que deviendront-ils ? Je ne trouve d'ailleurs aucune trace, dans votre déclaration, de la volonté de préciser ce qu'on appelle le « bagage culturel commun » qui devrait être garanti à tous les enfants au terme de la scolarité primaire. Faute de préciser ce bagage, comment pourrions-nous vérifier si le droit à l'instruction est vraiment respecté dans votre pays ?

Pour terminer le chapitre consacré à la lutte contre l'échec scolaire, je voudrais vous inviter à vous interroger au sujet du retour en force du mythe de l'égalité des chances. Non seulement dans vos discours à vous, messieurs Lebrun et di Rupo, mais aussi dans le discours de M. Wathelet, il est sans cesse question de l'égalité des chances.

M. Gol. — Très bien !

M. Liesenborghs. — Qu'est-ce à dire ? On t'a donné ta chance. Mieux, on a même bricolé une série d'aides : agents contractuels subventionnés, TCT, PRIME, etc., et, malgré tout ce bricolage, tu n'as pas saisi ta chance. Donc, il faudra bien en convenir, dans la perspective de l'égalité des chances, mon pauvre petit, tu es moins doué, ou bien, plus sévèrement, tu n'en veux pas...

Mme Mayence-Goossens. — On braimait aussi parfois ceux qui étaient doués !

M. Liesenborghs. — On culpabilise les jeunes des milieux populaires et leur famille. Voilà le résultat de ce mythe de l'égalité des chances. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons à faire comprendre que l'inégalité des

chances est colossale. Prenez le petit Turc de Saint-Josse ou de Forest, que Mme De Galan connaît bien, et qui entame l'école maternelle sans jamais avoir entendu parler le français, langue de l'école, et comparez sa situation...

M. De Decker. — A celle du petit Belge à Ankara...

M. Liesenborghs. — ... A celle du petit Belge de Stockel — ou d'Ankara, si vous voulez — qui a l'environnement que vous connaissez, celui de vos enfants ou de vos petits-enfants : jeux et livres éducatifs, quelques émissions de télévision sélectionnées, activités sportives et musicales soigneusement choisies.

L'inégalité des chances est immense et pour l'affronter, il faut des remèdes de cheval autrement importants que ceux que vous proposez.

Il y a deux directions à suivre pour relever ce défi colossal : d'abord, tout mettre en œuvre pour atteindre, non pas l'égalité des chances, mais une égalité des acquis, des résultats. Il faut poursuivre inlassablement cet objectif en commençant par le premier palier, celui de la fixation de ce bagage culturel commun, garanti à tous les enfants au terme de l'école primaire.

Deuxième remède : tout mettre en œuvre pour que l'environnement de cet enfant turc, dont je parlais, ne soit pas considéré comme un handicap, mais qu'il soit reconnu comme une richesse, source d'apprentissage pour tous les enfants, point d'appui de l'enseignement. On renvoie ici bien évidemment à la formation continuée des maîtres. Cependant, les interventions « sympathiques » sur les bancs libéraux indiquent bien qu'on renvoie aussi à la nécessité d'un profond changement de mentalité dans la société.

En conclusion, madame la Présidente, madame et messieurs de l'Exécutif, vous l'aurez compris, pour ce qui concerne la lutte contre l'échec scolaire, nous ne pouvons absolument pas croire que les moyens en personnes expérimentées et en budgets indéterminés seront suffisants.

Il faut rappeler, en outre, que cette lutte contre l'échec scolaire nécessite aussi un effort extrêmement important en dehors de l'école : en formation d'adultes dans les milieux populaires, en soutien aux associations de quartier — alphabétisation, écoles des devoirs — en logements et infrastructures culturelles et sportives dans les quartiers prioritaires.

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir été un peu long sur ce chapitre de l'échec scolaire qui me tient fort à cœur. Je parcourrai plus rapidement les mesures que vous préconisez au niveau du maternel, du primaire et du secondaire.

Je me réjouis évidemment de votre volonté de privilégier les premiers apprentissages et l'enseignement fondamental en général. Je m'inquiète cependant de votre silence total sur les enfants en-dessous de cinq ans. Or, le démarrage à l'école maternelle — surtout pour les enfants de milieux populaires — est un moment tout à fait décisif. Les enfants de deux ans et demi à trois ans vivent, dans la classe des tout petits, une expérience qui sera déterminante pour la suite de leur développement. Nous voudrions vous voir privilégier ce démarrage.

De même, les familles des milieux populaires, pour autant qu'elles sentent qu'elles sont accueillies dans les écoles dès le premier âge de leurs enfants, auront compris que l'école sera leur affaire ou ne le sera pas.

Je vous reprocherai plutôt de vouloir en faire trop au niveau de l'école primaire. Vous voulez privilégier les

activités physiques, les activités artistiques, la deuxième langue — vous avez oublié l'informatique! La réalité des écoles primaires, c'est qu'on y fait de moins en moins d'activités physiques, artistiques ou d'expression. Et l'on voudrait vous voir déterminer un minimum de temps que toutes les écoles primaires devraient consacrer à ces activités, afin de développer chez nos enfants toutes les potentialités dans le cadre de l'école de service public.

Nous souhaiterions également que des initiatives soient prises quant au travail à domicile. Celui-ci prend parfois des proportions inquiétantes qui sont source d'échecs et de relégation de ceux qui ne trouvent pas en famille le soutien nécessaire.

M. Gol. — Vous voulez un seul réseau d'enseignement?

M. Liesenborghs. — Nous sommes très inquiets du silence total sur les conditions d'accueil des enfants avant et après l'école. Les parents sont très sensibles à ce problème. L'engagement, dans les écoles fondamentales, de personnel auxiliaire, d'éducation et administratif constituera une solution de ce problème. La qualité de la vie à l'école est pourtant une des revendications majeures des parents.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, j'ai suffisamment parlé de la difficulté du travail des enseignants du professionnel. J'ai évoqué un certain nombre de remèdes, l'allègement de leur temps de travail en particulier. Mon collègue, M. Detienne, en reparlera. Il évoquera également les écoles techniques et professionnelles, ainsi que les rapports entre l'école et l'entreprise.

Votre silence quant à l'enseignement secondaire général m'étonne également. Votre déclaration ne contient pas un mot à ce sujet, comme si tout s'y passait à merveille.

M. Hazette. — Au contraire! Des glissements en sa défaveur.

M. Liesenborghs. — N'y a-t-il rien à dire sur un cycle d'observation qui n'en est plus un? N'y a-t-il rien à dire sur des savoirs « saucissonnés », sur des programmes encyclopédiques, sur une pré-spécialisation hâtive? N'y a-t-il rien à dire sur la carence en matière de formation du citoyen? N'y a-t-il rien à dire sur une formation secondaire dont sont cruellement absentes les dimensions esthétiques, artistiques et manuelles?

Pour l'enseignement secondaire général, ainsi que pour l'ensemble du système d'enseignement, Ecolo proposera qu'un « Conseil communautaire des programmes et contenus » s'attaque sérieusement à ce problème de « l'encyclopédisme ». Les programmes doivent être allégés de manière à pouvoir se concentrer sur l'essentiel. En outre, l'étude des sciences sociales par tous les élèves et l'ouverture interculturelle dans toutes les écoles doivent faciliter la formation du citoyen.

Je terminerai en parlant des conditions de travail des professeurs, ces maîtres dont notre enseignement a bien besoin puisque 50 000 d'entre eux vont quitter la profession. Ecolo se réjouit évidemment de votre volonté de prendre des mesures pour assurer la stabilité des équipes. Néanmoins, encore faudrait-il que celles-ci soient constituées!

M. Hazette. — Départ de 50 000 professeurs? De quoi s'agit-il?

M. Liesenborghs. — 50 000 professeurs vont prendre leur retraite dans les dix années à venir.

M. Biefnot. — Les agents de police également, les facteurs et les militaires de carrière aussi. Nous pourrions dresser l'inventaire!

Mme la Présidente. — Messieurs, la parole est à M. Liesenborghs.

M. Liesenborghs. — Des temps de concertation et de travail en équipe doivent être prévus. Ils manquent cruellement. Ecolo souhaite la réintégration progressive de ces temps de concertation dans l'horaire de tous les maîtres. Dès septembre 1992, l'intégration de ces temps de concertation doit être réalisée dans toutes les écoles de toutes les zones prioritaires et pas seulement de quelques zones triées sur le volet.

En ce qui concerne la formation des personnels, point crucial — vous le dites vous-mêmes —, l'Exécutif promet une réforme de l'agrégation dans les universités. De fait, elle est urgente mais, en aucun cas, elle ne peut se limiter à des mesures d'encadrement des stagiaires.

En ce qui concerne la formation initiale des institutrices maternelles, des instituteurs et institutrices primaires et des régents, malgré les appels pathétiques du professeur De Landsheere, on risque d'attendre encore bien longtemps. Il faut pourtant, monsieur Lebrun, prendre sans tarder des mesures dans ces écoles normales. Nous proposons au moins trois mesures rapides: l'introduction d'une formation en sciences sociales pour les futurs maîtres, l'introduction d'une formation à l'approche interculturelle pour tous les futurs maîtres et l'octroi d'un statut, d'une rémunération et d'une formation pour les maîtres de stage de tous les réseaux et de tous les niveaux.

En matière de formation continuée, nous avons peu de choses à dire car elle n'existe pas. La seule possibilité est le recyclage, quasi exclusivement pour les institutrices et les instituteurs.

Ce qu'Ecolo et la plupart des enseignants réclament, c'est la mise en œuvre d'un processus de formation continuée en profondeur, de longue durée, allant bien au-delà de mises à jour disciplinaires, également utiles.

Comme vous le dites, il s'agit d'un droit et d'une nécessité et cela requiert une certification.

Cependant, au-delà des modalités d'organisation de la formation continuée, la formation du personnel est intimement liée à l'attente de la société à l'égard de ce dernier. Veut-on de plus en plus faire des maîtres les distributeurs d'un savoir utile à court terme? Veut-on leur confier une part importante dans la formation à la citoyenneté? Tâche qui devient de plus en plus difficile dans une société où individualisme, technocratie et internationalisation sont la règle; tâche de plus en plus urgente devant la montée des violences et des intolérances; tâche très inattendue pour ceux qui se destinent à ce métier et qui ne sont pas toujours particulièrement versés dans le domaine de la formation à la citoyenneté.

Si nous voulons restaurer la formation des citoyens à l'école et en dehors de celle-ci, toute la formation initiale et toute la formation continuée doivent être repensées dans cette perspective.

Pour terminer et pour répéter combien ce métier est merveilleux, je voudrais vous lire un court extrait d'un ouvrage d'un philosophe de l'éducation qui parle de la grandeur du métier d'enseignant: « Ainsi va le maître.

Épiaient les signes d'une liberté qui s'ébauche et se méfiant de toutes les récupérations dont il est lui-même capable. S'efforçant de faire de la conformation dont il est l'agent, une émancipation dont il ne peut être qu'un partenaire. Interrogeant sans cesse, pour cela, la culture qu'il transmet sur son caractère libérateur, c'est-à-dire sur la possibilité qu'elle offre de se comprendre dans le monde, de transférer ses acquis dans d'autres situations et d'agir de sa propre initiative. Questionnant obstinément les méthodes qu'il emploie sur la maîtrise progressive que l'apprenant peut en avoir. Car vivre l'éducation comme une histoire toujours à écrire entre les êtres ne nous oblige nullement à renoncer à aucune de ses dimensions, ni au caractère professionnel du métier d'éducateur, ni à sa portée sociale et politique, ni, *a fortiori*, à sa dimension éthique.»

Mais, et j'en termine, un métier pour quoi ? Devant la montée des demandes purement utilitaires, les enseignants attendent que soient réaffirmés clairement toutes les dimensions évoquées par Philippe Meirieu : dimensions professionnelles, dimensions sociales, dimensions politiques, dimensions éthiques de leur métier. Ils attendent qu'un projet d'école et de formation profondément réactualisé, branché sur les réalités et les problèmes de notre planète, soit largement débattu dans la société. C'est aussi — nous le pensons — une des grandes tâches de l'Exécutif et de chacun de nous : restaurer un grand débat de société sur l'école, autre chose que l'encombrement dans un Conseil supérieur de l'éducation et de la formation ; veiller à travers ce débat et à la prise de conscience de tous les citoyens, à sauvegarder et à développer un grand service public de l'éducation, en ce compris l'enseignement libre ; veiller à développer un grand service public de l'éducation que les dérives marchandes et certaines formes d'autonomie et de privatisations largement entamées par les libéraux mettent sérieusement en péril.

Je vous remercie, madame la Présidente, messieurs, de votre attention et je me réjouis vivement des réactions sur les bancs libéraux. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — Je signale à l'assemblée que M. Liesenborghs faisait, aujourd'hui, sa première intervention en tant que parlementaire et, au nom de notre Conseil, je tiens à l'en féliciter.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, je suis aussi ému puisque c'est ma première intervention au sein du Conseil de la Communauté française, et d'autant plus ému qu'historien de formation, j'ai cru m'être trompé de parlement. J'avais le sentiment d'être revenu 20 ans plus tôt puisque j'ai eu, comme nombre de collègues, le sentiment d'entendre un discours doctrinaire, parfois stalinien. J'ai même le sentiment que nombre de députés qui se réclament d'une idéologie sérieusement ébranlée en Europe centrale et orientale n'oseraient même plus le tenir aujourd'hui dans un certain nombre de parlements européens où ils sont encore représentés. Je crois qu'il faut se garder, lorsqu'on aborde les problèmes qui sont les nôtres, d'utiliser un ton de frère prêcheur, même quand on est enseignant — je le suis aussi — et rien n'est plus déplaisant ni plus inquiétant d'ailleurs que le ton du messianisme politico-religieux. J'ai naturellement, de par ma formation intellectuelle, une grande méfiance à l'égard de tous ceux et celles qui veulent transformer l'homme, créer l'homme nouveau. On a vu en diverses circonstances historiques ce que cela donnait comme résultat ! *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

Je demande donc de raison garder et je vais essayer de ramener un peu plus de sérénité, messieurs les ministres.

M. Morael. — Si vous continuez à ce petit jeu-là, loin de raison garder, nous pourrions, à chaque intervention libérale, vous envoyer le modèle chilien. Le Chili, monsieur Hasquin.

Mme la Présidente. — Monsieur Hasquin, vous avez la parole.

M. Hasquin. — Je m'adresse maintenant à l'Exécutif. Il ne fallait pas s'attendre de sa part à des révélations fracassantes puisqu'il est désargenté...

M. Simons. — Comme M. Duquesne quand il était ministre !

M. Hasquin. — ... Il ne fallait pas non plus s'attendre à ce qu'il soit en mesure de nous faire des propositions alléchantes puisque je reprends ici les propos-mêmes de M. Biefnot, chef de groupe du parti socialiste, qui affirmait :

« L'ancien Exécutif avait un penchant naturel pour la maladresse. » Il s'agit bien d'une citation de M. Biefnot.

M. Biefnot. — Madame la Présidente, je demande la parole pour fait personnel, puisque M. Hasquin me met en cause.

Je voudrais dire très clairement que, vous aussi, monsieur Hasquin, vous isolez une partie de mon intervention. J'ai dit que bien qu'ayant un penchant naturel pour la maladresse...

M. Hasquin. — Donc vous l'avez dit ! Je n'ai rien inventé !

M. Biefnot. — Laissez-moi poursuivre ! J'ai dit : « bien qu'ayant un penchant naturel pour la maladresse » — la crédibilité de mes propos passe tout de même par une certaine critique, sinon vous me reprocheriez d'être bêlant devant l'Exécutif sortant ou celui qui s'installe ! — « il a travaillé beaucoup, il a bien travaillé. Il avait sans doute beaucoup plus de savoir-faire que de faire-savoir. »

M. Hasquin. — Vous ne lui rendez pas service ! *(Rires.)*

M. Biefnot. — Vous isolez une partie de mon intervention à des fins tout à fait inavouables, je voudrais simplement que vous soyez complet dans vos citations. Mon propos est totalement différent et rend hommage à priori à l'Exécutif présidé par V. Féaux plutôt qu'il ne le critique. La signification exacte de ma phrase est bien de dire que l'Exécutif précède à mené des travaux importants et de qualité dans tous les secteurs y compris ceux de l'enseignement mais qu'il a manqué probablement de « faire savoir » par rapport à son « savoir faire ».

M. Hasquin. — Je vous ferai une concession : les membres de l'ancien Exécutif ont été appliqués et studieux.

La déclaration qui nous a été présentée brille par ses zones d'ombre, par ses incertitudes et surtout par le nombre de problèmes importants qu'elle n'aborde pas.

Mon intervention sera donc essentiellement d'ordre technique tendant à baliser le terrain. D'une certaine

façon, je viendrai au secours de l'Exécutif parce que je suis à peu près convaincu, connaissant la « couloisie » qui peut régner entre ministres même au sein d'une même majorité, qu'il ne doit pas y avoir eu énormément de transferts de dossiers d'un Exécutif à l'autre. Donc, dans l'intérêt de la Communauté universitaire et de l'enseignement supérieur en général, j'essayerai de dresser un panorama des problèmes restés en friche et des nombreuses questions encore à régler.

Mon intervention sera centrée essentiellement sur trois secteurs : la problématique universitaire, l'enseignement de l'architecture et l'enseignement de promotion sociale.

Venons-en à la problématique universitaire.

La déclaration prévoit que le montant annuel de l'allocation de fonctionnement attribué à chaque institution sera égal au montant de l'allocation pour l'exercice budgétaire 1992, annuellement indexé, et ce pour une période triennale. Deux questions préalables viennent à l'esprit :

1° La base étant l'année budgétaire 1992, il importe de voir confirmer les décisions prises par l'Exécutif précédent relatives à la fixation du coût forfaitaire par étudiant en 1991, budget ajusté — 1,5 p.c. de plus sur les rubriques a et b, c'est-à-dire celles qui concernent les masses salariales du corps enseignant et du personnel administratif et de gestion — et relatives au coût forfaitaire 1992 qui a été fixé à 102,5 p.c. du coût ajusté 1991 pour les rubriques a, b et c, cette dernière désignant la masse des frais de fonctionnement.

En d'autres termes, la délibération d'ajustement budgétaire 1991 et l'article 13 du décret du 15 octobre 1991 concernant les crédits provisoires pour l'année budgétaire 1992, seront-ils intégralement maintenus par le nouvel Exécutif, alors que ces décisions ont été prises exactement à la veille des élections et dans l'ignorance totale de ce que seraient les recettes de 1992 ?

2° La période triennale durant laquelle l'allocation sera gelée couvre-t-elle bien les années budgétaires 1993, 1994 et 1995 ?

Le « gel des allocations de fonctionnement », qui n'est pas en soi une mauvaise chose, doit donc permettre aux universités de planifier à moyen terme leurs dépenses durant une période pendant laquelle seraient étudiées de nouvelles règles de financement.

Mais la déclaration prévoit que le critère « nombres d'étudiants » redeviendrait par la suite la clé principale pour la détermination des allocations des universités. Or, à cet égard, il ressort de la déclaration qu'un des objectifs de l'Exécutif est de limiter le nombre d'étudiants pris en considération, notamment par la limitation du financement des doubleurs, voire des réorientations — s'agit-il de réorientations internes ou vers d'autres niveaux d'enseignement ? — et de réduire la diversification des programmes.

Il apparaît donc que le gel des allocations pendant trois ans soit destiné, en fait, à permettre aux universités de se préparer à un « définancement » de l'enseignement universitaire.

Certes, le problème de la perte d'investissement résultant des échecs universitaires est dramatiquement préoccupant, mais dans un pays qui proclame le droit à l'enseignement pour tous, ne conviendrait-il pas d'encourager financièrement les initiatives que les universités prennent en vue d'en réduire le nombre : propédeutique, modules de rattrapage, encadrement spécial pour certains, ... ? Outre ces aspects limitatifs et quelques déclarations de

bonnes intentions, on ne peut s'empêcher de constater que le projet de l'Exécutif ne contient aucune mesure qualitative, qu'il s'agisse des moyens disponibles, des rémunérations du personnel universitaire en général, des carrières, de la rigidité des statuts. Les règles et les barèmes sont tels qu'il est devenu presque impossible de recruter un professeur étranger ou un membre du personnel ayant déjà acquis une expérience certaine, tandis que d'autres, formés par l'université, la quittent, recrutés par le secteur privé ou certains gros organismes publics internationaux. Les montants actuels des allocations de fonctionnement dont disposent les universités ne permettent même plus de procéder au recrutement du personnel autorisé par les règles d'encadrement. Malgré les difficultés budgétaires évidentes de la Communauté, les solutions aux problèmes universitaires et l'amélioration du taux de réussite des étudiants ne passeront certainement pas par un « définancement ».

Mais le chapitre « Universités » de la déclaration m'amène à poser quatre questions et à soulever deux problèmes que le précédent Exécutif a laissé pourrir sans vouloir les résoudre.

Tout d'abord les questions.

1° La déclaration parle de réduire la diversification des formations offertes et de revoir les dispositions prévues par l'arrêté-loi de 1982 en matière de création de nouveaux programmes de formation. S'agit-il de l'article 48^{quater} de la loi du 27 juillet 1971, instauré par l'article 21 de l'arrêté royal numéro 81 du 31 juillet 1982 ?

Il s'agissait d'une disposition restrictive, déjà critiquée par les universités et néfaste à toute réforme sérieuse des programmes universitaires, car limitant l'initiative. Vise-t-on à aggraver encore la situation ?

2° L'allocation annuelle « gelée » serait annuellement indexée.

Exprimé aussi simplement, voilà à nouveau une porte ouverte pour une dégradation des possibilités financières des universités. Sera-t-il tenu compte de tous les éléments intervenant annuellement qui, en dehors des index et de l'inflation, comprennent les modifications des taux de cotisations sociales, les revalorisations barémiques éventuelles, l'incidence des anciennetés ?

3° L'Exécutif demandera au National de revoir le financement des étudiants CEE. Cette mesure serait accueillie avec soulagement par les universités qui comptent de plus en plus d'étudiants de ce type. Mais il y aurait plutôt lieu de parler « d'instaurer » un financement des étudiants CEE puisqu'il est inexistant aujourd'hui. Quelles sont les modalités auxquelles a songé le ministre ?

4° L'Exécutif accordera un statut d'autonomie complète aux institutions universitaires publiques.

Cette question est à l'étude depuis des années. Les textes doivent être prêts et la réalisation de points du programme doit pouvoir être très rapide. On s'en réjouira pour les universités publiques et les universités libres n'y verront probablement aucune objection.

Mais dans la foulée et pour que la mesure ait vraiment un sens, il faudrait permettre à toutes les universités de se gérer de façon moderne, efficace et rapide, en abolissant toute une série de précautions et contraintes réglementaires ou légales qu'elles sont tenues de respecter et qui engendrent parfois des surcoûts et des dépenses bien inutiles. Il conviendrait aussi d'éliminer dans la législation certaines contradictions ou imprécisions qui font régulièrement resurgir des controverses relatives à la gestion du patrimoine des institutions universitaires, patrimoine dont

elles ont la totale maîtrise. Je rappelle que les règles, bien naturelles, relatives à l'usage des fonds publics ne sont pas d'application pour le patrimoine. Peut-on escompter que le ministre sera plus respectueux en cette matière que son prédécesseur de l'esprit qui a présidé à l'adoption par les Chambres du nouvel article 17 de la Constitution ?

M. Ylief. — Monsieur Hasquin, je tiens à vous faire remarquer que j'ai respecté en tous points le prescrit de la loi, conformément aux avis du Conseil d'Etat, de l'Inspection des Finances et d'autres. C'est vous qui voulez détourner la loi !

M. Hasquin. — Nous ne sommes pas d'accord sur ces avis, monsieur l'ancien ministre. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans d'autres instances, si nécessaire.

J'en viens maintenant aux deux problèmes laissés en friche par le défunt Exécutif et qui démontrent à suffisance que les obligations et donc, les dépenses de la Communauté française, ont été systématiquement sous-estimées dans les budgets des dernières années.

1° L'Exécutif devrait, en effet, s'atteler à respecter les dispositions légales actuelles assurant la subsidiarité d'étudiants étrangers, inscrits dans les universités belges, en vertu d'accord culturel conclu entre la Communauté et les pays étrangers.

La loi du 27 juillet 1971 relative au financement et contrôle des institutions universitaires (article 27, paragraphe 3, 3°), telle que modifiée notamment par la loi du 5 janvier 1976, met à charge du budget des Affaires culturelles la part de la subvention des universités relative à la couverture du coût des étudiants provenant des pays étrangers ayant conclu un accord culturel avec la Belgique et admis au bénéfice d'une bourse d'études octroyée dans le cadre des dits accords culturels. Cette disposition entra en vigueur à partir de l'année budgétaire 1977.

Bien que les précisions nécessaires au calcul et à l'attribution de ces subventions aient été régulièrement communiquées par les universités à l'administration de l'Education nationale — à savoir le nombre d'étudiants concernés et l'orientation d'études — et que ces données aient été contrôlées par les commissaires et délégués du gouvernement auprès de ces institutions, aucune allocation n'a été versée depuis 1977. Le préjudice ainsi causé s'élève à environ deux cents millions pour l'ensemble des universités francophones.

En revanche, les institutions universitaires néerlandophones ont reçu de l'Exécutif flamand, en 1983, les montants qui leur étaient dus pour les années 1977 à 1983 et depuis lors, cette subvention est régulièrement inscrite au budget du Vlaamse Raad.

Il semblerait que dans le courant de l'année 1987, l'Exécutif de la Communauté française ait considéré que les charges antérieures à l'année budgétaire 1980 étaient à charge du gouvernement national, puisque ce n'est qu'en vertu de l'article 7 de la loi ordinaire des réformes institutionnelles du 9 août 1980 que la Communauté avait reçu compétence en la matière. Il avait été décidé de soumettre le problème au Comité de concertation Gouvernement-Exécutif.

Ultérieurement, l'Exécutif a pris une délibération budgétaire visant à mettre en liquidation les tranches 1986 et 1987 des arriérés des universités. Malgré les assurances qui avaient été données force est, cependant, de constater que cette délibération n'a pas été suivie d'effets.

Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour réparer l'injustice que je viens de dénoncer ?

2° Un autre problème de taille a surgi en 1989 à propos de la subvention allouée aux universités libres pour le service des pensions des membres du personnel enseignant admis à l'honorariat avant le 1^{er} juillet 1971.

La subvention précitée, allouée en vertu de l'article 38 de la loi du 27 juillet 1971 a été régulièrement versée aux institutions concernées jusqu'à la fin de l'année 1988. En revanche, plus aucun versement n'a été enregistré depuis 1989. En annexe I au rapport sur le projet de décret contenant l'ajustement du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 1989, dépenses d'éducation et de recherche, figure un commentaire de la Cour des Comptes qui est dépourvu d'ambiguïté quant à la responsabilité des Communautés.

« La Cour constate que les crédits destinés à couvrir le paiement de ces subventions ne sont prévus ni dans le décret du 24 avril 1989 contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1989, ni dans le projet contenant l'ajustement de ce budget, ni dans le projet contenant le budget de l'année 1990, alors que le financement des institutions universitaires est à charge des Communautés depuis le 1^{er} janvier 1989. Certes, l'article 59bis de la Constitution prévoit que le régime des pensions ne relève pas des compétences des Communautés, mais il paraît difficile de soutenir que cette disposition s'applique à la subvention examinée, octroyée, en vertu de la loi précitée de 1971, aux institutions elles-mêmes, indépendamment du régime des pensions applicable. »

En tout état de cause, la Cour relève que les budgets de l'Etat pour les années budgétaires 1989 et 1990 ne prévoient pas non plus de crédits destinés à couvrir le paiement de ces subventions. Il conviendrait dès lors qu'à tout le moins, une concertation entre l'Etat et les Communautés détermine clairement à partir du 1^{er} janvier 1989 à qui incombe la charge de ces subventions, légalement dues aux institutions universitaires. »

J'attire l'attention du ministre compétent sur le cahier de la Cour des Comptes qui a été distribué hier à tous les membres du Conseil de la Communauté française. La Cour des Comptes revient de façon très explicite sur ces deux problèmes que je viens de soulever.

Je voudrais enfin formuler une ultime remarque sur le chapitre universitaire.

Après une large concertation entre les universités, et sur la base de propositions élaborées par les recteurs, l'Exécutif précède à réglé, pour 7 ans et à la relative satisfaction des universités, le problème des investissements immobiliers et de l'entretien des bâtiments.

Je suis persuadé que les institutions ne reviendront plus sur les aspects financiers de cette importante question. Néanmoins, il reste quelques problèmes législatifs à résoudre. Il n'en coûtera pas un franc à la Communauté, mais il importe de corriger, afin d'éviter toutes contestations, des textes anciens toujours en vigueur, mais qui ne correspondent absolument plus à l'esprit et la forme des nouvelles dispositions arrêtées par le précédent Exécutif. Je compte d'ailleurs déposer prochainement une proposition de décret tendant à corriger les anomalies qui parsèment encore quelques textes en matière d'investissements.

J'aborde le deuxième problème, celui de l'enseignement de l'architecture. L'architecte, s'il demeure essentiellement un auteur de projet, assume aujourd'hui des responsabilités très diversifiées et très complexes. Les Communautés européennes ont, dans leur Directive 85/384 ratifiée en 1987 par la Belgique, déterminé avec précision le domaine des compétences de l'architecte :

- la conception, l'organisation et la réalisation des constructions;
- l'aménagement de l'espace;
- la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;
- la protection des équilibres naturels.

La plupart des pays de la Communauté ont réorganisé l'enseignement et la recherche en architecture de manière à répondre correctement aux besoins actuels et aux engagements souscrits. Cette réorganisation s'est effectuée dans le sens d'une « convergence des formations aboutissant à l'exercice de ces activités sous le titre professionnel d'architecte ». Le modèle le plus fréquemment retenu est celui existant depuis plus d'un demi siècle aux Etats-Unis et dans de nombreux pays développés, à savoir un enseignement universitaire regroupant de manière cohérente les diverses disciplines relevant de l'architecture et de l'aménagement de l'environnement.

Le 23 mars 1989, le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique a, pour sa part, conclu que « la structure générale actuelle de l'enseignement universitaire, telle qu'elle est définie par la loi du 7 juillet 1970, permet de rencontrer l'ensemble des exigences associées à une formation et une recherche de plus haut niveau dans le domaine de l'architecture ».

En juillet 1990, la section néerlandophone de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, répondant à des demandes d'avis de la Communauté flamande des 6 septembre et 4 octobre 1989, a estimé que l'enseignement de l'architecture répondait de manière optimale aux exigences de qualité dans un contexte universitaire, et qu'à terme, l'enseignement de l'architecture devait être exclusivement dispensé à l'université. Les opposition et les réticences, faut-il le dire, sont liées essentiellement à la défense d'intérêts particuliers: maintien d'implantation en dehors des sites universitaires, préservation des droits acquis du personnel, etc., auxquels s'ajoute une méconnaissance profonde de l'institution universitaire en Belgique.

La situation actuelle des ISA — Instituts supérieurs d'architecture — est pourtant inacceptable. Il leur est interdit de créer des sections couvrant la demande sociale, de faire de la recherche, d'engager du personnel ayant une expérience professionnelle. Les moyens en encadrement et les dotations financières sont non seulement insuffisants mais discriminatoires. Un étudiant, selon qu'il s'inscrit dans un ISA ou dans un autre, est assuré de disposer d'un encadrement variant dans une proportion de 50 p.c., tandis que les budgets sociaux et de fonctionnement connaissent des variations de 300 p.c. De plus le diplôme légal d'architecture fait l'objet de discriminations au niveau des carrières administratives, des études de spécialisation et de la recherche, tant sur le plan national qu'international.

Si l'on se tourne vers les exemples étrangers, il semble bien que la structure facultaire soit celle qui s'impose: depuis 1936 à Harvard ont été regroupées au sein d'une même faculté paysagisme, urbanisme et art urbain, et de nombreux pays européens ont choisi une voie analogue.

En Belgique, la structure légale et réglementaire interdit de constituer sans délai une section universitaire délivrant le diplôme légal d'architecte. Des modifications de la législation s'imposent donc. Or, une difficulté surgit. Le partage des compétences entre l'Etat national et les Communautés est parfois moins évident qu'il y paraît à première vue. En d'autres termes, certaines dispositions

de l'article 59bis, paragraphe 2, alinéa 2 de la Constitution sont manifestement sujettes à interprétations divergentes; il est donc, en particulier, urgent de définir clairement ce qui, dans la loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, relève du national ou du communautaire. C'est essentiel pour régler le problème de l'architecture dans le sens que j'évoquais ci-dessus. Le 28 mars 1990, j'ai interpellé au Sénat M. Moureaux, Vice-Premier ministre « sur les difficultés d'interprétation de l'article 59bis, § 2, alinéa 2, de la Constitution relatif à la communautarisation de l'enseignement ». Dans sa réponse, le ministre reconnaissait la nécessité d'établir des contacts entre les Communautés et le gouvernement national pour dissiper autant que possible les zones d'ombre.

En résumé, le ministre compétent pourrait-il définir sa position sur le « dossier architecture » largement abordé avec son prédécesseur et nous faire part de l'état d'avancement des discussions entre les niveaux national et communautaires en vue de clarifier les problèmes d'interprétation restés en suspens?

Troisième problème, l'enseignement de promotion sociale.

Tous les responsables du secteur de l'enseignement de promotion sociale se sont réjouis qu'un décret organisant cet enseignement ait été voté par notre Conseil. Toutefois, chacun s'inquiète fondamentalement du fait, maintenant évident pour tous, que vous ne disposez pas de crédits nécessaires à la mise en œuvre des principes contenus dans ce texte.

Les écoles disposeront de plus de moyens administratifs. C'est excellent! Mais pour financer cet accroissement de dépenses, vous retirez aux établissements d'importants moyens pédagogiques. Vous avez introduit un coefficient correcteur qui, chaque année sera fixé d'autorité par le ministre et qui influencera négativement le calcul final des dotations de période. De ce fait, les professeurs auront moins d'emplois... les élèves disposeront de moins de cours et donc de moins de possibilités.

Depuis près de dix ans, les établissements ne reçoivent plus aucun subside pour l'achat de matériel pédagogique. Ne pourriez-vous très rapidement reconsidérer ces éléments qui obèrent la qualité du travail sur le terrain?

Il existe maintenant une commission de concertation et un conseil supérieur. Vos prédécesseurs en ont désigné les membres. Nous espérons que vous allez les mettre en place et leur permettre de travailler le plus rapidement possible.

Monsieur le ministre, l'enseignement de promotion sociale pourrait, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, être l'élément moteur d'une politique active de remise au travail comme de promotion de l'individu. C'est pourquoi, nous vous demandons de conserver les idées généreuses du décret tout en n'utilisant pas les moyens prévus par les actuels arrêtés d'exécution. En effet, ceux-ci prévoient que vous repreniez d'une main ce que votre prédécesseur a donné de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, si j'adhère entièrement à la déclaration de l'Exécutif c'est parce qu'elle signifie clairement le refus d'une société duale, la nécessité de lutter contre l'exclu-

sion sociale et d'assurer un mieux-être aux plus défavorisés.

Je me permettrai néanmoins de livrer à votre réflexion quelques remarques ou suggestions s'inscrivant dans deux domaines qui me sont chers : l'enseignement spécial et le secteur des personnes handicapées.

Pour l'enseignement spécial, j'aborderai trois pistes : le personnel, l'enseignement fondamental spécial et l'enseignement à horaire réduit.

En ce qui concerne le personnel, j'insisterai pour une formation spécifique des maîtres et le respect de cette formation. A ce sujet, je signalerai toute l'importance des dispositions prises par l'Exécutif précédent pour valoriser pécuniairement la formation complémentaire acquise dans le cadre de l'arrêté ministériel du 10 mai 1924.

Il aura fallu beaucoup de temps parce que, notamment, le national faisait la sourde oreille mais il faut reconnaître avec plaisir que, grâce à la communautarisation de l'enseignement, ce fut enfin concrétisé. Le problème qui subsiste est la protection statutaire de ceux qui ont obtenu ce titre supplémentaire. Sait-on que les statuts ne réservent aucune valorisation administrative à l'effort fourni durant deux, parfois trois ans, par les enseignants concernés ? Cela se vérifie régulièrement, que ce soit à l'occasion d'un recrutement, d'une sélection, d'une promotion ou d'une réaffectation. Je pourrais vous citer facilement quelques exemples.

Il me paraît pourtant évident que ces enseignants, par rapport à leurs collègues non formés spécialement pour l'enseignement spécial, devraient faire l'objet d'une prise en considération prioritaire pour et vers cet enseignement spécial. Cela semble logique mais cela n'existe pas.

Par ailleurs, si je suis évidemment d'accord avec votre souci d'exécuter la loi du 11 mars 1986 sur l'enseignement intégré et de déterminer des modalités et des critères pour le passage d'élèves de l'enseignement spécial vers l'enseignement ordinaire et inversement, je me pose quand même des questions. Dans tout le contexte relatif à l'enseignement spécial, on sent — et ce n'est pas nouveau — comme une sorte de gêne vis-à-vis de l'existence de cet enseignement instauré pourtant par une loi votée à l'unanimité dans les deux chambres, ce qui est un fait extrêmement rare. Elle a été adoptée il y a plus de vingt ans mais n'a jamais été complètement exécutée. Il faut donc s'interroger.

Ainsi, une question que je me pose fréquemment : la création d'écoles autonomes était-elle bien la seule bonne voie à suivre ? On peut se le demander, en tout cas pour l'enseignement spécial fondamentalement ! Ayant personnellement travaillé dans des classes d'enseignement spécial annexées à l'enseignement ordinaire — ce système existait avant 1974 — j'affirme qu'il n'aurait pas fallu imposer l'option de l'école autonome dans tous les cas.

J'ai vécu avec mes élèves — et bien entendu avec leurs parents — cette obligation de l'arrêté de 1972 qui contraignait les élèves à quitter, au plus tard en septembre 1974, les classes annexées qu'ils fréquentaient, cette école qu'ils fréquentaient avec les autres enfants du quartier, du village, de la commune pour aller s'inscrire dans une école autonome.

Sur le plan social, ce fut véritablement une déchirure, une pénible déchirure. Les enfants et leurs parents en ont souffert énormément sur le plan affectif et j'affirme rougiers que dans ce cas-là, le social a été sacrifié sur l'autel de la pédagogie. Et je me demande dans quelle

mesure la pédagogie a gagné quelque chose lorsque le social a été écrasé.

Ajoutons aussi que pour les autres élèves, il manquera toujours cette possibilité merveilleuse, cette expérience formidable qui est celle de vivre de manière tout à fait naturelle et quotidienne avec leurs petits copains handicapés. Et cela, on ne sait pas le reconstruire.

Aussi je m'interroge quant à la possibilité de tenter à nouveau, ne fut-ce qu'à titre expérimental, une telle organisation. Puis-je rappeler que ce système avait du succès ? Il coûtait cher. C'est sans doute une des raisons de sa disparition. Il faut également savoir que seuls en bénéficient ceux qui éprouvaient des problèmes d'apprentissage. Néanmoins, je pense très sincèrement que si l'on met à nouveau en route un tel système, il faudra sans doute mieux contrôler les critères d'admission.

Enfin, je remarque qu'on favorise l'instauration d'une véritable synergie entre l'enseignement spécial et l'enseignement à horaire réduit. Je rappelle que j'ai déposé il y a plus d'un an, une proposition de décret organisant l'enseignement spécial à horaire réduit. Celui-ci constituerait une des formes de l'enseignement spécial secondaire. Chaque école concernée pourrait donc l'organiser, même pour un seul élève, si le projet pédagogique le préconise, et ce sans engagement de personnel supplémentaire pour la coordination mais avec le soutien de toute l'équipe pédagogique et psycho-médico-sociale de l'établissement. J'aimerais donc qu'on en discute dans le cadre des préoccupations affirmées à juste titre d'une pédagogie de la réussite et d'une révision des modalités de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans.

J'en viens maintenant à la politique en faveur des personnes handicapées. Je me réjouis de l'attention qui sera portée au secteur non marchand, mais je souhaite qu'un véritable état des lieux soit réalisé préalablement à toute nouvelle mesure à prendre. On doit voir clair dans le secteur avant de décider autre chose.

Bonne idée aussi de créer un Conseil communautaire des politiques sociales et de la santé, qui apportera, à mon sens, plus de cohérence et de coordination dans ces matières qui en ont bien besoin.

En effet, il y a beaucoup de débats à mener. A titre d'exemple, on privilégie le maintien des personnes handicapées dans leur milieu de vie — encore faut-il que ce soit un bon milieu de vie — ou leur admission dans des structures ordinaires. Cette tendance qui n'est pas neuve, se manifeste depuis un certain temps et je crois qu'elle est adéquate. Mais je me demande quand même s'il n'est pas nécessaire, surtout en période de crise, de mener une réflexion quant aux exigences de qualité de ces services et quand aux moyens à y consacrer. C'est peut-être pour ces raisons qu'il est fréquemment question de programmation dans ce secteur dont les besoins ne diminuent pas. Il suffit de penser aux personnes âgées handicapées, aux handicapés graves, à l'aide précoce, aux institutions du Fonds 81, etc.

Ainsi, s'il est prévu de déposer un projet de décret réglant l'aide à la vie journalière — ce que j'approuve entièrement — je pense qu'il serait également utile de reprendre l'avant-projet de décret sur les services d'accompagnement préparés par l'ancien Exécutif.

D'autres problèmes, comme celui de l'autisme, attendront aussi des réponses et demanderont des débats importants. Ce n'est donc pas le pain qui manque sur notre planche et, comme vous le soulignez, il sera logique et fondamental d'instaurer des passerelles, des communications, des synergies entre les différents services de la

Communauté française. Je rappelle à ce sujet le projet de plan de services individualisés, lancé par le professeur Magerotte de l'Université de Mons en collaboration d'ailleurs avec la Communauté française.

Je crois que, grâce notamment à son volet social, le tout nouveau Fonds communautaire d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées peut mettre en place cette nouvelle manière d'appréhender la prise en charge des personnes handicapées.

Le dernier aspect que je soulèverai, est celui de la formation du personnel des institutions et des services pour personnes handicapées et plus particulièrement le personnel éducatif. Cette formation est réclamée par les parents, par les institutions et aussi par les éducateurs eux-mêmes qui, finalement sont très mal à l'aise dans la situation actuelle.

Il serait par ailleurs iniqué, à mon avis, de se pencher sur une revalorisation de cette fonction d'éducateur dans les institutions concernées. Je crois qu'il y a là une pédagogie à mener.

Voilà, madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, quelques réflexions que j'ai voulu constructives et que je tenais à formuler tout en appuyant le contenu de la déclaration de l'Exécutif. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Maingain, qui prononce aujourd'hui sa première intervention.

M. Maingain. — Madame la Présidente, je vous remercie de l'accueil que vous me faites à cette tribune.

Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, si vous me le permettez, avant même de m'adresser à l'Exécutif, je voudrais, au nom du groupe FDP-PPW, exprimer à l'égard de notre ancien chef de groupe, M. Lagasse, toute notre gratitude pour le travail qu'il a accompli pendant plus de vingt ans dans cet hémicycle et dans cette institution qu'est la Communauté française. Il est vrai que plus d'un reconnaît qu'il fut l'un des vrais animateurs de cette institution, tant sa force de travail et son imagination n'ont jamais été prises en défaut.

J'en arrive maintenant à la déclaration de l'Exécutif.

Monsieur le ministre-président, lorsque je cherche à dégager la ligne conductrice de vos engagements, j'avoue que j'éprouve une certaine hésitation; j'y vois parfois la marque du hasard, plus souvent la marque de la nécessité, mais rarement l'expression d'une volonté et d'une réelle ambition pour le gouvernement de la Communauté française. Car en somme, vous êtes appelé à faire cette déclaration du gouvernement de la Communauté française dans un contexte institutionnel tout à fait particulier.

Demain, nous serons à nouveau confrontés à un débat de communauté à communauté qui s'annonce aussi difficile, si ce n'est davantage, que celui que nous avons connu en 1988-1989 et pour lequel il faut bien reconnaître que l'Exécutif de la Communauté française de l'époque, présidé par votre prédécesseur, avait placé des balises très nettes et avait pris des engagements que nous ne retrouvons plus dans la déclaration de l'actuel Exécutif.

Ce qui avait fait la force des francophones en 1988-1989, malgré une certaine dérive constatée par la suite, c'est que l'Exécutif de la Communauté française, avant même que ne s'instaurent les négociations entre communautés au sein du gouvernement fédéral, avait eu la sagesse

de définir les revendications essentielles de tous les francophones.

Monsieur le ministre-président, nous ne retrouvons pas dans votre déclaration la même force d'engagement institutionnel au bénéfice de tous les francophones de ce pays. Certes, un passage, qui est sans doute le seul plus ou moins explicite, concerne le refinancement de la Communauté française — j'y reviendrai — mais nous ne trouvons pas davantage.

Or, au moment où s'engage un débat sur l'avenir institutionnel de la Communauté française, on eut pu attendre de l'Exécutif une déclaration plus forte, plus ferme, plus convaincante quant à la nécessité de maintenir cette institution qui est la seule à unir Wallons et Bruxellois.

On aurait, par exemple, pu attendre de l'Exécutif qu'il fasse valoir, aussi bien dans cette assemblée qu'en d'autres lieux tels que le Comité de concertation gouvernement-Exécutifs, s'il échet, voire par l'intermédiaire des négociateurs auprès du gouvernement fédéral, que si nous devions arriver à l'élection directe de cette assemblée parlementaire qui réunit tous les francophones, le droit de vote et d'éligibilité, dont disposent à l'heure actuelle les francophones des Fourn et de la périphérie bruxelloise au bénéfice de cette assemblée, serait bien entendu maintenu, garanti et renforcé et qu'en aucune façon, il ne pourrait être contesté par des délibérations prises au parlement fédéral à l'instigation du gouvernement fédéral.

La garantie aux francophones de la périphérie du maintien de leurs prérogatives électorales est évidemment une revendication essentielle. Or, on ne retrouve même pas ce type d'engagement dans votre déclaration, ce qui me semble d'autant plus regrettable que nous savons fort bien que les négociations qui s'annoncent de Communauté à Communauté vont être difficiles et se dérouleront entre des partenaires qui ne disposent pas des majorités qualifiées au parlement fédéral alors que plusieurs de vos objectifs supposent, à tous le moins, l'appui d'un certain nombre de groupes politiques ici représentés.

Si vous aviez veillé ou plutôt si vous vieilliez — car, pour le moment, je veux moins prononcer un jugement qu'attendre une réponse — à entamer un processus de véritable consensus francophone au sein de cette assemblée, vous seriez alors plus fort dans la négociation de Communauté à Communauté.

Qu'en est-il du financement de la Communauté française, cette grande question dont vous avez parlé dans votre déclaration de l'Exécutif? On pourrait rappeler les faiblesses, les lacunes de la loi de financement des Communautés et des Régions, mais je ne veux pas prendre ici le ton de la moquerie ou de la condamnation. Il m'importe davantage que, demain, vous gagniez, que nous gagnions tous ce combat, au bénéfice de notre Communauté et des secteurs qui en dépendent.

Quelles sont les données du problème? Première donnée: au moment de l'adoption des lois de financement de la Communauté et des Régions — c'est une récente étude de l'IRES qui l'indique —, l'Etat fédéral a imposé un assainissement financier forcé aux Communautés et aux Régions, assainissement que l'IRES chiffre à quelque 68 milliards pour l'ensemble des entités fédérées, Communautés et Régions donc. Ce montant énorme résulte d'un double processus. On a transféré des compétences aux Communautés et aux Régions sans que les masses budgétaires correspondantes existassent à l'époque au sein du budget fédéral.

Ce fut notamment le cas dans le domaine de l'immigration, et c'était évidemment une grave lacune. Au moment du transfert de certaines compétences et des masses budgétaires qui leur étaient liées, on a également réduit les montants de ces masses budgétaires. Je pense par exemple à tout le secteur de l'aide à la jeunesse qui n'a pas reçu du gouvernement fédéral tout ce qui aurait dû lui revenir. Les entités fédérées ont ainsi été privées de 68 milliards.

D'après les analyses reprises dans des publications du CRISP, étayées depuis par d'autres milieux universitaires, le déficit global de la Communauté française serait de 10 à 11 milliards en 1992, de 14 milliards en 1993, d'un peu plus de 15 milliards en 1994 et il atteindrait quelque 41 milliards en l'an 2000. Je pourrais me livrer ici à une démonstration chiffrée plus détaillée, mais je vous en ferai grâce.

Si nous pouvons appuyer votre revendication d'un certain nombre de moyens complémentaires pour la Communauté française, notamment par la ristourne intégrale de la redevance radio-télévision, si nous veillons à maintenir l'effort de solidarité des Régions wallonne et bruxelloise envers la Communauté française, il n'en résulte pas moins que l'on ne réduit les déficits budgétaires que je viens de citer qu'à 6 600 millions en 1992, à 9 400 millions en 1993, à 10 500 millions en 1994 et à 35 milliards en l'an 2000.

C'est dire que nous sommes confrontés à un problème financier beaucoup plus profond que celui que l'on a bien voulu diagnostiquer jusqu'à présent.

Nous allons donc devoir réfléchir à des formes de financements complémentaires pour la Communauté française. Qu'on le veuille ou non, ces formes de financements complémentaires passent par des modes de solidarité renforcée entre la Communauté et les deux Régions qui la constituent.

Premier point, la quote-part de la Région bruxelloise. Vous n'en parlez pas dans votre déclaration, si ce n'est pour dire que la contribution de la Région de Bruxelles sera maintenue. J'ai déjà entendu des critiques sur différents bancs à cet égard : « La quote-part de la Région de Bruxelles n'est pas en parfaite adéquation avec l'importance de la population qu'elle représente au sein de la Communauté française; l'accroissement de la contribution financière de la Région wallonne sera plus important que celui de la Région bruxelloise. »

Comme mon parti est partenaire de la majorité au sein de la Région bruxelloise, je puis vous dire ce qui suit. Si une demande de l'Exécutif de la Communauté française devait être adressée à l'Exécutif régional bruxellois en vue d'obtenir une augmentation de la contribution de la Région de Bruxelles au budget de la Communauté française, nous n'y serions pas indifférents. Vous trouveriez en nous un partenaire pour relayer ce type de préoccupation et de démarche auprès de l'Exécutif de la Région de Bruxelles. Cela ne sera cependant pas suffisant. En effet, quand bien même doublerions-nous, voire triplerions-nous la contribution de la Région de Bruxelles à la Communauté française, nous ne nous dégagerions pas du cycle infernal de l'endettement.

Reste à trouver un mécanisme nouveau. J'en avais déjà lancé la piste de réflexion, il y a près d'un an. Je crois que le ministre-président de la Région wallonne, s'il n'en a pas repris l'idée, s'en est en tout cas approché lorsqu'il parlait du problème du transfert, soit du produit de la taxe de circulation, soit éventuellement de la capacité fiscale de lever cette taxe de la Région vers la Communauté française. On sait que, dans la liste des impôts et

des taxes à ristourner aux Communautés et aux Régions, une taxe n'est pas encore mise en œuvre au bénéfice des Régions, comme le prévoit la loi du financement, alors que cette masse de financement devrait revenir aux pouvoirs fédérés. Nous devons réfléchir à cette question, en accord avec les Régions, pour trouver ce mode de transfert au bénéfice de la Communauté française; si nous nous engageons dans une ristourne intégrale de la taxe de circulation perçue sur le territoire de la région de langue française qu'est la Région wallonne et auprès des francophones de Bruxelles, la Communauté française émergerait enfin sur le plan budgétaire. J'en veux pour preuve les calculs qui ont été réalisés par le Centre d'études de mon parti, d'après lesquels nous nous retrouverions, dès 1992, avec un solde positif de 5,3 milliards pour terminer, en l'an 2000, avec 3,5 milliards de boni.

Nous nous retrouverions alors avec une marge de manœuvre réelle pour financer des programmes ambitieux, dans les domaines culturel, social et éducatif. Je crois que c'est la seule voie qui nous permette d'arriver, à terme, à dégager la Communauté française de ses difficultés budgétaires. Le fait que le ministre-président de la Région wallonne ait approché cette idée, me semble devoir trouver en priorité un écho dans cette assemblée pour que nous lui donnions toute son importance.

J'en viens à un deuxième aspect de votre déclaration où certaines lacunes me semblent préoccupantes. La déclaration de l'Exécutif de 1988 commençait par une affirmation très claire de la plénitude d'exercice des compétences de la Communauté française, en souhaitant une extension de ces compétences et une clarification du partage de ces compétences entre les différents niveaux de pouvoir: l'Etat fédéral, la Communauté et les Régions.

Je ne retrouve aucune trace de ce type de préoccupations dans votre déclaration. Néanmoins, différents problèmes se posent. Je me permets d'attirer votre attention sur ces aspects qui, parfois, ont une répercussion quotidienne et pratique sur l'exercice de nos compétences. J'en veux pour preuve le problème du droit de réponse en matière d'audiovisuel. Vous savez que, dans un arrêt du 25 mai 1991, la Cour d'arbitrage a estimé que la matière du droit de réponse dans le domaine de l'audiovisuel ne relevait pas de la compétence des Communautés mais demeurerait de celle de l'Etat fédéral. Cet arrêt a quelque peu surpris. Il pose cependant problème. Est-il pensable que notre compétence de principe soit grevée de ce type d'exception? Affirmer la nécessité de revendiquer ce type de compétence au bénéfice des Communautés me semble élémentaire.

Sur le plan de la radiocommunication, la Cour d'arbitrage a été beaucoup plus favorable aux Communautés. Elle a reconnu que la compétence de l'Etat central ne s'exerçait plus que sur la police générale des ondes. Il n'en demeure pas moins que cette notion est encore sujette à interprétation et pourrait donner lieu à d'éventuels conflits de compétences entre différents niveaux de pouvoir. Il est important que notre Communauté revendique une compétence totale et sans réserve, tout en respectant évidemment les dispositions européennes régissant ce domaine.

La problématique du droit de l'auteur a déjà été abordée lors de l'examen d'une proposition de loi au Sénat. Le Conseil d'Etat lui-même reconnaît que cette matière touche très directement les compétences culturelles des Communautés. Dans le cadre de la bonne organisation d'un Etat fédéral et afin de clarifier les compétences, je trouverais logique que les Communautés revendiquent ce type de compétences, dont l'exercice d'ailleurs permettrait l'arrivée de moyens budgétaires nouveaux aux Com-

munautés. Les créations littéraires et artistiques pourraient ainsi être soutenues. Par conséquent, une initiative s'impose.

J'ai évoqué des points techniques. Il existe d'autres aspects non négligeables. A titre d'exemple, je rappelle que les Communautés et les Régions ne peuvent pas organiser, au moyen de décrets, des visites domiciliaires. Dès lors, des problèmes se posent dans les cas de constatations d'infractions. De même, se posent des problèmes quant à la qualification d'officiers de police judiciaire, pour les agents de la Fonction publique communautaire. De tels éléments de faiblesse juridique handicapent le bon fonctionnement des services publics de la Communauté. Des compétences doivent donc être revendiquées auprès de l'Etat fédéral.

Je souhaiterais également mettre l'accent sur les aspects touchant à la coopération au développement et à la recherche scientifique.

Concernant cette dernière, dois-je vous avouer ma déception à la lecture de la déclaration de l'Exécutif? Trois modestes paragraphes seulement traduisent les intentions de l'Exécutif en la matière. Or, la Communauté française doit prendre des initiatives afin de donner à la recherche scientifique toute l'importance qu'elle mérite, car nous disposons de chercheurs et d'universités remarquables. Des pans entiers de financement devraient être détachés de l'Etat fédéral vers la Communauté française afin d'être consacrés à la recherche scientifique. La Communauté française doit devenir le principal organe de gestion et de coordination de la politique de recherche scientifique qui ne peut demeurer sous la tutelle de l'Etat fédéral. Nous savons que, sous le gouvernement d'émisionnaire Martens-Moureaux, la «flamandisation» de la recherche scientifique s'est développée au détriment des francophones.

Il est temps de clarifier le transfert des masses budgétaires se trouvant encore au niveau de l'Etat fédéral et de faire de la Communauté française le lieu principal de gestion de ces matières.

Il en va de même en ce qui concerne la coopération au développement. Notre institution est déjà compétente pour certains aspects de cette matière, notamment pour tout ce qui se fait par l'intermédiaire de l'enseignement.

Il n'en reste pas moins que la politique de la coopération au développement sur le plan fédéral s'est considérablement diluée car on attend le transfert des compétences vers les Communautés. Il est temps de trancher ce nœud gordien, de permettre aux Communautés de devenir les principales initiatrices des politiques de coopération au développement.

A cet égard, un passage — page 13 — de la déclaration de l'Exécutif de la Région wallonne m'inquiète: «La Région, partenaire du développement. Les compétences de la Région lui octroient des capacités d'expertise et d'assistance indispensables à la coopération au développement.» Il est vrai que des compétences économiques peuvent être rattachées à cette matière. Je poursuis la lecture: «En outre, des besoins exprimés par les pays du tiers monde peuvent être rencontrés sur base des capacités d'entreprises et de centres de recherche wallons. Aussi l'Exécutif souhaite-t-il amplifier ces actions, et ce sur base de quatre axes.»

Un autre passage du texte fait mention de: «la contribution au projet de la francophonie multilatérale via l'agence de coopération culturelle et technique». Jusqu'à présent, il a pourtant toujours été considéré que cette agence et les rapports avec celle-ci relevaient de la compé-

tence principale, sinon exclusive, de la Communauté française. Je ne voudrais pas que, dans l'avenir, cette agence, qui constitue en effet le seul organisme multilatéral francophone international, trouve en face d'elle deux interlocuteurs représentant les francophones de ce pays: l'Exécutif de la Région wallonne et l'Exécutif de la Communauté française. Ce dernier doit avoir la primauté en la matière.

Toujours en ce qui concerne les aspects institutionnels de votre déclaration, j'en arrive au problème des relations avec les Régions: la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Qu'en est-il, tout d'abord, de ce qui est annoncé comme un nouveau institutionnel, c'est-à-dire l'installation d'un Comité ministériel wallon?

Je vous lis le passage de l'accord qui est consacré aux missions de ce comité: «Les ministres wallons de l'Exécutif de la Communauté française se réunissent périodiquement» — ce signifie ce dernier mot dans la pratique — «avec les ministres de l'Exécutif régional wallon dans le cadre d'une commission des membres wallons de l'Exécutif, sous la présidence du ministre-président de l'Exécutif régional wallon, en vue de coordonner leurs compétences respectives en Région wallonne et, ultérieurement, de se concerter sur les matières régionalisables.»

C'est tout ce que contient l'accord de l'Exécutif à ce propos. Dans la déclaration, visiblement à la demande de certains de vos partenaires, vous avez ajouté que des mesures parallèles devraient être prises au bénéfice des Bruxellois.

Cela ne me satisfait guère car il en résulte l'éclatement de l'Exécutif de la Communauté française, jusqu'à présent uni, en deux entités: une pour la Wallonie et une pour Bruxelles. Vous rompez ainsi la solidarité entre Wallons et Bruxellois. Vous en êtes arrivés là car vous ne voulez pas appliquer la disposition légale vous autorisant à organiser des réunions conjointes des deux Exécutifs. En effet, rien ne s'oppose à ce que les Exécutifs de la Région wallonne et de la Communauté française au complet tiennent des réunions communes. La même possibilité existe d'ailleurs à l'égard de la Région bruxelloise. Mais vous ne voulez pas que les Exécutifs se réunissent car vous craignez que cela soit interprété comme la préfiguration d'une fusion ou d'un rapprochement trop étroit des institutions de la Communauté française et de la Région wallonne.

C'est cela que vous ne voulez pas permettre en organisant des comités ministériels distincts, avec la conséquence que nous n'aurons plus un lieu où les Bruxellois et les Wallons auront l'occasion de décider ensemble. Or, c'était cela le plus important; c'était de veiller à ce que les membres francophones de l'Exécutif bruxellois, les membres de l'Exécutif de la Communauté française et les membres de l'Exécutif régional wallon puissent se retrouver périodiquement tous ensemble, pour juger de l'intérêt commun qu'ils ont dans un certain nombre de matières, afin de procéder à l'évaluation de leurs droits essentiels. C'est cela que l'on ne nous permet pas par votre formule de comités ministériels, ce qui aura pour conséquence, monsieur le ministre-président, que votre Exécutif sera réduit à jouer un rôle de messagerie entre les différentes instances consultatives, entre les différents comités ministériels! Vous allez devenir les petits télégraphistes passant d'un comité ministériel à l'autre, sans que l'on ne désigne un seul endroit où affirmer l'unité de tous les francophones de ce pays. Il s'agit d'une atteinte directe à l'esprit même qui a fondé la Communauté française; nous ne pouvons que le regretter et le condamner, tout en souhai-

tant que vous puissiez annoncer ici que des réunions communes entre les trois Exécutifs auront tout de même lieu, ainsi que je vous le propose.

J'en viens à des aspects plus techniques et plus particuliers. L'Etablissement est maintenu. J'attirerai votre attention sur le fait que cet Etablissement est un des modes de coopération entre Communautés et Régions et qu'il y a peut-être lieu de réfléchir à l'extension de ses missions au bénéfice de la Région de Bruxelles. En effet, vous savez que la part contributive de la Région bruxelloise au financement de la Communauté française a posé différents problèmes, notamment pour veiller à ce que ce financement ne soit pas soumis au droit de regard des Flamands de l'Exécutif régional bruxellois. Des asbl ont dès lors été créées afin de recueillir les fonds provenant de la Région bruxelloise au bénéfice de la Communauté française et du financement des politiques qui étaient ainsi laissées en « déshérence » par ladite Communauté. Je crois qu'il est temps à présent de veiller à l'unité, puisque c'est là notre préoccupation. Finalement, nous pourrions préconiser que la Région de Bruxelles participe directement au financement de l'Etablissement et y soit représentée, de sorte qu'à nouveau, l'unité de tous les francophones du pays soit garantie.

J'en viens au FOREm. Il constitue aussi un exemple de coopération entre la Communauté et les Régions. Mais ce que vous nous déclarez annonce une dérive. En somme, ce que vous allez faire, c'est dessaisir l'Exécutif de la Communauté française de son droit de contrôle sur l'organisme, puisque le commissaire de l'Exécutif de la Communauté française auprès de cet organisme sera ramené au rang de délégué et que ce délégué n'exercera pas les droits de recours. Il en est ainsi pour tous les contrôles auprès des organismes d'intérêt public : ce sont, en effet, les commissaires qui exercent les droits de recours auprès de leur Exécutif. Donc, vous dessaisissez le commissaire de l'Exécutif de la Communauté française au profit du seul commissaire de l'Exécutif de la Région wallonne. Il y aura simplement, aux côtés de ce commissaire, un délégué de l'Exécutif de la Communauté française. Cela nous semble un recul difficilement acceptable parce que c'est introduire une organisation différenciée entre Wallons et Bruxellois.

De surcroît, vous ne nous dites pas ce qu'il en sera, pour la Région bruxelloise, dans l'organisation de ce FOREm. Le groupe IDF-PPW s'oppose totalement à une forme de transfert de la compétence de la formation professionnelle vers les Régions.

Comme si la formation professionnelle de Bruxelles avait une spécificité tellement différente par rapport à celle qui est donnée en Wallonie alors que l'on sait fort bien que ces problèmes se posent plutôt à des niveaux subrégionaux, que ce soit à Liège, à Charleroi ou dans la région du Borinage ! Il n'est donc pas pensable que nous arrivions à faire éclater une compétence dont vous reconnaissez vous-même qu'elle est tellement proche de l'enseignement et qu'elle doit être appréhendée au regard du grand marché européen. Tout ce qui diviserait les forces francophones en la matière signifierait un affaiblissement du secteur de la formation professionnelle.

C'est une dérive contre laquelle nous vous mettons en garde. Nous voudrions avoir l'assurance que vous veillerez à garder une institution communautaire, je dirais presque « unitaire », de formation professionnelle pour tous les francophones de ce pays sans accentuer des particularismes inexistantes si ce n'est à reconnaître éventuellement des décentralisations via des comités subrégionaux.

J'en viens aux relations avec la Région de Bruxelles et à la reconnaissance du statut de la Région bruxelloise dans votre déclaration.

La déclaration de 1988 — et nous n'y étions pas pour peu de chose — avait pris des positions très nettes, soulignant que la Région bruxelloise faisait partie intégrante de la Communauté française. C'étaient les termes mêmes de la déclaration de 1988. Ce n'est évidemment pas négligeable dans le contexte institutionnel actuel, quand on connaît les prétentions flamandes sur Bruxelles.

On ne retrouve pas un tel propos dans votre déclaration. On ne retrouve pas davantage la reconnaissance du statut de capitale de la Communauté française pour Bruxelles. Certes, vous me direz que cette notion est acquise en raison d'un décret qui lui reconnaît ce titre. Mais il en résulte un certain nombre de conséquences réelles que vous n'affirmez plus maintenant. Je relève notamment, dans ces conséquences, l'importance à donner au rayonnement de la culture française à Bruxelles. L'Exécutif de 1988 avait été jusqu'à dire toute l'importance qu'il réserverait à la présence d'institutions culturelles françaises à Bruxelles, dans les quartiers les plus exposés à certaines influences ou à la présence de la Communauté flamande.

Vous savez fort bien que, pour répondre à cette préoccupation, l'Exécutif sortant avait pris deux décisions importantes dont je souhaiterais obtenir aujourd'hui la confirmation par le nouvel Exécutif. La première était l'extension du Centre culturel de Jette qui correspond, en effet, déjà à un acquis, et la seconde à la création d'un foyer culturel francophone à Berchem-Sainte-Agathe, autre commune où la pression de la Communauté flamande s'exerce. L'Exécutif sortant avait pris un engagement très précis sur ces deux points. Je souhaiterais en obtenir la confirmation aujourd'hui.

De surcroît, en ce qui concerne la place de Bruxelles et de sa population dans la Communauté française, l'Exécutif précédent avait veillé à dire toute l'importance qu'il réservait à l'action de la Commission communautaire française qui n'est pas une institution régionale bruxelloise ni un organe de la Région mais un organe de la Communauté française décentralisée à Bruxelles. Cela nous place dans un tout autre contexte institutionnel. Il était prévu de renforcer les moyens de financement de cette Commission communautaire française. Ce fut le cas en 1990 avec l'octroi d'un montant complémentaire de quelque 140 millions. Certes, j'avais, à l'époque, relevé que, depuis l'exercice de la fonction ministérielle par François Persoons, c'était là la plus importante revalorisation des moyens budgétaires accordée à la Commission communautaire française.

Mais tout indique aujourd'hui que ce montant n'est pas suffisant. Comme vous le savez, il existe une délégation de compétences de notre assemblée vers la Commission communautaire française pour toutes les institutions sociales et de santé qui ont opéré en faveur de la Communauté française en juillet 1989. Il s'avère que le partage des moyens budgétaires qui s'est opéré à l'époque a été nettement défavorable aux institutions dites monocommunautaires françaises à Bruxelles. Cela ne résulte pas d'une décision de l'Exécutif de la Communauté française, qui a en somme servi de relais pour les masses budgétaires revenant à ces institutions, mais bien d'une mauvaise négociation au niveau du gouvernement fédéral de l'époque, lequel n'a pas veillé à permettre aux francophones de Bruxelles de disposer de tous les moyens budgétaires qui étaient affectés à ces institutions du temps où elles étaient gérées par le gouvernement fédéral.

Il y a donc là une créance vis-à-vis du gouvernement fédéral, qu'il appartiendrait à l'Exécutif de la Communauté française de faire valoir auprès du gouvernement fédéral. Dans l'attente de récupérer ces moyens budgétaires par négociation au gouvernement fédéral, il est important que la Commission communautaire française puisse assumer ses missions et ses obligations à l'égard des institutions à caractère social ainsi gérées par elle.

Une question très précise se pose : à plusieurs reprises dans la déclaration de l'Exécutif, vous indiquez votre volonté de garantir l'indexation et la programmation sociale pour le secteur associatif, le secteur social et le secteur culturel. Veillerez-vous à donner les moyens budgétaires nécessaires à la Commission communautaire française pour qu'elle aussi puisse garantir l'indexation et la programmation sociale au bénéfice des institutions culturelles et sociales qui relèvent de sa gestion ?

Je ne veux pas terminer ce point relatif à la Commission communautaire française de Bruxelles sans dire qu'il me semble important — et je crois savoir que le collège de la Commission communautaire française n'y est pas indifférent — qu'une concertation entre l'Exécutif de la Communauté française et le collège s'institue, à l'avenir, pour veiller à une parfaite complémentarité des politiques, à un parfait partage des rôles, car l'ambition n'est pas de faire double emploi, de jouer de rivalité entre l'Exécutif et le collège de la Commission communautaire française, mais bien de trouver la complémentarité qui rende la plus grande efficacité à la présence de la Communauté française à Bruxelles.

J'en viens au dernier point que je souhaite aborder au sujet de la présence de la Communauté française à Bruxelles : je crois qu'il est temps de la rendre visible. C'est peu de chose ; cela ne demande pas des moyens budgétaires considérables, mais par tout le réseau des écoles, des institutions culturelles qui y ont siège, des associations diverses qui y sont reconnues, il est temps que l'on sache, notamment face à la présence flamande qui prend des aspects très visuels, quelle est l'importance de la présence de la Communauté française à Bruxelles. Cela pose quelques problèmes matériels mais ils peuvent aisément être rencontrés, ne serait-ce que par l'apposition de quelques signes distinctifs sur les bâtiments qui relèvent de la Communauté française. Le drapeau de la Communauté française pourrait très bien flotter en permanence au mât de ces bâtiments.

En ce qui concerne les aspects institutionnels, je terminerai par le voler des relations extérieures. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer les rapports avec la Région wallonne, mais je souhaiterais plus particulièrement amplifier deux préoccupations.

Au moment où l'Union européenne se construit, un gouvernement de la Communauté française ne peut rester indifférent au processus qui va déterminer, de manière durable et considérable, le statut des populations de la Communauté européenne. J'ai trouvé trace de cette préoccupation dans votre déclaration mais elle était évoquée de manière un peu trop brève à mon avis et il serait bon d'en prendre davantage la mesure. Dans l'immense espace qui sera construit au niveau européen, qu'on le veuille ou non, les espaces culturels seront les premiers accessibles. Des communautés culturelles se dégageront inévitablement. D'ailleurs, une Communauté française d'Europe existe déjà ; c'est une réalité sociologique à défaut d'être institutionnelle. Grâce à elle, il n'y a déjà plus de frontières entre gens qui participent à un même espace culturel. C'est le cas en ce qui concerne la politique du livre et de l'audiovisuel et ce phénomène s'amplifiera davantage à l'avenir.

Si nous voulons préserver la création artistique, la création littéraire et la création scientifique dans notre Communauté, il devient donc urgent de veiller à instaurer des ponts avec les autorités publiques qui, dans les autres pays ou régions d'expression française en Europe, ont en charge la politique culturelle.

Au titre de la coopération culturelle, un travail privilégié est mené avec la France, voire avec la Région du Val d'Aoste, en attendant que la Confédération helvétique rejoigne un jour, si c'est possible, la Communauté européenne. Cependant, nous devons travailler beaucoup plus en profondeur. Cette coopération devra prendre une dimension beaucoup plus importante que celle qui lui a été reconnue jusqu'à présent. C'est certainement vers des organes de gestion commune de nos secteurs culturels et scientifiques que nous devons nous orienter pour préserver cette force de créativité qui est la nôtre et qui est reconnue par nos partenaires européens.

Ma deuxième préoccupation au titre des relations extérieures touche à la politique de la francophonie. L'Exécutif de la Communauté réitère toute sa volonté de maintenir les contributions qui sont les nôtres, dans ce type de coopération multilatérale francophone. Cependant, la contribution financière de la Communauté française à cet effort francophone international demeure pour modeste pour être vraiment jugée essentielle. Peut-on espérer que, dans la réorientation des politiques de relations extérieures, au regard de nos contraintes budgétaires, une hiérarchie des priorités soit établie et que la première d'entre elles soit la politique de coopération internationale francophone ? Les efforts doivent être accrus en la matière.

Monsieur le ministre-président, pour terminer, j'aborderai — mais de façon beaucoup plus brève — quelques aspects de votre déclaration. Ces points sont relatifs à la gestion des compétences qui sont les vôtres. Je les approfondirai lors de l'examen du budget qui constituera le test de sincérité d'un certain nombre d'engagements. Je pourrais ici me livrer à bon nombre de commentaires sur la pertinence de la générosité de vos propos, mais j'attendrai de disposer des chiffres pour en évaluer la réalité. Cependant, je voudrais d'ores et déjà exprimer quelques préoccupations.

Ce matin, M. Simons faisait allusion aux problèmes de financement qui rejoignent d'ailleurs la politique culturelle. Il parlait de la nécessité de mettre en œuvre les procédures d'organisation de la tutelle spécifique à la Communauté française à l'égard des communes. C'est un point tout à fait essentiel, car ainsi que votre prédécesseur l'a souvent souligné, un des problèmes de financement qui se posent à la Communauté française est évidemment la suppression des dépenses culturelles qui relèvent des communes parce qu'elles sont considérées comme dépenses facultatives et que, dès lors, les communes, confrontées à l'un ou l'autre problème budgétaire, sont souvent tentées d'y porter les premiers coups de canif.

Si une concertation avec l'Exécutif de la Région wallonne s'impose, ce sujet mérite la priorité : la Région wallonne, autorité de tutelle générale à l'égard des communes, devrait avoir comme préoccupation, avec l'Exécutif de la Communauté française, de sauvegarder les dépenses culturelles des communes, voire de les inviter à inscrire, au regard des programmes négociés avec l'Exécutif de la Communauté française, des crédits nouveaux de sorte que la réalité culturelle au plan local ne soit pas altérée.

Deuxième préoccupation : les industries culturelles. Si j'ai bien lu votre déclaration, ce mot ne revient pas sous

la plume de l'Exécutif. J'ai lu un rapport très intéressant et, si je puis me le permettre, je vous conseille de le lire. Il a été rédigé à la demande du ministre québécois de la Culture et consiste en un programme d'initiatives nouvelles en matière culturelle. Ce rapport souligne toute l'importance des industries culturelles pour le développement d'un projet culturel au bénéfice d'une communauté. Or, il y a là un arrière considérable qu'il nous appartient de combler.

Certes, on a été quelque peu familiarisé avec les industries culturelles relevant du secteur audiovisuel parce qu'elles retiennent davantage l'attention du grand public en raison de leur médiatisation. Il n'en demeure pas moins que, dans notre Communauté, les industries culturelles sont pourvoyeuses d'un nombre important d'emplois — je ne parle pas uniquement du secteur associatif mais aussi du secteur commercial dans ce domaine — et il est temps de trouver les organes de consultation et de concertation avec ces industries culturelles qui touchent à tous les domaines de la création artistique, de sorte que l'on dégage des synergies, voire des modes de cofinancement, surtout lorsqu'on est confronté aux contraintes budgétaires qui sont les nôtres. Il y a énormément à faire cet égard, mais il y a là des énergies à mobiliser et je vous laisais y rendre attentif.

J'en arrive à un aspect encore plus précis, à savoir l'aide à la presse qui est incontestablement un des points novateurs de votre déclaration. Nous jugerons cependant lorsque nous aurons les textes précis, car un paragraphe de votre déclaration n'est pas sans m'inquiéter.

Vous dites en effet : « ... Améliorer l'aide directe à la presse quotidienne, notamment par une réadaptation des critères en fonction des efforts journalistiques réels et une meilleure utilisation de la presse pour les messages d'intérêt général... » Je voudrais savoir ce que vous entendez par « réadaptation des critères en fonction des efforts journalistiques réels... » Cela signifie-t-il une sorte de contrôle ou de droit de regard sur la partie rédactionnelle des journaux ? Quels seront ces critères ? Je parviens difficilement à les imaginer, mais c'est sans doute la formulation qui traduit mal vos intentions. Je souhaiterais avoir un mot d'explication à ce propos.

En conclusion, je voudrais vous dire que les événements qui nous attendent, notamment ceux qui vont, sans doute pour quelques années, accompagner le processus de réformes institutionnelles, vont mettre en évidence la nécessité d'une Communauté française forte et unie. Nous ne serons guère autorisés à la division entre Wallons et Bruxellois et à l'affaiblissement de l'unité francophone.

Je tiens à vous dire, monsieur le ministre-président, que chaque fois que vous aurez comme objectif d'affirmer cette primauté de la Communauté française, d'affirmer la nécessité de cette cohésion, vous trouverez mon groupe politique à vos côtés. Chaque fois que vous donnerez l'impression que la Communauté française n'est qu'en sursis, qu'elle est dans l'attente d'une décision d'un nouveau congrès d'Ans, vous nous trouverez sur votre chemin. Mais je n'ai pas pour habitude de faire des supputations ou des jugements hâtifs. Nous sommes dans l'attente de l'affirmation de la souveraineté de notre Communauté. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Hazette.

M. Hazette. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je vais céder à l'habitude et me tourner non pas vers les membres de l'actuel Exécutif, mais vers

le ministre avec lequel j'ai eu, durant plusieurs années, le plaisir de dialoguer de la place que j'occupe ici.

Monsieur Ylief, je veux vous dire que je garde de ces échanges de propos que nous avons eu au cours des trois années de votre mandat ministériel, un excellent souvenir, et je me réjouis que nous ayons pu ainsi échanger, avec des philosophies différentes, des propos constructifs sur l'avenir de notre enseignement. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

La particularité de l'Exécutif qui défend devant notre Conseil un programme de gouvernement est qu'aucun de ses membres n'a — dans la précédente législature — participé aux grands débats de l'assemblée, ni aux travaux des commissions.

Le ministre-président dans la fonction qu'il occupait à Namur n'ignorait pas l'existence de notre Conseil puisque — et Yvan Biefnot nous l'a rappelé ce matin — il avait été membre de son bureau, mais à l'égard de l'Exécutif antérieur et, particulièrement, de ses membres chargés de l'enseignement, il laissait dire complaisamment autour de lui qu'ils gagneraient à gérer leurs compétences avec un sens plus aigu des responsabilités !

Le ministre de l'enseignement supérieur et des universités avait, lui, des centres d'intérêt plus nationaux. Chef de groupe à la Chambre, il lui arrivait d'assurer le quorum dans notre assemblée, mais nous n'avons pas le souvenir d'interventions particulièrement remarquables, dans nos travaux.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Cela viendra.

M. Hazette. — Cela viendra, je vous le concède !

Le ministre de l'enseignement primaire et secondaire, pour sa part, n'était pas davantage présent dans les salles de commission où sa qualité de parlementaire européen lui donnait accès. Depuis 1989, son attention — et c'est compréhensible — était polarisée sur les questions européennes.

Quant à Mme le ministre des Affaires sociales, nous ne lui ferons évidemment pas de procès d'intentions : elle était, jusqu'à la fin de 1991, enracinée dans un autre niveau de pouvoir : la commune.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Nous sommes donc parfaitement complémentaires !

M. Hazette. — Tout à fait ! Mais vous me permettez tout de même de tirer une autre conclusion que celle que vous me suggérez, monsieur le ministre.

En effet, ce rapide survol de vos curriculum vitae respectifs fait apparaître qu'aucun des membres de l'actuel Exécutif n'a manifesté jusqu'à présent un intérêt particulier, et en tout cas pas un attachement remarquable à notre Communauté.

Jusqu'à la fin de 1991, des niveaux de pouvoirs étrangers à la Communauté et dans certains cas concurrents, parfois même hostiles, ont retenu leur attention et mobilisé leurs sympathies.

Nous saluerons donc, avant tout examen ultérieur, l'Exécutif des convertis. Nous ferons bonne garde, quant

à nous, à dénoncer toute dérive qui ferait de l'actuel Exécutif un collège de liquidateurs.

L'appréhension n'est pas seulement de tribune. On peut, en effet, se demander si 1992 n'est pas une année de plus, une étape supplémentaire dans un plan qui vise à liquider la Communauté française.

Le président du parti socialiste a récemment souligné qu'il ne déciderait rien à la légère, et on le lui reconnaît sans peine. Il supportera donc qu'on cherche dans l'accord politique qu'il a donné à la loi de financement, un acquiescement aux conséquences de cette loi.

L'appauvrissement de notre Communauté a été politiquement programmé. Le clivage entre la Communauté et la Région wallonne, voulu par le parti socialiste et maintenu par sa seule volonté, prive la Communauté de toute ressource fiscale, on l'a déjà évoqué tout à l'heure.

Son appauvrissement se complète, dès lors, d'un étrangement progressif, lui aussi programmé, puisque le pouvoir fiscal lui a été refusé dans le même mouvement qui diminuait ses moyens.

Et comme si ces agressions ne suffisaient pas, les auteurs de la loi de financement ont refusé d'indexer les crédits liés aux dépenses de personnel sur les mêmes crédits affectés, au niveau national, aux barèmes de la fonction publique.

Ce ne sont pas là des incohérences gratuites mais l'accumulation de facteurs délétères à l'égard de la seule institution qui devrait permettre aux francophones d'exprimer et de vivre leur solidarité. Sur ce point, je rejoins parfaitement les propos que M. Maingain a tenus avant moi, à cette tribune. Nous vivons, année après année, la chronique de la mort annoncée et programmée de la Communauté des Wallons et des francophones de Bruxelles. Le repli wallon n'est pas seulement dans les discours, il est en marche. On le vérifiera d'ailleurs dans les issues qui s'offrent à la Communauté et qui sont, à mon sens, autant de trompe-l'œil.

Première issue : la révision de la loi de financement.

Elle pourrait incontestablement apporter une indexation des crédits affectés aux dépenses de personnel sur les barèmes de la fonction publique nationale ou sur le produit national brut.

Cette indexation, on ne l'a pas voulue en 1988. Je l'ai rappelé ce matin. Nous l'avons pourtant proposée à maintes reprises. Vous la réclamez en 1992. Nous ne dirions rien de cette incohérence mais il faudrait bien que nous nous demandions si la situation budgétaire de l'Etat fédéral est en meilleure posture pour autoriser ces concessions aujourd'hui.

Le déficit de l'Etat fédéral est supérieur aux prévisions. Le déficit de la sécurité sociale dont on a abondamment parlé ces jours-ci, prend lui-même des allures de catastrophe. Et pour couronner le tout, la Belgique ambitionne, à juste titre, selon nous, d'être dans le peloton de tête des pays qui adopteront l'Ecu.

En d'autres termes, cela signifie une action énergique, de l'ordre de 46 milliards par an, pour réduire le déficit fédéral actuel.

Ajoutons qu'au plan politique, PS et PSC se sont inscrits dans une logique d'alliance qui exclut la majorité des deux tiers par ailleurs indispensable à la réforme de la loi de financement.

La révision de la loi de financement pourrait bien être une issue en forme d'impasse. Elle ne peut, en effet, être

considérée comme la panacée aux maux dont souffre notre Communauté.

Deuxième issue : l'accroissement de l'aide wallonne.

L'Exécutif y a songé puisqu'il va « lutter pour que les solutions de financement déjà appliquées se perpétuent ». Mais cette lutte se termine avant de commencer puisque, dans la déclaration dont nous avons pris connaissance, hier, à Namur, il apparaît explicitement que les interventions en faveur de la Communauté « ont un caractère précaire et sont liées au seul exercice budgétaire 1992 ». Voilà donc des crédits supérieurs à 2 milliards frappés de précarité. Sont-ils pour autant compromis ?

A cette question, on voudrait donner une réponse optimiste mais deux observations conduisent, au contraire, à y donner une réponse pessimiste. La première vient des difficultés propres qu'aura à affronter la Région. Que l'on cite les finances communales, les exigences du logement social ou des transports publics ou encore l'application des directives européennes en matière d'environnement, partout la conclusion est identique : la Région n'est pas à même de prendre en charge le déficit de la Communauté. La deuxième vient de l'attitude des autorités régionales bruxelloises. Les Wallons sont poussés au repli régional et le seront de plus en plus, dans la mesure où la Région de Bruxelles-Capitale méconnaît ses obligations parallèles à l'égard de la Maison commune des francophones.

Faut-il d'ailleurs solliciter encore l'aide régionale quand chaque intervention de la Wallonie aboutit à la régionalisation de compétences initialement attribuées à la Communauté ? Le démantèlement, le démembrement auxquels ces transferts donnent lieu vient la Communauté de sa substance et la solidarité francophone de toute signification. Pour la Communauté, cette issue est une porte qui s'ouvre sur le vide.

Troisième issue : le recours à l'emprunt.

L'Exécutif y oppose une défense molle. Il dit bien que son « objectif est d'éviter la spirale de l'endettement ». Mais on serait plus rassuré par un refus catégorique de recourir à l'emprunt pour des dépenses courantes. A ce titre, par exemple, les propos tenus hier, à Namur, par le ministre-président de l'Exécutif de la Région wallonne avaient la caractéristique d'un refus beaucoup plus catégorique que ne l'est la déclaration dont se contente l'actuel Exécutif de la Communauté française.

Ce serait, non comme le dit l'Exécutif, « un handicap pour les initiatives futures », mais un suicide pur et simple, dans la mesure où la Communauté dispose pour vivre d'une enveloppe de crédits bloquée. Il faut barrer l'accès à cette troisième issue.

Quatrième issue : la fiscalité communautaire.

Dans un Etat à fiscalité lourde, le recours à de nouveaux impôts, c'est l'arme des faibles. Pourrions-nous affirmer, en effet, que notre pays souffre de taux d'imposition trop faibles ? N'avons-nous pas, au contraire, acquis la certitude d'être en Europe occidentale parmi les citoyens les plus malmenés par l'impôt ? Et nous irions ajouter à l'arsenal fiscal qui existe, de nouvelles charges, sans avoir fait la démonstration que tous les efforts ont été consentis pour mieux gérer le département de l'éducation et mieux approprier l'enseignement aux besoins réels ! Ceux qui en prendraient le risque, prendraient aussi celui de creuser, entre le monde de l'éducation et la société, un fossé d'incompréhension dont il faut tout redouter ! Que l'on sache, pour en mesurer le risque, que pour une augmentation salariale de 2 p.c. dans l'enseignement, il

faudra augmenter l'IPP des francophones d'un centime additionnel.

Vous en êtes, aujourd'hui, à solliciter des Flamands le pouvoir de faire ce grand tort et à la communauté d'enseignants et à la société toute entière. Et comme la négociation s'engage, il y a gros à parier que ce pouvoir néfaste, ils nous le feront payer chèrement!

Il y a bien une cinquième voie. L'Exécutif le sait. C'est celle qui apparaît dans cette phrase de sa déclaration: «Vu l'éroitesse des moyens communautaires, des réorientations budgétaires significatives, donc des choix politiques, seront indispensables.»

Mais dans le domaine de l'enseignement dont on connaît l'incidence budgétaire, l'Exécutif affirme qu'il ne manifesterait aucune volonté de restriction ou d'assainissement. Peut-on dire pourtant qu'on ne pourrait assainir ce secteur, par exemple, en s'efforçant de coordonner la gestion des personnels occupés par les pouvoirs publics — communes, provinces et Communauté? Ou encore en essayant de rationaliser l'offre par une synergie permanente de l'offre d'enseignement à charge des pouvoirs publics à tous les niveaux d'enseignement où ils agissent, ou encore par des regroupements fonctionnels au sein du réseau confessionnel?

On pourrait multiplier les suggestions, mais ce n'est pas le moment.

Ce qui reste après examen des intentions affichées par l'Exécutif, c'est au contraire de ce qu'il prétend, l'absence de choix politique qui conduirait vraiment à des réorientations budgétaires. On a l'impression que la décision politique est cadencée à l'intérieur des situations acquises. On le vérifie dans l'enseignement, dans la structure et le fonctionnement de l'administration, dans l'incapacité de vérifier l'efficacité réelle du secteur non marchand et de l'éducation permanente.

Voit-on quelque part s'ébaucher une politique sur les vraies données du débat que l'on peut ainsi résumer:

1. Nous avons, dans nos écoles, environ un million d'élèves et d'étudiants.
2. Nous disposons de 140 milliards en 1992 pour les former.
3. Nous reconnaissons l'obligation d'assurer aux familles le libre choix philosophique de l'école de leurs enfants.
4. Nous voulons, sur ces bases, mettre tous les jeunes qui le désirent en mesure de répondre aux exigences du monde contemporain.

Partant de là, nous reconnaitrons sans peine l'urgente nécessité de la formation continuée des enseignants, mais aussi l'obligation d'éliminer les formations obsolètes ou disproportionnées à la demande. Nous reconnaitrons la prise en compte du mérite professionnel des enseignants comme base de leur avancement mais aussi l'ouverture nécessaire des carrières administratives, en continuation d'une carrière d'enseignant que, pour quelque raison, il aurait fallu interrompre.

Partant de là, nous vérifierons, sous l'éclairage le plus cru, qu'on ne pourra maintenir le niveau de l'emploi et en même temps voir à la hausse les barèmes.

Partant de là encore, nous pourrions assurer à la vie culturelle, à la promotion du sport, à la lutte contre l'exclusion, les moyens qui risquent, dans toute autre formule, de leur faire défaut tant ils seront érodés par les besoins de l'enseignement.

Nous n'aurons pas, en agissant ainsi, éliminé toutes nos difficultés, c'est sûr. Par exemple — j'insisterai sur ce point —, nous devrions encore organiser la coexistence d'une école qui professe la suprématie de la raison, la défense des droits de l'homme, la recherche objective des faits, l'acquisition de connaissances et de compétences, caractéristiques essentielles d'un enseignement de qualité, et d'une école accessible à tous, attentive à résorber les handicaps socioculturels des enfants provenant de familles défavorisées.

La lecture des documents fournis par l'Exécutif donne l'impression qu'une discrimination positive s'instaurerait pour les exclus, pour les défavorisés, mais le risque est grand — et il apparaîtra dans les données budgétaires que j'évoquerai tout à l'heure — d'un glissement budgétaire de la formation générale vers des formations où l'on accueille les moins favorisés. Sur ce plan-là, messieurs les ministres, je vous rends attentifs au risque que vous allez faire courir à notre enseignement général.

Nous devrions aussi concevoir d'urgence un modèle original où les entreprises assumeraient la majeure partie de la formation professionnelle et où l'école intégrerait en permanence, sans faux-fuyant ni concession à la facilité, les besoins en qualification de l'économie régionale et nationale.

Je n'ai pas, pour ma part, acquis la certitude, en parcourant les chapitres de la déclaration de l'Exécutif, que ce dernier s'appliquait à cerner les vrais problèmes. Au contraire, il reste malheureusement enfoncé dans un faux débat où de fausses raisons génèrent de faux combats autour de fausses priorités.

En refusant, comme vous l'annoncez, les restrictions et les assainissements, vous refusez le vrai débat que toute la société attend. Ecoutez, par exemple, l'Union wallonne des entreprises: «En Communauté française, on dépense plus de 140 milliards pour l'enseignement... Nos écoles sont ainsi les plus coûteuses d'Europe. Nous avons le taux d'encadrement le plus élevé du monde. Dans l'enseignement secondaire, le taux de redoublement est respectivement de 78 p.c. dans le professionnel et de 75 p.c. dans le technique. Cependant, la formation initiale des futurs collaborateurs dans l'entreprise ne répond plus aux attentes. Le fonctionnement du système scolaire appelle des réformes...»

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. «Vous n'avez pas lu correctement le texte. Dans la déclaration de l'Exécutif, il est indiqué que l'Exécutif refuse *a priori* les assainissements et les restrictions. Vous avez omis le «*a priori*».

Vous devez lire la phrase suivante: «On tirera les conclusions de l'étude actuellement opérée en Communauté française, dans le secteur de l'enseignement.» Je crois que vous nous faites un faux procès.

M. Hazette. — Monsieur le ministre, je vous remercie de cette précision. Je crois, en effet, qu'elle est d'importance, mais cet «*a priori*» que vous exprimez ici, ce refus, préalable à toute autre démarche, de procéder à des assainissements et à des restrictions, ne se justifie nullement, même pas dans l'attente de cet audit. En effet, il ne faut pas être grand clerc ou versé dans la science de l'enseignement dans notre pays pour se rendre compte qu'il existe un certain nombre de dysfonctionnements dans notre enseignement que nous pourrions, dès à présent, analyser et dont nous pourrions, dès à présent, au moment où s'ouvre une législature, entamer la correction. Je ne reprendrai pas ici...

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Vous avez eu l'occasion d'exercer des compétences dans ce domaine. Avez-vous pris à cet égard les dispositions nécessaires ?

M. Hazette. — Absolument, monsieur le ministre. J'assume le poids de l'expérience lorsque je parle de la sorte. Il existe des possibilités de réforme que nous ignorons, ne serait-ce que — je l'ai souvent recommandé à cette tribune — l'établissement de synergies entre les pouvoirs publics, organisateurs d'enseignement. Nous n'avons pas à attendre un audit pour nous rendre compte que nous organisons mal cet enseignement, pour savoir que, de ce côté-là, des économies — ou des restrictions, si vous préférez — doivent être faites qui n'attenteraient nullement à la qualité de l'enseignement. Ce refus des restrictions et des assainissements vous fait passer, à mon sens, à côté des vrais débats.

J'en reviens à la citation de l'Union wallonne des entreprises : « Le fonctionnement du système scolaire appelle des réformes. Ces réformes ne doivent pas accroître les dépenses déjà consenties en matière d'enseignement, elles doivent se financer par les économies qu'elles dégagent. » Et l'Union wallonne des entreprises plaide pour la diminution du nombre des enseignants, l'instauration d'un système de prérepartition sur base volontaire et la revalorisation financière de la fonction enseignante.

Ce ne sont pas là des discours de « café du commerce », mais les conclusions « d'un examen approfondi des coûts de fonctionnement du système scolaire », mené par la fédération patronale, secourue comme nous tous par les troubles dans l'enseignement.

C'est là une nouvelle illustration qu'il n'y a pas nécessité d'attendre des documents venant de l'extérieur. La situation a déjà fait l'objet d'études. On pourrait s'y référer.

Et qu'on n'aille pas me dire que l'objectif inavouable des entreprises est de robotiser la main-d'œuvre ou d'évaluer le concept d'éducation du processus de formation !

L'affirmation qui fut faite à Liège, le 18 juin 1991, est sans équivoque : « L'école doit savoir que la valeur des éléments qu'elle forme, se juge bien plus sur la maîtrise qu'ils ont acquise de la logique, de la capacité d'apprendre et de s'adapter que sur leur degré de spécialisation ou de savoir-faire. »

« Ni restrictions, ni assainissements *a priori* », professe l'Exécutif et dans le même élan, il annonce des dépenses supplémentaires.

Passons-les en revue :

- développement des zones d'éducation prioritaire;
- augmentation de 50 p.c. des subventions à l'achat de fournitures classiques dans l'enseignement fondamental;
- moyens nouveaux pour la pédagogie différenciée;
- encadrement supplémentaire dans le 5-8;
- apprentissage d'une deuxième langue par approche communicative dans le primaire;
- indexation annuelle des crédits et subventions de fonctionnement dans le fondamental et le secondaire;
- encadrement spécifique en classes d'accueil et professionnelles;

— encadrement préférentiel pour l'enseignement technique de qualification, l'enseignement professionnel et l'enseignement à horaire réduit;

— formation continuée des enseignants du secondaire technique et professionnel;

— indexation annuelle des crédits et subventions de fonctionnement dans l'enseignement supérieur non universitaire.

Voilà une dizaine d'engagements. Nul n'est contestable. Leur bien-fondé est évident; leur opportunité, reconnue. Chacun — malheureusement ! — alourdit la facture de l'enseignement, par exemple, d'un milliard par an pour les seuls crédits et subventions de fonctionnement. D'un Exécutif responsable, on aurait attendu qu'il indique où il trouvera les moyens de financer ces dépenses nouvelles.

S'il s'agit de glissements budgétaires à l'intérieur de l'enveloppe de l'enseignement, qu'il nous dise quelles seront les affectations sacrifiées.

S'il s'agit de crédits extérieurs à l'enveloppe pour 1992, qu'il dise d'où viennent ces crédits supplémentaires et sur quels accords ils reposent. C'est le minimum que nous puissions attendre. On ne peut, en effet, ignorer que ces dix engagements s'ajoutent à une ardoise particulièrement préoccupante. C'est celle de l'endettement, au terme de la décennie ou de la phase transitoire, si l'on préfère, du secteur enseignement de la Communauté française.

M. Yliefth nous a souvent dit, à cette tribune, combien les diverses programmations successives, sectorielles ou intersectorielles, ont apporté à la revalorisation de la fonction enseignante. Au terme de la période transitoire, en cumulant les effets des diverses programmations — celle de 1991, intersectorielle, celles, sectorielles, des 1^{er} avril 1991 et 1^{er} octobre 1992, celle encore de 1991 à 1994, et en tenant compte de quelques dépenses supplémentaires — je songe, par exemple, à celles liées à l'adoption du décret du 15 octobre 1991 qui ouvre un crédit d'heures hors quota —, on arrive à une augmentation de l'ordre de 13,5 p.c. de la masse salariale. D'après les calculs que fait l'Union wallonne des entreprises — encore elle — dans un document qu'elle a largement diffusé, on peut estimer le solde net à financer pour la Communauté française à 100,9 milliards.

Ceci m'invite à une réflexion. Si, comme certains de nos collègues, nous espérons de l'Etat fédéral, de l'Etat central, une intervention pour ce montant, nous devons savoir que la Communauté flamande aura une revendication similaire et que l'apport complémentaire de l'Etat aux Communautés d'ici à la fin de la décennie s'élèvera à 250 milliards puisque la Communauté flamande aura un droit de tirage proportionnel sur les finances de l'Etat fédéral. Et cela à une époque où le Conseil supérieur des finances nous dit que, chaque année, nous devons, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, dépenser 46 milliards en moins pour pouvoir nous intégrer dans la Communauté monétaire européenne. Ce calcul aurait dû être fait avant d'annoncer les dépenses nouvelles dont on trouve l'engagement dans la déclaration de l'Exécutif.

En refusant, même *a priori*, assainissements et restrictions, le même Exécutif sacrifie à un genre oratoire qu'on croyait condamné depuis le 24 novembre : les discours creux. Car il devra assainir. Car il devra restreindre ses dépenses. Que gagne-t-il à le nier alors que la réalité démentira ses propos ?

En fait, la Communauté française vit depuis deux ans sous l'empire de la peur. La grève des cours sans cesse

menaçante, la médiatisation des manifestations de rue, l'attention complaisante des syndicats en mal de crédit à toutes les revendications qui n'émanent pas d'eux, l'émergence d'un parti qui relaye les revendications de tous ordres avec l'aisance que donne le refus ou l'incapacité de gouverner créent, autour de notre délibération, un climat malsain.

Nos ministres ont peur de dire : « Nous n'avons pas assez d'argent. Et parce que nous n'avons pas assez d'argent, nous allons devoir nous organiser autrement et faire des économies, beaucoup d'économies. » Ce langage simple, celui que pratiquent tous les jours les familles de chez nous quand elles encaissent un coup dur, pourquoi refusez-vous de le tenir ? Serait-ce parce qu'on a habitude les gens de chez nous aux promesses et non aux vérités ? J'ai — pour ma part — acquis la conviction que nous n'avons plus le choix : ou nous disons la vérité, ou la vérité se vengera.

Je vais d'ailleurs illustrer *a contrario* la pression de la rue sur l'attitude de l'Exécutif.

Il y a un niveau d'enseignement et un type d'activité qui échappe à la pression de la rue : c'est l'enseignement universitaire et la recherche scientifique. Et là, parce qu'il se sent moins menacé par des mouvements de masse, l'Exécutif annonce une politique résolument restrictive.

On n'attend pas l'audit dans votre secteur, monsieur Lebrun. On y va carrément. Analysons le contenu des propositions que vous faites aux universités.

Sous prétexte d'autoriser les universités à planifier leurs engagements et de limiter le nombre des formations offertes, l'Exécutif bloque les crédits pendant trois ans, n'acceptant que les augmentations d'index, sans dire — comme l'a d'ailleurs souligné, tour à tour, Hervé Hasquin — quelle sera l'indexation. Sera-ce l'indexation sur l'indice des salaires ou sur le coût de la vie ? En d'autres termes, les augmentations barémiques qui seront accordées dans la Fonction publique permettront-elles d'augmenter à due concurrence l'enveloppe des universités ? Nous ne le savons pas. Les universités ne le savent pas non plus.

Est-il sage de remettre en cause la diversification des formations alors que la mission de l'université est d'accompagner, et si possible d'anticiper, les exigences de la société ?

Ainsi, il faudra, demain, des cours sur l'économie des pays de la CEE et sur celle des pays issus de la désagrégation du bloc de l'Est. Est-ce là la diversification que l'Exécutif se prépare à condamner ? Soyons de bon compte et reconnaissons que le problème est ailleurs, et notamment dans l'essaimage des formations universitaires. Mais c'est là un sujet tabou et nul n'osera mettre en question l'existence de dix universités, complètes ou partielles, sur le territoire exigü d'une communauté exsangue !

Je voudrais maintenant étudier la mesure de blocage au vu de la situation qu'elle crée dans le monde universitaire. Je limiterai mon analyse à l'université de Liège, la seule université complète qui dépend directement de la Communauté, « sa fille aînée » comme le dit son recteur.

Chacun s'accorde à reconnaître l'essor que cette université connaît. Cet essor se traduit par un accroissement continu du nombre des étudiants. Si le blocage triennal prend pour base de calcul l'allocation prévue pour 1992, les quelque 700 étudiants en plus enregistrés en octobre 1991 sont perdus pour le financement de 1992, de 1993 et 1994.

La perte causée à l'université pourrait atteindre 140 millions et le préjudice qui lui est fait se double du fait que l'encadrement sera refusé aux étudiants supplémentaires. Le système annoncé pénalise, dès lors, les institutions en progression. Est-ce conciliable avec le signe d'encouragement que le nouveau ministre prétend donner aux élites de demain ?

Je cite l'interview que vous avez donnée à *La Libre Belgique* lundi dernier : est-ce la voie que prend « le réinvestissement dans la personne » ? Si c'est le cas, le message tombe à plat.

Monsieur le ministre, je vous le demande : n'inaugurez pas votre mandat par un coup de force. On ne peut prendre une telle mesure de blocage sans l'annoncer et, si on la prend, il faut maintenir les droits mérités. Aussi, je vous invite — si vous ne pouvez éviter le blocage — à ne l'instituer que sur base de l'allocation pour 1993 et à l'assouplir au bénéfice d'institutions qui enregistraient des rentrées exceptionnellement fortes.

À l'égard de la recherche scientifique, certes, le temps n'est plus où des hommes politiques ironisaient sur le travail de ces chercheurs qui cherchent toujours sans jamais rien trouver ! Il règne aujourd'hui un consensus mou pour reconnaître l'utilité, voire la nécessité de la recherche, mais ce consensus n'est pas suffisant pour entraîner le refinancement du secteur. Nul décideur n'a, en effet, à craindre une manifestation de rue en faveur de la recherche.

On ne peut cependant ignorer l'instabilité de la condition du chercheur, ni surtout la faiblesse globale des moyens disponibles. Le rapport des examinateurs de l'OCDE signale, à cet égard, que la part de l'Etat se limite à 0,54 p.c. du PNB chez nous pour 1,18 en Grande-Bretagne et 1,39 p.c. en France. « Le développement économique du pays peut en subir, à terme, des conséquences graves. » C'est la conclusion — coup de semonce — de l'OCDE à ce sujet.

Je la fais mienne en y ajoutant l'inquiétude qui me vient à la lecture de l'interview que vous donnez à *La Libre Belgique* ce lundi. Interrogé quant à la perspective de voir la recherche régionalisée, vous répondez qu'il importe peu aux chercheurs que les moyens viennent de la Région ou de la Communauté. Vous répondez à côté de la question, mais votre réponse est une indication : les dépenses générales de recherche font partie intégrante des subventions de fonctionnement des universités. Si leur financement est transféré à la Région, c'est l'amorce du transfert des universités aux Régions. On ne sent pas une opposition tranchée du ministre à cette perspective de repli, contrairement à la vocation interrégionale et internationale de l'université.

La part grandissante de la Région dans l'attribution de contrats de recherche à orientation technologique pose d'ailleurs, ou pourrait poser, un problème d'un autre ordre dans la mesure où le ministre régional et le ministre communautaire, responsables de cette matière, appartiennent tous deux au PSC.

Nous serons attentifs, pour notre part, à ce que cette entorse au pluralisme indispensable ne se répercute pas au niveau des universités les moins bien en cours.

Dans le prolongement des inquiétudes exprimées à cette tribune par M. Hasquin, à propos de l'architecture, je voudrais ajouter un certain nombre d'observations relatives à l'enseignement supérieur de type long. Je limiterai mon intervention. Néanmoins, je tiens à souligner que votre déclaration ne consacre pas une seule ligne à l'enseignement supérieur de type long. Cette absence de

considération inquiète car tout le monde sait que les interactions de nos grandes écoles avec les universités posent des problèmes, de passerelle ou d'adaptation par exemple. Je voudrais donc insister sur l'intérêt qu'il y aurait à permettre aux instituts supérieurs industriels d'ajouter une année de spécialisation — une cinquième année — aux formations actuellement organisées. J'illustrerai mes propos en citant le cas de l'Institut supérieur industriel de Huy.

On ne peut nier l'intérêt qu'une cinquième année, consacrée à l'environnement par exemple, aurait pour des ingénieurs industriels formés pour travailler dans des industries agricoles et alimentaires. A cet égard, j'aimerais que vous soyez attentifs à cette réforme qui ne semble pas avoir mobilisé particulièrement votre attention lors de la rédaction du document que vous nous avez présenté.

Je terminerai par l'énoncé d'un certain nombre de questions précises qui surgiront après un examen attentif du document distribué.

1. La lutte contre l'échec scolaire signifie-t-elle, comme le propose l'administration, « de rendre le passage automatique » de classe en classe, dans le secondaire, sauf après la quatrième année? Si l'Exécutif compte atteindre cet objectif lorsqu'il évoque sa lutte contre l'échec scolaire, il y a gros à parier que nos écoles deviennent purement et simplement des parkings pour jeunes et nos enseignants, des gardiens de parkings.

2. La mobilité des enseignants hors de l'école signifie-t-elle que l'ouverture de la fonction publique est prévue pour les enseignants et les conditions de cette ouverture sont-elles négociées au niveau fédéral?

Ce serait bien le moins car la fonction publique doit encore, en matière d'organisation, répondre devant le pouvoir central.

3. La réforme — annoncée — de l'inspection signifie-t-elle la fin du contrôle pédagogique assuré par l'inspection dans les classes de l'enseignement de la Communauté? Comment seront reportés les crédits actuellement affectés à l'inspection et à l'organisation des études? Il y a là un problème d'attribution de crédits sur lequel nous souhaiterions être informés.

4. La priorité accordée à la scolarisation d'enfants défavorisés d'origine étrangère figure à maints endroits du document et c'est une bonne chose, mais il ne faudrait pas oublier qu'il existe aussi des enfants belges défavorisés. Il faut éviter de créer, à l'égard de ceux-ci, une discrimination insupportable.

5. L'affectation des enseignants au chômage, recrutés en qualité d'ACS, offre-t-elle toutes les garanties concernant l'expérience professionnelle nécessaire dans la scolarisation des groupes défavorisés? Je rejoins à cet égard, et seulement sur ce point, l'intervention de M. Liesenborghs. Une question complémentaire m'est inspirée par la situation que nous avons vécue ces dernières années: le nombre d'enseignants disponibles sera-t-il suffisant?

6. L'instauration d'un cahier des charges, conçu par l'école désireuse d'appliquer la pédagogie 5-8, ne risque-t-elle pas de conduire à des formations disparates, préjudiciables à l'enfant dans le contexte de la mobilité des familles?

7. La priorité accordée à la tranche d'âge 5-8 ne masque-t-elle pas d'autres opportunités et, par exemple, l'extraordinaire disponibilité des jeunes de dix à douze ans pour les disciplines d'éveil aux sciences naturelles et à la conservation de la nature?

8. Dans son souci de promouvoir l'épanouissement sportif et culturel des jeunes, l'Exécutif envisage-t-il de confier aux clubs sportifs et aux associations artistiques des missions de soutien à l'égard des élèves et des étudiants? Quels crédits compte-t-il — cette question est importante — affecter à l'apprentissage d'une seconde langue dans le fondamental?

9. L'Exécutif envisage l'indexation des subventions et crédits de fonctionnement. Le ministre-président a omis cet engagement dans son discours au Conseil. Cet engagement est-il confirmé? Quels crédits lui sont affectés?

J'interromps ici la liste des questions. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre des contacts que nous aurons, par exemple, lors des débats budgétaires.

Je vous remercie, messieurs les ministres, du soin que vous accorderez à mes objections, à mes observations et à mes questions. Comme je viens de le dire, nous nous retrouverons bientôt, lorsque vous serez en mesure de traduire ce catalogue d'intentions de qualité inégale dans un budget en bonne et due forme. Mais, dès à présent, sachez que, pour nous, la loi de financement calamiteuse que vous avez votée il y a trois ans, compromet l'adaptation de notre enseignement aux exigences que nous constatons tous les jours. Pour cette raison, vous n'aurez pas notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Philippe Charlier.

M. Ph. Charlier. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, nous voici à l'aube d'une nouvelle législature et comme c'est aussi le début d'une nouvelle année, le moment incite aux souhaits. Pour le PSC, le plus ardent des souhaits est de faire de la décennie 90 celle des matières dites personnalisables, c'est-à-dire celles dont nous discutons ici.

Parmi ces matières, l'enseignement reste un domaine sensible, un dossier prioritaire, que nous ne pouvons éviter de traiter avec réalisme, objectivité et détermination.

Voici trois ans que notre Communauté est devenue responsable de son enseignement. Cette responsabilité n'est pas seulement financière, elle est aussi éducative et formative.

En 1989, on a beaucoup parlé d'argent et pas assez d'éducation et de formation. Les mouvements que nous avons connus dans le monde scolaire ont, heureusement, révélé à tous et à chacun le malaise de l'école.

Faire le constat que l'école est malade est à la fois rassurant et inquiétant.

Rassurant, car cela signifie que les mouvements dans le monde enseignant n'ont pas été vains puisque, même si certains débordements ont dû être constatés, il est évident que l'objectif de conscientisation a été atteint, et ce dans toutes les couches de notre société. Personne ne peut aujourd'hui ignorer le malaise qui existe dans l'école, personne et certainement pas le monde politique.

Inquiétant également, car un constat et même une conscientisation n'apportent pas de véritables solutions. Or, la période de réflexion a assez duré; le temps de l'action est venu; c'est le défi du nouvel Exécutif dans cette importante matière. Cette situation nécessite, on le sait, des moyens financiers mais aussi des moyens sociaux, pédagogiques, didactiques, méthodologiques et, pourquoi pas, culturels. L'école n'est pas uniquement une question

d'argent, c'est aussi une affaire d'hommes et de femmes appelés à donner un avenir à notre jeunesse.

Sans argent, rien n'est possible, mais avant de dépenser plus et même de dépenser mieux, il faut définir clairement les objectifs que l'on veut atteindre. En faisant cela, on définit une politique éducative, base de toute action pédagogique ou structurelle.

La déclaration de l'Exécutif dont nous discutons aujourd'hui, doit contenir cette politique éducative. C'est maintenant qu'il faut démontrer non seulement que le monde politique a pris conscience des difficultés, mais aussi qu'il tient un discours différent devant celles-ci.

Si une volonté commune existe, nous parviendrons à atteindre les objectifs de cette nouvelle politique éducative attendue par le monde éducatif de notre Communauté.

Je pense que le discours tenu dans cette déclaration est nouveau, et ce à plusieurs égards et à plusieurs niveaux. Pour le démontrer, je voudrais développer quatre points et, en premier lieu, l'enseignement par cycles.

Les avantages de l'enseignement par cycles ont été démontrés à maintes reprises, tant par des études interuniversitaires que, sur le terrain, par des équipes pédagogiques motivées.

C'est cependant la première fois que l'on trouve, dans la déclaration d'un Exécutif, une réelle volonté en cette matière, et ce dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la priorité apportée à l'enseignement fondamental. Comment ne pas adhérer à pareil objectif quand on sait ce que coûte, tant financièrement que psychologiquement, l'échec scolaire?

En insistant sur la tranche d'âge 5-8 ans, on doit permettre de mieux prendre en compte les potentialités de chaque enfant et lui donner les moyens de les réaliser au mieux de ses possibilités. L'idée du coefficient prioritaire d'éducation va également dans ce sens et, en même temps, dans celui d'une pédagogie différenciée à laquelle il est fait référence. Mais en s'y engageant, on s'engage également dans une nouvelle approche du rôle de l'enseignant à laquelle les maîtres doivent être préparés, ce qui implique nécessairement une formation à la hauteur des ambitions. J'y reviendrai.

La généralisation attendue du cycle 5-8 est un début, c'est l'ensemble de la scolarité obligatoire qui doit être basée sur des cycles d'au moins deux ans, sans redoublement à l'intérieur du cycle, et j'espère que les actions qui seront entreprises permettront d'aboutir rapidement à une telle structure qui, loin de tomber dans le laxisme ou de la laisser-faire, donne à l'enfant et aux enseignants une vision nouvelle de l'école et de la pédagogie, une vision dynamique de la pédagogie de la réussite ou, mieux, de cette pédagogie libératrice dont parlait Freinet, en insistant sur le fait qu'elle sera l'œuvre des éducateurs ou qu'elle ne sera pas. Comment d'ailleurs ne pas dire, dans le prolongement de cette phrase, qu'il est évident que toute réforme, qu'elle quelle soit, n'aboutira que si l'ensemble du monde éducatif le veut vraiment? Le rôle du politique est d'engager le processus, de donner les moyens pour le faire aboutir, mais il lui est impossible de se substituer aux acteurs du terrain pour le concrétiser. Si notre responsabilité est engagée, celle des enseignants l'est aussi; ils doivent en être conscients et comprendre que c'est dans la collaboration, la participation, la mise en commun des efforts que nous parviendrons à réaliser nos attentes communes pour le bien de l'enfant qui est et doit rester au centre de toutes nos préoccupations.

En deuxième lieu, je veux citer la formation par alternance.

A de nombreuses reprises au cours de la précédente législature, j'ai, à cette même tribune, insisté sur l'intérêt de cette formation et l'urgence de la mettre en place de manière organique. Je suis donc heureux de constater que, dans l'optique combien nécessaire de la dynamisation de notre enseignement secondaire mais également dans le cadre d'une meilleure concertation avec les milieux économiques dans l'enseignement supérieur hors université, l'Exécutif propose de préparer la mise en place généralisée d'une authentique formation par alternance sur base d'une législation qui prendra en compte les droits et les obligations de chaque partenaire. Ce qui est ainsi écrit, il faut le réaliser et je peux vous assurer, messieurs les ministres, que je n'aurai de cesse de vous importuner sur ce sujet jusqu'au moment où cette déclaration d'intention sera une réalité.

Le troisième point que je retiens, s'inscrit également dans cette dynamisation tant attendue de l'enseignement secondaire: il concerne l'intérêt que l'Exécutif se propose de porter à la filière qualifiante de notre enseignement. Cette filière qui concerne l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel ainsi que l'enseignement à horaire réduit a effectivement besoin d'une attention soutenue.

Viser la mise en place d'une réelle formation par alternance signifie déjà que l'on va enfin s'intéresser de près à cet enseignement, mais on sait aussi que tous les élèves ne peuvent ni ne veulent s'engager dans l'alternance. Il est donc nécessaire et urgent de donner à la filière qualifiante de notre enseignement les moyens d'atteindre ses objectifs. Parmi ceux-ci, l'adéquation avec les attentes du monde économique est à placer en tête. On sait que l'école doit former un être humain dans sa globalité et que, pour ce faire, il lui faut aussi des moyens; mais on sait aussi que la finalité d'une filière qualifiante, c'est d'insérer le jeune dans le monde du travail et, sans cette adéquation, il est impossible d'atteindre cet objectif. Les paragraphes consacrés à l'équipement des écoles techniques et professionnelles, à l'adéquation avec les milieux économiques, à l'enseignement à horaire réduit et à l'encadrement s'accordent avec cette priorité. J'y trouve là aussi une raison de me réjouir.

L'enseignement technique a besoin d'une valorisation immédiate et je vous invite, monsieur le ministre, à visiter quelques écoles de ce type pour que vous vous rendiez compte des difficultés réelles. Il ne s'agit pas de pleurer sur nos malheurs ou d'être défaitistes; il s'agit de donner à notre économie la possibilité de trouver du personnel qualifié, car aujourd'hui, la pénurie est dramatique. Alors que nous avons des dizaines de milliers de chômeurs, de nombreuses entreprises sont dans l'incapacité de trouver un soudeur spécialisé, un électro-mécanicien formé aux techniques nouvelles, un technicien sur machine à commandes numériques, un électricien ou un électronicien polyvalent, et j'en passe. Quant au secteur du bâtiment, essayez de trouver un bon maçon, un plafonneur de qualité, un chauffagiste qui soit chez vous dans la journée ou un plombier qui ne vous fasse pas attendre plus d'une semaine. Si vous n'êtes pas bricoleur, vous risquez de vous morfondre dans l'inconfort ou de vous ruiner avec des « sans-gène » non qualifiés qui profitent de la situation.

Cette situation n'a, en fait, rien d'étonnant pour qui connaît un tant soit peu le monde de l'enseignement. En effet, l'image même de la filière qualifiante de notre enseignement est dévalorisée. Trop de parents pensent encore qu'il existe trois filières d'enseignement: le général qui reste, pour beaucoup, la filière royale; le technique

destiné à ceux qui veulent apprendre un métier et le professionnel qui doit accueillir ceux qui ne savent rien faire d'autre.

Or, il existe deux filières : l'une de transition qui, comme son nom l'indique, prépare à l'enseignement supérieur, et l'autre de qualification qui prépare à une profession sans fermer la porte à des études supérieures.

Trop d'élèves viennent dans le technique par familiarité alors qu'une section de transition est loin d'être une section facile et s'inscrit d'ailleurs dans cette filière qui prépare à l'enseignement supérieur.

Il est absolument nécessaire de mieux informer les jeunes mais aussi leurs parents qui, généralement, orientent leurs enfants vers le général en se disant : « On verra bien après ! » Cet « après », c'est trop souvent l'échec et c'est lui qui conduit trop fréquemment l'enfant vers la filière qualifiante.

Une information sérieuse s'impose et, dans cette optique, le rôle des centres PMS est important ; la volonté de l'Exécutif de créer des centres régionaux d'information est positive et va dans le sens souhaité.

C'est, me semble-t-il, le moment de dire un mot sur l'enseignement professionnel dont il est inutile de rappeler à nouveau les difficultés car l'heure n'est plus au constat, mais à l'action. Des décisions concrètes doivent être prises pour poursuivre avec détermination la réforme de l'enseignement professionnel.

Dans la déclaration, on parle fort heureusement d'encadrement préférentiel et spécifique, sur base d'expériences déjà menées, en particulier des classes-ateliers ; c'est un pas, mais la poursuite de la réforme de l'enseignement professionnel est d'une extrême urgence. Cette réforme doit se faire en tenant compte que le public auquel on s'adresse est différent, en particulier dans le degré inférieur de cet enseignement. C'est une autre pédagogie qui est nécessaire et donc, une autre formation des maîtres, une préparation qui s'appuie sur une pédagogie différenciée, des stages adaptés et correctement encadrés. On ne peut confier un élève du professionnel à n'importe quel enseignant. On en revient donc à la formation des maîtres, au rôle des centres PMS, à l'encadrement social et psychologique, à la notion d'équipes pédagogiques ouvertes. Des équipes capables de collaborer avec d'autres qui, elles aussi sur le terrain, pourront poursuivre les actions, les coordonner et donc les faire réussir.

Un enseignant seul ne peut pas grand-chose ; une équipe pédagogique peut faire plus et mieux ; les actions en commun de plusieurs équipes spécialisées peuvent beaucoup pour l'avenir même de ces jeunes à la limite de l'exclusion scolaire, aux frontières de la marginalisation, aux portes du désespoir. Ignorer ces situations ou ne rien faire pour les prendre en compte et tenter d'y apporter des solutions, c'est ignorer une partie de plus en plus importante de notre jeunesse. Pire, c'est laisser s'emballer un processus qui conduira au drame lorsque l'insupportable aura remplacé l'inadmissible.

Le quatrième point enfin, sur lequel je veux insister, c'est celui qui concerne la formation des personnels. La formation des maîtres est à placer en tête, car aucune réforme ne sera complète ni conforme aux attentes du monde éducatif si elle ne vise pas aussi la formation des enseignants. Formation initiale sans doute, mais aussi continuée et, dans ce cadre, la volonté de l'Exécutif d'étendre la formation continuée des maîtres au secondaire et au supérieur va dans le sens attendu par le monde enseignant.

Attention cependant : les bonnes intentions ne suffisent plus ! Il s'agit, aujourd'hui, de les concrétiser. Cela est vrai en ce qui concerne la formation initiale au sein de laquelle il est nécessaire de mettre en place la structure qui convient. Dire qu'elle sera de haut niveau ne suffit pas, encore faut-il clairement définir ce que l'on veut. Le PSC, quant à lui, s'est prononcé pour une formation de niveau universitaire réalisée en deux cycles de deux ans dans le supérieur de type long, en étroite collaboration avec les universités et, en particulier, avec les facultés de psychopédagogie. C'est dans cette réflexion également que doit s'inscrire la révision des agrégations, dont on ne cesse de répéter l'inadéquation.

La formation continuée va de pair avec une formation initiale de qualité. À ce sujet, si elle doit s'étendre à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, il est bon de cerner les objectifs et de dégager les priorités, car on sait que tout ne pourra être fait immédiatement.

Parmi ces priorités, il faut mettre en tête le recyclage des professeurs de cours techniques, recyclage qui doit viser le contenu même de leurs cours à condition que, parallèlement, ce contenu soit adapté aux exigences actuelles des milieux économiques.

Autre priorité, celle du recyclage pédagogique dont ont besoin plus d'enseignants que l'on ne pense, recyclage qui ne sera efficace que s'il est assuré jusque dans les classes, afin que la théorie et la pratique soient réunies dans le concret de tous les jours, dans le but de donner à l'enseignant des moyens pédagogiques nouveaux, source de motivation nouvelle et lutte contre le décrochage scolaire.

Enfin, cette formation continuée, si elle est un droit et un devoir, ne peut être une obligation. C'est sa valorisation qui doit encourager les enseignants à y accéder, une valorisation qui passe nécessairement par une certification objective, basée sur les acquis qu'elle apporte grâce aux efforts fournis par les enseignants. C'est une formation continuée qui récompense les efforts consentis en dehors des heures de cours, des efforts qui, inscrits dans la pédagogie journalière, doivent permettre la mise en place d'une pédagogie de la réussite qui conduit chaque enfant au maximum de ses possibilités.

En dehors de la formation, on sait depuis trop longtemps que la fonction enseignante est pénalisée, entravée, écrasée par un ensemble de contraintes administratives. Je suis donc heureux de constater la volonté de l'Exécutif de s'atteler à ce travail de simplification et d'adéquation entre l'administration et la pratique journalière. Je lis avec plaisir des mots comme « souplesse, mobilité, autonomie, décentralisation » et j'ose entrevoir dans cette déclaration la mise en place concrète d'aménagements des fins de carrière, d'une révision des titres et du NGPP, sachant combien la situation actuelle est source de nombreuses difficultés.

Au-delà de ces quatre considérations, je veux attirer l'attention sur quelques points attachés aux différents niveaux de notre enseignement, sans oublier que de nombreuses choses ont été faites sous la précédente législature.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le précédent ministre a permis la mise en place d'une formation continuée, la revalorisation significative des institutrices maternelles, le développement du sport à l'école, la reprise des travaux de la CREF, pour ne citer que quelques points principaux.

Les réflexions qui ont été engagées, et je pense notamment à celles sur l'apprentissage des langues et sur les rythmes scolaires, doivent se concrétiser dans les pro-

chains mois. La révision du capital-périodes doit être mise en chantier sur base de l'expérience et des attentes des enseignants du terrain.

En matière d'enseignement spécial, si beaucoup de choses restent à faire, il faut malgré tout signaler que des mesures positives ont été prises: formation continuée, modification des limites d'âges, meilleure utilisation des reliquats de capitaux-périodes, situation du personnel administratif et auxiliaire d'éducation, amélioration de l'encadrement paramédical, en particulier au niveau des assistants sociaux et des psychologues.

Aujourd'hui, et sans oublier le respect de la convention de 1991 qui prévoyait l'application intégrale de la loi de 1970, c'est, à mon avis, sur l'enseignement intégré que les efforts doivent être portés, et ce en application d'ailleurs de la loi du 11 mars 1986. Trop d'élèves, en effet, passent trop tard dans le spécial ou y restent trop longtemps, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pénalise tant l'enfant que l'école.

La mise en place d'un enseignement de promotion sociale pour handicapés adultes doit également faire partie des priorités de notre majorité.

Pour l'enseignement secondaire, j'ai déjà largement insisté sur la nécessaire formation par alternance, la revalorisation de la filière qualifiante ou encore l'adéquation entre les programmes et l'attente des milieux économiques. Je voudrais ajouter un mot sur ce que j'appellerai la discrimination positive. Lutter contre l'échec scolaire, viser l'insertion sociale, avoir comme point de mire le décrochage scolaire, favoriser l'intégration des immigrés, prendre en compte les enfants issus de milieux défavorisés, toutes ces intentions, aussi louables soient-elles, resteront lettre morte si on ne distribue pas autrement les moyens disponibles. Pour ce faire, la notion de coefficient prioritaire d'éducation reprise dans la déclaration doit permettre la prise en compte des paramètres qui font qu'un établissement scolaire a des besoins différents d'un autre.

Cette nouvelle distribution des moyens cadre avec la notion même de solidarité. Il est trop facile de réclamer pour obtenir; il est temps de partager pour donner à chacun ses chances de réussite.

Un autre domaine que je voudrais aborder rapidement est celui de l'enseignement supérieur. Au niveau des gradués, un décret approuvé en 1990 oblige le passage à trois ans de l'enseignement supérieur de type court. Cette troisième année se mettra en place à partir du 1^{er} septembre 1992 et cela nécessitera, qu'on le veuille ou non, des moyens nouveaux; si ce n'est en personnel, comme c'était la volonté du précédent ministre, ce sera en subsides. Il me paraît donc utile de chiffrer ce coût le plus rapidement possible, faute de quoi de mauvaises surprises risquent d'apparaître!

En matière d'enseignement supérieur hors université, je dois regretter que l'application complète de la loi de 1970 ne soit pas encore possible; je pense en particulier aux subsides sociaux des étudiants, lesquels ne sont pas tous sur un pied d'égalité dans l'enseignement supérieur.

Dans le domaine de l'université, je me réjouis que l'Exécutif envisage un aménagement de la loi de financement sur base d'objectifs d'autonomie et d'équilibre entre les différentes institutions. Cet objectif d'équilibre doit, à mon sens, être rencontré sur base du nombre d'étudiants puisqu'il s'agit d'une référence contrôlable et admise par tous. Ce n'est pas le seul point positif puisque la prise en compte des étudiants CEE est envisagée; le statut unique de la carrière scientifique et académique est également un objectif tout comme la simplification des grades et

l'affectation, pour les allocations de fonctionnement, d'une enveloppe globale annuellement indexée sur base du principe de programmation pluriannuelle.

On ne peut quitter l'enseignement supérieur sans parler de la recherche scientifique. Investir dans la recherche, c'est investir dans l'avenir. C'est donc avec plaisir que je constate la volonté de renforcer les moyens attribués à la recherche. C'est important lorsqu'on sait que la Belgique ne consacre que 0,55 p.c. de son PIB à la recherche-action. Je n'ai, par contre, rien vu en ce qui concerne la répartition de ces moyens. Or, à cette même tribune, lors de la discussion du projet de décret relatif à la carrière des chercheurs en juin dernier, j'avais à nouveau insisté sur la non-égalité de traitement entre les différentes universités, en rappelant qu'en matière de crédits de recherche, les universités libres catholiques étaient loin de recevoir ce à quoi elles avaient droit en fonction de leur nombre d'étudiants — 46 p.c. — et, surtout, de leurs diplômés — 51 p.c. J'encourage l'Exécutif à mettre tout en œuvre pour que ce rééquilibrage tant attendu soit enfin atteint dans les plus brefs délais.

Autre secteur, celui de l'enseignement de promotion sociale dont le décret qui l'organise enfin a été approuvé par notre Conseil, le 16 avril 1991. Ce décret contient de nombreuses choses positives qu'il s'agit maintenant de concrétiser puisque plusieurs arrêtés restent encore à prendre. On sait aussi que la promotion sociale est le seul département budgétaire qui a subi une diminution en 1991, ce qui est, bien entendu, incompatible avec le nouveau décret. Il me semble donc indispensable de remédier à cette anomalie; les aides européennes doivent y participer mais ce sera probablement insuffisant. Faute de moyens, on risque de ne pas appliquer le décret dans sa globalité; pire, on maintiendra comme par le passé, et particulièrement depuis le célèbre arrêté 461, des coefficients réducteurs qui, plutôt que de favoriser le développement de l'enseignement de promotion sociale, ne cesseront de le pénaliser. Or, la population, malgré ces contraintes, ne cesse de croître, ce qui signifie que de réels besoins existent. J'ose espérer qu'ils seront pris en considération à leur juste mesure.

Cela me conduit d'ailleurs à évoquer la formation des adultes dans notre Communauté, vaste sujet et vaste défi auquel il faut s'atteler sans tarder et sans répit jusqu'au moment où les objectifs visés par tous les partenaires seront communs. Aujourd'hui, c'est la concurrence qui domine, c'est à celui qui sera le plus malin pour obtenir le maximum de subsides en faisant le minimum de formations, même si celles-ci ne cadrent pas avec les attentes des milieux économiques locaux. Dans cette optique, les comités subrégionaux de l'emploi ont un rôle évident à jouer, il faut le rappeler et préciser que c'est aussi par la concertation entre les différents partenaires placés sur un pied d'égalité au sein de ces structures qu'on parviendra à une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation.

La formation de base, celle sur laquelle tout repose, est et doit rester le monopole de l'école. La formation permanente doit se construire sur des bases solides et l'école doit en être un partenaire sur un pied d'égalité avec les autres.

Encore faut-il savoir ce qu'on entend par formation permanente!

Quoi qu'on en dise, cet important concept n'est pas nouveau puisqu'il était déjà défini, en 1967, par le Conseil de l'Europe comme étant la formation totale de l'homme selon un processus qui se poursuit la vie durant et qui, de ce fait, implique un système complet, cohérent, offrant les moyens propres à répondre aux aspirations d'ordre

éducatif et culturel de chaque individu, et conforme à ses facultés.

Les mots importants ne manquent pas dans cette définition et leur implication est grande. Ainsi, et pour n'en prendre qu'un seul, en matière de cohérence, nous sommes encore loin du compte. Pire, nous nous en éloignons car on constate le développement de toute une série de formations dont les objectifs sont sans doute louables, mais qui trop souvent reproduisent ailleurs ce qui a déjà été fait dans d'autres circonstances. Si l'enseignement a été rationalisé et si cette rationalisation doit se poursuivre dans certains domaines, il serait bon de nationaliser également les formations effectuées hors de l'école, faute de quoi nous passerons à côté des objectifs et dépenserons beaucoup d'argent pour un minimum d'efficacité.

La formation des adultes fait partie de cette formation permanente. Mieux, elle doit y être intégrée pour répondre à des besoins individuels et non seulement à ceux de la société. C'est la formation totale qui est alors visée, celle qui s'étend toute la vie durant et qui couvre tant les aspects éducatifs que professionnels, sociaux ou culturels.

En matière de formation, je veux redire que sous la précédente législature, des choses ont également été faites. Ainsi, dans le cadre de la formation des classes moyennes, le décret qui a été approuvé est d'une importance réelle et reconnue par tous. Il s'agit, aujourd'hui, de relever un autre défi, celui de la certification des compétences, une certification qui valorise les acquis et qui tient compte de l'ouverture européenne. Cette certification doit faire l'objet d'une concertation objective avec tous les partenaires, mais elle doit rapidement aboutir.

Il s'agit également de ne pas perdre de vue l'insertion socio-professionnelle des jeunes et la réinsertion des moins jeunes. Celles-ci doivent se faire en étroite collaboration avec tous les partenaires, qu'ils soient éducatifs, économiques ou sociaux. C'est ensemble que le défi de l'emploi pourra être relevé avec le maximum de succès.

Ce parcours trop rapide des différentes facettes de l'école et de la formation est certainement très superficiel, mais je me rassure en pensant que le travail de l'Exécutif sera tel que j'aurai rapidement l'occasion de revenir plus en détail sur cette matière, grâce aux différents projets qui seront déposés sur la table de notre Conseil.

Le changement est un risque, et on sait qu'il est plus facile de rester figé dans ses habitudes que d'oser faire autre chose autrement. C'est pourtant ce changement qui doit être entrepris maintenant pour parvenir enfin à une école décloisonnée tant horizontalement que verticalement, à une école partenaire des autres formateurs, à une école accueillante, à une école sociale animée d'un projet éducatif humaniste au centre duquel se trouve la personne humaine dans sa globalité.

Pour repenser l'école, beaucoup de choses restent à faire, mais on sait que tout cela ne se fera pas sans moyens nouveaux et on sait combien il sera difficile d'en dégager. Il faut donc rappeler ici que le PSC s'est engagé peut-être plus que tout autre parti à refinancer non seulement l'enseignement, mais aussi le secteur non marchand dans sa totalité. Il est de toute façon le seul parti à avoir tenu un congrès sur ce thème, ses engagements sont de ce fait solennels et il n'y dérogera pas.

Dans la même optique, le PSC a toujours affirmé qu'avant de donner de nouveaux moyens, il s'agissait de faire mieux avec les quelque 143 milliards dont dispose l'enseignement francophone. Faire mieux, c'est d'ailleurs la volonté exprimée par l'Exécutif dans sa déclaration et j'ose espérer que, sur base de la radioscopie de l'enseigne-

ment actuellement en cours, les informations objectives attendues et nécessaires seront fournies afin que des mesures concrètes soient prises dès la rentrée prochaine.

Ne nous leurrons cependant pas, la radioscopie ne répondra pas à toutes les questions et n'apportera pas les solutions. C'est à nous de prendre les décisions, même si elles sont difficiles; c'est à nous d'assumer les responsabilités qui nous ont été confiées.

Pour y parvenir, notre vision doit être claire, tant dans le court terme que dans le long terme, et dans cette réflexion, il est indispensable de bien cerner l'utilisation des moyens financiers. Une bonne gestion de l'enseignement dans notre Communauté passe inévitablement par une amélioration de l'utilisation et du contrôle des ressources financières. Or, il faut bien constater une méconnaissance du flux des fonds publics dans les différents niveaux et les différentes structures de notre enseignement.

L'Exécutif devra donc s'attacher à cette évaluation afin de disposer de tous les éléments nécessaires nous permettant d'apprécier la situation et de prendre les décisions qui feront de notre enseignement de demain celui que nous voulons.

Le texte de la déclaration en matière d'éducation, de recherche et de formation, cadre avec nos attentes. C'est donc avec conviction que nous l'approuverons, mais l'approuver est une chose, le réaliser en est une autre. Je peux vous assurer qu'au cours de cette législature, je ne manquerai, à aucune occasion, de vous rappeler ce texte. Je serai, s'il le faut, celui qui vous rappellera vos engagements, non par opportunisme ou par ennui, mais parce que je suis persuadé que nous avons une chance de mener une autre politique éducative, une politique qui cadre plus avec les attentes du monde éducatif. Laisser passer cette chance serait un crime contre notre jeunesse; nous n'avons ni les moyens ni le temps de commettre cette erreur.

Notre volonté d'atteindre les objectifs fixés doit être commune. Si elle existe, le bilan de cette législature sera positif pour notre Communauté en matière d'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vaes.

M. Vaes. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, la discussion d'une déclaration d'un Exécutif peut être fort importante dans la mesure où cette déclaration dit quelque chose et opère des choix tranchés permettant un réel débat d'options politiques.

Il semble, et d'autres l'ont dit avant moi, que l'Exécutif a certes entendu, au niveau du discours, une série de revendications de la société civile telles qu'elle les a exprimées par les élections. On ne peut reprocher à l'Exécutif d'avoir écouté. La question est de savoir jusqu'où il ira dans l'écoute de ces revendications nouvelles exprimées parfois de façon radicale. C'est donc dans l'action qu'on le jugera et non pas dans ses discours.

Néanmoins, la politique est telle que la première communication de l'Exécutif se fait par un discours. Il nous revient donc de répondre à ses propos. Au nom des écologistes, mon intervention se concentrera, de façon critique, sur les attributions qui reviennent plus particulièrement à M. le ministre Lebrun, à savoir l'enseignement universitaire et supérieur et la recherche scientifique.

Ma première réflexion concerne la rationalité nouvelle du partage des compétences entre les ministres.

L'effet, semble-t-il, a été bienvenu dans l'opinion et dans les milieux d'observation politique. On s'est dit que les ministres avaient quand même entendu quelque chose et n'avaient plus refait un partage concurrentiel de compétences — entre MM. Grafé et Ylief — comme précédemment.

Je m'interroge néanmoins sur la rationalité de ce partage parce qu'il n'est qu'apparent. Et ma conclusion sera d'ailleurs la nécessité de bien préciser les compétences de chacun parce qu'il existe, je crois, des chevauchements qui restent dans la vieille logique politicienne du contrôle mutuel. Je donne quelques exemples.

En promotion sociale, la plupart des établissements sont liés à des écoles secondaires. Ce sont des établissements importants. Mais des adultes suivent aussi les cours de promotion sociale. La compétence se situe-t-elle au niveau d'instruction et du type d'enseignement donné, auquel cas elle revient à M. le ministre Di Rupo, ou s'agit-il de l'éducation permanente des adultes de plus de 18 ans, auquel cas la charge en revient à M. le ministre Lebrun ? Il y a donc là une ambiguïté. Quel est le critère qui détermine la compétence ?

Deuxième exemple : L'alphabétisation. Le problème est le même. La Communauté française compte encore 100 000 illettrés ou analphabètes, c'est-à-dire, en pratique, des gens qui ne peuvent utiliser correctement ni l'écriture ni la lecture. Cette alphabétisation est-elle de votre compétence, monsieur Lebrun, de celle de M. Di Rupo ou encore de celle de M. le ministre-président dans la mesure où il serait responsable de l'éducation permanente puisqu'aussi bien les associations d'éducation permanente s'occupent de l'alphabétisation ? On se retrouve en fait potentiellement avec trois ministres qui devront coordonner leur action en matière d'alphabétisation.

Quant à la recherche scientifique, elle est du ressort de M. le ministre Lebrun, mais cela veut-il dire qu'elle lui incombe totalement ? N'est-ce peut-être que le FNRS, le Fonds de recherche scientifique médicale, l'IRSIA et autres, chaque ministre gardant par ailleurs ses propres budgets de recherche scientifique, d'aide à la décision ministérielle ? Il n'est donc pas facile de déterminer le lieu réel de compétence en matière de recherche scientifique. M. Anseline en est-il le coordinateur ? Chacun des ministres est-il autonome en la matière ?

Plus compliqué encore, la recherche scientifique en sciences de l'éducation, engagée par exemple sur les problèmes interculturels d'apprentissage dans les écoles primaires revient-elle à M. Lebrun ou à M. Di Rupo ? Il en va de même pour la coordination des groupes de recherche thématique comme le groupe langues, le groupe histoire, le groupe géographie ou contenu des programmes. Est-ce M. Anseline qui coordonnera les recherches et donc les contrats d'association des chercheurs à ce type de réflexion ou chaque ministre le fera-t-il en fonction de l'objet de la recherche ? A nouveau, il y a là ambiguïté. Il me semble que l'Exécutif doit actuellement ou en tout cas dès que possible nous éclairer à ce sujet.

On pourrait d'ailleurs émettre une suggestion également valable et sur laquelle je reviendrai lorsque j'apporterai un commentaire sur la recherche scientifique : il est opportun que le ministre-président soit le guichet administratif unique des relations avec les acteurs, bureaux d'étude, universités et autres centres de recherches de façon qu'il existe, premièrement, un pilotage coordonné de l'ensemble des recherches et, deuxièmement, un seul guichet à la recherche scientifique, ce qui simplifierait énormément le fonctionnement administratif de l'ensemble des contrats pour tous ceux qui sont engagés

dans la recherche scientifique, ou en tout cas une seule personne — ce serait M. Lebrun ? — qui soit le point unificateur du contact Communauté française-recherche scientifique avec les acteurs extérieurs.

Voilà donc pour une répartition de compétences entre deux membres de l'Exécutif qui n'est pas aussi claire qu'on voudrait le faire croire aux observateurs politiques et à nous-mêmes.

Le deuxième domaine de réflexion sur la déclaration de l'Exécutif est l'enseignement supérieur non universitaire. D'emblée, les quatre premières lignes font état de ce que MM. Liesenborghs et Simons ont déjà dénoncé comme étant presque un *a priori* philosophique, à savoir que l'essentiel est de vérifier l'adéquation des formations, à différents niveaux, aux besoins de l'économie.

Tout d'abord, pour nous, l'économie doit être entendue au sens large, et j'insiste beaucoup, pour insérer, dans la notion de besoins de l'économie, les besoins des services publics. Il existe à cela une bonne raison : 850 mille personnes sur 3 millions 500 mille travaillent, en Belgique, dans les services publics et je n'y inclus même pas les services non marchands, ce qui représente encore des milliers de personnes de plus. Donc, l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie doit être élargie aussi aux besoins du service public et du secteur non marchand.

Par ailleurs, on ne peut accepter une telle affirmation — celle de vérifier l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie — que si l'on considère par richesse économique d'un pays la production de richesses au sens le plus large, en ce compris les richesses artistiques, culturelles, de communications, patrimoniales et autres, qui ne sont pas à proprement parler économiques mais qui font partie du patrimoine d'une collectivité.

Néanmoins, si telle est l'acceptation que l'Exécutif veut lui donner, il faut changer les termes de la déclaration et dire « adéquation de formation aux besoins des personnes, de la production et de la gestion équitables des richesses de la collectivité ». Ce n'est pas la même chose.

Vous faites une série de propositions auxquelles on ne peut s'opposer en ce qui concerne l'enseignement supérieur non universitaire : les statuts, l'organisation de la troisième année ; l'ouverture aux entreprises et à l'Europe — c'est très vague mais nous n'avons rien à redire —, l'accroissement de l'autonomie, etc. Je voudrais néanmoins attirer votre attention sur certaines perspectives qui ne figurent pas dans la déclaration de l'Exécutif et qui me paraissent devoir être mises en relief car elles revêtent pour nous des implications importantes.

Dans le discours de l'Exécutif, n'apparaît pas clairement la volonté de considérer le plus possible au même niveau les institutions, les enseignants et les étudiants du supérieur non universitaire par rapport à l'universitaire. On demeure dans une culture belge, et très française, consistant à classer les élites en fonction de leurs diplômes. Je prétends que cela n'a pas de sens par rapport à l'utilité sociale des diverses formations et aux travaux que les différentes personnes peuvent exercer dans la collectivité.

Dès lors, j'aimerais que l'on insiste beaucoup — en tout cas, telle est la volonté d'Ecolo — pour revaloriser l'enseignement supérieur dit non universitaire parce qu'il est formateur d'éléments tout aussi vitaux à la qualité de la vie et à la production des richesses, comme je l'ai expliqué, que les intellectuels de l'université. Par conséquent, je ne dirai jamais que l'élite n'est qu'universitaire. A mes yeux, l'élite est formée surtout par ceux qui

exercent leur profession avec l'objectif de la qualité et qui le font dans un but d'intérêt collectif.

Il en découle que pour valoriser l'enseignement supérieur non universitaire, il faut notamment lui reconnaître deux droits statutaires qui ne sont actuellement pas exprimés clairement dans les statuts. A savoir, le droit et le devoir de recherches de ces enseignants d'une part, et, d'autre part, les missions confirmées de formation continue des adultes.

Vous connaissez probablement, sans l'avoir dit, les revendications et analyses des directeurs des différents instituts d'enseignement supérieur. Ils revendiquent cette égalité de statut, le droit de faire de la recherche. Or, le statut actuel des enseignants ne le leur permet pas. De même, pour les missions de formation continuée de techniciens de haut niveau — de gens qui font par exemple de l'imprimerie, de la photogrammétrie, des recherches géologiques sous-marines —, de toute personne formée dans l'enseignement technique supérieur, il n'y a pas, pour le moment, de reconnaissance de leur possibilité de formation continuée.

J'en viens à une troisième réflexion sur l'enseignement supérieur. L'Exécutif doit se prononcer très clairement sur sa programmation de l'équité en matière de subventions sociales que peuvent obtenir les instituts d'enseignement supérieur non universitaire.

Vous connaissez la situation. La loi de financement des universités prévoit des subventions spéciales pour la construction et l'entretien des restaurants, des korts, des services sociaux, des services d'accueil des étudiants, etc. Rien n'est prévu pour les instituts d'enseignement supérieur.

Le justificatif est très clair dans le memorandum des responsables; j'estime quant à moi que les situations étant égales, elles ne peuvent être traitées, sur un même point, de façon inégale.

Je ne dis pas qu'il faut agir en ce sens du jour au lendemain, mais il convient de faire un geste dès 1992, qui indiquerait, par exemple, la volonté de mettre en trois ou quatre ans, sur un même pied, les possibilités de subventions sociales à l'enseignement supérieur, donc aux étudiants, avec les conséquences de démocratisation des études que cela représente par rapport aux universités.

Enfin, je voudrais attirer l'attention des responsables de l'Exécutif sur l'enjeu de la révision de la formation supérieure agricole. Pourquoi? Parce que l'évolution actuelle de la politique agricole commune a modifié assez radicalement les options vis-à-vis des personnes qui s'engagent dans l'agriculture, et de leur famille, dans leur statut financier, social et de relation avec le monde industriel, des banques et du marché.

Donc, il est important d'anticiper, pour faciliter cette adaptation, une révision de la formation supérieure en agriculture. C'est un domaine spécialisé mais nos relations de plus en plus intenses avec la politique européenne exigent cette révision dans les meilleurs délais. Je voudrais savoir ce que l'Exécutif compte proposer pour s'assurer de cette adaptation.

En ce qui concerne les universités, vous proposez un certain nombre d'objectifs généraux auxquels il est difficile de s'opposer: plus de potentiels scientifiques, plus de diplômés; réduire les échecs universitaires, faciliter le renouvellement du personnel académique et scientifique et organiser un financement pluriannuel.

Ma première réflexion portera sur le financement pluriannuel.

Je ne suis pas sûr que seules les universités aient besoin de cette facilité de gestion que représentent les possibilités de financement pluriannuel, ce qui veut dire que quelque part, pour le moment, on opère une différence de régime entre les universités qui pourront mieux se gérer puisqu'on leur permet une programmation en trois ans de leur financement et de leur budget, alors que les écoles secondaires ou d'enseignement supérieur par exemple ne pourraient pas le faire. Pourquoi cette différence essentielle dans la conception des exigences d'une gestion efficace et plus autonome?

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Mais les universités ont leur autonomie...

M. Vaes. — Les universités sont les plus autonomes.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — C'est justement pour cette raison.

M. Vaes. — Vous avez dit dans *La Libre Belgique* que le grand défi du système éducatif, c'est l'autonomie. Je ne vois pas pourquoi, notamment dans le cas du décret voté en 1990 ou en 1991 sur l'organisation de l'enseignement de la Communauté, on ne pourrait pas avoir la même volonté de faciliter la prévision budgétaire, à terme, dans les enseignements secondaires ou même primaires, en tout cas supérieurs autant qu'universitaires.

Deuxième réflexion. On ne voit pas apparaître, dans votre discours sur les universités, la préoccupation de la démocratisation. Or, cette exigence implique plus que simplement les règles d'accès à l'université; c'est aussi très clairement reconnaître — et vous y avez fait allusion — l'existence de l'échec d'étudiants à l'université.

Vous proposez de soutenir les expériences des rattapages trois mois après la rentrée afin que les étudiants en difficulté puissent bénéficier s'il y a lieu d'une passerelle vers une autre formation. On pourrait aussi reprendre la suggestion de M. Hasquin en l'approfondissant quelque peu et se poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas de revoir les processus mêmes d'orientation vers le supérieur ou l'universitaire. Il faudrait donc investir beaucoup dans l'orientation scolaire de qualité; par exemple, à partir du mois de février ou de mars de la dernière année du secondaire, avoir des contacts avec l'enseignement supérieur et universitaire, permettant de mettre à niveau ceux qui voudraient avoir des garanties de réussir leur première année universitaire.

Je crains que l'on fasse preuve d'un manque de transparence en affirmant vouloir faire des rattapages durant la première année. Tout le monde sait que si le financement des universités est lié au nombre d'étudiants et qu'un bon quart, voire un tiers, des étudiants est en candidature, il est clair qu'en améliorant l'orientation professionnelle et en réduisant l'échec scolaire universitaire, on n'aura pas ce grand nombre d'étudiants de passage pour un an à l'université et qui partent ensuite vers d'autres lieux.

Il faut avoir une plus grande transparence quant à la politique que l'on désire mener: on bien on lutte contre l'échec universitaire, on cherche la vraie démocratisation et la bonne orientation en évitant les gaspillages personnels et collectifs, ou bien, sans le dire, on maintient cette manne publique qu'est le financement sur la base du nombre d'étudiants.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — C'est une orientation que nous avons voulu inscrire dans la déclaration. Le texte indique que diverses formules que l'on applique aujourd'hui dans certaines universités — comme le rattrapage pour des étudiants qui, dès janvier ou février, se voient « condamnés » et végètent pendant six mois — et qui leur permettent une deuxième année universitaire, qui est en fait la première année *bis*, doivent être encouragées. Il est vrai que c'est indépendant du problème du secondaire.

Si toutes les universités étaient encouragées à appliquer de telles pratiques, cela permettrait à des étudiants de ne pas perdre six mois et de trouver un bagage pour une deuxième année, qui serait une première *bis*.

M. Vaes. — Il faut savoir ce que l'on veut faire. Cette réflexion est liée à une autre que je voulais émettre sur l'université.

On a l'impression qu'à l'université, on peut choisir librement les professeurs, principalement sur la base de leurs qualités scientifiques et de leur qualification dans leurs disciplines respectives, leurs publications, leur renommée.

Il ressort d'un certain nombre de recherches et de l'avis des étudiants eux-mêmes, que leur motivation à s'investir à l'université comme ailleurs est souvent liée à la qualité pédagogique des enseignants. Nous voudrions souligner l'importance que nous accordons à une meilleure formation pédagogique des enseignants responsables de l'enseignement dans le supérieur et l'universitaire, et une insertion de ce critère de qualité pédagogique dans l'attribution des charges d'enseignement. Il pense qu'il y a là un lien. Il faut aussi pratiquer l'accueil et la communication envers les étudiants. Ce sont eux qui sont les plus importants à l'université, et non les professeurs. Pour l'instant, on a l'impression que les universités tournent autour des professeurs. Pour Ecolo, ce sont les étudiants qui importent d'abord.

Dans ce sens, il faut infiniment plus insister sur les exigences de formation pédagogique des professeurs d'université et de leur formation en agrégation. Les doctorats qui mènent à une charge d'enseignement doivent aussi comprendre une formation en communication pédagogique. Cela m'amène à une troisième réflexion.

Dans la mesure où un chercheur aura vraisemblablement aussi une charge d'enseignement, il conviendrait d'exiger de ceux qui ont des contrats avec la Communauté, les centres de recherche, de vulgariser et de diffuser leurs recherches; c'est une façon d'apprendre à communiquer plus simplement et donc de les rendre plus proches de la population, de porter à la connaissance d'un plus grand nombre le résultat des recherches, mais aussi de les former à une certaine pédagogie de la communication. Il y a donc un lien entre la formation pédagogique des futurs enseignants universitaires et l'exigence que l'on devrait avoir, en termes de politique de recherche scientifique, de publications et donc, de vulgarisation des résultats de la recherche scientifique.

J'en viens brièvement à la remarque de M. Hasquin concernant le blocage de l'arrêté royal de 1982 sur les formations reconnues et subsidiables. Je n'insisterai pas sur les problèmes techniques, mais je voudrais indiquer que le parti Ecolo, parce qu'il est attentif au contenu de l'enseignement face aux défis nouveaux tels que ceux auxquels nous sommes sensibles, comme les défis éthiques et écologiques, pense qu'il est important de promouvoir de nouvelles formations.

Nous voulons donc empêcher que ces nouvelles formations soient bloquées. Ce débat plutôt technique pourra être repris ultérieurement. Nous insistons sur la nécessité, aussi bien à l'université que dans l'enseignement secondaire, professionnel ou fondamental, de revoir les contenus de l'enseignement. A ce titre, je voudrais souligner que de nombreux observateurs sont surpris de constater combien rares sont les cours de déontologie — dans des disciplines comme la médecine, le droit, le journalisme, l'architecture, la banque, la science nucléaire... Ce n'est pas encore entré dans les mœurs. Une telle formation est laissée à l'initiative de certains enseignants, de contacts informels entre les enseignants et les étudiants. Il faudrait exiger à l'avenir que les universités développent une formation structurée à la déontologie de certaines activités professionnelles.

En matière financière, M. Hasquin a rappelé le problème des arriérés. Il serait opportun, pour tous les établissements d'enseignement et, si possible, dans le cadre du budget 1992, de mettre les compteurs à zéro et de ne plus traîner des contentieux d'arriérés tels que ceux qu'on connaît depuis 1986. Ceci exige d'accélérer la concertation avec le gouvernement national, notamment en matière de fiscalité, de pensions, de bourses AGCD...

En ce qui concerne le décret de financement des investissements universitaires déposé par M. Yliefé le 10 octobre, décret qui n'a pas encore été débattu par notre commission de l'Enseignement — et j'imagine que ce sera une de ses premières tâches —, je voudrais attirer l'attention sur ce qui me paraît un déficit démocratique en la matière, à savoir que le CIUF, dans le statut défini en 1987, n'est plus la structure démocratique qu'il devait être et qu'à l'heure actuelle, il est remplacé principalement par le collège des recteurs. Il ne me semble pas souhaitable de continuer dans cette voie. Je demande donc à l'Exécutif de considérer le CIUF dans son ensemble — et non pas le collège des recteurs — comme son interlocuteur en matière de politique universitaire et de recherche scientifique; sinon, il y a démotivation des autres membres associés au CIUF, les chercheurs notamment, qui sont mis sur la touche. J'insiste donc pour que l'interlocuteur privilégié qui doit remettre des avis à l'Exécutif soit le CIUF, dans sa structure démocratique, et non le collège restreint des recteurs qui me fait penser à une structure, strictement officieuse, que nous avions critiquée à l'époque: le collège des 19 bourgmestres de Bruxelles, qui n'avait aucun mandat représentatif de la population. Ici, nous sommes pressés dans la même situation.

Permettez-moi une dernière réflexion sur la recherche scientifique. Vous dites: « plus de moyens », et vous illustrez cela notamment par la relance du plan de financement de plus de chercheurs FNRS. Nous sommes favorables à ce plan qui contribue à régénérer le personnel enseignant et chercheur des universités. Mais, à ce sujet, je dois attirer l'attention sur le fait que beaucoup sont néanmoins en difficulté de travailler correctement, car ils n'ont ni équipement ni locaux pour travailler valablement. Je demande donc à l'Exécutif de veiller à assurer parallèlement au salaire de base un minimum de moyens que l'on peut estimer à plus ou moins 30 p.c. du salaire. Donc, pour un million de salaire, 300 000 francs d'équipements et de locaux, les locaux des institutions d'accueil n'étant pas indéfiniment extensibles! Il faut une cohérence dans le support et financer non seulement une personne, mais aussi l'équipement nécessaire à son travail.

J'en viens à une observation générale sur la politique de recherche de la Communauté. Vous avez déclaré à *La Libre Belgique* en date du 20 janvier 1992: « Que la recherche soit régionalisée ou communautarise, peu importe au chercheur. Ce qu'il veut, ce sont les moyens

pour la mener à bien. » Je ne partage pas cet avis. En effet, je crois précisément que les compétences de la Communauté exigent qu'elle soit vigilante quant au maintien d'une recherche sur les matières qui lui sont propres.

Je tiens à formuler deux observations à cet égard. D'une part, la Communauté devrait disposer d'un outil statistique nettement meilleur et d'indicateurs sur l'état de la Communauté et sur l'évolution et de son système d'enseignement et des pratiques culturelles dans la Communauté. J'ai apporté à votre intention un document extrêmement intéressant qui n'a été publié qu'une seule fois en 1987, dont le titre est : « Economie et culture ». Ce document a été publié par INBEL en 1987. Il tente de comparer en termes statistiques une série de pratiques culturelles entre les Communautés française et flamande et au niveau national. Je n'ai vu ce genre de données qu'une seule fois et j'aimerais les voir mises à jour et reproduites, avec plus d'exigence, de rigueur scientifique, par la Communauté. Ce genre d'étude, un peu affinée, permet de se rendre compte d'évolutions sociales et économiques importantes, ou de l'efficacité des politiques menées, par exemple, en matière de lecture publique ou de promotion de la presse. On y reviendra probablement de manière plus détaillée dans les discussions de commission.

Ma première proposition sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans la Communauté est donc la suivante : cette recherche doit se doter d'un outil d'évaluation et de connaissance de ce qu'elle est elle-même, et de la population concernée, en fonction des compétences qu'elle gère. Elle ne dispose absolument pas à l'heure actuelle de cet outil que l'on pourrait appeler « l'observatoire permanent de la Communauté française ».

Deuxième proposition : la Communauté doit rester exigeante quant à l'affectation d'une partie de ses moyens de recherche scientifique, notamment à la recherche en éducation. A l'heure actuelle, et en tirant sur les budgets prévus par les crédits de 1991, j'ai découvert — au mieux — 44 millions, affectés tantôt par M. Ylceff, tantôt par M. Grafé, à différents problèmes liés à l'enseignement, parfois à des recherches qui se recoupaient ou qui étaient concurrentes.

Nous croyons nécessaire de proposer un doublement de ce montant de plus ou moins 50 millions pour la recherche en sciences de l'éducation, qui est d'ailleurs très faible — toutes proportions gardées — par rapport à ce qui se fait à l'étranger.

C'est grâce à ces recherches — avec le complément sur lequel j'insistais, à savoir la diffusion parmi les acteurs concernés et donc la vulgarisation — que l'on pourra certainement mieux féconder l'ensemble des réformes que l'on veut mener à bien dans l'enseignement de notre Communauté.

J'en arrive à ma troisième proposition. J'ai déjà insisté sur le fait qu'il fallait faciliter la gestion des contrats avec les universités, en centralisant le relais administratif ; je veux insister aussi sur l'exigence de la continuité du financement parce qu'on ne fait pas de bonnes recherches scientifiques sur un délai d'un an et dans l'incertitude sur ses possibilités d'aboutir. Il faut assurer un plan minimum de trois ans pour les projets importants, ce qui a le grand avantage supplémentaire de permettre de brancher sur ces recherches les universitaires qui préparent des thèses de doctorat.

Je me suis déjà exprimé sur la vulgarisation. Je souhaite compléter ma réflexion sur la diffusion et la vulgarisation par un appel à une synergie avec les médias.

Qui dit vulgarisation dit communication avec le grand public. Si vous avez bien lu le mémorandum de « l'objectif recherche », vous aurez constaté que ses auteurs souhaitent pouvoir stimuler une culture scientifique au sein de la population et, dans ce but, ils ont besoin des médias. Je m'adresse donc à travers vous, monsieur le ministre-président, ministre responsable de l'audiovisuel et de la presse, en insistant pour qu'il y ait des journalistes formés dans les matières scientifiques, tant dans les sciences humaines que les sciences exactes. Il faudrait aussi donner une place plus importante, dans les émissions de radio, de télévision et dans la presse, à ce que j'appellerai la diffusion de la culture scientifique, au sens noble du terme. Car il faut que de plus en plus de gens comprennent les enjeux de la recherche et de la réflexion, et prennent des distances par rapport à la réalité que nous vivons.

Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, tel était l'essentiel des observations et des propositions que le groupe des écologistes souhaitait émettre quant à la politique trop brièvement présentée par l'Exécutif dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Communauté française.

Une dernière question précise avant de terminer : en page 21 de votre déclaration, vous dites expressément que « l'Exécutif gèrera, le moment venu, l'ensemble des bourses AGCD ». Ceci est relativement sibyllin mais politiquement important. Cela signifierait-il qu'indirectement vous soutenez le projet de communautarisation de la Coopération au développement ? En effet, à l'heure actuelle, les bourses de l'AGCD, s'élevant à 1,6 milliard, sont des bourses gérées par la Coopération au développement. Je demande donc la confirmation ou une précision concernant un tel projet. L'expression « le moment venu » me paraît particulièrement floue. Le projet lui-même l'est, par ailleurs, également.

Est-ce une demande ponctuelle de transfert des bourses des étudiants étrangers vers la Communauté ? S'agit-il de la légende du Cheval de Troie signifiant, en fait, une communautarisation de la Coopération au développement ? Dans ce cas, le débat politique est tout à fait différent ; il implique la discussion de la politique étrangère et de coopération au développement. Pour être compréhensible, une telle phrase doit être explicitée. A cet égard, je m'adresse non seulement à MM. Lebrun et Di Rupo, mais également au ministre-président. Je vous remercie à l'avance de vos réponses et de votre bonne attention. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Il s'agit du transfert de l'APEFE vers le CGRI et, partant, de l'intégration des bourses à l'intérieur de ce système.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Delruelle.

Mme Delruelle-Ghobert. — Madame la Présidente, mon intervention dans la discussion de la déclaration de l'Exécutif se focalisera sur deux points fondamentaux :

- la politique de la petite enfance ;
- l'inspection médicale scolaire.

Dès les premières lignes consacrées à la politique de la petite enfance, la déclaration de l'Exécutif évoque la « Charte de la petite enfance » et propose de s'en servir comme document de référence. Je ne puis qu'applaudir à cette proposition.

Bien qu'initée par votre prédécesseur, madame le ministre, la « Charte de la petite enfance » n'est pas la charte d'un ministre. C'est la charte d'un secteur d'activités tout entier qui a fait l'objet d'un consensus très large de la part de toutes les organisations familiales représentatives, des professionnels et des usagers, quelle que soit leur appartenance idéologique ou philosophique.

Il s'agit d'une plate-forme incontournable qui définit les grandes orientations en matière de politique de la petite enfance.

Qu'il me soit donc permis de souhaiter que l'Exécutif la considère comme un véritable « pacte » de la petite enfance.

Cela étant, dans ce domaine comme dans tout le secteur social, vous l'avez déclaré vous-même, madame le ministre: « la demande est partout criante ».

En effet, les besoins sont énormes; il ne suffit pas de déclarer qu'ils sont prioritaires; il faut les assumer financièrement. Je constate avec regret que la déclaration de l'Exécutif n'aborde pas cet aspect des choses, pourtant primordial, compte tenu de la situation budgétaire catastrophique de notre Communauté.

Je souhaite néanmoins vous faire part de mes réflexions et mes suggestions car, comme vous le savez, j'ai assumé pendant longtemps des responsabilités dans ce domaine. Afin de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant, l'ONE doit rester la clé de voûte en Communauté française, dit la déclaration. J'y suis infiniment sensible. Encore ne faut-il pas se limiter à cette affirmation mais donner à cette institution les moyens de sa politique, c'est-à-dire de pouvoir offrir des services accessibles à toute la population avec une préoccupation toute particulière pour les familles défavorisées, à risques, aujourd'hui ne dit-on pas « les plus vulnérables ».

En ce qui concerne la politique en matière d'accueil, l'ONE a toujours défendu les différents axes tels que définis dans la déclaration de l'Exécutif:

- milieux d'accueil suffisants, diversifiés, accessibles, de qualité, adaptés aux besoins;
- un personnel formé à la base, formé en cours d'emploi;
- une action vers les populations les plus vulnérables;
- une recherche de statut professionnel pour les gardiennes encadrées.

Cependant, malgré les multiples déclarations d'intention du pouvoir de tutelle, l'ONE n'a jamais disposé des moyens suffisants pour réaliser les nombreuses propositions formulées.

Si vous le permettez, madame le ministre, je vous citerai quelques exemples pour illustrer mon propos. Le nombre de places dans les crèches et les préguardiennats: situation alarmante!

Faute de moyens, l'ONE n'a pu, fin 1991, lors de la programmation du mois d'octobre, statuer sur les demandes portant sur plus ou moins 1 100 places dûment justifiées. Ceci n'est pas faute d'avoir recherché des formules d'accueil de l'enfance, créées en partenariat. Je note que, tant la déclaration du ministre-président que l'accord de l'Exécutif parlent d'ouverture de nouvelles places. Je ne pourrai que m'en réjouir mais j'attendrai néanmoins de voir ces intentions réellement concrétisées dans les faits avant d'être pleinement satisfaite.

Parlant des milieux d'accueil, je voudrais faire une suggestion à propos du subventionnement à l'infrastructure des crèches. En liaison avec le développement revendiqué pour ce secteur, il convient de réajuster les crédits affectés à cette fin et d'en transférer la gestion à l'ONE. Ceci se justifie par un souci de simplification, de transparence et de traitement harmonisé des procédures, l'ONE pouvant, de ce fait, répondre conjointement du subventionnement à l'infrastructure et au fonctionnement des services.

En ce qui concerne la formation du personnel, à de multiples reprises, l'ONE a interpellé — en vain — le ministre de l'Education pour qu'une réflexion soit menée en vue de l'amélioration des études de base. Il s'agit notamment des études de puéricultrice. En outre, depuis 1980, l'ONE a proposé, sur base de recherches financées par lui, des modules de formation en cours d'emploi.

Une seule expérience a pu être menée en 1986 grâce à un budget, non récurrent, accordé par le ministre de tutelle de l'époque, notre collègue André Bertouille.

En 1991, 10 millions devaient être consacrés à la formation mais, malgré les propositions élaborées par l'administration, l'ONE n'a jamais été créditée du budget espéré.

La formation du personnel est cependant une garantie de qualité de l'accueil, vous en conviendrez.

En ce qui concerne le service médical dans les crèches et les préguardiennats, en 1990 et en 1991, les conseillers médicaux pédiatres de l'ONE ont défini la mission du médecin d'un milieu d'accueil, comprenant non seulement le suivi préventif des enfants accueillis mais aussi la participation, sur le plan de la santé au sens large, au fonctionnement du milieu d'accueil en collaboration avec le personnel. Ce document est inapplicable à l'heure actuelle car il est impossible d'exiger un tel investissement d'un médecin honoré à raison de 93 francs par examen d'enfant.

Toute demande d'augmentation est demeurée sans résultat, faute de moyens. Il s'agit cependant d'une urgence, sous peine de voir disparaître le service médical dans les milieux d'accueil par manque de candidatures de médecins.

En ce qui concerne l'accueil d'enfants handicapés dans les crèches, à diverses reprises, l'ONE a souhaité voir allouer une indemnité aux milieux d'accueil pour la charge supplémentaire que représente l'accueil des enfants atteints de certains handicaps — je pense notamment aux enfants atteints du syndrome de la mort subite du nourrisson. Il serait très intéressant pour certaines familles que l'on puisse accueillir ces enfants dans les crèches. Mais les moyens n'ont jamais pu être dégagés pour accorder cette allocation, destinée cependant à une population très vulnérable.

Le statut professionnel des gardiennes, quant à lui, est un souhait bien légitime. Dès 1980, encore sous ma présidence, l'ONE a réalisé de nombreuses études pour tenter de trouver un statut professionnel pour les gardiennes. A ce jour, quelles que soient les formules adoptées, même les plus minimalistes, leur impact financier est tel qu'aucun Exécutif n'a jamais pu y voir affecter les moyens nécessaires.

J'en viens au Fonds des équipements collectifs: la déclaration y fait allusion, l'idée n'est pas neuve. A ce jour, aucun consensus n'a pu être dégagé sur le mode d'utilisation du reliquat du Fonds des équipements collectifs. Une démarche de l'Exécutif de la Communauté fran-

çaise auprès du ministre national responsable et du comité de gestion de l'ONAFIS s'impose d'urgence, à mon avis. Quant au milieu d'accueil occasionnel, il s'agit de « maison ouverte », de « farandoline » etc. Le milieu d'accueil occasionnel est reconnu par les spécialistes comme étant une structure susceptible d'être un lieu de socialisation pour des familles vulnérables, une solution à la solitude de certaines familles.

Or, à ce jour, bien que l'utilité de ces structures ne soit plus contestée, il n'a pas été possible de leur assurer une certaine stabilité par l'octroi d'une aide financière, même minime, le pouvoir politique n'y attachant pas toute l'attention qu'elles méritent.

Plusieurs initiatives ont dû fermer leurs portes malgré les efforts d'imagination déployés par certains pouvoirs organisateurs; si aucun effort financier n'est envisagé, il est certain que d'autres structures subiront le même sort.

J'en viens maintenant à la politique en matière de médecine préventive.

Cela concerne la surveillance pré-natale, c'est-à-dire le suivi de la femme enceinte ainsi que la surveillance du nourrisson et du jeune enfant. Ces structures ont été réorganisées et améliorées au cours de ces dernières années.

L'une et l'autre devraient pouvoir être étendues afin de toucher les familles à risque, les familles les plus vulnérables et constituer ainsi une véritable action de santé publique.

Ces extensions nécessitent évidemment un renforcement du personnel sur le terrain. L'Exécutif veut — à juste titre — privilégier la médecine préventive. Dans ce domaine, les prévisions budgétaires pour 1992 sont de l'ordre de 250 millions. Ces chiffres sont à mettre en regard du coût des soins curatifs à charge de la sécurité sociale.

En ce qui concerne la politique en matière d'accueil de crise, j'exprime un regret: la déclaration de l'Exécutif y accorde peu d'attention: maisons maternelles, pouponnières, centres d'accueil, qui sont, par excellence, des structures appelées à venir en aide et à traiter les situations de crise rencontrées par les populations les plus vulnérables.

Ainsi, a-t-on pu constater au cours des deux dernières années, un accroissement significatif de l'occupation des maisons maternelles, dû, entre autres, à une augmentation du phénomène de pauvreté et de difficultés liées à la problématique de logement, qui entraînent souvent un phénomène d'exclusion sociale et, par voie de conséquence, une incapacité pour ces familles à faire face seules aux difficultés rencontrées.

Or, les établissements qui accueillent les mères et/ou les enfants issus de cette population ont toujours été peu considérés par les ministres de tutelle.

Le pouvoir subsidiant qu'est l'ONE ne peut exiger une amélioration du fonctionnement de la part des pouvoirs organisateurs perpétuellement au bord de la faillite, vu le montant des taux journaliers accordés.

Contrairement aux termes de la déclaration de l'Exécutif, une première démarche consisterait en une augmentation suffisante des taux journaliers afin de permettre la poursuite de l'amélioration du fonctionnement. Une réflexion sur un mode de subventionnement moins précaire, d'une nouvelle réglementation et d'une procédure de contrôle révisée, pourrait intervenir par la suite.

Enfin, il serait indispensable d'envisager l'utilité de créer des services d'accompagnement des familles concernées en vue d'une réinsertion plus rapide dans la société.

J'aborde à présent la politique en matière d'enfance maltraitée.

Je ne puis que me réjouir de la déclaration d'intention de l'Exécutif à ce propos mais un simple énoncé ne suffira pas. La charge de travail des équipes SOS enfants a considérablement augmenté au cours des dernières années, augmentation motivée notamment par:

- une plus grande sensibilisation des professionnels et du public;
- un plus grand nombre de signalements;
- le développement de la formation des intervenants de première ligne;
- le développement de la prévention par l'information de publics cibles pour renforcer le réseau de protection: travailleurs médico-sociaux, assistants sociaux, police, CPAS, etc.

Ainsi, à titre d'exemple, l'équipe de Charleroi ne peut plus faire face à toutes les situations en raison du nombre de cas à risque dans la région. Les autres équipes sont également en situation précaire.

Cela handicape sérieusement le bon déroulement de leurs activités, pourtant si indispensables, au vu de l'actualité de ces derniers mois et de ces dernières années.

Je me permets, avant de conclure, d'aborder l'inspection médicale scolaire. Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, l'Exécutif déclare vouloir privilégier la prévention. Je ne puis que m'en réjouir. A cet effet, il dispose, depuis de nombreuses années, d'un outil de santé publique: l'Inspection médicale scolaire qui devrait permettre de réaliser une véritable politique sociale de santé en milieu scolaire. Aujourd'hui, ce but n'est pas atteint. La loi organique de l'IMS date cependant de 1964.

A diverses reprises, j'ai interpellé votre prédécesseur à ce propos, madame le ministre, et j'ai attiré son attention sur les conclusions du Livre blanc récemment paru sur la condition physique des jeunes dans notre Communauté. Les conclusions de ce Livre blanc débouchent sur un constat alarmant quant à l'état de santé de nos enfants et de nos adolescents.

J'ai donc invité le ministre à revaloriser d'urgence l'Inspection médicale scolaire car elle présente l'avantage de se trouver en première ligne au milieu de l'action pour la santé des jeunes. L'intention du présent Exécutif est d'actualiser et de réorganiser l'IMS en promulguant un décret à cet effet.

J'y adhère mais il ne suffit pas de doter la médecine scolaire d'un cadre légal approprié, il faut améliorer l'outil lui-même, le perfectionner, le rendre performant.

Pour atteindre ce but, il faut une revalorisation des bilans de santé complets, aux étapes essentielles du cursus scolaire et des dépistages systématiques des déficiences à l'aide d'un équipement approprié.

Comme l'a dit ma collègue Mme Onkelinx, l'information des services en vue de déboucher sur des études épidémiologiques indispensables mais fiables et le suivi s'imposent. A cette fin, une simplification des procédures administratives ne gâcherait rien.

En outre, il est indispensable de professionnaliser la fonction de médecin scolaire et de procéder au refinan-

ment de ce secteur — lui aussi — afin d'assurer une rémunération équitable des acteurs en question, un fonctionnement correct des services et une formation permanente de qualité.

De cette façon, l'utilité sociale de l'Inspection médicale scolaire s'imposerait à tous.

Voilà, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, quelques réflexions que j'ai voulu claires et précises. Tôt ou tard, vous serez confrontés à l'élaboration du budget 1992 de notre Communauté.

Selon l'adage populaire: «c'est au pied du mur que l'on reconnaît le maçon», votre budget 1992 devra dégager les moyens financiers nécessaires pour transformer vos belles et bonnes intentions en réalités tangibles. Tel est le défi. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cheron.

M. Cheron. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, «On ne change pas une équipe qui perd»: telle est sans doute la philosophie directrice de ce nouvel Exécutif communautaire, soutenu par le parti socialiste et le parti social-chrétien, qui nous demande aujourd'hui de lui accorder une confiance que l'électeur ne lui a pas massivement donnée le 24 novembre dernier.

Car enfin, le principal enseignement du dernier scrutin était sans conteste la rupture de communication intervenue entre la société civile et le monde politique. Le citoyen a exprimé, le 24 novembre, son impatience face à l'absence de réponse claire à des problèmes concrets, face à la course au consensus mou. Le constat est amer: écoles en crise d'identité, jeunes en rupture de projets, hôpitaux déshumanisés, personnes âgées qui, perdant pied dans la vie quotidienne, développent des psychoses d'anxiété, voire une obsession sécuritaire, problèmes posés au cœur même de toutes les exclusions par les absences de gestion des problèmes de l'immigration. Il n'y a pas de véritable politique d'intégration via la formation, la culture ou l'éducation permanente.

La campagne électorale n'a pas permis de rétablir la ligne. Au public qui «zappait», on a offert le discours du gestionnaire d'élite, faisant des passes savantes avec le pourcentage du PNB, le solde net à financer, le décloisonnement, l'Établissement, la troisième phase, la fusion, la défusion, bref, la confusion.

Giflés par les profs et par les victimes d'une «politique de retour du cœur et de cœur aux chiffres», les partis au pouvoir ont ainsi décroché un zéro pointé pour la pédagogie. A force de planer dans l'Olympe, à force de hurler contre un adversaire, «le Flamand», ils ont complètement oublié que les électeurs espéraient à tout autre chose: des réponses à leurs attentes.

Après tout, on leur avait déjà joué la même pièce et le Roi était nu, car la dernière «grande avancée fédéraliste» du PS et du PSC n'avait-elle pas été la communautarisation de l'enseignement? Un enseignement enfin géré par des francophones, pour des francophones. C'est fort bien, mais en mélangeant les objectifs et les moyens, ces deux partis avaient réussi très rapidement, au travers d'une loi de financement catastrophique, à réaliser un superbe «cafouillage fédéraliste». Faut-il redire ici les colères enseignantes, la rage des personnels des métiers du cœur, le désarroi des exclus? Si les électeurs francophones ont fait monter la séve Ecolo, ce n'est évidemment pas pour faire descendre la politique au niveau des pâquerettes, mais pour exiger une autre manière de faire de la

politique; c'est pour opposer à un retour du cœur qui n'a battu qu'en sourdine, une entrée en force de tout le secteur social et culturel qui propulse sur la scène, au-delà des enjeux visibles qui sont décrochés du quotidien, de véritables débats de société dans toute leur complexité qui dérange. C'était cela les appels du 24 novembre!

Et que voit-on aujourd'hui? Une longue et ennuyeuse litanie présentée par le ministre-président Bernard Anselme comme un programme de législation. Alors que la population attendait des lignes directrices claires prouvant que les partis avaient compris le sens du scrutin, on est immédiatement retombé dans un ron-ron mortel et ennuyeux. Faut-il donc croire que le message n'a pas été entendu et que les choses vont ainsi pouvoir calmement retrouver leur cours? Ou bien, plus cyniquement, l'ultra-régionaliste ministre-président a-t-il décidé d'appliquer une politique qui vise à exécuter en douceur une Communauté française abhorrée, quitte à jouer avec les hommes et les femmes dont le bien-être dépend de cette institution? Car enfin, la laborieuse litanie d'avant-hier du champion de la Wallonie qui gagne ressemblait à une maladroite tentative de prouver un attachement inexistant à une institution menacée, à une institution dont les fondations prennent eau de toutes parts. Je vous invite à cet égard à relire le rapport de la Cour des comptes.

Qui donc pourrait croire à ce simple ravalement de façade qui nous est soumis, alors qu'il faudrait une politique d'urgence et des moyens, lesquels font cruellement défaut? Les vraies urgences concernent toutes les exclusions, leurs causes et leurs conséquences, les questions liées à l'immigration, à la montée de l'extrême droite, au déficit démocratique.

Elles nécessitent des réponses concrètes au niveau des compétences exercées en Communauté française: l'enseignement, la formation, la culture, l'éducation permanente, bref, «les métiers du cœur». Les causes profondes de la montée en force de l'extrême droite sont avant tout sociales et culturelles. Elles résident dans la paupérisation croissante, tant sur le plan matériel que culturel, d'un nombre grandissant de personnes face à l'argent arrovant, mais aussi dans la promiscuité des communautés défavorisées confinées dans des logements pourris, des quartiers «poubelles» livrés à la spéculation immobilière. Mais aussi dans l'échec du système scolaire, pierre angulaire de ce mythe de l'égalité des chances que Jacques Liesenborgs a fort opportunément dénoncé devant l'opposition libérale.

Il apparaît à de plus en plus de gens que les règles du jeu en société sont à tout le moins truquées. Ceux-là saisissent aujourd'hui le fossé qui sépare le discours politique des nécessités posées comme incontournables, de la gestion. La percée électorale de l'extrême droite est moins le fruit de la montée en force de l'individualisme que la perte absolue d'un projet collectif durable, celui-là même qui vous fait cruellement défaut, monsieur le ministre-président. La seule manière de se battre contre l'extrême droite, c'est de reconnaître les situations sociales et culturelles qui permettent son développement et de les combattre en leur donnant des réponses qui mettent en lumière les véritables responsabilités, celles qui auraient dû imprégner la déclaration de l'Exécutif. Ce sont ces axes centraux qu'Ecolo aurait souhaité porter dans une véritable politique novatrice en Communauté française. Mais voilà, Ecolo a été ignoré lors des négociations. Ce n'est pas grave en soi, mais ce qui est plus important, c'est qu'en parallèle le PS et le PSC ont ignoré les messages clairement exprimés par la population.

En outre, les quelques accents nouveaux ou les éternels points positifs qui nous ont été présentés reposent

en réalité sur la principale hypothèque de l'accord, le financement. Les grands présents de l'accord PS-PSC sont en réalité les grands absents. Ce sont les moyens d'un véritable refinancement de la Communauté française qui constitue le préalable indispensable. En lieu et place, on trouve une politique de « trucs et de ficelles ». Serait-ce, monsieur le ministre-président, un héritage inconscient, voire récurrent du vieil Etat unitaire ? Des trucs et ficelles, disais-je, au travers de l'utilisation d'une quincaillerie institutionnelle exemplaire — celle que l'opinion a condamnée —, qui consiste à contourner la loi en faisant glisser les compétences de la Communauté française vers la Région wallonne, via non plus seulement l'« excellent » Etablissement, haut placé dans le hit-parade des horreurs institutionnelles, mais au travers d'un nouveau « bidule », à la base juridique incertaine et à la capacité de dérive régionaliste trop certaine.

Monsieur le ministre-président, dès l'annonce de l'accord entre le PS et le PSC, Ecolo avait dénoncé le fait que vous n'aviez pas les moyens d'une politique. Aujourd'hui, la lecture de la déclaration de votre Exécutif confirme en outre que vous n'avez pas non plus de politique. Car comment caractériser autrement ce catalogue scolaire de bonnes intentions saupoudré, et dont ne jaillit aucune ligne directrice tendant à répondre aux urgences clamées par le corps social ? Il ne s'agit pas seulement d'une question de style, le texte complet de l'accord le prouve à suffisance. La Communauté, pour retrouver une crédibilité qu'elle n'a plus guère, se doit de disposer de moyens. La présence au sein de l'Exécutif de deux membres réputés favorables au tout à la Région soulève la question de leur combativité si devait se réaliser le scénario catastrophe d'un blocage au chapitre du refinancement.

Car alors, comment respecter, par exemple, ce qui apparaît comme un point positif dans l'accord, à savoir le soutien au secteur non marchand et associatif ? Comment appliquer cette partie du texte, selon laquelle « les subventions devront tenir compte de l'indexation et de la programmation sociale, qu'elles devront être payées régulièrement et, si possible, de façon prévisionnelle » ?

Comment assurer au travers de ces associations ou institutions, sans refinancement global, le financement des homes d'hébergement pour personnes handicapées, les ateliers protégés, les services d'aides familiales et d'aides seniors, les services de soins coordonnés à domicile ?

Plus largement, comment assurer la survie durable de la Communauté française, reconnaître et rencontrer les enjeux cruciaux qui y sont apparus ?

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, monsieur le ministre-président, nous ne pourrions accorder notre confiance ni à votre politique, ni à votre Exécutif. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour permettre la mise sur pied des commissions permanentes.

La séance reprendra à 20 heures.

— *La séance est suspendue à 19 h 30.*

Elle est reprise à 20 h 05.

Mme la Présidente. — La séance est reprise. Nous poursuivons la discussion de la déclaration de l'Exécutif.

La parole est à M. Léonard.

M. Léonard. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, dans quelques

semaines, chacun de nous, en commission, aura l'occasion de mesurer l'adéquation entre les intentions et les projets ou propositions de concrétisation. Une autre négociation aura, je l'espère, permis de lever le voile qui couvre aujourd'hui nos futurs travaux budgétaires.

Il me paraît cependant qu'il serait anormal, puisqu'il est privilégié dans la déclaration, de ne pas consacrer, dès aujourd'hui, quelques instants à l'enseignement fondamental.

Je voudrais dans mon intervention, volontairement brève et limitée, me livrer à trois commentaires, me réservant dans les jours qui viennent de faire une analyse plus complète.

(*M. Taminiaux remplace Mme Corbisier au fauteuil présidentiel*)

D'abord, si la prise de conscience de l'importance de l'échec scolaire et du rôle déterminant de son caractère répétitif dans l'exclusion sociale ne date pas d'aujourd'hui, il faut se réjouir de ce qu'enfin la logique préside à la lutte contre l'échec.

Attaquer l'échec scolaire trop tard et de manière ponctuelle a trop souvent été la démarche suivie. La déclaration, en privilégiant l'enseignement fondamental, et plus particulièrement le niveau 5 ans à 8 ans, reconnaît enfin la nécessaire priorité à accorder aux apprentissages de base. Cependant, la scolarisation précoce des enfants et le fait que l'école gardienne d'hier fait place aujourd'hui à l'enseignement maternel avec ses programmes et ses objectifs, doivent également nous inciter à un maximum de sollicitude éducative pour les enfants qui fréquentent nos structures d'accueil de la petite enfance et nos premières classes maternelles. Ce n'est qu'en allant au-devant des premiers signes d'échec et en intervenant dès que les clignotants se mettent au rouge que nous parviendrons, à terme, à diminuer de manière significative l'échec scolaire.

Si nous sommes d'accord qu'en ce domaine mieux vaut prévenir que guérir, c'est donc surtout dès le plus jeune âge qu'il faut intervenir.

Ensuite, il n'est que logique également, dans le cadre d'une pédagogie de la réussite, que la reconnaissance du respect des différences et des rythmes d'apprentissage des enfants soit voulue.

L'étalement de l'acquisition des « savoir » et des « savoir-faire » sur des cycles est une étape importante dans la prise en compte de chaque enfant tel qu'il est, et non de l'enfant tel que, nous, adultes, voudrions qu'il soit.

Cette avancée dans la personnalisation des apprentissages doit s'assortir d'une modification des rythmes scolaires prévue dans l'accord.

En ce domaine incluant la restructuration des séquences annuelles, hebdomadaires voire journalières des cours, des consultations sont déjà en cours. Il conviendra d'être attentif à deux éléments.

Le premier touche aux contenus du fondamental. On ne peut ignorer plus longtemps que la société a transféré vers l'école une part importante de ses problèmes. Permettez-moi quelques exemples.

Les enfants ne connaissent plus le théâtre et les musées : l'école se préoccupe donc d'éducation artistique.

Il y a trop d'accidents de circulation: l'école dispensera un cours de sécurité routière.

Les enfants sont les principales victimes des accidents domestiques: l'école développera des démarches de prévention.

En ce qui concerne la drogue, le tabac, l'alcool: l'école luttera contre les assuétudes.

Pour l'éducation sexuelle et affective, une deuxième langue, l'informatique: l'école trouvera une place dans sa grille horaire.

Inutile tout cela? Sûrement pas.

Accessoires, les campagnes de solidarité, les cérémonies du souvenir, le sport scolaire, les classes de dépaysement, les visites pédagogiques, les échanges interscolaires, l'épargne? Je ne le pense pas.

Mais il n'y a pas de miracle. Il y a quelques dizaines d'années, un enfant bénéficiait de 8 000 heures pour faire ses six années primaires, aujourd'hui, il en reste moins de 5 500.

Alors, ou bien simultanément à la structure en cycles et à la modification des rythmes, nous effectuerons un tri dans les matières en établissant impérativement des programmes de base conformes aux vrais objectifs de l'école fondamentale ou bien la quantité primera toujours la qualité, et l'échec restera important.

Le deuxième élément en matière de modification des rythmes interpelle les municipalistes nombreux dans cette assemblée!

Changer les périodes de scolarité engendrera la nécessaire mise en place, à des époques et des moments aujourd'hui inhabituels, de structures d'accueil et d'animation dont il ne conviendrait pas d'en faire supporter entièrement l'entendence et le coût aux pouvoirs locaux.

Dans ce domaine comme dans d'autres cités ou non dans l'accord, le partenariat négocié sur base de projets volontaires et régulièrement évalués est un gage de succès.

Enfin, dans la foulée du partenariat que je viens d'évoquer et pour terminer, je formulerai une brève interrogation sur la décentralisation et sur l'autonomie.

Les diverses déclarations entendues, les projets en cours et les multiples mémorandums s'inscrivent nettement dans une logique de décentralisation avec la volonté de rapprocher les décisions des citoyens acteurs et utilisateurs. L'autonomie communale est confirmée comme base même de notre système démocratique.

Mais je n'oublie pas qu'à plusieurs reprises, dans le passé, la décentralisation a engendré des tâches administratives supplémentaires, de nouveaux niveaux de contrôle et une augmentation des relais obligés. L'autonomie que chacun dit défendre s'est souvent vue grignotée par des réglementations cumulatives édictées par des pouvoirs différents, parfois discutables en termes de droit, comme les circulaires par exemple.

Je me force à croire que ce fut souvent le fruit de la perversion banale d'une volonté généreuse, mais je ne peux m'empêcher de penser qu'il faudra être particulièrement attentif pour éviter que dynamisme, partenariat et responsabilité ne se trouvent noyés sous les tonnes de papier, les heures de réunions et les contrôles multiples et tatillons.

Globalement et plus particulièrement dans les domaines que je viens de commenter, je découvre, au-delà des mots et des intentions, des projets réalisables qui

s'inscrivent dans une politique de lutte contre l'échec scolaire faite de réalisme et de logique.

Je perçois également le souci réel de retrouver la confiance mutuelle entre partenaires de l'éducation sur base de contrats clairs et précis.

C'est parce que l'Exécutif a choisi la bonne voie pour le fondamental que je m'engagerai avec optimisme sur le chemin qu'il a tracé et balisé. Les objectifs existent. Ils apparaissent réalistes et ils n'ont pas la prétention de tout régler en une fois.

Dès lors, en évitant ornières et cailloux, sans précipitation ni attermoissements, nous nous devons, je crois, d'avancer d'un pas résolu et décidé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bertouille.

M. Bertouille. — Monsieur le Président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai écouté avec une certaine déception, madame et monsieur les ministres, la lecture rapide des 23 pages de la déclaration de politique communautaire, lecture que nous a faite il y a deux jours le ministre-président, momentanément absent.

Après avoir relu les notes que j'ai prises en écoutant le ministre-président, je vous réitère cette déception. Il n'y a, dans votre déclaration de politique communautaire, aucune indication précise de la politique que vous comptez mener dans toute une série de matières, au cours de cette législature. Bien au contraire, il me semble qu'avec une volonté nettement délibérée, l'Exécutif répète toujours les mêmes phrases et les mêmes bonnes intentions.

Nous retrouvons la série impressionnante des mots se terminant par «tion» que l'on retrouve dans le riche vocabulaire de la langue française. Je les cite, dans le désordre sans doute: coordination, évaluation, rationalisation, attention, prévention et à de très nombreuses reprises, le mot «concertation».

Bien entendu, ce sont des choses qu'il faut faire mais devant nous, c'est incontestablement l'orientation d'une politique nouvelle de la Communauté française que nous aurions souhaité voir évoquée par le ministre-président. Nous aurons, certes, l'occasion, et ce sera indispensable, de revenir sur le copieux document que constitue votre accord d'Exécutif lorsque nous examinerons votre budget. Aujourd'hui, je ne dispose hélas, que d'un temps de parole trop limité pour pouvoir exprimer à cette tribune un certain nombre d'inquiétudes et formuler un certain nombre de remarques mais aussi, car je pense que c'est le rôle de l'opposition, vous adresser un certain nombre de propositions et formuler certaines pistes qui pourraient être suivies.

Parlons tout d'abord de l'éducation à la santé. Elle est particulièrement importante et elle vous concerne, madame le ministre. Elle concerne également les enfants, les personnes âgées et handicapées, la population dans sa totalité. J'ai été déçu en écoutant la déclaration relative à l'éducation à la santé parce que nulle part, je n'ai entendu évoquer les noms des professionnels de la santé.

Pour ma part, j'estime que l'éducation à la santé n'attendra jamais ses objectifs si, en dehors de tout ce qui doit être fait à l'école et dans la famille, elle n'est prise en main par les professionnels de la santé. Je songe ici aux médecins généralistes, aux pharmaciens et à l'ensemble des travailleurs de la santé que sont les paramédicaux qui, chaque jour, sont au contact de la population qui doit être éduquée dans le domaine de la santé.

J'espère, madame le ministre, et c'est le président de la commission de la Santé de votre Conseil qui vous le dit, que nous aurons l'occasion d'affiner la politique que vous voulez mener en matière d'éducation à la santé et que vous accepterez de considérer que le médecin de famille est incontestablement, dans le domaine de l'éducation à la santé, celui qui joue le rôle le plus important.

En effet, le médecin généraliste connaît bien ses patients et c'est lui qui, à mon avis, doit être le moteur de cette politique d'éducation à la santé.

J'ai également été frappé par les résultats d'un colloque qui s'est tenu récemment à Strasbourg et qui était consacré à l'éducation à la santé en officine. Il est vrai que le pharmacien peut, lui aussi, et lui surtout, jouer un rôle en matière d'éducation à la santé, grâce à sa formation universitaire pluri-disciplinaire et à son contact personnel avec le patient. Le pharmacien est plus qu'un éducateur pour la santé. C'est un véritable conseiller.

Le domaine spécifique du pharmacien au niveau de l'éducation à la santé est incontestablement le bon usage des médicaments. Il fournit des conseils gratuits tant pour les médicaments servant à l'automédication que pour ceux qui sont soumis à une prescription.

J'espère, madame le ministre, que vous ne l'oublierez pas dans le cadre de la politique de l'éducation à la santé que vous aurez à nous proposer, mais on ne nous en parle pas dans l'accord de l'Exécutif.

J'en arrive maintenant au problème des drogues et à l'abus des stupéfiants.

Les drogues constituent incontestablement un problème qui est et qui reste d'actualité depuis déjà bon nombre d'années. Nous savons tous que la toxicomanie a des conséquences très importantes tant sur le plan personnel que social. Il ne laisse indifférents ni la population ni les responsables de la sécurité, ni les responsables politiques.

Il faut surtout, en ce qui concerne le problème de la drogue, donner des informations de base sur ce problème et placer le phénomène de la toxicomanie dans un cadre social étendu.

On a cru pendant un certain temps que le problème de la drogue se limitait au domaine pénal mais nous savons tous aujourd'hui qu'il le dépasse largement. En effet, toute consommation de produits qui tombent sous la définition de drogue n'est pas passible d'une peine. Je prends deux exemples: la consommation excessive d'alcool, d'abord, l'usage improprie des médicaments, ensuite.

Je ne parlerai donc pas de l'aspect répressif de la lutte contre la drogue qui ne relève d'ailleurs pas de votre compétence mais de celle du ministre de la Justice et des parquets. Mais il n'en reste pas moins vrai que nous devons, dans la lutte contre les drogues illégales, associer tous les acteurs qui peuvent permettre d'atteindre l'objectif que nous souhaitons, c'est-à-dire la réduction de l'usage des drogues, voire même leur disparition.

Il faut donc, au niveau de notre Communauté, envisager des mesures dans un cadre global qui doit tout à la fois tenir compte des aspects pédagogiques, sociaux, médicaux, préventifs, répressifs et internationaux du problème.

J'ai été frappé, madame le ministre, par la qualité du dossier de base destiné aux services de police en matière de drogues, qui a été réalisé à l'initiative de l'actuel

ministre de l'Intérieur avec la collaboration du président du Conseil supérieur de prévention de la criminalité.

Il sera donc indispensable, dans le cadre de la politique que vous voudrez mener dans la lutte contre les drogues, que nous ayons au sein de la commission des Affaires sociales et de la Santé un large débat et qu'un inventaire puisse être fait de ce qui existe et de ce que la Communauté peut faire pour lutter contre le fléau de l'abus des stupéfiants. Nous aurons aussi à tenir compte de ce qui se fait dans les pays voisins parce que les drogues n'ont pas de frontières et, à ce sujet, le rapport de la commission de la Jeunesse, de la Culture, de l'Éducation, des Médias et des Sports du Parlement européen du 28 novembre 1991 — c'est un rapport tout à fait récent — constituera pour vous et pour nous une source précieuse de renseignements car nous savons que, pour lutter contre les drogues, il faut, bien entendu, investir dans le domaine de l'éducation et aussi pratiquer une politique de réinsertion sociale.

Quelques mots des droits de l'enfant: vous avez, madame le ministre des Affaires sociales, dans une interview accordée à un journal important de la capitale, le 16 janvier dernier, déclaré que: «Enfants, vieux, handicapés,» — c'était le titre de l'article — «la demande est partout criante». Vous avez raison.

Je me permets cependant d'insister auprès de vous pour que vous réserviez une place toute particulière au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Cette convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à New York le 20 novembre 1989 et la Belgique a mis deux ans pour approuver cette convention, puisqu'elle ne l'a été que par la loi du 25 novembre 1991; la loi de ratification vient d'ailleurs d'être publiée au *Moniteur belge*, il y a quelques jours, le 17 janvier 1992.

Il reste beaucoup à faire au niveau de notre Communauté pour respecter cette convention.

Je vous invite, madame le ministre, à prendre connaissance de deux rapports importants dont nous aurons l'occasion de débattre au sein de la commission des Affaires sociales. Cet examen est tout à fait indispensable pour déterminer la politique que nous souhaitons mener en Communauté française en ce qui concerne l'exécution de cette convention.

Il s'agit, tout d'abord, d'un rapport qui vient d'être rédigé par les Communautés européennes, qui a été publié le 11 novembre 1991 et qui traite des problèmes des enfants dans la Communauté européenne. C'est un premier rapport important dont nous devons discuter avec vous.

Il faudra ensuite examiner un second rapport qui émane de l'Unicef, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfant, et qui traite de la situation des enfants dans le monde en 1992.

Il y a incontestablement des objectifs à atteindre. Cette liste d'objectifs — fixés pour l'an 2000 — a été adoptée par le Sommet mondial pour les enfants en présence de nos souverains, sommet mondial qui s'est tenu le 30 septembre 1990 à New York.

Nous devons donc maintenant faire l'inventaire des responsabilités qui sont les vôtres mais qui sont aussi celles du législateur communautaire pour que cette convention relative aux droits de l'enfant soit véritablement respectée.

À ce sujet, la déclaration du ministre-président me semble comporter de louables intentions, mais c'est à

l'exécution du respect de la convention que nous devons nous attacher par priorité.

Quelques mots de l'enfance maltraitée : 10 000 enfants sont encore actuellement maltraités dans notre pays.

Nous sommes tous très tristes et nous nous sentons dépourvus de moyens lorsque les médias portent à notre connaissance, hélas beaucoup trop souvent, des problèmes liés à l'enfance maltraitées. Nous devons donc en cette matière, en dehors de tout ce qu'a réalisé l'ONE — fort bien d'ailleurs —, adopter une nouvelle approche de l'enfance maltraitée.

Notre Communauté a dans sa responsabilité de redéfinir les missions et les compétences de chaque collectivité en matière de lutte contre les mauvais traitements.

Dans le cadre de la réforme administrative qui est intervenue dans leur pays — qui nous est cher —, nos voisins français ont adopté une législation nouvelle qui précise les actions qui doivent être menées grâce à l'information et à la sensibilisation de la population.

Il faut non seulement informer et sensibiliser, mais aussi recueillir de manière permanente les informations relatives aux mauvais traitements, et ce en coordination avec tous les partenaires, et assurer la protection des mineurs en étroite collaboration avec les institutions qui ont été mises en place, notamment dans le cadre des conseils de la jeunesse.

A ce sujet, je regrette d'ailleurs que l'Exécutif qui vient de céder la place ait beaucoup trop politisé la mise en place des conseils de la jeunesse, ne respectant pas le pluralisme qui les caractérisait dans le passé.

Enfance en danger, jeunes perdus, handicapés, adultes en insertion, personnes âgées : pour toutes ces catégories de nos concitoyens qui traversent des périodes difficiles, nous devons participer à l'effort de solidarité et consacrer — vous avez eu raison de le dire — une part plus importante de notre budget à l'action sociale et à la prévention.

J'en viens maintenant au troisième âge : les compétences de la Communauté sont — et vous le savez — importantes à l'égard du troisième âge. Je lisais dernièrement, dans une revue consacrée à la politique de la vie, de la santé et de l'environnement, un article précisant que, pour la première fois dans l'histoire du monde, en l'an 2020 — ce n'est pas tellement loin — la France, tout comme d'autres pays européens, comme le nôtre, comme notre Communauté, comptera plus de grands-parents que de petits-enfants. Pour certains, c'est un peu le monde à l'envers, et des experts commencent à se demander si cette société vieillissante n'est pas condamnée à se refermer sur elle-même. Il faut donc, pour ces grands-parents particulièrement nombreux, que la Communauté assume ses responsabilités en les maintenant le plus longtemps possible dans leur milieu de vie habituel, en favorisant autant que faire se peut le maintien des personnes âgées à domicile. Pour cela, il faut intensifier la coordination des soins à domicile — j'avais pu, lorsque j'étais ministre de la Santé, mener à bien un certain nombre d'expériences. Le ministre Piqué a fait voter ensuite un décret au sujet de la coordination des soins à domicile, et le ministre Guillaume a poursuivi cette politique — en utilisant au maximum les institutions et les structures qui existent, notamment les CPAS, et en accordant une très grande confiance aux professionnels de la santé, j'y insiste encore. Je reviens toujours sur le rôle important de ces professionnels de la santé. Je pense, en effet, que, pour la coordination des soins à domicile, le rôle des médecins généralistes, des infirmières, des kinésithérapeutes indépendants, de

tous les paramédicaux et aussi, bien entendu, des services d'aides familiales est absolument indispensable.

Nous devons donc tenir compte de ce vieillissement de la population, qui est un grand bien en soi, et veiller aussi à ce que notre Communauté puisse compter sur suffisamment de lits en maison de repos et en maison de repos et de soins. La fermeture d'un certain nombre de lits d'hôpitaux a d'ailleurs permis de créer un nombre important de lits de soins dans les maisons de repos. Je pense que cette politique doit être poursuivie. Lorsque les personnes âgées ne peuvent être maintenues à domicile, elles doivent trouver dans les maisons de repos les services nécessaires pour leur assurer les soins indispensables, qui ne sont pas nécessairement des soins hospitaliers.

Je dirai maintenant quelques mots des CPAS.

Madame le ministre, vous héritez, tout au moins en partie, de la tutelle sur les CPAS. Bien entendu, vous ne pourrez l'exercer que dans le cadre de cette construction hybride que constitue « l'Établissement », que tout le monde ne connaît pas encore fort bien et certainement pas la population. Rappelons l'obligation pour l'Exécutif de la Communauté française, de se concerter avec la Région wallonne pour l'exercice de la tutelle sur les CPAS. Bien entendu, cette tutelle, vous ne pourrez l'exercer que dans le cadre d'une loi qui reste une loi fondamentale et de compétence nationale, c'est-à-dire que seul le législateur peut modifier la loi de 1976 organique des CPAS.

Tout cela va demander à notre Communauté une réflexion approfondie et nécessitera certainement des prises de position de sa part dans les mois et les années à venir. Il n'est pas sain d'avoir ainsi l'exercice d'une tutelle sur la base d'une loi qui ne peut être modifiée que par le législateur national, et une tutelle qui ne peut être exercée que dans le cadre d'une concertation avec la Région wallonne. La simplification des institutions, hélas, n'est pas une réalité dans notre pays. Aujourd'hui, madame le ministre, les CPAS sont conscients que, depuis plusieurs années, et malgré le fait qu'en 1976 nous ayons tous voté dans l'enthousiasme — ceux qui étaient là à l'époque s'en souviendront, et j'y étais — cette loi consacrant le droit à l'aide sociale, les moyens mis à leur disposition diminuent.

A l'invitation de l'Union des Villes et Communes belges, la plupart de nos CPAS ont voté une résolution sur laquelle je me permets d'attirer votre attention parce qu'elle concerne plusieurs points qui relèvent de vos compétences. Vous accepterez certainement d'être le porteur de parole des CPAS dont vous êtes le tuteur pour faire aboutir ces légitimes revendications.

Vous le savez, madame le ministre, seul le CPAS est à même de garantir la confidentialité absolue, l'impartialité et la non-politisation dans une matière aussi délicate que l'aide sociale.

Je ne prendrai pas le temps de cette assemblée en vous donnant connaissance des résolutions votées par la plupart des CPAS, à l'invitation de l'Union des Villes et Communes belges. Mais en tout cas, je souhaite que vous examiniez point par point les dix revendications de nos CPAS et que vous veniez vous expliquer, au sein de notre commission des Affaires sociales, sur la suite que vous comptez y donner pour que ces institutions, mises en place il y a maintenant plus de quinze ans, puissent poursuivre leur mission au profit des plus défavorisés.

Je regrette encore l'absence de M. le ministre-président.

M. Monfils. — Il doit être à Namur !

M. Bertouille. — Oui, sans doute ...

Je souhaite maintenant dire quelques mots de la culture. C'est le ministre-président qui est responsable de ce secteur. A ma grande stupefaction, il a déclaré qu'il allait accorder une priorité à la lecture publique, tellement malmenée par son prédécesseur. Il ne pouvait pas formuler une critique plus fondamentale à l'égard de la politique menée dans le domaine de la lecture publique, par l'Exécutif précédent. Dans le feuillet d'ajustement qui n'a pas encore été voté mais que nous avons reçu, les subventions à la lecture publique, aux bibliothèques publiques, sont réduites de quelque 480 millions à 420 millions. Ceci représente une ponction de l'ordre de 15 p.c. en une seule année sur la lecture publique. Je suis donc de l'avis du ministre-président: il faut développer l'organisation du service public de la lecture. Il faut permettre aux sept bibliothèques principales de la Communauté française — à celle de Tournai, bien entendu, mais aussi aux autres — de rester ouvertes le nombre d'heures nécessaire pour que chacun puisse s'y rendre et emprunter les livres indispensables à son épanouissement culturel. Il faut continuer à développer le programme de promotion des Lettres de la Communauté française, et notamment en milieu scolaire. S'il emprunte cette voie, le ministre-président sera certainement suivi par le groupe PRL.

Je pense que le ministre précédent de la Culture n'a pas fait que des choses mauvaises. Je tiens à l'encourager à poursuivre les projets de contrats de son prédécesseur.

M. Monfils. — Monsieur le Président, pourrait-on demander au ministre-président d'être présent pour écouter les parlementaires? Il semble prendre de très mauvaises habitudes. Son prédécesseur n'agissait pas de la sorte. Nos débats ne durent que quelques heures. Ce n'est pas si désagréable.

Nos collègues ont un talent oratoire suffisant pour intéresser le ministre-président. Il devra répondre tout à l'heure. Que répondra-t-il à M. Bertouille?

Il ne l'a pas entendu. Je trouve son absence extrêmement regrettable. Je souhaite, par conséquent, qu'on aille le «querir» selon le langage réglementaire. C'est la moindre des choses que M. Anselme soit présent à son banc. D'ailleurs, galanterie oblige, Mme De Galan est présente. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — Monsieur Monfils, je tiens à vous informer que nous avons fait chercher le ministre-président.

Monsieur Bertouille, poursuivez votre intervention, je vous prie.

M. Bertouille. — Monsieur le Président, je vais retarder de quelques instants mon intervention relative à la culture et je vais aborder la partie consacrée à l'enseignement. J'ai encore un peu de chance, puisqu'il reste un des deux ministres de l'Enseignement à son banc! Il fut un temps où dans notre Communauté, il n'y avait qu'un seul ministre pour exercer la responsabilité de l'enseignement. Pourriez-vous faire chercher l'autre ministre de l'Enseignement qui, lui aussi, a disparu? ...

M. le Président. — C'est fait. Je vous demande de poursuivre, monsieur Bertouille.

M. Bertouille. — Je voudrais rapidement évoquer quelques problèmes relatifs à l'enseignement. Je me tourne donc vers M. Lebrun, seul ministre actuellement

présent. M. Di Rupo est sans doute parti à la recherche du ministre-président.

Je suis, monsieur le ministre de l'Enseignement, d'accord sur les intentions de l'Exécutif qui précisent qu'il faut rendre confiance au monde de l'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement de la Communauté, il est indispensable de revoir les statuts des enseignants. En effet, il est tout à fait intolérable qu'en Communauté française, certains enseignants doivent attendre 13, 14, 15 ou 16 ans avant de pouvoir bénéficier d'une nomination à titre définitif, de jouir d'une certaine sécurité et d'une stabilité. Ce statut est trop rigide. Il doit donc être revu. La grosse difficulté sera certainement engendrée par le frein que placeront vraisemblablement les organisations syndicales qui, et on les comprend, tiennent à ce statut.

Il n'y a pas que les enseignants de la Communauté française; il y a également tout le personnel de l'enseignement subventionné. Vous avez, monsieur Lebrun, la lourde tâche de pouvoir enfin faire aboutir ce projet de statut de l'enseignement subventionné qui est sur le métier depuis bientôt dix ans. En effet, un premier projet avait déjà été élaboré en 1984. Je pense également que, comme vous l'annoncez, il est nécessaire de faire aboutir un statut-cadre pour le personnel de l'enseignement subventionné officiel, statut-cadre qui devra tenir compte de l'autonomie communale.

Elle est une réalité. Le pouvoir communal ne peut pas perdre une partie de ses prérogatives. Mais afin de protéger ce personnel enseignant communal, il serait nécessaire de disposer d'un statut-cadre.

Les statuts, même modifiés, ne feront cependant pas le bonheur de ceux auxquels ils s'appliqueront car ces derniers demandent autre chose, et il faut agir vite, avec le souci d'améliorer la qualité de notre enseignement. Je pense que les enseignants souhaitent surtout que les pouvoirs prennent certaines mesures afin de faire échec à l'échec et d'essayer d'améliorer encore un enseignement qui n'est pas aussi mauvais que certains le prétendent. Nous avons souvent été cités en exemple. Notre enseignement fondamental est de qualité.

(M. Di Rupo, ministre de l'Education, entre dans l'hémicycle)

Je salue avec plaisir le retour de M. Di Rupo parmi nous.

Je suis tout à fait convaincu que, dans le domaine de l'enseignement fondamental, il faut aller à l'essentiel. Les matières les plus importantes doivent être favorisées. Par ailleurs, la pratique des sports à l'école ne doit pas être oubliée. Au niveau du secondaire, vous devrez, en outre, poursuivre cette indispensable remise en place d'un enseignement de qualité.

Je voudrais attirer l'attention du ministre Lebrun sur le problème de l'enseignement supérieur de type long et de type court au sujet duquel un Livre blanc a été publié l'an dernier. Vous aurez certainement reçu ce Livre blanc de l'enseignement supérieur non universitaire. Dans le cadre de cet enseignement, il est indispensable que le ministre accorde une grande attention à ce Livre blanc qui dénonce certaines situations qu'il convient de corriger. Je pense que l'enseignement supérieur non universitaire est important également dans le cadre du suivi de la réforme du statut des agents de la fonction publique. Le niveau 2 plus, annoncé par le ministre de la Fonction publique, s'adressera à ceux qui auront accompli des études supérieures non universitaires à l'issue de l'enseigne-

ment secondaire. Je pense aux secrétaires de direction, à tous les diplômés — en sciences juridiques, en langues, etc. Cette formation connaît actuellement un grand succès auprès de nos jeunes. Il faut éviter d'assurer des formations qui ne sont pas porteuses d'avenir. Dès lors, une grande sélection s'imposera. Il conviendra également d'éviter des formations qui sont à la fois assurées par l'université et par l'enseignement supérieur non universitaire.

Je pense notamment à la kinésithérapie. Des kinésithérapeutes sont effectivement formés dans l'enseignement universitaire. La plupart d'entre eux ont du travail. Il s'agit donc d'une formation conduisant incontestablement à une occupation. Mais de nombreux étudiants suivant le graduat en kinésithérapie n'exerceront jamais leur métier. Ces formations sont coûteuses et ne permettront finalement pas aux jeunes qui les auront suivies de trouver un travail correspondant aux études effectuées.

Il me paraît nécessaire, monsieur le ministre Lebrun, que vous vous penchiez sur ce dossier, dans le but aussi d'aboutir à une certaine rationalisation de ces formations.

Le problème des rythmes scolaires devra également trouver une solution. C'est un problème difficile, que les ministres de l'Éducation nationale ont essayé d'aborder dans chaque pays européen. Je vous encourage en tout cas à rechercher des solutions qui tiendront compte, en ce domaine, de la qualité de l'enseignement.

Le ministre-président n'étant toujours pas de retour parmi nous, je poursuis mon intervention relative à la culture.

Je confirme donc qu'à nos yeux, il faut développer l'organisation du service public de la lecture et permettre à nos bibliothèques publiques de rester ouvertes le soir ainsi que le samedi. Il faut, pour ce faire, pouvoir disposer d'un cadre suffisant de bibliothécaires diplômés et recevoir l'argent des subventions promises par la Communauté, qui les paie avec un retard insupportable. Il faut également continuer à développer le programme de promotion des lettres de la Communauté française, notamment en milieu scolaire.

Je souhaite aussi qu'au niveau de la Communauté — le message sera certainement transmis au ministre-président —, les projets préparés par son prédécesseur puissent aboutir, notamment dans le cadre de contrats de développement culturel à passer entre la Communauté française et certaines villes.

Dans le cadre de ces projets de contrats de développement, on peut incontestablement aider les artistes, valoriser les musées — et c'est nécessaire — par la création artistique locale et aider les créateurs locaux.

(M. Anselme, ministre-président, entre dans l'hémicycle)

Je vous remercie de venir nous rejoindre, monsieur le ministre-président. Vos collègues ont pris note des grandes lignes de mon intervention et je suis persuadé que vous répondrez à un certain nombre de pistes que j'ai évoquées à cette tribune.

On peut aussi remonter les jeunes, ce qui est important, en leur assurant une meilleure connaissance de l'ensemble des structures et des institutions communales, dans le cadre d'une collaboration entre la commune et la Communauté, afin de mieux comprendre les mécanismes de la cité et de les impliquer dans un réseau informatif, dans la réalisation d'outils informatifs, et de favoriser

finale l'intégration à la cité et à ses ressources pour cette double implication.

Il s'agit de projets préparés par votre prédécesseur, monsieur le ministre de la Culture. Je vous engage à les maintenir et à les faire aboutir. Dans cette perspective, vous bénéficierez incontestablement de notre appui.

J'aurais voulu évoquer d'autres problèmes, par exemple la synthèse du Livre blanc sur la condition physique des jeunes en Belgique. J'aurais aussi voulu parler de la réforme des académies et des dangers qu'elle présente. Dans le cadre de l'examen de votre budget, que vous nous annoncez pour dans quelques mois, nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions ainsi que sur l'indispensable nécessité d'assurer une circulation des biens culturels dans la perspective du marché unique.

(Mme Corbisier reprend la présidence du Conseil)

Vous savez que la Wallonie et la France ont de nombreux kilomètres de frontière en commun. Vous savez aussi combien il est difficile de faire circuler les biens culturels entre nos pays.

Il faudra que notre Communauté intervienne pour régler un certain nombre de problèmes en la matière.

Votre budget sera donc l'occasion pour nous d'en reparler et de voir si vos bonnes intentions d'aujourd'hui se réaliseront rapidement et si, en termes budgétaires — là se situe en effet le nœud de tous les problèmes — il vous sera possible d'entamer prochainement l'exécution de votre accord de politique communautaire.

Dans l'attente de votre budget, nous serons donc fort sceptiques au sujet de vos bonnes intentions et nous ne pouvons dès lors pas vous accorder dès à présent notre confiance. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

Mme la Présidente. — Je vous remercie, monsieur Bertoulle.

Nous accueillons à présent à la tribune M. Grimberghs qui prononce sa première intervention en tant que parlementaire.

M. Grimberghs. — Madame la Présidente, madame le ministre, messieurs les ministres, chers collègues, le programme présenté par le nouvel Exécutif rencontre un grand nombre de priorités que le PSC s'est fixé à l'occasion de son congrès d'avril 1991 sur le secteur non marchand.

En effet, comme nous le souhaitons, l'Exécutif s'engage à reconnaître la contribution quantitative et qualitative du secteur non marchand au bien-être social et culturel en soulignant l'importance du rôle associatif.

De la même façon, l'accord de majorité prévoit une plus grande transparence dans la distribution des subventions lesquelles devraient progressivement devenir des subventions prévisionnelles, intégrer l'indexation et la programmation sociale et être versées régulièrement dans les délais requis.

J'aborderai, dans un instant, le problème de la transparence dans la distribution des subventions, celui de la régularité du paiement de ces subventions et la question du nécessaire rattrapage qu'il convient d'accorder aux différents secteurs couverts par des législations décrétales.

En ce qui concerne particulièrement l'aide sociale et la santé, j'évoquerai la nécessaire collaboration entre les

différents niveaux de pouvoirs dans le domaine de l'aide sociale et de la santé.

En effet, on ne peut continuer de laisser croire que tout le refinancement du secteur non marchand passera par la Communauté française; si l'on veut vraiment inverser le cours des politiques en accordant, aujourd'hui, une réelle priorité au secteur non marchand, cela devra passer inévitablement par un refinancement des activités non marchandes à tous les niveaux de pouvoir.

J'aborderai, enfin, la situation de Bruxelles au sein de la Communauté française.

Je souhaiterais souligner que l'Exécutif s'engage à déposer de très nombreux décrets devant notre assemblée, et je m'en réjouis. Cependant, dans un certain nombre de cas, il confie la clarification de tel ou tel mécanisme de subside à la prise de réglementations, alors qu'à mon sens, il faut couvrir par décret tous les secteurs, le cas échéant, après une phase expérimentale.

Je veux donc souligner qu'il faut appliquer le principe inscrit dans nos législations et selon lequel il faut limiter l'utilisation des conventions à des phases expérimentales.

Je veux parler expressément de la loi du 6 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, laquelle prévoit, en ses articles 5, 10, 11 et 12, des principes qu'il me semble essentiel de garder en mémoire.

1° Aucune discrimination ne peut exister du fait de la mise à disposition d'infrastructures par l'autorité publique.

2° Il faut réglementer par décret tant l'agrément que l'octroi des subsides des organismes relevant de la politique culturelle.

3° Les subventions doivent être modulées sur le fonctionnement, le personnel et l'activité.

4° Les dérogations sont limitées aux subsides initiaux, pendant trois ans au plus, moyennant l'avis motivé d'un organisme consultatif.

Je pourrais également me référer à l'arrêté royal n° 5 du 18 avril 1967, relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions. Permettez-moi seulement de rappeler ici que l'article 114 de notre Constitution prévoit que: «Aucune gratification à la charge du trésor public ne peut être accordée qu'en vertu de la loi».

Ainsi, lorsque à la page 10 de l'accord de l'Exécutif, on prévoit la fixation de normes de calculs transparentes, en rapport avec la réalité des besoins et des coûts, sur base d'objectifs et de programmes sur lesquels s'engagent les associations, je crois qu'il faut souligner que cette programmation ne peut évidemment faire obstacle à la distribution équitale des subventions publiques dans le cadre de l'application normale des décrets.

Si l'on peut comprendre la volonté de l'Exécutif de voir mener des actions d'envergure sur des thèmes particuliers, il conviendrait, me semble-t-il, de demander aux conseils consultatifs de jouer un rôle déterminant en veillant à conjuguer et à concentrer les initiatives des associations reconnues dans la rencontre de telle ou telle problématique.

C'est d'ailleurs l'application d'une autre disposition de la loi du 16 juillet 1973, qui prévoit, en son chapitre III, la participation des organes consultatifs à l'élaboration de la politique culturelle.

On doit également être attentif, y compris dans la volonté, certes inattaquable de concentrer les moyens sur la lutte contre l'exclusion, à ne pas affaiblir les organismes d'éducation permanente qui, en application du décret d'avril 1976, doivent veiller au développement d'une citoyenneté responsable.

De même, en ce qui concerne la politique de la jeunesse, on a pu constater un glissement des subventions ordinaires vers des politiques de subventionnements extraordinaires.

Il me semble essentiel de maintenir l'action à long terme menée par les associations volontaires de jeunesse plutôt que d'apporter des réponses ponctuelles organisées sous forme d'opérations.

J'en viens à ce que l'Exécutif annonce comme la régularisation des mécanismes de subventionnement en y intégrant l'indexation et la programmation sociale.

Puis-je souligner que cet effort devra s'accompagner d'un nécessaire rattrapage dans le cadre de la programmation d'un financement complémentaire du secteur non marchand?

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'à l'heure actuelle, nombre de décrets ne sont pas appliqués dans leurs dispositifs relatifs aux montants des subventions pour les frais de personnel.

Je pense ici au forfait qui dans le décret sur l'éducation permanente et sur les organisations de jeunesse, devrait prendre en compte 75 p.c. du coût salarial d'un régent ayant trois années d'ancienneté, ce qui porterait la subvention à 840 000 francs, alors que nous en sommes, aujourd'hui et depuis peu, à 610 000 francs.

Seul un plan pluriannuel d'évolution positive pourrait permettre le rattrapage du retard pris depuis de nombreuses années dans ces secteurs. C'est d'ailleurs le sens des revendications du Conseil de la jeunesse d'expression française et du Conseil supérieur de l'éducation populaire.

De la même façon, l'Exécutif annonce qu'il déposera un projet de décret fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux centres de jeunes. Je m'en réjouis. Je crois cependant que si l'on veut être cohérent, il faut voter un décret qui soit non seulement applicable, mais aussi appliqué. Dès lors, il convient de joindre à celui-ci une programmation budgétaire visant justement à distribuer, à l'avenir, les subventions sur base de l'application de ce décret et donc, à sortir progressivement d'un système de conventionnement.

Je voudrais insister auprès du ministre du Budget de l'Exécutif sur la régularité du paiement des subventions.

Tout le monde le sait ici, les moyens de la Communauté française sont rares. Il serait évidemment regrettable qu'une part de ces moyens serve directement ou indirectement à couvrir des intérêts bancaires dus à l'endettement du secteur non marchand! Que l'on arrête de subsidier le secteur bancaire avec l'argent de la Communauté française!

Il faut donc que l'Exécutif accepte d'inscrire dans les législations la seule sanction qui garantira la mise en œuvre de l'intention du versement régulier des subventions: la prise en charge, par le budget de la Communauté française, des intérêts de retard sur les subsides qui seraient payés hors des délais requis, lesquels devront être inscrits dans les décrets, car sans date d'exigibilité, pas d'intérêts de retard, donc pas de recours possible devant le tribunal civil!

Rien ne s'oppose à ce que l'on organise le circuit de paiement en conséquence. La Cour des comptes peut être associée aux mesures à prendre.

Cette question, qui peut paraître mineure, est très symbolique: lorsque l'Exécutif fait exécuter en son nom des travaux par des entreprises, envisage-t-il un instant de ne pas faire application des règles prévues dans le cahier général des charges qui l'oblige à couvrir des intérêts de retard pour des factures payées hors des délais prescrits?

Il faut donc — une fois pour toutes — que l'on accepte que le mandat qui est octroyé par la reconnaissance d'un pouvoir public dans le cadre de l'activité non marchande, est une commande de service qui mérite d'être rémunérée à sa juste valeur, à son juste prix, et d'être honorée dans les délais prescrits.

Il s'agit donc d'accepter — une fois pour toutes — que les subventions qui sont payées par l'Exécutif de la Communauté française ne sont pas le fait du prince, ne sont pas « un geste » de l'Exécutif, un « don », mais bien la rémunération d'une prestation qui est confiée à des organismes et associations agréés dans le cadre de législations organiques; et dans le cadre de notre Conseil, il s'agit évidemment de décrets.

En ce qui concerne l'éducation permanente, l'Exécutif envisage la mise en place de programmes de formation en vue d'assurer la revalorisation et la qualification des travailleurs des secteurs culturels et associatifs. Louable intention. J'ai malgré tout une petite appréhension. La Constitution prévoit la liberté de l'enseignement afin de garantir le pluralisme culturel et philosophique de notre société. Cette liberté constitutionnelle ne s'applique évidemment pas aux types de formations qui sont visées par ce passage de la déclaration. Cependant, alors que la vie associative est le ferment du pluralisme culturel, il serait regrettable et même stupide de voir l'Exécutif ou son administration monopoliser la formation des cadres de ce mouvement associatif.

Je suppose donc qu'il faut comprendre que l'Exécutif soutiendra et stimulera les formations organisées par les différentes associations en subsidiant leur programme, notamment au départ des propositions faites par le CJEF en matière de reconnaissance et d'homologation des brevets et animateurs.

Une autre réponse de l'Exécutif pourrait être comprise comme une volonté de mainmise du secteur public sur le monde associatif.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, je me réjouis que l'Exécutif entende poursuivre, dans le cadre de l'application du décret du 4 mars 1991, un véritable changement de mentalité visant, notamment, à développer une politique de prévention. C'est le plus grand mérite du décret du 4 mars 1991 que d'avoir développé, de manière importante, le volet prévention alors que celui-ci était resté, dans la loi du 8 avril 1965 sur la protection de la jeunesse et surtout dans le cadre de son application, le parent pauvre d'une politique visant pour l'essentiel à protéger la société plutôt qu'à aider la jeunesse.

Pour mettre en œuvre cette politique de prévention, il faudra que l'Exécutif veuille à indiquer aux nouveaux conseils d'aide à la jeunesse qu'il est de leur responsabilité de coller aux réalités des régions et sous-régions, d'éviter toute bureaucratie et d'innover dans la coordination de toutes les politiques locales afin d'éviter toutes les formes que peut prendre le terreau de l'exclusion!

Je me réjouis, par ailleurs, que l'Exécutif entende reprendre la proposition de décret qui avait été préparée

en collaboration avec les responsables des plaines de jeux. Je note que l'intention de l'Exécutif est d'éviter les doubles emplois. Il s'agit évidemment d'une intention tout à fait louable, mais permettez-moi de souligner — une fois de plus — que l'adoption d'un décret sur les subventionnements des centres de vacances nous imposera une concentration des moyens pouvant, sans doute, atteindre davantage d'efficacité, mais ne devant pas entraîner une diminution des moyens affectés à ce secteur.

En ce qui concerne les affaires sociales et la santé, je voudrais tout d'abord souligner l'importance qu'il y a dans ce secteur à mettre en évidence la nécessaire complémentarité entre l'action de la Communauté française et l'action des autres niveaux de pouvoirs. Je pense particulièrement aux moyens qui sont mis en œuvre dans le cadre de la sécurité sociale, moyens qu'il faut, certes, continuer à voir affecter aux politiques pour lesquelles ils le sont aujourd'hui, mais qui doivent également être affectés à des politiques nouvelles.

La Communauté peut, dans de nombreux domaines, montrer la voie, prendre des dispositions pour expérimenter de nouvelles pratiques; mais elle ne peut pas, seule, prendre en charge la nécessaire égalité devant l'accès à la santé, qui ne peut être couverte que par la sécurité sociale. Je pense ici particulièrement aux soins à domicile, aux soins palliatifs, aux nouvelles formules de prise en charge psychiatriques, qui ne peuvent en aucun cas être l'apanage de quelques-uns, mais qui doivent être rendus accessibles au plus grand nombre dans le cadre de ce qu'on appelle l'« inamisation » de nouvelles prestations.

Je me félicite que l'Exécutif annonce son intention d'aller dans ce sens, notamment lorsqu'il déclare qu'une négociation avec l'Etat devra avoir lieu pour inclure, dans un prix de journée forfaitaire pour le maintien à domicile, une partie du coût des prestations des aides familiales et des garde-malades.

Je me félicite aussi que l'Exécutif annonce son intention d'aller dans le même sens en ce qui concerne le soutien du Fonds des équipements et services collectifs pour le financement des milieux d'accueil pour la petite enfance.

Je me permettrai cependant d'interroger l'Exécutif dans ce secteur également sur la nécessité qu'il y a d'établir des bases claires de subvention et, notamment, d'agir par décret en ce qui concerne les milieux d'accueil et non par simple base réglementaire. La même question mérite d'être posée en ce qui concerne l'application du décret du 19 juin 1989 sur les centres de coordination des soins et services à domicile pour lesquels on prévoit d'établir des critères de programmation et d'affiner des critères de subvention. La aussi, il serait utile que notre Conseil soit tenu informé des modalités d'application de l'article 11 du décret du 19 juin 1989 et que des moyens suffisants soient prévus en ce domaine.

L'Exécutif s'engage, en ce qui concerne les milieux d'accueil et en ce qui concerne les aides familiales, à revoir la participation financière des bénéficiaires de ces services. L'Exécutif peut-il indiquer dans quel sens cette révision sera réalisée?

Pour ma part, j'attire l'attention de l'Exécutif sur le fait qu'en ce qui concerne la participation des parents pour les frais de garde des enfants, il y aurait lieu de tenir compte de la déductibilité fiscale introduite à l'occasion de la réforme fiscale, déductibilité fiscale qui, pour bien faire, devrait bénéficier et aux parents et aux prestataires de services. L'idée qui doit être soutenue au niveau national, c'est d'utiliser les dépenses fiscales pour venir soutenir l'activité du secteur non marchand.

Dans le même sens, la Communauté française devrait obtenir du gouvernement national une simplification de la procédure d'agrément pour les associations pouvant recevoir des libéralités et délivrer une attestation fiscale.

La transversalité des politiques doit être assurée au sein des matières communautaires : je pense à la nécessité d'une politique globale de la jeunesse au travers des compétences culturelles, sociales et d'enseignement.

L'accueil des enfants aussi doit être assuré, non seulement par une politique sociale adaptée, mais également par une prise en compte de cette préoccupation dans le cadre de l'enseignement.

N'y a-t-il pas, à cet égard, des leçons à tirer de l'enquête réalisée par l'association interrégionale des directeurs d'écoles, en collaboration avec le Centre d'accueil pour l'enfant, enquête portant précisément sur l'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires dans les écoles fondamentales ?

Je souhaiterais encore attirer l'attention de l'Exécutif en ce qui concerne la politique de prévention du sida, sur l'importance qu'il y aurait de faire participer l'ensemble des partenaires qui connaissent bien cette problématique de l'information du public dans le cadre de la nouvelle « Agence sida ».

Puis-je me permettre de regretter la brièveté du chapitre relatif à la toxicomanie ?

Je fais confiance à l'Exécutif et, particulièrement, au ministre des Affaires sociales et de la Santé pour nous présenter rapidement des propositions plus structurées quant à la politique que l'Exécutif entend mener dans ce secteur.

Il convient de rappeler ici qu'à la loi répressive du 9 juillet 1975 sur le contrôle des stupéfiants et substances psychotropes, n'a jamais correspondu un volet préventif et sanitaire.

La Communauté française a fait élaborer un Livre blanc sur les toxicomanies en Communauté française, lequel se terminait par un chapitre de recommandations qu'il conviendrait de mettre en œuvre.

En tout état de cause, il me semble tout à fait important qu'une liaison soit assurée avec le domaine de l'enseignement pour prévenir parents, enseignants et enseignants des dangers que revêt l'usage de toutes les formes de drogues. De même, des moyens doivent être affectés à la formation des acteurs de première ligne : médecins généralistes, travailleurs sociaux, etc.

Une bonne politique d'information et une convergence avec un plan mené au niveau national me semblent capitales.

Par ailleurs, il convient de reconnaître et de soutenir davantage les différentes démarches thérapeutiques en organisant l'agrément des institutions et services de lutte contre les assuétudes.

Enfin, l'Exécutif peut-il indiquer comment il pourra rencontrer les besoins et les dettes de la Communauté française en matière d'infrastructures hospitalières. Ne conviendrait-il pas, en cette matière également, d'agir par le dépôt d'un programme pluriannuel qui devrait être joint au prochain budget ?

Avant d'en arriver au point délicat de la place de Bruxelles dans la Communauté française, je me permets encore de souligner, en ce qui concerne l'administration de la Communauté française, l'importance qu'il y aurait de prévoir, au-delà de la mobilité entre les deux ministères

de la Communauté française, une mobilité maximum des agents de et vers le gouvernement national, de et vers la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Région bruxelloise. Cette mobilité est rendue possible dans l'arrêté royal pris pour déterminer les principes généraux de la fonction publique en application de l'article 87, paragraphe 4 de la loi du 8 août 1980.

En effet, en application de l'article 29 de l'arrêté royal du 22 novembre 1991, fixant lesdits principes généraux, l'Exécutif devra rendre applicable la mobilité en l'inscrivant dans le statut de la Fonction publique de la Communauté française.

Dans ces mêmes principes généraux, on a créé le niveau 2 plus, lequel doit permettre à des diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire d'être reconnus et valorisés dans une carrière au sein de la fonction publique.

La mobilité, en général, me semble utile pour le bon fonctionnement des administrations et la motivation des fonctionnaires. Elle me semble encore plus capitale à la Communauté française dans la mesure où nous voudrions permettre à des enseignants de la Communauté française de profiter des passerelles ouvertes dans le cadre de la mise sur pied du nouveau niveau 2 plus.

J'en viens à la situation de Bruxelles, au sein de la Communauté française.

Je l'ai dit, le programme de la Communauté française rencontre bon nombre de nos priorités, particulièrement dans les accents qui caractérisent ce programme au niveau de l'attention à apporter au secteur non marchand.

Pour que Bruxelles puisse bénéficier des mêmes garanties en faveur de ce secteur — indexation des subventions, programmation sociale, versement régulier des subventions — il faut que ces garanties soient octroyées en amont, à la Commission communautaire française qui, par délégation, gère pour le compte de la Communauté française, les compétences déléguées dans le domaine des matières personnalisables.

Or le décret du 18 juin 1990 de délégation de compétences à la Commission communautaire française ne prévoit que la simple indexation des montants transférés en application de la loi spéciale de financement.

Dans l'esprit de la déclaration de l'Exécutif, il faudra donc augmenter les moyens transférés à la Commission communautaire française dans la même proportion que l'augmentation accordée aux institutions et services relevant directement de la Communauté française.

De plus, pour garantir la régularité des subventions aux institutions relevant de la Commission communautaire française, l'Exécutif devrait s'engager quant à la régularité des transferts financiers vers la Commission communautaire française.

Quant au refinancement général de la Communauté française, l'accord politique prévoit un cahier de revendications en direction des différents niveaux de pouvoirs. Il sera capital d'inscrire, dans ces revendications, les moyens qui permettront aux Bruxellois de participer au refinancement de la Communauté française.

Un quart de la population de notre Communauté française doit pouvoir se sentir à l'aise dans cette institution et, pour cela, doit pouvoir y être respectée parce qu'elle contribue à son bon fonctionnement.

Madame la présidente, chers collègues, il faut avoir la volonté de mettre en œuvre des mécanismes clairs,

compréhensibles par l'opinion publique et simples parce qu'ils sont de même nature à Bruxelles et en Wallonie.

Quant à moi, lorsque je vais chez le médecin, je lui demande de parler clairement parce que j'aime bien comprendre ce qu'il me dit.

Il faudra donc un débat entre Bruxellois francophones, mais éviter le repli bruxellois et le repli wallon, et donc, très rapidement, aboutir à un débat au sein de l'ensemble de notre Communauté pour examiner quel est le schéma institutionnel dans lequel nous nous inscrivons.

En toute hypothèse, ce schéma devra sauvegarder, à mon sens, deux principes :

1° la solidarité culturelle entre Wallons et francophones de Bruxelles, le patrimoine qui leur est commun;

2° la force des francophones au sein de notre Etat fédéral. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Winkel.

M. Winkel. — Madame la Présidente, madame le ministre, messieurs les ministres, chers collègues, mon intervention portera essentiellement aujourd'hui sur les matières qui concernent les affaires sociales et la santé.

Il faut reconnaître que cette déclaration ne brille pas par son originalité ! J'ai même l'impression d'avoir entendu les mêmes propositions que M. Moureaux faisait déjà à cette tribune, voici quatre ans. Il y a certes des différences, des nouveautés même, dans la déclaration, puisque l'Exécutif est bien obligé de faire constamment référence au problème du financement, à la revalorisation de l'enseignement et à l'importance d'un secteur devenu un leitmotiv, un mot obligatoire, c'est-à-dire le non marchand. Il manque réellement un soufflé nouveau dans le domaine social et de la santé.

En l'absence de garanties financières, l'Exécutif aurait pu prévoir, non le retour du cœur, mais bien le retour des idées, de l'innovation politique. En un mot, on aurait pu lancer cette nouvelle politique que les électeurs ont demandée le 24 novembre dernier. Ce sera peut-être pour la prochaine fois, mais en tout cas pas pour cette législature !

L'Exécutif veut revaloriser le secteur non marchand, non pas en augmentant sa dotation financière, mais simplement en maintenant une répartition budgétaire équilibrée — ce sont les mots utilisés par l'Exécutif — entre l'enseignement, le social et la culture.

Quel équilibre, puisque le secteur de l'enseignement avec ses 141,5 milliards représente 73 p.c. du budget et manque cruellement d'argent ? La situation est la même pour les secteurs des affaires sociales et de la santé, qui ne représentent que 20 milliards de francs, soit 10,6 p.c. du budget total. Ces secteurs ont également des besoins importants de refinancement.

Une répartition budgétaire peut être équilibrée dans les restrictions ou dans l'abondance. Je pense que vous envisagez des coupes sombres dans les domaines sociaux et de la santé, sans oser le dire, car vous parlez d'une régularisation des mécanismes de subventionnement des organisations non marchandes, en garantissant leur efficacité sociale et culturelle.

Cela ne ferait que confirmer les déclarations du président du parti socialiste qui, en 1991, parlait d'un milliard d'économies à réaliser en 1992 dans les secteurs de la culture, du social et de la santé. De plus, les prévisions du Conseil supérieur des Finances ne sont encourageantes

ni pour le national, ni pour la Communauté française. Aussi, j'ai l'impression que vous vous êtes résignés à assainir en partie le secteur non marchand, car vous vous êtes mis au pied du mur à cause de cette fameuse loi de financement mal fagotée que vous avez soutenue sans vous rendre compte des effets pervers qu'elle contenait.

Selon le ministre-président, durant la dernière législature, la Communauté française a multiplié les initiatives pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté. J'ai l'impression que M. Anselmé a vu des choses qui, pour nous, étaient invisibles car il semble bien que la Communauté française reste, depuis quatre ans, au niveau des déclarations d'intention ! On part toujours de la plateforme « solidarité en plus, pauvreté en moins » rédigée par plusieurs mouvements dont ATD Quart-Monde et la Ligue des familles, mais on oublie de mettre en avant le remarquable rapport sur la pauvreté et l'exclusion sociale de M. Zwick qui, en quarante pages, résume bien toutes les réformes possibles dans le domaine de la pauvreté. L'Exécutif aurait pu et aurait dû nous dire qu'il allait mettre en pratique les vingt dernières pages de ce rapport qui contiennent des propositions précises élaborées par l'administration de la Communauté française. Il n'est pas nécessaire de réfléchir encore au problème, car tout est là, dans le rapport, il suffit de le concrétiser.

Deux autres rapports de synthèse ont d'ailleurs été élaborés, et les mesures peuvent être appliquées soit directement par l'administration, soit par l'Exécutif, sous forme d'arrêtés ou de projets de décret. Il ne manque plus que la volonté politique et les moyens budgétaires. Nous jugerons donc le nouvel Exécutif à ses actes et nous serons là pour lui rappeler qu'il faut tout faire pour réduire les inégalités sociales, les exclusions sociales et pour éviter une société qui marginalise de plus en plus.

L'objectif premier de l'Exécutif est de favoriser la coordination des différents secteurs sociaux et la santé en créant un Conseil communautaire des politiques sociales et de santé qui coordonnera les conseils existants en vue de leur rationalisation. Nous avons toujours dénoncé le manque de coordination et de concertation dans ce secteur. Vous nous donnez raison aujourd'hui et, en plus, vous admettez qu'il y avait une mauvaise coordination. C'est positif, mais je vous plains, car vous allez devoir supprimer certains conseils consultatifs — et il y en a beaucoup — dont la composition se réglait par nominations politiques. On jugera jusqu'où va votre courage politique.

Pour bien coordonner, il faut avoir une vision globale du secteur. Jadis, le ministre avait promis un inventaire des institutions existantes et une étude sur l'évaluation quantitative et qualitative des besoins. On nous a dit que cela était terminé. Pourquoi n'en parle-t-on plus ? Que les parlementaires disposent de ce document important de manière à pouvoir travailler en connaissant bien tout le secteur concerné est la moindre des choses !

Pour l'Exécutif, la politique de l'enfance est une priorité. Pourtant, en 1990, l'ONE avait été secoué par un audit commandé par l'Exécutif à la Sobemap, audit de très mauvaise qualité qui avait tiré des conclusions hâtives et aberrantes. Malgré la levée de boucliers du personnel et des associations s'occupant de la petite enfance, le bureau de l'ONE a imposé des économies budgétaires à cet organisme. Cela n'était guère tenable dans un domaine aussi important, aussi l'ensemble du secteur s'est-il organisé pour exiger des moyens nouveaux.

Cela a entraîné l'organisation de tables rondes régionales sur la petite enfance, qui ont débouché sur la fameuse Charte de la petite enfance qui fait référence aux

droits de l'enfant et des parents. Vous affirmez que vous vous inspirerez de cette charte pour votre politique future. C'est bien, mais c'est totalement insuffisant car, initialement, il était prévu que cette charte déboucherait sur un Pacte de la petite enfance, lequel serait signé par tous les partis politiques. Ce pacte est un acte plus concret que la simple déclaration d'intention contenue dans cette charte et il tracerait les lignes de force d'une nouvelle politique de la petite enfance en Communauté française.

Votre nouvelle politique vise à créer des nouvelles places en milieu d'accueil et à promouvoir la formation continuée du personnel. Mais cela demandera de l'argent, et la seule proposition financière de l'Exécutif est de diversifier les sources de financement.

D'ailleurs, qu'entend-on par « diversifier les sources de financement » ? Cela est grave, car cela veut dire qu'on va accélérer le processus de commercialisation et de privatisation de la petite enfance. Au lieu de négocier au national pour refinancer la Communauté française, on se tourne vers les communes auxquelles on demande d'ouvrir des maisons communales de l'enfance. Vu leurs problèmes financiers, les communes vont devoir engager du personnel mal formé et à statut précaire. L'Exécutif espère aussi que les entreprises vont ouvrir leur propre crèche, mais en raison du coût que cela entraînera, pour les entreprises, ces expériences resteront isolées et ne profiteront qu'à quelques professions privilégiées.

Finalement, l'Exécutif a décidé de soutenir le bureau de l'ONE dans sa politique visant à se faire sponsoriser par différentes actions concernant la petite enfance. Cela débouche sur des campagnes curieuses. C'est ainsi que l'on peut voir une firme d'aliments pour bébés et de lait en poudre sponsoriser une campagne de l'ONE pour l'allaitement maternel, tout en vendant son image et donc son objet qui est de favoriser les biberons. Cette dérive dans la déontologie de l'ONE risque, à l'avenir, de s'accroître et de provoquer une confusion entre le rôle préventif de l'ONE et le rôle commercial des firmes gravitant autour de lui.

Le ballon d'oxygène financier pour valoriser un organisme public ne doit pas venir du secteur privé mais bien du financement public. C'est à la majorité PSC-PS à trouver de l'argent en cette matière.

Vous faites à nouveau des promesses en matière de formation continuée du personnel des milieux d'accueil. Je tiens à vous rappeler que votre majorité n'a même pas tenu son ancienne promesse, faite il y a six mois, et qui consistait à financer la formation à raison de 10 millions. J'attends une réponse précise du nouveau ministre de la Santé en cette matière.

Pour Ecolo, il est primordial de multiplier les crèches et les milieux d'accueil pour les enfants mais il faut s'orienter aussi vers des crèches et des gardiennes à horaires souples. Il faut revoir aussi l'organisation du travail et de la société et donc permettre aux parents de travailler moins s'ils le désirent. Passer à un trois quarts-temps permettrait à certains de mieux s'occuper de leurs enfants.

Il faudrait également étendre et améliorer l'interruption de carrière et assouplir le congé parental.

Ces mesures doivent être prises au niveau national mais la Communauté française pourrait établir à ce propos une concertation avec lui.

Je ne clôturerai pas le chapitre de l'enfance sans rappeler qu'il faut refinancer en priorité les maisons maternelles, les pouponnières et les centres d'accueil qui

jouent un rôle social fondamental et qui permettent souvent de réduire les exclusions sociales.

J'en viens au chapitre « aide à la jeunesse », appelé jadis « protection de la jeunesse ».

En mars 1991, nous avons discuté et voté un décret important relatif à l'aide à la jeunesse. M. le ministre Féaux avait insisté sur le passage de la protection à l'aide à la jeunesse et sur la priorité à donner à la prévention.

Dix mois après le vote de ce décret, rien n'a encore été concrétisé. Les arrêtés d'application n'ont pas été pris. Sans doute est-il difficile d'agir vite dans des matières juridiquement compliquées mais je constate que les seuls arrêtés pris concernent des nominations. Il est curieux de constater que l'on a trouvé du temps et de l'énergie pour désigner toutes les fonctions créées par ce décret. Autrement dit, les directeurs et les conseillers de l'aide à la jeunesse ont été désignés. Fort curieusement aussi, ces directeurs et ces conseillers appartiennent à la majorité, c'est-à-dire le PS et le PSC. C'est étonnant encore que ce ne soit pas une surprise pour le groupe Ecolo.

En plus des nominations politiques, a été créée aussi la fonction de délégué aux droits de l'enfant, fonction que le groupe Ecolo réclamait il y a quelques années déjà. Au lieu de valoriser la fonction en y mettant une personnalité de terrain, totalement indépendante, on a cru bon d'y mettre un ancien membre du cabinet du ministre-président. Je ne critique pas la personne car je la crois compétente, mais je trouve la procédure triste pour la fonction elle-même.

M. Mayeur. — C'est de la démagogie !

M. Winkel. — Je regrette cette nomination. Je crois que l'on aurait pu faire appel à une personne de terrain.

L'Exécutif veut rétablir le sentiment de sécurité publique. Cela figure dans la déclaration. C'est très beau en théorie mais en pratique, si nous voulons limiter la délinquance des jeunes, il faut mettre sur pied une véritable politique d'encadrement social. En fait, c'est déjà à l'âge scolaire que les jeunes doivent être encadrés. Pour cela, il faut empêcher le décrochage scolaire, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue M. Liesenborghs.

Une nouveauté concerne le décloisonnement des structures de soins. L'Exécutif propose un meilleur échelonnement et une coordination plus efficace entre hôpitaux, institutions de soins, soins à domicile, centres de santé intégrés et médecins généralistes. Cela rejoint la politique d'Ecolo qui a toujours été de privilégier les soins de première ligne et donc de valoriser le rôle du médecin généraliste car on consomme beaucoup trop de soins spécialisés en Belgique.

Le problème, c'est que la déclaration de l'Exécutif ne dit pas comment il favorisera la coordination et comment il la financera. On peut certainement multiplier les coordinations de soins à domicile et les soins primaires mais il n'y aura aucun changement fondamental si on ne finance pas plus les soins à domicile. Les personnes handicapées, les personnes âgées veulent garder leur autonomie en restant à domicile, dans leur cadre de vie. Il faut le leur permettre en diminuant leur participation financière dans ces soins à domicile. C'est à négocier aussi avec le pouvoir national.

Je vous rappelle qu'il y a quatre ans, le ministre de la Santé nous avait promis un décret sur les centres de santé intégrés dans lesquels travaillent différentes professions de santé primaire, comme les médecins, infirmières, kinésithérapeutes, logopèdes, assistants sociaux et psycholo-

gues, qui ont un projet de prévention médicale et sociale. Quatre ans plus tard, il n'y a toujours pas de décret et vous le promettez à nouveau dans votre déclaration. Je voudrais avoir aujourd'hui un engagement ferme et précis de la part du ministre de la Santé en cette matière.

Pour nous, le domaine de la santé préventive et de l'éducation à la santé est primordial mais je laisserai à mon collègue, Jean Meesters, le soin de développer ce thème.

En ce qui concerne la lutte contre le sida, je vous rappelle que la Communauté française est compétente pour ce qui touche la prévention. Et comme les seuls remèdes efficaces actuellement contre le sida sont l'information et la prévention, il semble logique que la Communauté française en fasse une priorité dans le cadre de sa politique de prévention.

Jusqu'en 1990, ce n'était pas le cas puisque l'Exécutif ne consacrait que 53 millions par an à la politique de prévention en matière de lutte contre le sida.

En 1991, changement important car l'Exécutif décide de créer une agence de prévention du sida. Malgré nos inquiétudes devant la multiplication de nouveaux organismes paracommunautaires qui ne permettent plus la transparence et un contrôle normal par le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, nous avons accepté de soutenir la création d'une structure légère pour mener des campagnes d'éducation à la santé et coordonner les actions de prévention.

Hélas, nous avons dû déchanter car cette agence de prévention du sida s'est davantage préoccupée, dès son lancement, de son propre fonctionnement que de la coordination des actions préventives. Elle a, dès le départ, investi beaucoup d'argent dans les briques plutôt que dans les actions de prévention. Pourtant, vous savez comme moi que les différents organismes sur le terrain manquent de moyens pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses. J'espère que le nouveau ministre va exiger de l'agence qu'elle réoriente ses dépenses budgétaires dans le bon sens, c'est-à-dire dans celui de l'information et de la prévention.

Le dernier point que j'aborderai concerne la politique des handicapés. Vous savez qu'il s'agit du secteur le plus important en termes budgétaires des affaires sociales et de la santé de la Communauté française. Près de 8,5 milliards lui sont consacrés et c'est totalement justifié, vu l'importance de demandes émanant des personnes handicapées.

Un changement important vient d'avoir lieu à la Communauté française en matière de politique des handicapés. Il s'agit du vote du décret qui concrétise le transfert à la Communauté française du Fonds national de reclassement social des handicapés.

Nous avons, à plusieurs reprises, critiqué le manque d'imagination et d'idées novatrices de ce décret. Aujourd'hui, la déclaration ne propose toujours rien de novateur pour la politique des handicapés.

On attendait l'énoncé de mesures précises et concrètes, notamment pour valoriser les structures permettant la remise au travail dans le circuit normal. Il faut pour cela renforcer le rôle des centres d'orientation et des centres de formation qui jouent un rôle-clé dans la requalification des personnes handicapées.

On attendait aussi autre chose que des passerelles entre le Fonds pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et le Fonds 81 qui s'occupe des soins et de l'hébergement. Votre majorité a fait le

choix de créer à côté du Fonds 81, un deuxième fonds pour l'insertion sociale et maintenant, se posent des problèmes de coordination entre ces deux structures. Il aurait peut-être mieux valu examiner ces problèmes avant de créer ce Fonds pour le reclassement social des handicapés. Peut-être aurait-on pu ne créer qu'un seul fonds mais il s'agit là d'un autre débat.

Vous posez déjà les mêmes questions pour situer la place réelle qu'on doit attribuer aux services d'accompagnement et d'aide à la vie journalière pour les personnes handicapées.

Tout cela démontre l'incohérence de votre vision globale de la politique des handicapés. Pour nous, la priorité doit aller d'abord à une coordination efficace et non politisée de la politique des handicapés et aussi à la recherche des structures permettant la plus grande autonomie de ces personnes.

Pour conclure, j'ajouterais que je suis heureux d'avoir devant moi un nouveau ministre, d'autant plus qu'il s'agit d'une femme ministre, ce qui est excessivement rare en Communauté française et même au niveau national. On peut donc espérer une autre sensibilité à travers votre action, madame le ministre, et j'espère que vous ferez preuve d'une autre politique en la matière! Mais si je peux vous faire confiance, madame le ministre, en tant que personne, je ne peux pas accepter les intentions politiques exprimées dans la déclaration de l'Exécutif. La politique de l'Exécutif n'est pas assez axée sur la globalité et ne met pas suffisamment l'accent sur la prévention et la non-politisation. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette déclaration de l'Exécutif. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mayeur.

M. Mayeur. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je ne sais pas qui des télespectateurs ou des parlementaires qui sont ici depuis ce matin 10 heures, comme vous et moi par exemple, sont les plus à plaindre, tant ce spectacle télévisuel est — quelque part — catastrophique.

Nous devons remercier la RTBF d'avoir bien voulu retransmettre un débat parlementaire sur une déclaration gouvernementale, celle de l'Exécutif. Mais je ne suis pas convaincu que la manière dont nous avons mené nos travaux soit valorisante pour nos institutions, pour le travail que nous faisons. Je pense qu'à l'avenir nous devons avoir pour le moins un échange entre responsables de la télévision, chefs de groupes et groupes pour que pareil spectacle ne puisse plus se reproduire. Il en va de l'intérêt de la démocratie et de nos institutions.

M. Cheron. — Vous êtes bien placé pour en parler.

M. Mayeur. — Les élections du 24 novembre l'ont montré — est-il besoin de revenir encore sur ce constat — il y a un décalage de plus en plus important qui se fait, entre une frange de la population exclue et laissée pour compte de la société moderne et le monde politique et ses décisions.

Or, ce décalage entre les décisions politiques et les besoins d'une partie de la population est d'autant plus inquiétant que celle-ci a exprimé son mécontentement, son angoisse, son découragement, par un vote de rejet.

Bien sûr, se sont exprimés par ce vote, des racistes, des nostalgiques d'un passé que l'on espérait révolu, mais il y a aussi parmi ces électeurs, des gens désespérés, isolés

qui se sentent abandonnés par la société d'abondance dans laquelle nous vivons.

Or, et c'est là un paradoxe, la société belge est également une des sociétés au monde parmi les mieux organisées sur le plan social.

Et pourtant, de plus en plus nombreux sont ceux qui passent au travers des mailles du filet de la protection sociale.

Des adaptations structurelles seront nécessaires pour rencontrer ces besoins nouveaux qui sont apparus. Il faudra peut-être changer la législation sociale.

Mais, l'on peut aussi s'interroger sur l'approche concrète des besoins des personnes en situation d'exclusion ou de marginalisation.

Et, à cet égard, ce que l'on constate, c'est moins un manque d'efficacité sociale de notre législation qu'une utilisation la plus appropriée des régimes sociaux existants.

Pour lutter contre l'échec et l'exclusion il est impératif de déceler au plus tôt les difficultés rencontrées par certaines couches sociales.

Qui, mieux que les acteurs du secteur non marchand peut prendre conscience de situations sociales ou culturelles, facteurs d'exclusion? Qui mieux, également, peut y répondre préventivement?

C'est donc un point fondamental de l'accord de l'Exécutif d'avoir mis l'accent sur le soutien à ces secteurs.

Les enseignants, les infirmiers, les travailleurs sociaux, le monde associatif en général, sont les porteurs de la solidarité dans notre société moderne. Il faut donc leur donner les moyens d'être efficaces en jouant sur leur nécessaire complémentarité et sans les opposer les uns aux autres.

Durant la campagne électorale, j'ai souvent été interpellé sur le fait de savoir si le nécessaire refinancement de l'enseignement n'entraînerait pas *ipso facto*, la réduction des moyens alloués aux secteurs associatif et culturel.

Je me réjouis que l'accord de l'Exécutif de la Communauté française stipule que les ressources supplémentaires dont nous disposerons, notamment via le transfert intégral de la redevance radio-télé, seront affectées « proportionnellement à l'enseignement et aux autres compétences de la Communauté française. »

Plus loin dans le texte de l'accord, on confirme « qu'une répartition budgétaire équilibrée sera maintenue entre les grandes catégories de dépenses : enseignement, social et culturel ».

Ces passages de l'accord sont essentiels et ils coupent court aux propos alarmistes qui ont été propagés dans le monde culturel et associatif notamment. Je m'en réjouis donc.

En effet, non seulement le refinancement de l'enseignement est inscrit dans l'accord, mais il ne se fera pas au détriment des autres secteurs; non seulement ces autres secteurs — le social et le culturel — bénéficieront de moyens supplémentaires, mais en plus — et c'est aussi un engagement important de l'Exécutif — les subventions aux associations seront enfin versées « régulièrement et dans les délais requis ».

Nos excellences prennent là un engagement non négociable.

Combien de projets sérieux sont menés sur le terrain sans que les subventions promises et annoncées parfois fort médiatiquement ne leur parviennent dans les délais requis!

On a cité le fonds d'impulsion — heureuse initiative — qui allait venir en soutien aux projets « été-jeunes », projets efficaces, concrets et qui rencontrent les jeunes et leurs besoins, alors que certaines autres associations ne les rencontrent même plus. Ce type de politique doit être renforcé.

Cependant, ne désespérez pas les gens qui travaillent sur le terrain en ne leur donnant pas à temps les moyens dont ils ont besoin.

Vous prenez là un engagement important dont je ne peux que me réjouir.

À ce sujet, je suis assez d'accord avec les propos de M. Monfils.

En effet, plutôt que d'exiger du secteur social et culturel qu'il passe le plus clair de son temps à la rédaction de rapports et à la quête de subsides à gauche et à droite, allant d'un ministre à l'autre, d'un niveau de pouvoir à l'autre, il me paraît plus judicieux d'exiger des associations la réalisation concrète de l'action sociale à laquelle elles se sont engagées.

Plutôt qu'une vérification administrative comptable que l'on impose aux associations et qui pratiquement les oblige à engager du personnel qualifié à cet effet, exigeons d'elles une évaluation de leur rentabilité sociale ou culturelle, exigeons qu'elles mènent à bien leurs projets.

Je continuerai donc à plaider, comme je l'ai fait précédemment, afin que des soutiens aux projets, des contrats-programmes clairs soient mis en œuvre et que les moyens budgétaires que vous allouez aux associations se traduisent sur le terrain par une action plus performante.

Cela implique de faire des choix et de ne plus saupoudrer nos faibles moyens dans le but de tenter de satisfaire tout le monde alors qu'en réalité, on ne contente personne et surtout pas le public auquel on est censé s'adresser. Quand une association vient demander une aide au ministre pour réaliser un projet nécessitant un budget d'un million et que, pour lui faire plaisir, le ministre lui accorde 500 000 francs, l'association doit-elle oui ou non réaliser ce projet? Comme elle veut le faire, elle s'adressera à un autre niveau de pouvoir pour essayer d'obtenir les 500 000 francs qui lui manquent. Les gens passent leur temps à courir d'un guichet à l'autre. Ils ne s'adresseront pas au secteur privé qui ne s'intéresse pas à ce type de projets culturels, sociaux, associatifs, de terrain, qui n'offrent aucune rentabilité économique. Il n'y a donc que les pouvoirs publics qui les soutiennent, mais pas intégralement. Je le répète, on préfère saupoudrer les crédits, pensant que tout le monde sera content alors que, finalement, personne n'est satisfait parce que les moyens sont insuffisants pour mener à bien les projets auxquels on s'était engagé. Je ne saurais trop vous conseiller, madame le ministre, de donner entière satisfaction à certains tout en refusant votre aide à d'autres, quitte à ce que ces derniers reviennent vous trouver l'année suivante. De la sorte, des projets pourront se concrétiser sur le terrain. Je pense que c'est fondamental pour les gens de ce secteur et pour tous ceux qui ont besoin d'une aide.

Un nouveau décret sur l'éducation permanente nous est annoncé. Je m'en réjouis. Je veux simplement inciter le ministre à ne pas octroyer éternellement des subsides à des associations qui ne fonctionnent plus mais qui

restent reconnues alors que des initiatives nouvelles ne sont pas assez encouragées structurellement.

Accordez aussi des moyens suffisants pour les traitements des permanents et pour l'encadrement structurel, quitte à supprimer les canards boiteux, et vous redonnerez ainsi confiance et volonté aux travailleurs d'un secteur dans lequel la rotation de personnel est trop régulière, secteur qui, par ailleurs, se féminise. Ce sont là deux signes de sa précarité croissante. Je ne m'oppose nullement à l'emploi des femmes en disant cela. Je pense tout simplement que si ce secteur se féminise, c'est que les hommes préfèrent travailler dans d'autres secteurs plus valorisés socialement et financièrement. Renforcer le statut de ces travailleurs, c'est également accroître l'efficacité du secteur associatif.

J'en viens au secteur de l'aide à la jeunesse.

L'accord de l'Exécutif se situe dans la ligne du décret sur l'aide à la jeunesse que nous avons voté le 4 mars 1991. L'accent est donc maintenu sur une politique de prévention et de maintien du jeune dans son milieu de vie.

L'Exécutif annonce, dans l'accord, son intention de participer « au rétablissement du sentiment de sécurité publique ». Cela m'amène à formuler deux réflexions en précisant bien que je veux rester dans le cadre étroit des compétences communautaires en matière de protection de la jeunesse. Les mesures réparatrices, d'abord.

Beaucoup d'observateurs s'accordent aujourd'hui pour soutenir le développement des peines de substitution à l'enfermement et des mesures réparatrices. La note du formateur national, M. Melchior Warhelet, contient d'ailleurs des suggestions fort intéressantes à ce sujet. Or, ces mesures existent déjà dans l'arsenal des possibilités mises à la disposition des juges de la jeunesse.

L'Exécutif a-t-il l'intention de poursuivre dans cette voie, au niveau des mineurs, en accentuant les moyens du service de prestations éducatives et philanthropiques — SPEP — et des centres d'orientation éducative — COE — voire en suscitant la création de nouveaux services répondant à une attente tant du pouvoir judiciaire que des acteurs du terrain comme, par exemple, des services chargés de mettre en œuvre la médiation sociale dont on est en droit d'attendre des effets préventifs non négligeables autant qu'un alignement sensible de l'arrière judiciaire?

Il est utile de préciser que ces mesures réparatrices permettent d'agir conjointement sur les volets répressif et préventif en direction des mineurs délinquants: le volet répressif, car ces derniers sont astreints par le juge à accomplir un certain nombre d'heures de prestations d'intérêt général; le volet préventif, car une équipe pluridisciplinaire accompagne le jeune et sa famille tout au long de l'accomplissement de la mesure, ce qui permet de déceler les dysfonctionnements sociaux et parentaux qui conduisent à la délinquance du jeune.

Le deuxième aspect que j'évoquerai concerne l'emprisonnement des mineurs.

Venons-en, si vous le permettez, au « rétablissement du sentiment de sécurité publique » mentionné dans l'accord. Il faut garder en mémoire l'injonction de la note du formateur national: « Face à la délinquance lourde qui se constate dès avant 16 ans, notre droit doit être adapté... » Peut-on, sans sourcilier, accepter l'hypothèse que, demain, des jeunes, de plus en plus jeunes se retrouvent enfermés dans des centres pénitentiaires sous prétexte que notre

Communauté ne met pas à la disposition du pouvoir judiciaire les moyens adéquats?

Ne nous voilons pas la face! La délinquance juvénile existe, elle évolue, elle est parfois dangereuse et nous nous devons de réagir en nous dotant des moyens nécessaires. Encore faut-il se souvenir qu'une bonne partie de ces moyens existe déjà.

Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse met à la disposition des juges, pour les cas les plus lourds, le groupe des cinq institutions publiques de protection de la jeunesse, en ce compris les sections d'accueil court et provisoire, et le régime éducatif fermé; pour les autres, et notamment ceux qui réclament une réaction urgente, il y a 179 services d'hébergement du secteur privé, en ce compris les six centres d'accueil d'urgence. Il se peut que cela ne soit pas suffisant et si tel devait être le cas, je ne serais pas opposé — sur la base de l'avis du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse — à la création de places supplémentaires en régime éducatif fermé et au développement de centres d'accueil d'urgence qui, rappelez-le, fonctionnent 24 heures sur 24.

Si nous voulons l'abolition de l'article 53 de la loi de 1965 qui permet actuellement la garde provisoire de jeunes en maisons d'arrêt, lesquelles — répétons-le encore — ne peuvent pas proposer l'encadrement pédagogique dont ces jeunes ont prioritairement besoin, avec les conséquences négatives que l'on sait, il nous faut offrir des alternatives crédibles et fiables aux yeux du pouvoir judiciaire. C'est lui qu'il faut convaincre. D'autant que le décret d'aide à la jeunesse offre toute garantie d'un traitement approprié de la délinquance, mais respectueux des droits de l'enfant. La politique du précédent Exécutif en cette matière suivait la bonne direction; elle peut être amplifiée mais à aucun prix dénaturée sous pression d'un discours sécuritaire.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais que vous précisiez vos intentions sur un point de l'accord. Je cite: « Le séjour en milieu d'accueil résidentiel sera limité, il sera procédé à la programmation des services. De plus, l'Exécutif appliquera des normes de subventionnement aux institutions privées afin de rencontrer les besoins réels de personnel et de services. »

L'intention déclarée de l'Exécutif est de privilégier le maintien du jeune dans son milieu de vie ou sa mise en autonomie. Il faudra donc encourager le « recyclage » des homes et institutions privées vers cette politique préventive, et non pas les maintenir sous perfusion financière alors que les priorités sont ailleurs, d'après la déclaration de l'Exécutif. Donc, « rencontrer les besoins réels de personnel et de services » doit être entendu, j'imagine, dans le sens de ces priorités. J'aimerais que vous me précisiez si cette interprétation est la bonne, monsieur le ministre.

Enfin, je terminerai en parlant de Bruxelles. Si l'accord de l'Exécutif ne fait pas suffisamment référence à Bruxelles, il faut bien dire que nos débats y ont fait une large place. Nous n'aurons jamais autant parlé de Bruxelles que depuis que notre capitale ne figure pas suffisamment dans l'accord!

Mais, point plus important, la déclaration faite à cette tribune par le ministre-président rétablit le parallélisme que nous souhaitons entre la Wallonie et Bruxelles. La déclaration prévoit, en effet, qu'une concertation régulière rassemblera tous les ministres francophones de la Région bruxelloise et le ministre bruxellois de l'Exécutif de la Communauté française.

Ce passage de la déclaration de l'Exécutif corrige, fort heureusement et tout en le complétant, l'accord communautaire. Ce signe m'incite à être plus serein quant à vos

intentions car, j'en suis certain, vous aurez à cœur de défendre Bruxelles et d'affirmer son caractère majoritairement francophone, par le biais d'une politique sociale et culturelle volontariste notamment. Dans ce but, je suis également convaincu que l'Exécutif accentuera les collaborations avec les institutions bruxelloises francophones.

Il est reproché à la Région bruxelloise de n'avoir pas accru sa quote-part au financement de la Communauté française à l'instar de la Région wallonne. Ce problème important mérite certaines précisions. Le rapport entre les quote-parts wallonne et bruxelloise au financement de la Communauté française relève d'un choix réaliste puisque chacun sait que, dans l'état actuel des textes législatifs, il est difficile pour Bruxelles de faire plus. En effet, une cogestion des matières communautaires avec les Flamands de Bruxelles n'est pas maîtrisable. Elle soumettrait nos choix et délibérations à un éventuel veto des ministres flamands sur des matières qui intéressent les francophones. Enfin, elle nous imposerait une politique de compensation qui ferait accroître la présence flamande à Bruxelles. On ne peut s'y résoudre et, dès lors, il a fallu recourir à la création d'une asbl pour gérer les matières entre francophones.

La Région wallonne a opté pour la délégation de compétences à un organe commun, géré par les ministres wallons des Exécutifs. En fait, la Communauté ne reçoit pas de cadeau puisque dans le cas présent, « qui paie, décide ». Or, comme d'autres l'ont fait avant moi, je voudrais affirmer que les francophones des institutions bruxelloises restent demandeurs et, partant, ouverts au dialogue et à la recherche de solutions pour le financement de notre Communauté. Je pense particulièrement à la fixation de la dotation de la Commission communautaire francophone veillant à la suppression des double-emplois et évitant les gaspillages entre les politiques de la Cocof et de la Communauté française pour ce qui concerne Bruxelles. Des pistes existent donc pour optimiser l'usage des crédits.

En conclusion, la détermination, la volonté de votre Exécutif permettra de mesurer la solidarité entre Wallons et Bruxellois. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Meesters, que nous accueillons pour la première fois à cette tribune.

M. Meesters. — Madame la Présidente, madame, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, vous avez lu la déclaration de l'Exécutif. Au chapitre relatif aux problèmes de santé, vous avez trouvé la notion de « prévention primaire ». Cette notion de prévention primaire est même répétée. Une phrase énonce, en effet, qu'« il faut prévoir le renforcement de la prévention primaire ».

Qu'est-ce que la prévention primaire ? C'est une notion qui recouvre tous les éléments qui permettent d'éviter la maladie. Elle est extrêmement intéressante car elle permet l'économie des souffrances, des deuils, des contrariétés, et d'argent. Sur le plan intellectuel, elle est extrêmement élégante.

Par conséquent, à ce niveau, nous félicitons très cordialement les auteurs de ce texte.

Cela dit, il faut tout de même essayer d'expliciter de quoi il s'agit car ce n'est pas évident pour tout le monde. Vous pouvez, par exemple, poser la question suivante à des médecins de spécialités différentes : « Messieurs, parmi les personnes qui vous consultent, quel est le pourcentage venu vous voir pour une affection qu'elles auraient pu éviter soit parce qu'elles auraient été au courant de ce

qu'il aurait fallu connaître, soit parce qu'elles n'auraient pas été aussi négligentes qu'elles l'ont été, soit parce que l'environnement, c'est-à-dire un élément extérieur par rapport à elles, était à l'origine de leurs difficultés de santé ? »

En fait, la réponse est très différente selon les spécialités. Un dermatologue vous dira qu'il s'agit environ de 30 p.c. et donc, que 70 p.c. des gens qui le consultent souffrent d'une affection qu'ils n'ont pu éviter.

Les généralistes, quant à eux, estiment ce nombre à 50 p.c. C'est un chiffre que l'on retrouve souvent dans les réponses. Pour les traumatologues, dont je fais partie, 70 à 80 p.c. des personnes qui viennent les voir ont fait une bêtise, soit qu'elles ont été imprudentes ou qu'elles ont pris un risque mal évalué. Certaines, par exemple, ont quelque peu arrosé leur soirée avant de glisser malencontreusement dans l'escalier... Tout cela aurait pu — on pourrait presque dire « aurait dû » — être évité.

Pour mettre en route cette prévention primaire, il est nécessaire de prodiguer un savoir qui n'est peut-être pas toujours aussi simple qu'on pourrait le penser au premier abord. En effet, il ne suffit pas de conseiller aux petits enfants de se laver les mains, de se brosser les dents, etc. Encore faut-il leur donner des conseils alimentaires assez structurés, leur faire éviter le sédentarisme et, plus tard, leur apprendre à fuir le tabac, l'alcool et les drogues. Il convient également de leur parler du sida. Il faut même, à mon avis, leur donner des connaissances psychologiques relativement étendues qui leur seront bien utiles pour la conduite de leur vie.

Sur le plan de la déclaration, cela signifie que lorsque celle-ci mentionne, comme lieux de dispensation du savoir sanitaire, l'ONE, l'inspection médicale scolaire, etc., ce n'est pas suffisant car ces structures sont trop légères et insuffisamment informées pour remplir cette tâche. Cela vous surprendra peut-être un peu mais j'estime qu'il incombe à l'enseignement général d'inclure, dans toutes les branches, et même à l'université, un savoir en matière de santé relativement étendu, qui sera bien utile pour chacun, et générateur d'économies en ce qui concerne la collectivité.

Prenons un exemple d'étude en matière de prévention sanitaire qui permettra de bien comprendre de quoi il s'agit. Un travail récent d'une équipe de cardiologues de Liège, travaillant avec un groupe de Bruges, nous donne les chiffres suivants : il y a, par an, 30 000 infarctus, avec une mortalité de 40 p.c., dont le coût (coût social inclus) s'élève à 5 ou 6 milliards. Ce groupe de recherche propose la dispensation, aux enfants à partir de 12 ans, de notions de prévention sanitaire, accompagnée d'exams sanguins pour dépister les enfants à risques, c'est-à-dire ceux, nombreux dans notre pays, dont la lipémie (taux de graisses dans le sang) est trop élevée.

M. Bertouille. — Ils mangent trop bien !

Mme Mayence-Goossens. — Il s'agit d'une mauvaise alimentation.

M. Meesters. — Cela constitue un mauvais pronostic car il mène droit à l'artériosclérose. Cela, vous savez ce que c'est, monsieur Bertouille.

M. Bertouille. — Vous allez remplacer Mme Rondia de la RTBF !

M. Meesters. — Cela vaut tout de même la peine d'écouter, vous jugerez par la suite.

Dispenser dans les écoles les examens de laboratoire nécessaires pour déceler les enfants à risque, représente une dépense de 12 millions par an, et ce pour la partie francophone du pays. Quand on sait qu'un infarctus coûte en moyenne approximativement 250 000 francs, il suffirait de prévenir par un cinquantaine d'infarctus pour retrouver ses sous ! Il faudrait ajouter à cela le coût de l'enseignement, mais ceci est une autre question.

Restons dans la prévention primaire. Si vous ne le savez pas, je vous signale que si l'on appliquait à la Belgique les statistiques anglaises de mortalité routière, nous aurions mille morts et cent mille blessés en moins par an. Cette situation absolument gênante appelle, à mon avis, un travail de prévention de ces accidents, c'est-à-dire une analyse des raisons et des causes de la différence énorme de ces chiffres entre l'Angleterre et la Belgique. Il faudrait bien entendu agir ensuite sur ces causes.

Cela étant dit, je vous parlerai brièvement de la drogue. On parle, dans le texte de la déclaration, de certaines mesures de prévention mais je suis un peu étonné de constater que l'on n'y trouve apparemment pas les solutions les plus efficaces, telles qu'elles avaient été définies il y a trois ans dans un travail anglais. Celui-ci prévoyait l'information et l'apprentissage obligatoire par « jeux de rôles » aux enfants de 12-13 ans afin de leur apprendre à refuser l'offre de drogue qui leur est faite.

Une drogue dont on ne parle pas du tout dans le texte de la déclaration et qui cause pourtant plus de ravage dans notre pays que les drogues telles qu'on les entend habituellement, c'est l'alcoolisme, qui nous coûte beaucoup plus cher à tous points de vue. Vous savez peut-être que la moitié des lits en psychiatrie sont occupés par des alcooliques. Vous savez peut-être également qu'un lit sur deux en médecine interne, dans certains hôpitaux en tout cas, est occupé par une personne ayant à voir de très près avec la drogue. Vous savez peut-être — et je parle ici d'expérience personnelle, ayant été, durant une dizaine d'années, chirurgien de garde dans les hôpitaux — que 60 à 70 p.c. des accidents de la route où sont impliqués des blessés sont directement causés par l'alcool. Mme De Galan, en tant que chef de la police de Forest, sait aussi bien que moi que lorsqu'on amène dans les hôpitaux une femme ou un enfant barbu ou une personne, victime d'une rixe...

M. Monfils. — Et la petite délinquance ? On ne dit rien à ce sujet.

M. Meesters. — Je termine, soyez patient, ... il y a presque toujours une présence d'alcoolisme.

Il y a donc lieu de se pencher sérieusement sur ce problème, non pas à l'aide d'une politique répressive qui n'aboutira à rien, mais dans une politique d'aide car l'alcoolisme est en fait un toxicomane. Il convient d'en étudier les causes et d'essayer d'aboutir à une politique préventive.

Je dirai un dernier mot à propos des centres de santé intégrés dont il est fait mention dans le texte. Je ne peux que répéter ce que disait mon ami, M. Winkel. Ce projet traîne la patte et c'est bien dommage, car le concept d'intégration porte sur l'assemblage du préventif avec le curatif.

Je terminerai en disant que l'axe général de la déclaration me semble excellent, mais sa réalisation me paraît demander un très gros travail complémentaire. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, tout au long de cette journée, bien des orateurs se sont succédé à cette tribune pour tenir des propos pleins d'intérêt sur les nombreux secteurs dont parle la déclaration de l'Exécutif et sur les secteurs plus nombreux encore évoqués par l'accord qui sous-tend la déclaration.

Je ne suis pas insensible à ces discours tenus non seulement sur les bancs de mon groupe mais aussi par d'autres orateurs. Mais mon but n'est pas d'ajouter, monsieur le ministre-président, à la liste de ces secteurs; il est de parler de l'ensemble, du tout dont chacun sait qu'il est toujours supérieur à la somme des parties.

Mon souci aujourd'hui est de répondre, d'une part, à certains préjugés et, d'autre part, à des inexactitudes ou attaques formulées ce matin ou cet après-midi, notamment par MM. de Donnea et Maingain.

En effet, je voudrais vous parler de l'avenir de la Communauté française tel que le conçoivent les socialistes wallons.

M. Meesters. — Lesquels ?

M. Dehousse. — Tous, puisqu'il s'agit d'une position de congrès. Pour parler de cet avenir, j'ai besoin de faire appel à certains souvenirs qui expliquent le présent et préparent l'avenir. La Communauté, dont ce Conseil est l'épicentre, a été imaginée dans un premier temps aujourd'hui largement oublié. Les premières mentions que l'on en trouve sont les travaux préparatoires réalisés par le Centre d'étude de la réforme de l'Etat lequel opérait dès 1936 et a accouché, entre autres, du concept de Communauté, concept qui doit beaucoup à une personne qui ne siègea jamais dans cette assemblée mais qui fit beaucoup pour animer la culture française en Belgique et par conséquent, à la Communauté française telle que nous la connaissons: je veux parler de Pierre Wigny, auquel, soit dit en passant, la Communauté n'a jamais rendu hommage.

Mais je veux abrégé mon récit. En 1968, c'est un gouvernement né de longues négociations entre le parti social-chrétien et le parti socialiste — cela arrive ! — qui s'apprêtait à régler, d'après la déclaration gouvernementale de l'époque, deux grands problèmes qui dominaient, de l'avis des auteurs de cette déclaration, les devoirs de cette législature de 1968. Cette déclaration gouvernementale comporte à cet égard une phrase qui garde aujourd'hui encore une saveur particulière puisque le gouvernement formé par M. Vanden Boeynants mais présidé par M. Gaston Eyskens, entendait « résoudre notre contentieux communautaire vite et globalement ».

M. Bertouille. — On peut dire que c'est fait !

M. Dehousse. — C'est alors que le concept d'autonomie culturelle tel que nous le connaissons est entré dans la vie politique en même temps — et ce n'est pas le fruit du hasard — que le concept régional, reporté par la déclaration de 1968 dans un chapitre distinct et pour tout dire inférieur, celui de la décentralisation économique. En effet, on se proposait en 1968 de créer seulement les Conseils économiques régionaux.

Il s'ensuivit un blocage politique, dont surgit le compromis de 1970 qui marque, aujourd'hui encore, la vie politique du Royaume. On exprima alors l'idée de deux

Communautés, la Flandre et la Wallonie, et de trois Régions. On parlait de deux Communautés seulement parce que le souci de protéger la Communauté germanophone est apparu dans la suite et a connu, sur tous les bancs, notamment francophones, un appui qui n'a jamais fait défaut.

Avant d'en arriver à un Conseil comme celui que nous connaissons actuellement, appelé à décider de la création effective d'un Exécutif tel que celui qui se présente à nous, il a fallu franchir nombre d'étapes. Je pense à la rédaction, à la préparation et à la discussion de l'article 59bis, à la préparation, au dépôt et à la discussion de la loi de juillet 1971 qui a créé, dans les faits, notre Conseil actuel, lequel était à l'époque, comme le dit M. Berrouille, un Conseil culturel.

Je pense encore à la loi de 1979, très injustement oubliée, qui a créé l'Exécutif qui manquait jusqu'alors, à la loi de 1980, à la création de laquelle un grand nombre de partis ont participé et qui a définitivement assis la responsabilité de l'Exécutif devant le Conseil de la Communauté et, enfin, à la loi de 1988, qui devait élargir l'œuvre entamée précédemment.

Je cite ces dates comme on pourrait le faire dans un séminaire universitaire, mais elles représentent pour moi davantage qu'un récapitulatif. Un certain nombre de souvenirs sont pour moi, à titre individuel et en tant que socialiste wallon, liés à ces dates et à chacune de ces réalisations.

Avec Jean-Joseph Merlot, j'ai participé à la négociation de 1968, modestement certes, mais on voulait bien tenir compte de mon avis sur ce qui devait être la décentralisation économique et l'autonomie culturelle.

La rédaction de l'article 59bis, je l'ai connue au cabinet de Freddy Terwagne; la loi de juillet 1971, je l'ai connue au cabinet de mon père, dont j'étais le chef de cabinet — autant l'avouer — et qui a signé la loi créant dans les faits notre Conseil; pour la loi de 1979, j'étais sur les bancs gouvernementaux quand il a fallu, au moment de la formation du gouvernement, la rédiger article par article, ce qui était fort différent d'une négociation sur les principes; lors de la négociation de la loi de 1980, je faisais partie du gouvernement; quant à la loi de 1988, je n'ai pas attendu les critiques qui se sont élevées ensuite dans l'opposition pour en dénoncer les tares et les méfaits, notamment quant à l'aspect du financement.

Il s'agit, dans chaque cas, de souvenirs d'activités. Ce n'était pas le fruit du hasard, puisque je n'ai pas simplement rencontré M. Terwagne ou d'autres. J'ai participé activement à la création non seulement théorique, mais aussi effective, de la Communauté française, de son Conseil et, indirectement, de son Exécutif, rencontrant dans cette action plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de personnes.

Je pense, par exemple, à la séance, bien oubliée par beaucoup, où le Conseil de la Communauté française a élu son premier président, M. Georges Dejardin. Je pense aux premières réunions, combien timides et prudentes, où le jeune parlementaire que j'étais travaillait avec Marc-Antoine Pierson, dont la réputation était considérable, et avec André Lagasse, dont le renom n'était pas moindre, pour préparer la première édition du Règlement du Conseil de la Communauté. C'est avec d'aussi grands noms que j'ai par exemple contribué à faire admettre l'idée selon laquelle, contrairement à ce que spécifiait la loi, le Conseil pouvait avoir un certain nombre de choses à dire au ministre, qui faisait alors partie du gouvernement central.

De même, je me souviens avoir siégé dans cette assemblée lorsqu'elle était parfois itinérante et lorsqu'un président libéral, M. Jeunehomme, choisissait de voter, non pas avec son parti, comme un gentleman, mais avec sa conscience, comme un sauvage pour reprendre le mot bien connu de Disraéli! A cette époque, il avait renvoyé au Conseil d'Etat un projet douteux, ce qui devait provoquer le refus de ce projet et, dans le chef de M. Jeunehomme, la perte de la présidence du Conseil. Dans la salle où se tenait cette assemblée, j'étais pratiquement assis à votre place, monsieur le ministre-président, et, à peu près là, à la place qu'occupe en ce moment M. Ylieff...

M. Lutgen. — Ce n'est pas une référence! (Rires.)

M. Dehousse. — ... j'ai vu un jour un homme d'apparence frêle qui, à l'automne de sa vie, avait choisi le combat politique, non pas pour en recueillir je ne sais quels honneurs, mais pour y chercher une récompense dans la lucidité. Cet homme, c'était Marcel Thiry, qui a dit devant cette assemblée: « Dans la vie politique, les réalités finissent toujours par prévaloir. La Wallonie est une réalité, elle prévaudra! »

Dans cette filiation de pensée, conscient d'avoir pris, pas plus que d'autres mais autant que beaucoup, des responsabilités au niveau de la création de la Communauté française, je dis aujourd'hui à un certain nombre d'orateurs que je ne puis me rallier à leurs propos. Et je ne le fais pas! Comme vous l'aurez deviné, je parle des rapports entre la Wallonie et Bruxelles. Bruxelles est une ville qui fait surgir en moi bien des souvenirs. (Rires.) Riez, messieurs, mais de par votre jeune âge, et c'est un avantage que vous avez sur moi...

M. Lutgen. — Vous êtes encore jeune!

M. Dehousse. — ...vous avez moins de souvenirs que moi et ceux que vous avez ne sont pas les mêmes que les miens. Mes souvenirs se rapportent à la guerre. Mon arrivée à Bruxelles n'a pas été joyeuse. J'y suis venu sur un camion de réfugiés, entouré de ma famille au grand complet et fuyant le retour qui paraissait victorieux de l'offensive Von Rundstedt. En effet, je vous rappelle que lorsque la libération de Bruxelles a été célébrée, le Royaume était encore loin d'être entièrement libéré. A ce moment, le jeune enfant que j'étais a connu la solidarité exemplaire qui peut exister entre des enfants. Arraché à une école liégeoise, j'ai été accueilli par une école primaire, en l'occurrence l'école préparatoire à l'athénée de Saint-Gilles. Avec des amis de rencontre qui se sont vite montrés compréhensifs et accueillants, j'ai vécu une découverte de ce qui était, paraît-il, la capitale de mon pays. C'est à cette occasion que j'ai buté sur ce que tous les petits Bruxellois considéraient comme normal mais que le petit Liégeois que j'étais découvrait seulement: le bilinguisme franco-allemand. Je butais — eux aussi — sur les spécificités bruxelloises. Je ne l'ai pas oublié et je m'en suis souvenu tout à l'heure, en entendant notamment M. de Donnée tout d'abord, M. Malingain ensuite.

Car enfin, qu'est-ce donc que cette attitude — je pense citer presque mot pour mot M. de Donnée — qui consiste à monter à cette tribune et à dire: « Nous réclamons la fusion, c'est-à-dire l'absorption de la Région wallonne, mais, bien entendu, nous conservons la Région bruxelloise! Au nom de quoi? La Région bruxelloise, elle n'existerait pas sans un certain nombre de Bruxellois décidés, mais elle n'aurait pas existé non plus sans la solidarité des Wallons, parce que pour la créer après vingt ans d'inscription dans l'article 107^{quater}, il valait mieux ne pas compter sur les relations avec les Flamands, et l'axe

ABC n'y suffisait pas. Donc, il a fallu faire appel à une fidélité wallonne, à une solidarité wallonne et c'est cette dernière qui a permis à M. Philippe Moureaux de créer, par la loi de 1988, la Région de Bruxelles, qu'un homme comme M. Perin, six mois auparavant, annonçait comme irréalisable. Et pourtant nous l'avons créée, dans l'esprit de 1970 et de cette nécessité de trois Régions à laquelle j'ai toujours été et je reste fidèle. Et je ne suis pas le seul.

Je n'admets pas que, dans les mois qui ont suivi la réalisation de l'espoir, qui a paru à un moment donné insaisissable, tant de Bruxellois, à l'appel de M. Clerfayt d'abord et de M. Maingain aujourd'hui, nous disent maintenant: « Nous avons notre Région, merci beaucoup; nous comptons sur votre solidarité mais nous prenons la vôtre ».

Vous ne l'aurez pas.

M. Maingain. — Ce statut est inacceptable.

M. Dehousse. — Vous ne l'aurez pas!

M. Maingain. — Le statut de la Région de Bruxelles est inacceptable pour les Francophones. C'est ça que vous ne dites pas.

M. Dehousse. — Monsieur Maingain, je suppose que vous savez qu'il n'est pas inacceptable au point que votre parti n'accepte pas de siéger à l'Exécutif régional bruxellois.

M. Clerfayt. — Pour empêcher le pire!

M. Dehousse. — Cela va bien, essayez de convaincre les Bruxellois! Avec moi, vous n'avez aucune chance.

Dites-moi, monsieur Clerfayt, M. Persoons était-il un mauvais Bruxellois, un mauvais FDF, quand, avec moi, à la Communauté française, il essayait de donner vie à une Communauté mieux articulée sur les Régions qui la composent, quand dans le budget de la culture nous propositions de dire avec l'appui du PSC, du PRL et avec les autres partis, qu'il y a une partie régionale bruxelloise, une partie régionale wallonne et une partie qui, évidemment, doit rester commune? Est-ce que nous manquions à la nécessaire solidarité? Est-ce que M. Persoons était un traître? Dites-le moi!

M. Clerfayt. — Nous ne demandons rien d'autre aujourd'hui que la Communauté Wallonie-Bruxelles.

M. Dehousse. — Je ne demande et les Socialistes wallons, dans leur congrès d'Ans ne demandent rien d'autre aujourd'hui. Nous disons que la création bruxelloise, comme toutes les autres créations institutionnelles, évoluera. L'histoire des institutions dans ce royaume est faite d'évolutions.

Je relisais, non pas en prévision de ce que je dis ce soir mais de ce que je dirai demain, des textes qui tiennent à la Région wallonne et aussi ce que certains orateurs disaient des débuts de la Région wallonne, de son caractère insuffisant — et le terme que j'emploie est faible. Voyons où elle est maintenant!

Cette construction régionale, aucun parti n'en a jamais eu le monopole. Des hommes, des femmes dans tous les partis en Wallonie ont participé à cette création continue, à cette création progressive, à cette création inachevée aujourd'hui encore.

Qu'on le veuille ou non, dans cet ensemble, la réalisation, après tant d'années, de la Région de Bruxelles marque un tournant dans l'équilibre socio-politique de la Communauté française. Et, à partir du moment où les deux Régions majeures de la Communauté française sont solidement assises, ce qui n'empêche pas du tout d'entretenir des espoirs sur leur évolution, nécessairement la Communauté doit s'en inspirer, en tenir compte, et elle doit, après vingt ans, faire ce que fait tout être humain: changer. Et, au congrès d'Ans, les Socialistes wallons sont restés passionnément attachés à une certaine idée de la solidarité qui peut s'exprimer de maintes façons et pas seulement, comme je viens de le montrer, dans cette enceinte. Mais nous sommes restés partisans « d'une » Communauté, et je ne sollicite pas les textes que j'ai d'ailleurs emportés avec moi et que je connais bien, pour différentes raisons et, notamment, parce que j'ai participé de près à leur écriture.

Nous disons que la Communauté, telle qu'elle a été créée au fil des années et des négociations, n'a plus de raison de gérer un certain nombre de tâches que, du reste, on avait jadis confiées aux Régions, par exemple, dans le domaine social et qu'on leur a reprises par la suite. Vous en savez quelque chose, monsieur le ministre, pour des raisons que vous et moi connaissons et que nous évoquons d'un sourire... Et pourquoi, demain, ne pourrait-on pas effectivement confier aux Régions un certain nombre de matières qui seraient mieux gérées parce que plus proches de la réalité, plus proches du terrain, plus proches de ceux qui nous élisent? C'est de là, du reste, qu'est venu ce regain d'autonomie wallonne, c'est de là qu'est venu un grand débat au sein du parti socialiste, c'est de là qu'est venue la synthèse opérée par les socialistes wallons et qui s'est concrétisée, comme je le disais tout à l'heure, par le congrès d'Ans où, unanimement, nous avons voulu non pas « la » Communauté, monsieur Clerfayt, mais « une » Communauté restructurée. Et je crois qu'il est normal que cette Communauté change, il est même nécessaire qu'elle le fasse parce qu'un être qui ne change pas est un être condamné à mourir. Et je dis tout de suite que, quant à moi, il est normal aussi que je ne rougis pas de mes propos, car je ne fais pas les choses par compromis: j'ai non seulement accepté mais, j'ai accouché la synthèse qui a conduit au congrès d'Ans. Et, au médecin qui m'a précédé à cette tribune, je dirai que cette synthèse est un bébé très moderne, puisqu'elle a beaucoup de pères et que chacun d'eux s'accommode de cette situation! C'est donc en tant que Socialiste wallon que je dis que nous avons besoin « d'une » Communauté. Nous en avons besoin pour discuter d'un certain nombre de problèmes qui ne s'effaceront pas et que nous ne traiterons pas sur le plan régional parce qu'il ne le permet pas. C'est le cas, sinon de l'ensemble de l'enseignement, en tout cas de l'enseignement supérieur, comme c'est le cas de la recherche scientifique, ou encore de la RTBF. Et si l'on veut, on peut y ajouter d'autres choses, et d'ailleurs nous l'avons fait, parce que nous avons pensé que, dans l'état actuel des choses, il valait mieux ne pas toucher à l'enseignement. Tout cela montre qu'une Communauté doit subsister, une Communauté qui conserve un avenir et un destin, mais qui doit se préparer à évoluer. Et c'est dans cet esprit, dans l'esprit de cette évolution nécessaire, que nous nous sommes mis d'accord, après avoir tracé le chemin de cette évolution de la Communauté, sur l'idée que nous évaluerions, en 1994, non pas, comme on l'a cru ou feint de le croire, ce qu'il faudrait faire, mais bien ce qui aura été fait.

Cet Exécutif s'inscrit dans la ligne de notre congrès, mais pas complètement parce que c'est un Exécutif issu d'un accord, ce dont je ne rougis pas, car j'ai toujours été partisan des compromis quand ceux-ci me paraissent

positifs, ce qu'ils sont quand ils ne ferment pas l'avenir et permettent d'accomplir un pas dans la bonne direction.

Ces pas, monsieur le ministre-président, c'est votre Exécutif qui va les accomplir. Quand, en 1994, les socialistes wallons évalueront ce qui aura été fait, ils évalueront grandement ce que votre Exécutif aura fait sur la base, et sur la base seulement, de la déclaration à laquelle nous souscrivons aujourd'hui pour ce qu'elle contient, et je dirais même pour tout ce qu'elle contient. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Detienne.

M. Detienne. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, malgré l'heure, je ferai un examen approfondi mais bref, je l'espère, de la déclaration de l'Exécutif sur les liens entre l'enseignement et la vie économique, ce qui me conduira à vous parler plus précisément des centres d'éducation et de formation en alternance et de l'insertion socio-professionnelle.

Il est désormais bien établi que l'enseignement ne saurait être envisagé comme une matière isolée de la société. Il doit évoluer avec elle et s'adapter. Mieux, l'école est aussi le reflet des dynamiques qui traversent notre monde et le transforment. Les mouvements, par ailleurs bien légitimes, de ces dernières années n'en sont que l'illustration. Par-delà les revendications financières justifiées, il y a l'expression d'un malaise sur la fonction du secteur scolaire. La question est en soi éminemment politique, au sens premier du terme, en ce qu'elle fait référence à un projet de société.

En la matière, il n'y a guère d'évidence ni de vérité absolue. Il y a des options qui se traduisent par des choix.

Aussi convient-il de s'interroger lorsqu'on parle des rapports entre l'économie et la formation scolaire, l'entreprise et l'école. L'on entend souvent dire que l'école n'est pas adaptée aux besoins des entreprises. Et de citer l'exemple de tel ou tel jeune travailleur auquel il reste tout à apprendre, ou de filières de formation qui ne conduisent à rien. Ainsi, une certaine idéologie jette le discrédit sur la formation scolaire en même temps qu'elle impose un concept : l'économie est le seul moteur de l'activité humaine, avec ses règles propres que sont la compétitivité et la rentabilité directe. On entend moins souvent : les entreprises doivent s'adapter aux besoins de la société.

S'interroge-t-on assez souvent sur l'utilité de produits dont la production et la vente font tourner la machine économique, certes, mais sans rien changer pour autant au bien-être humain, quand ce n'est pas pour le détériorer ?

Remettons donc l'école à sa place, c'est-à-dire au nœud de la société humaine avec toutes ses dimensions : l'économie, bien sûr, mais aussi d'autres activités non rentables à première vue.

La mission de l'école est de développer l'ensemble des aptitudes de l'individu : aptitudes intellectuelles et manuelles, artistiques et critiques, relationnelles et philosophiques.

Pour Ecolo, c'est l'école qui, en collaboration avec d'autres lieux de formation, tels que les mouvements associatifs, est garante de ce développement global. Cette formation générale est une des facettes essentielles de la démocratisation de la réussite dont on parle beaucoup pour le moment.

Ceci est à garder en mémoire lorsqu'on parle, et je cite l'accord : « ... de réorganiser fondamentalement les

relations entre le monde de l'économie et le monde de l'éducation ». Le document qui nous a été remis va plus loin dans le détail. Il annonce l'application généralisée de la formule de l'alternance.

Je suppose qu'il s'agit ici de l'enseignement professionnel et technique. En théorie, l'alternance est une pratique pédagogique qui vise à articuler les apprentissages dans l'école et dans l'entreprise : deux lieux de formation différents, dont l'école elle-même est chargée d'assurer la connexion et la synthèse. Elle a trouvé à s'appliquer dans les centres d'enseignement à horaire réduit, créés en 1984 dans le cadre de la prolongation de la scolarité, qui, après être devenus pour quelques mois centres d'éducation et d'insertion socioprofessionnelle sont aujourd'hui des centres d'éducation et de formation en alternance.

Il est heureux que la formule « formation en alternance » figure dans l'intitulé. Elle est de loin préférable à l'appellation enseignement à horaire réduit — que certains élèves ont vite travestie en « horreur réduite ». Cette dernière est négative et ambiguë. Elle donne l'illusion que l'on se borne à limiter la part d'école.

Pour en revenir au projet de l'Exécutif, Ecolo tient à préciser immédiatement sa position.

L'Exécutif compte-t-il, en généralisant l'alternance, diminuer le nombre de travailleurs dans l'enseignement technique et professionnel ? Je signale au passage que pour le moment, le nombre de périodes-professeurs par élève est de l'ordre de 2,2 dans les CEFA. Va-t-on, en généralisant l'alternance, généraliser aussi cette mesure ? Ce qui reviendrait à supprimer purement et simplement de nombreux emplois. Est-ce cela l'objectif caché de l'extension de l'alternance ?

Par ailleurs, et toujours pour information, les subsides de fonctionnement octroyés actuellement aux CEFA équivalent à 50 p.c. ceux octroyés à l'enseignement professionnel à temps plein, ce qui est en soi une incertie car on ne peut, dans la réalité, réduire les frais de moitié en location, chauffage, fournitures, et ce sans parler des frais engendrés par le suivi en entreprise comme les nombreux coups de téléphone ou les déplacements.

Une question donc : va-t-on, par le truchement de l'alternance, réduire les frais de fonctionnement de l'enseignement professionnel et technique ? Serait-ce cela le refinancement de l'enseignement ? J'aimerais quand même obtenir une réponse. J'ose espérer qu'il en sera autrement et que M. le ministre va rapidement envisager de donner aux centres d'éducation et de formation en alternance les moyens dont ils ont besoin. Il devrait ainsi la meilleure preuve sur ses intentions en la matière.

Par ailleurs, il est question dans l'accord de mettre à la disposition des écoles professionnelles et techniques — il s'agit d'une chose extrêmement précise — des équipements performants dans et hors des écoles. Il est vrai que les entreprises, via le Fonds pour l'emploi, disposent aujourd'hui d'une sérieuse réserve — on parle d'un milliard — qui suscite bien des convoitises dans le milieu désargenté de l'enseignement. Mais ici, nous sommes très clairs : l'équipement destiné aux écoles et la formation qu'il permet doivent être sous la totale maîtrise de l'école. Si les ateliers des écoles professionnelles et techniques sont dans l'entreprise, c'est cette dernière qui en aura la maîtrise et qui pourra poser ses conditions. Comment garantir, dans un milieu économique où personne ne se risque à prédire l'avenir à long terme, la continuité de la disposition de l'outil ?

Enfin, parlant des CEFA toujours, l'accord de l'Exécutif veut favoriser une véritable synergie entre l'enseigne-

ment spécial et l'enseignement en alternance de manière à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des élèves...

Ici, je vous avoue que je reste stupéfait. Où est le point de rencontre entre les CEFA appartenant à l'enseignement professionnel et l'enseignement spécial ? L'insertion socio-professionnelle des jeunes en rupture de scolarité est une chose, la gestion de l'insertion de jeunes handicapés, chose tout aussi louable, en est une autre. Elle nécessite des moyens et des techniques différents.

Il y a ici un amalgame du plus mauvais effet, ce qui ne veut pas dire que l'alternance ne pourrait pas être pratiquée dans l'enseignement spécial. C'est une autre question qui renvoie aux remarques que je faisais, il y a quelques instants, quant à l'extension de l'alternance dans l'enseignement professionnel et technique.

Enfin, le recours à l'alternance apparaît comme une solution miracle, mais même à horaire réduit, l'enseignement professionnel doit-il demeurer tel qu'il est ? Il me semble que l'on continue à nier une réalité.

Quant à l'âge limite de l'obligation scolaire, nous marquons une nette réserve. Tout nous enseigne que ce qui n'est pas obligatoire devient vite subsidiaire et mal subsidie.

Tous les moyens doivent être pris pour garantir un droit fondamental à l'éducation jusqu'à 18 ans au moins. C'est ce principe qui doit être la référence.

En résumé, la pédagogie de l'alternance offre des variantes qui peuvent apporter un plus à différents niveaux, mais Ecolo ne veut pas d'un enseignement à horaires, moyens et effectifs réduits.

Il serait paradoxal de restreindre l'investissement là précisément où la lutte contre l'exclusion exige plus de moyens.

Par ailleurs, l'alternance ne peut porter atteinte au caractère général et global de la formation dont l'école doit rester le maître d'œuvre et l'arbitre incontesté en intégrant les demandes de la société, dont celle des entreprises.

Nous ne souscrivons pas à une conception utilitariste de l'école qui la dégage de sa mission globale.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, nous ne disposons ici que d'une ébauche d'orientation et bien des questions subsistent. Quelles vont être, très concrètement, les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés ? A cet égard, nous attendons des détails.

Il est positif que l'on veuille établir des passerelles entre les différents lieux de formation et que l'on mette en œuvre des relations contractuelles avec le secteur non marchand.

Mais il reste la question aiguë du financement et c'est par là que je terminerai.

Le Fonds social européen fait ici office de vache à lait, voire de poule aux œufs d'or. Si cette source de financement n'est bien sûr pas à négliger, il est faux de croire qu'elle peut résoudre à elle seule la question du refinancement du secteur non marchand. Nul n'ignore en effet que ce fonds n'intervient que sur avance de fonds par le projet lui-même et que les subsides n'arrivent qu'avec un long retard, non sans avoir d'ailleurs somméillé quelque temps sur les comptes de la Communauté, ce qui est inacceptable.

Or, l'action des différents projets subsidiés est capitale. Ceux-ci assurent la remotivation des exclus et leur préformation, ce que le FOREm ne fait pas. Le fond des bénévoles et des travailleurs à statut précaire dans des conditions proches des bénéficiaires de leur action. Paradoxe ! Seule la Communauté française peut œuvrer au refinancement initial des associations qui travaillent à la formation et à l'insertion professionnelles.

Il faudrait savoir ce que l'on veut. Si la lutte contre l'exclusion est vraiment une priorité absolue — or vous l'affirmez —, il faut des moyens nouveaux et des moyens propres. Ici encore, l'accord de l'Exécutif est évasif. Il y a des promesses, on nous annonce le refinancement, mais nous ne parvenons pas à en percevoir les clés. D'où viendront les moyens supplémentaires pour le secteur non marchand ? Cela reste un mystère. Alors, de deux choses l'une : ou bien vous disposez d'une formule miracle, et nous ne demandons qu'à en prendre connaissance, ou bien l'espérance que vous voulez susciter tournera en colère justifiée. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — Je signale que M. Detienne était l'un des nombreux orateurs à prendre la parole pour la première fois à cette tribune.

La parole est à M. Knoops.

M. Knoops. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, contrairement à d'autres, ce n'est pas la première fois que je prends la parole à cette tribune — malheureusement parfois sans doute pour l'auditoire —, il y a déjà vingt ans que je monte à la tribune de cette assemblée, ce qui ne me rajeunit pas.

Prendre la parole à la fin d'un débat comme celui-ci présente l'avantage de pouvoir être bref puisque tout ou presque a déjà été dit et redit, parfois d'ailleurs en sens contraire.

J'aurais voulu d'ailleurs n'aborder que le problème des relations internationales, attribution importante de notre Communauté, même si elle est souvent négligée.

Avant cela, messieurs les membres de l'Exécutif, je ne peux pas vous cacher une double désillusion : désillusion quant à l'Exécutif faible qui nous est présenté, désillusion quant au programme tout aussi faible qui est discuté ce soir. Si vous me permettez d'être un brin sarcastique, je dirai qu'il est peut-être normal qu'en période de soldes, on nous présente un Exécutif au rabais. Désillusion aussi quant aux problèmes financiers. Il y a bien longtemps que l'on dit que l'argent est le nerf de la guerre. On ne vous demande pas de faire la guerre, mais de mener une politique sérieuse. Or, on ne connaît rien de vos finances.

M. Bertouille. — C'est qu'elles sont mauvaises !

M. Knoops. — Je ne vous reproche même pas le silence de votre déclaration à ce sujet. Vous ne pouvez, en effet, rien dire sur les finances dont vous disposez, car vous ne les connaissez pas. Ce que vous savez, c'est que vous vous trouvez devant un drame financier et que l'existence même d'un enseignement de qualité dans notre Communauté française est mise en question.

Désillusion également quant à la faiblesse des pouvoirs dont vous allez disposer. De par l'accord politique confirmé dans la déclaration, vous avez abandonné un certain nombre de vos pouvoirs au bénéfice d'un organisme composé uniquement des membres wallons de votre Exécutif et des membres wallons d'un autre Exécutif. Je pense que cette pratique est illégale et je profite d'ailleurs

de la rentrée en séance de la représentante bruxelloise de l'Exécutif communautaire pour dire que c'est également peu « galant ».

Faiblesse également sur le plan des personnes. En effet, le ministre-président s'est uniquement affirmé comme régionaliste, mais pour lui, la montée à Bruxelles doit plutôt s'apparenter, même si c'est la volonté de « Dieu », à une descente aux enfers. Il n'aura ni les moyens ni — je le crains — la volonté de relancer notre Communauté française.

Voyez-vous, monsieur Dehousse, je ne partage pas vos craintes quant à une union plus forte des francophones de notre pays. Je ne comprends pas cette peur que manifestent certains Wallons au sujet de leurs alliés francophones de Bruxelles. J'ai toujours appris que c'était unis qu'on était plus forts...

M. Dehousse. — L'union fait la force.

M. Knoops. — Justement, c'est une devise qui doit continuer à s'appliquer, particulièrement dans un pays comme le nôtre dont vous avez rappelé les évolutions et les luttes. Vous savez certainement, monsieur Dehousse, que le péril d'une mainmise flamande sur Bruxelles subsiste, mais que l'on n'arrête pas ainsi une force en mouvement. Ensuite, ce serait à nouveau une diminution des droits, des pouvoirs, des moyens de la Wallonie. C'est ensemble que nous pouvons agir dans ce cadre. Même une fusion, et en tout cas le découloignement proposé par le PRL, laisse toutes les garanties à la Région wallonne et me donne tous apaisements en tant que Wallon. Ce n'est pas parce que la Région bruxelloise est bilingue que notre Communauté le sera aussi — nous sommes unanimes sur ce point — mais au sein de cette Communauté française, ensemble, nous pouvons être plus forts.

Sur le plan des relations internationales également, comment voulez-vous que nous défendions sérieusement la francophonie si nous nous présentons à l'extérieur comme divisés entre francophones wallons et bruxellois ?

M. Dehousse. — C'est le chemin qu'a suivi François Perin. Ce raisonnement-là ne conduit pas à la solidarité avec Bruxelles, il conduit au rattachement à Paris !

M. Knoops. — Vous ne répondez pas à l'argument de faiblesse que cela crée...

M. Dehousse. — Vous dites que Bruxelles est menacée, mais grâce à ce que nous avons fait, ensemble d'ailleurs, avec d'autres partis, ainsi que je l'ai dit très clairement tout à l'heure, il y a eu des élections libres à Bruxelles et sur 75 élus choisis librement, il y a 64 francophones et vous venez parler de la peur des Flamands ! La menace n'est plus sur Bruxelles maintenant ; elle est sur la périphérie, et je suis prêt à discuter avec n'importe quel Bruxellois de la responsabilité de ceux qui ont laissé la périphérie là où elle est.

La menace flamande est ailleurs, et nous verrons alors si nous aurons la solidarité des Bruxellois.

Mme le Présidente. — Monsieur Knoops, veuillez poursuivre votre intervention. (*Interruption de M. Lutgen.*)

M. Knoops. — Monsieur Lutgen, je vous demande de laisser parler les gens sérieux dans le calme.

Monsieur Dehousse, nous ne pouvons évidemment pas épuiser ce débat ici, ce soir. Ce n'est pas simplement par le nombre d'élus que l'on évalue les menaces sur une région.

M. Dehousse. — C'est un bon point de départ.

M. Knoops. — Quand on constate que vous êtes en train de dépecer la Communauté française, de lui retirer pouvoir par pouvoir ; quand on constate que la Communauté est en difficulté pour exercer un de ses rôles principaux, la promotion de l'enseignement, rôle donné par la révision de la Constitution de 1988, vous devez vous poser des questions et non pas simplement oublier cette Communauté. Je regrette que vous sembliez vous replier sur une entité plus faible, plus petite qui serait la Région wallonne.

Revenons-en aux relations internationales. Ce n'est certainement pas à M. Dehousse que je dois apprendre que ce fut une volonté des fondateurs de notre Communauté de jouer un rôle dans ce domaine. Dès la révision de la Constitution de 1970, des pouvoirs en matière internationale ont été reconnus à notre Communauté. Ces pouvoirs ont été renforcés en 1980 et encore en 1988. En 1982, nous avons créé le Commissariat général aux relations internationales. Ce commissariat a d'ailleurs certainement joué, sur le plan administratif, un rôle important. Il est clair cependant que si une coopération réelle et plus grande pouvait exister entre Communauté française et Région wallonne, l'efficacité du commissariat serait améliorée.

J'aimerais que M. le ministre chargé des relations internationales ne se contente pas d'une déclaration de principe. (*Aperté entre M. le ministre Lebrun et M. Langendries.*)

Monsieur Lebrun, c'est vous qui êtes chargé des relations internationales. J'aimerais que vous prêtiez attention à mes propos.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Je peux parfaitement vous écouter d'une oreille tout en parlant à M. Langendries.

M. Knoops. — Monsieur le ministre, j'aimerais que vous me consacriez quelques instants vos deux oreilles.

Je vous demande ce que vous entendez par une meilleure coopération dans le domaine des relations internationales avec la Région wallonne. On retrouve la même phrase dans les différentes déclarations précédentes mais on a dû constater que, jusqu'ici, cette coopération ne s'est pas réalisée. Au contraire, les responsables sur le plan des relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne, même s'ils appartiennent au même parti, menaient des politiques différentes et ne rendaient pas compte ni à l'un ni à l'autre de leurs initiatives ou de leurs réalisations.

En ce qui concerne l'aide que notre Communauté française doit apporter à d'autres pays, quelles seront vos priorités ? Il est, en effet, trop facile de prétendre que l'on s'occupera à la fois des pays de l'Est et de l'Afrique — francophone, je suppose. Nos moyens financiers ne nous permettent évidemment pas de tout faire. Nous devons donc poser des choix. J'aimerais les connaître.

Enfin, sur le plan des traités et accords internationaux, je regrette que la déclaration de l'Exécutif soit muette. Certes, en cette matière, notre Conseil a pris, à l'encontre

de certains avis du Conseil d'Etat, des positions très claires. Nous avons demandé que ces accords internationaux, pris et signés par l'Exécutif, soient ratifiés par notre Conseil. A l'initiative de votre prédécesseur, cela avait d'ailleurs été fait. En sera-t-il de même demain? Nous aimerions également obtenir des précisions à cet égard.

Après avoir entendu cet exposé, vous comprendrez que nous n'exprimerons pas notre confiance à votre Exécutif mais qu'au contraire, nous la lui refuserons. *(Applaudissements sur les bancs PRL.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Germain Dufour.

M. G. Dufour. — Madame la Présidente, nous avons, aujourd'hui, beaucoup parlé de l'exclusion. Ce thème m'est fort cher puisque je le vis quotidiennement.

Brièvement, j'aimerais exprimer quelques-unes de mes inquiétudes. Les notions de précarité, de bon cœur, de solidarité et d'intégration ont été évoquées à plusieurs reprises. La déclaration de l'Exécutif est, je crois, positive sur ces différents plans car, pour la première fois, une importance réelle est accordée à toute une catégorie d'habitants et de résidents. Toutefois, nous demeurons limités car nous plaçons cette population sous le seul angle de l'urgence et de l'assistance — deux mots qui sonnent bien — alors que la plupart de nos concitoyens sont préoccupés prioritairement par la sécurité. On peut les comprendre. Je crains cependant que ne soit pas franchi le pas supplémentaire, consistant à considérer que cet ensemble de personnes disposent également d'un droit en tant que sujets de droit, quels que soient leur culture et leur comportement. Le ton doit dépasser celui de l'intégration à notre société. Le rôle de la Communauté doit consister à nous rééduquer et à orienter notre regard vers des systèmes de culture et d'éducation qui nous permettront de comprendre ces cultures qui sont autres.

Le terme « précarité » revêt des sens très divers. La déclaration de l'Exécutif souffre peut-être du même défaut. Le premier groupe de personnes se trouvant dans une situation précaire se compose de ceux qui n'ont pas la même culture que nous, bien qu'ils soient des citoyens de notre pays, et qui connaissent encore un certain nombre de handicaps en matière d'intégration et peut-être d'adaptation. Le deuxième groupe est celui du quart-monde, dont on a beaucoup parlé aujourd'hui. Le troisième groupe est constitué des sans-abris, des vagabonds, des zonzards et des « navigateurs des assuétudes ».

A cet égard effectivement, la déclaration de l'Exécutif ne va pas assez loin car nous procédons de la même humanité: ce sont ces personnes qui « piquent » nos « bagnes », qui volent les sacs à main, qui renversent les petites vieilles ou qui, pour toutes sortes de raisons, dorment dans les caves de nos buildings pour essayer de se réchauffer.

Ce spectacle, de plus en plus quotidien dans nos grandes villes, exige que nous nous intéressions à ces gens en tant que groupe et non seulement en tant que personnes devant être récupérées et intégrées à notre société. Elles ne sont pas à même de dire exactement ce qu'il faut faire mais elles sont le miroir de ce que nous sommes et attendent peut-être de l'Exécutif de la Communauté française — même si elles s'intéressent peu à la politique — d'être comprises et éventuellement situées culturellement.

Concrètement, ces gens nous demanderont non pas de soulager la misère mais de la détruire en « désouprolétarisant » notre regard. Il est vrai qu'aux yeux d'un grand nombre de journalistes et de nos semblables, tous

ces paumés, tous ces « autres » sont des malades, des êtres sociaux, des étrangers. Or, il y a chez eux un « être », parfois un « mal-être ». Même s'il s'agit d'une mère prostituée, d'un père ivrogne, d'un zonzard ou d'un suicidaire, cet être est quelqu'un qui aspire à avoir sa place dans notre société, ne serait-ce que par sa différence.

Bien entendu, les autorités n'ont que faire des putains, des squatters et des voyous. Ils sont pourtant le produit de nos sociétés, dans la mesure où ils n'ont pas été assez aimés ni assez « contruits ».

Si nous nous promenons le soir dans nos rues, nous voyons un certain nombre de maisons vides déclarées insalubres pour raison d'hygiène. Une certaine population est donc expulsée pour ce motif. Est-ce plus hygiénique de laisser ces gens dehors?

Il est exact qu'ils ne sont pas toujours gentils, tant il est vrai que la prison n'arrange rien. On y apprend le vice et la haine. Bien sûr, on y a amélioré le confort et la « bouffe » mais les prisonniers y vivent l'échec de la séparation de leurs proches, notamment du conjoint, dont ils se demandent s'il tiendra le coup. La prison détruit tout, y compris la famille.

En page 13 de votre déclaration, monsieur le ministre-président, vous clôturez un long chapitre de solidarité en disant que l'Exécutif veillera à préparer activement l'Année internationale de la famille en 1994. J'ose espérer qu'il y aura une place pour toutes les familles, y compris celles des prisonniers, celles de ceux qui relèvent du quart-monde et aussi de tous ces nouveaux groupes que l'on appelle les nomades des temps modernes, comme les artistes, les vagabonds...

En page 2 de votre déclaration, vous dites appuyer votre solidarité sur les acquis des années précédentes pour améliorer le cadre de vie des plus défavorisés. Or, un peu partout, pour des raisons différentes certes mais tout de même fort liées à la culture et à la restriction des moyens, on a vu des écoles de devoirs se fermer ou se porter beaucoup plus mal, des ateliers créatifs, des terrains d'aventure et des bibliothèques de rue cesser leur activité. Que dire aussi de tous les quartiers où progressivement sont retirées toutes ces possibilités de survie par l'abandon de toutes sortes de projets qui relèvent de la Région plutôt que de la Communauté mais pour lesquels cette dernière aurait peut-être pu tirer la sonnette d'alarme en disant: « Il y a là quelque chose à sauver. »

Au cœur de cette pauvreté, il y a surtout actuellement la crise de l'institution familiale. La féminisation est importante: plus de 50 p.c. des gens relevant du minimex sont des femmes avec enfants, livrées parfois à toutes sortes d'incertitudes du lendemain. Madame le ministre, il conviendrait, dans ce contexte, d'assurer l'existence même des foyers éclatés et surveiller de très près la façon dont les CPAS se comportent.

On ne compte plus les suspensions de dossier ou les tracasseries dues uniquement à un manque de tendresse. Que de fois l'aide médico-pharmaceutique a-t-elle été supprimée! Que de fois aussi des personnes n'ont-elles pas voulu recourir au minimex à cause de ce fameux dossier du débiteur alimentaire!

Au niveau culturel, il sera temps aussi de conscientiser chaque cellule de l'enseignement, chaque future profession, sur la façon dont nous pourrions combattre cette précarité. Il est facile évidemment de dire que tout le monde a droit à un logement, mais le temps des cités-jardin à bon marché est loin. Elles constituaient pourtant une dimension culturelle pour nombre de familles qui trouvaient ainsi le moyen de se resituer. Nous en sommes

arrivés à ces blocs à appartements superposés, avec leur promiscuité, leur mauvais insonorisation et tous les problèmes liés aux ghettos. Il est temps donc d'enseigner autre chose dans les écoles que la spéculation immobilière ou l'urbanisme périphérique-cages à lapin.

Pour les populations qui sont dans la pauvreté, la précarité, et qui ne sont pas de notre culture locale, je voudrais tout de même, en terminant, attirer l'attention de l'Exécutif sur une nouvelle dimension à donner à cette Communauté française.

En parlant de ces personnes arabo-européennes, turco-européennes, ou afro-européennes, si nous voulons sortir des canchans habituels, des problèmes de logement, de délinquance, et des clichés stéréotypés pour en venir au vif du sujet et le traiter sur le plan global, nous devons bannir de notre langage le terme d'immigration. Ce qui m'a peut-être le plus déçu ce soir et tout au long de cette journée, c'est que nous continuions à situer des couches importantes de notre population dans une réalité qui n'a presque plus rien à voir avec elles puisque nous savons que la plupart de ces gens sont nés ou, en tout cas, ont grandi chez nous.

En conclusion, si au cours des prochaines années, dans tous les documents officiels de la Communauté française, ce type même de ségrégation entre plusieurs populations de notre pays pouvait disparaître du vocabulaire, nous aurions peut-être déjà fait un grand pas. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et sur certains bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — Monsieur Dufour, je vous remercie pour votre première intervention en tant que parlementaire.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais d'abord remercier madame la Présidente de me donner la parole aussi tardivement au cours de cette soirée. Ayant participé au conseil communal de ma commune ce soir, mon seul regret est d'avoir manqué le début du discours de M. Dehousse. Ce que j'en ai entendu en tout cas était émouvant et bien sûr, comme toujours, brillant mais son interprétation dans cet hémicycle des prises de position des Bruxellois — je partage très largement les propos tenus tout à l'heure par M. Maingain et M. Simons — démontre qu'il existe indiscutablement entre nous, mesdames, messieurs de cette Communauté française de Belgique, un malentendu dangereux qui, je le crains, pourrait encore se développer. J'y reviendrai.

Monsieur le ministre-président, votre déclaration se caractérise essentiellement par sa prudence et aussi une certaine modestie ou faiblesse. Elle est inspirée aussi par une volonté que nous ressentons, nous Bruxellois, d'une relative rupture de solidarité qui, pourtant a toujours été sincère au sein de notre institution. Par cela même, votre déclaration manque d'ambition pour notre Communauté. Cet état de fait est probablement dû — je le constate en lisant la presse — au profond malaise qui existe au sein du parti socialiste divisé apparemment entre les régionalistes que M. Spitaels semble avoir choisi de rejoindre et les communautaristes qui, malheureusement, monsieur Dehousse, semblent de mon point de vue avoir été minorisés au sein de votre parti.

Monsieur Dehousse, personne à Bruxelles ne met en cause l'existence de la Région wallonne.

M. Dehousse. — Où étiez-vous quand M. de Donnée a parlé?

M. De Decker. — Ce n'est vraiment pas parce que l'on plaide pour la solidarité entre Wallons et Bruxellois, dont nous sommes certains qu'elle lui est fondamentalement utile, que l'on veut gommer une existence régionale, qu'elle soit wallonne ou bruxelloise.

Prôner ce que nous avons appelé au PRL « le décloisonnement » ne participe donc pas du tout d'une volonté de ce type.

Dans le contexte que j'ai décrit de la situation interne du parti socialiste, et avec la complicité du parti social-chrétien, la déclaration de votre Exécutif donne douloureusement l'impression que vous estimez vous-mêmes, madame et messieurs de cet Exécutif, que notre Communauté serait aujourd'hui en sursis. Cette attitude démontre une méconnaissance, voire un rejet de ce qui est pourtant l'intérêt bien compris de tous les francophones de ce pays.

Le repli wallon est douloureusement ressenti par tous ceux qui savent que l'union de tous les francophones, wallons et bruxellois est indispensable à l'équilibre des forces dans notre pays et nécessaire pour aborder utilement toute négociation avec le monde politique flamand.

Plaider pour une forte solidarité entre les francophones ne signifie dès lors nullement vouloir gommer la réalité régionale, qu'elle soit wallonne ou bruxelloise. J'ajouterai en toute sincérité, monsieur Dehousse, que la Wallonie serait folle de se priver de l'outil exceptionnellement performant que constitue Bruxelles sur le plan des relations internationales, par exemple, et de l'influence au niveau européen.

La Flandre, elle, et nous le vivons tous les jours à Bruxelles, monsieur Dehousse, l'a bien compris et développe sans cesse sa présence à Bruxelles, sous-estimant d'ailleurs considérablement les difficultés qu'elle rencontrerait si elle ambitionnait d'annexer les 800 000 francophones de la capitale.

Contrairement à ce que pensent les Flamands, mais contrairement à ce que vous semblez penser, monsieur Dehousse, à ce que dit M. Happart, dont le discours démontre une ignorance épouvantable de la réalité sociologique bruxelloise, les Bruxellois ne sont absolument pas disposés à brader leur culture contre quelque avantage économique que ce soit, comme l'a prétendu M. Happart à la télévision.

M. Dehousse. — Pourquoi dans ce cas le Festival de Bruxelles est-il en anglais, monsieur De Decker?

M. De Decker. — Peut-être pour bénéficier d'une plus grande audience au niveau de la presse internationale, et croyez bien que je le regrette.

M. Dehousse. — Merveilleux exemple! Seule la rentabilité compte, monsieur De Decker!

M. De Decker. — Quelle caricature, monsieur Dehousse; cela ne participe d'aucune volonté politique!

Je le répète, les Bruxellois ne sont absolument pas disposés à brader leur culture contre quelque avantage économique que ce soit et sont au contraire demandeurs de la plus large solidarité francophone. Les Bruxellois, monsieur Dehousse, n'accepteront jamais d'être les otages d'une Flandre impérialiste et à l'ère des droits de l'homme, les Bruxellois n'ont pas vocation à devenir les Kurdes de l'Etat Flandre.

Le manque d'ambition de votre Exécutif trouve également son origine dans la conscience que l'avenir de notre Communauté est conditionné par une révision fondamentale de ses sources de financement. L'époque des trucs est révolue; les engagements de MM. Spitaels et Deprez à l'égard du monde enseignant ne sont pas respectés et les modestes politiques que vous annoncez ne se concrétiseront que si une majorité qualifiée change les règles du jeu et corrige les erreurs qui furent les vôtres lors de la dernière réforme institutionnelle. Ni la redevance radio-télévision, ni la méthode des programmes, par ailleurs fort hypothétique, ni l'aide des Régions wallonne et bruxelloise ne suffiront à éviter le désastre financier qui vous guette.

Comme tous les francophones bruxellois, je souhaite-rais que la participation de la Région bruxelloise soit plus importante à l'égard de la Communauté française. Cependant, monsieur Dehousse, comme vous le savez, la Région bruxelloise est bilingue et chaque fois que des millions lui sont demandés pour la Communauté française, il faut une négociation avec un Exécutif bruxellois composé paritairement, président excepté, ce qui rend la procédure beaucoup plus difficile. En l'absence d'une majorité qualifiée donc, votre Exécutif chavirera sous la lame de fond du mécontentement du monde enseignant, médical et social.

J'aborderai à présent brièvement certains points de votre programme et je commencerai par l'aspect culturel. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, ce chapitre est particulièrement pauvre, il développe dix petits paragraphes manquant totalement d'intérêt mais aptes toutefois à susciter quelque inquiétude. Vous annoncez que: « Vous allez veiller à maintenir une répartition budgétaire équilibrée entre les grandes catégories de dépenses de la Communauté: enseignement, social » — et on connaît la volonté notamment du PSC de développer le secteur non marchand — « et la culture ». Je crains que ce texte marque d'une certaine manière la volonté de réduire les budgets culturels au profit des exigences, par ailleurs légitimes, de l'enseignement et du secteur social. De plus, contrairement aux accords anciens — dont la fameuse clé Dehousse-Persoons — que je vous remercie d'avoir négociés, monsieur Dehousse, nous avons aujourd'hui l'impression qu'il y a aussi volonté de dégraisser la culture à Bruxelles, lorsque vous dites: « Veiller à de judicieux équilibres entre Bruxelles et la Wallonie. » Ces phrases-là n'étaient pas reprises dans les déclarations des Exécutifs précédents.

Et dans le domaine du théâtre, plus particulièrement, vous annoncez une politique de décentralisation théâtrale renforcée. Nous savons tous depuis longtemps à la Communauté française que le secteur du théâtre est effectivement plus développé à Bruxelles qu'en Wallonie. Cependant, celle-ci se rattrape aisément dans le domaine de la musique et de la danse par exemple. Je m'inquiète donc que Mme De Galan ait dû accepter ce texte et j'espère qu'elle fera preuve de la plus grande vigilance pour défendre les infrastructures culturelles de notre Région.

Je souhaiterais également développer quelques aspects de mes inquiétudes dans le domaine de l'audiovisuel. Une volonté de poursuivre davantage la décentralisation de la RTBF figure également au programme de votre Exécutif. Monsieur le ministre-président, avant de redynamiser les centres régionaux, ne pensez-vous pas qu'il conviendrait que la RTBF fournisse enfin une comptabilité analytique comme nous le revendiquons depuis une dizaine d'années?

Je suis également très déçu de constater que vous ne souhaitez pas rouvrir l'antenne de la RTBF à Paris ou

relancer les émissions mondiales en ondes courtes, comme la BRT qui à cet égard, fait preuve d'une volonté tout à fait évidente.

Cela dénote, et je le regrette, un lamentable manque d'ambition de la part de votre Exécutif à l'égard de notre Communauté.

Je terminerai en abordant le problème de la communication et de la presse.

Il est évidemment nécessaire de renforcer la presse écrite qui est, nous le savons tous, menacée dans notre pays.

Elle est menacée, monsieur le ministre-président, par suite d'une politique qui a malheureusement été voulue par votre parti. Il est évident que la situation de la presse écrite s'est considérablement aggravée le jour où vous avez décidé d'octroyer la publicité commerciale à toutes les chaînes de télévision, en espérant d'ailleurs que ce marché de la publicité se développerait et augmenterait. C'était votre conviction, mais nous vous disions à l'époque que vous vous trompiez, qu'il y avait une limite au développement du marché publicitaire. Nous voyons aujourd'hui que nous avions raison. Il est évident que les recettes publicitaires de la presse écrite ont été complètement englouties par RTL-TvI, d'une part, et la RTBF de l'autre. Nous avons toujours plaidé pour que seules les chaînes privées disposent de la publicité, étant par ailleurs prêts, en échange d'une comptabilité analytique, à augmenter, s'il le fallait, les moyens de la RTBF, donc du secteur public. Mais je pense aujourd'hui que si vous vouliez vraiment sauver la presse écrite, il conviendrait — c'est l'unique manière d'y parvenir — de plafonner les recettes publicitaires, à tout le moins de la RTBF, ce qui dégagerait des recettes importantes pour les journaux de la presse écrite. Toute autre manière d'aider la presse écrite consistera à faire appel à des méthodes artificielles.

Personnellement, je m'inquiète énormément en lisant dans votre déclaration que vous avez la volonté de revoir les critères de l'aide à la presse en fonction de l'effort journalistique réel. Je vois là un risque indiscutable de censure, ou, à tout le moins, de mise en cause de l'indépendance de la presse écrite.

Quand on lit que vous veillez de plus à la création d'un organe paritaire — comme le disait M. Simons « paritaire, mais à trois: éditeurs, rédacteurs et Communauté française » —, si j'étais à la place des rédacteurs de la presse écrite, je serais infiniment inquiet de voir une telle dérive se produire dans notre paysage médiatique et de communication.

J'aurais voulu encore vous parler de l'absence de chapitre consacré à l'immigration, du quart-monde, des relations internationales, mais d'autres orateurs l'ont fort bien fait avant moi.

Je terminerai donc en disant que je forme sincèrement le vœu que quelles que soient nos divergences idéologiques politiques nous parvenions, dans un monde, une Europe et une Belgique en pleine évolution institutionnelle, à sauvegarder une solidarité réelle et sincère entre tous les membres de notre Communauté. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Clippele.

M. de Clippele. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, il semble que je sois le dernier intervenant. Comme il est assez tard — on approche de minuit —, je serai extrêmement bref et n'aborderai que cinq points.

Premièrement, la politique budgétaire.

Le ministre-président a, dans son exposé, expliqué que l'endettement sera limité par rapport à l'ensemble des ressources. C'est une phrase classique que l'on retrouve dans la plupart des déclarations gouvernementales ou d'Exécutifs. Mais, si l'intention peut être bonne, l'application est très souvent mauvaise.

Je viens d'ailleurs de lire que la Cour des Comptes a dénoncé le dépassement de plus d'un milliard du déficit qui avait été prévu dans le cadre de l'assainissement budgétaire. Je constate que même dans la région bruxelloise le déficit a été dépassé de plus d'un milliard par rapport aux prévisions. Quant au gouvernement national, j'ai appris par les journaux que le dépassement s'élèverait à 20 ou 25 milliards pour cette année. Et si on fait le calcul de l'ensemble des déficits depuis un certain nombre d'années, on peut constater que la dette publique qui, en 1970, n'était que de 500 milliards atteint aujourd'hui 8 000 milliards, ce qui signifie que simplement pour payer les intérêts — je ne parle pas du remboursement — on doit « pomper » environ 40 p.c. des recettes fiscales. Je pense que l'opinion publique ne se rend pas compte que plus la dette est importante, plus elle appauvrit et plus elle abaisse le niveau de vie du peuple.

Je voudrais rappeler qu'en 1950, la Belgique avait le niveau de vie le plus élevé de l'Europe occidentale. Depuis, ce niveau de vie a diminué, et si l'on compare les indices de prospérité par rapport au produit national brut, on constate que s'il se situe à 100 pour la Belgique, il se situe à 110 pour la France, à 135 pour les pays scandinaves, à 148 pour l'Allemagne et enfin à 184 pour la Suisse, soit presque le double du niveau de vie actuel en Belgique.

Déjà au siècle dernier, Thomas Jefferson, Président des Etats-Unis, a déclaré qu'une dette publique importante est le plus grand fléau qui puisse toucher un pays.

Le deuxième point, monsieur le ministre-président, est celui de la responsabilité fiscale de la Communauté. Si je vous comprends bien, vous envisagez que la Communauté puisse exercer un pouvoir fiscal. C'est oublier que déjà actuellement, notre pays compte quatre niveaux de pouvoir fiscal: le national, le régional, le provincial et le communal. Et vous voulez encore y ajouter le communautaire, sans oublier, dans quelques années, l'europeén! Cela signifie que dans quelques années, nous allons redevenir un pays d'enfer fiscal.

Troisième point: la modernisation de la fonction publique. Il y a quelques mois, un certain M. Spitaels, prénommé Guy, que vous connaissez bien, a lancé le slogan: « Moins de fonctionnaires, mieux payés ». C'est d'ailleurs le slogan que le PRL a lancé, il y a des années. Or, je constate que votre programme ne prévoit rien pour diminuer le nombre de fonctionnaires. Je rappelle que de 1972 à 1982 ont été créés 210 000 emplois supplémentaires non nécessaires, et ces fonctionnaires sont maintenant inamovibles. En 1991, d'après les statistiques les plus récentes, nous en sommes à 833 000 fonctionnaires, c'est-à-dire 16 000 de plus qu'en 1989, et cela malgré l'introduction de l'informatique.

De plus, il y a à peine deux heures, je viens de lire qu'au nord de notre pays, les cabinets ministériels ont été réduits de moitié, passant de 651 à 368 membres, tandis que le nombre de ministres, Communauté et Région confondues, passe de 11 à 7, alors que dans le cadre de notre Communauté, vous êtes quatre, sans oublier les sept ministres régionaux. Au nord, ils ont le courage de limiter les dépenses.

Quatrième point: l'aide à la presse. C'est vrai que la presse connaît des difficultés, qu'elle connaît la concurrence de la télévision, notamment sur le plan de la publicité, voulue par les socialistes. C'est vrai également que dans 11 mois, le 1^{er} janvier 1993, les frontières s'ouvriront, renforçant la concurrence de la presse française. Or, si votre programme mentionne bien qu'il y a lieu d'aider la presse, il ne comporte aucune mesure concrète à cet effet. Vous auriez à tout le moins pu prévoir une concertation avec les pouvoirs nationaux, ne fût-ce que pour diminuer la fiscalité, les tarifs postaux, bref, trouver un système.

Dernier point: l'apprentissage des langues. Nos enfants, nos petits-enfants devront être non pas bilingues mais multilingues. Leur avenir est en jeu car la Belgique sera le pivot de l'Europe, ce qui rend l'apprentissage des langues absolument nécessaires. Or, je constate qu'en Wallonie ce n'est qu'à partir de la 5^e primaire que l'on apprend une seconde langue, qu'à Bruxelles ce n'est qu'à partir de la 3^e primaire qu'on apprend les langues.

J'appartiens à une famille dans laquelle depuis 2 siècles le bilinguisme a toujours été pratiqué. L'expérience m'a appris que c'est dans la prime jeunesse qu'il faut commencer l'étude des langues, dès le début de l'enseignement primaire voire à l'école gardienne. Ma petite-fille qui n'a que quatre ans et ne peut donc pas encore lire et écrire parle déjà les deux langues sans les mêler et elle apprend déjà une troisième langue.

C'est donc bien la preuve que c'est dans la petite enfance qu'il convient d'apprendre les langues, lorsque le cerveau est si malléable et perméable que cet apprentissage se fait en jouant.

Votre programme, monsieur le ministre-président, ne prévoit rien à ce sujet. Autrement dit, vous ne faites rien pour l'avenir de la jeunesse. Or, les langues sont très importantes pour assurer l'avenir de nos enfants et surtout de nos petits-enfants.

Votre programme contient bien des points, monsieur le ministre-président, mais sans nouveau souffle, sans idée nouvelle, sans imagination. Le style est vieux. Je le regrette. Voilà pourquoi je me permettrai de ne pas vous soutenir. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à l'Exécutif, et tout d'abord à Mme De Galan, ministre.

Mme De Galan, ministre des Affaires sociales et de la Santé. — Madame la Présidente, chers collègues, c'est ma première intervention au Conseil de la Communauté française. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Je vous écoute depuis près de 13 heures. Mes collègues de l'Exécutif m'ont demandé d'être brève, vu l'heure tardive. J'essaierai d'élargir ma réponse au maximum, mais je vous demande toutefois d'être indulgents si ma réponse vous paraît un peu longue car, sans prétendre à l'exhaustivité, je désire préciser des points au sujet desquels plusieurs orateurs m'ont interrogée. De toute manière au cours du débat budgétaire qui aura lieu bientôt, débat qui pourrait durer toute une journée et peut-être aussi une partie de la nuit, je pourrai vous répondre en connaissant mieux encore les affaires qu'aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord de poser quelques balises générales mais prioritaires de mon action future. Je sais que d'accords dans cette assemblée ont reproché l'abus de l'usage du mot « prioritaire » ainsi que des mots se terminant en « tion ». Je me contenterai donc de lancer seulement quelques pistes.

L'accord de majorité précise d'emblée que l'Exécutif s'est fixé une priorité: lutter contre toute forme d'exclusion. J'entends fermement traduire cette déclaration politique très concrètement dans les faits. L'accord auquel je viens de faire référence va déjà plus loin que de simples déclarations d'intention.

En effet, en matière de politique communautaire sociale et de santé, trois axes ont été précisés:

Le premier: la coordination nécessaire des initiatives actuellement menées par nous en Communauté française. Coordonner, c'est-à-dire imaginer toutes les complémentarités et les synergies possibles entre les acteurs de terrain pour mettre en œuvre des réponses globales.

Cela paraît une phrase toute faite, mais ce n'est pas évident.

Le deuxième: la condition de cette approche intégrée des matières sociales et de santé, c'est la nécessaire évaluation des actions entreprises jusqu'ici. Beaucoup d'intervenants y ont fait référence. Ce travail, l'accord de majorité nous demande de le mener à bien. Il faut analyser les objectifs et les moyens engagés pour y répondre. Dès que l'inventaire des problèmes et des difficultés rencontrées sera dressé, il sera communiqué au Conseil.

Et enfin, le troisième axe de notre action concrète repose essentiellement, comme Mme T'Serclaes l'a justement souligné, sur les qualités humaines d'écoute et de dialogue avec tous, sans exclusion aucune. Un mot résume cela: la concertation.

Coordination, évaluation et concertation, trois épines dorsales qui doivent conduire, c'est mon quatrième point, à la prise de décisions pertinentes. Car, ce que les francophones de Wallonie et de Bruxelles attendent, ce sont des réponses claires qui améliorent les conditions de leur vie de tous les jours. La décision politique est cette réponse.

De nombreux orateurs ont interpellé le nouvel Exécutif quant à, selon eux, l'absence de préoccupation réelle des questions d'intégration des immigrés.

Je m'expliquerai par la suite sur les réserves que je porte personnellement sur leur interprétation de l'accord de majorité.

M. de Donnée n'est plus là. J'aurais pourtant voulu lui dire que dans certaines parties de son discours il a prononcé des mots que je trouve un peu faciles voire démagogiques parce que la vérité a ses droits.

Dans les communes auxquelles on a fait allusion, à savoir Forest, Saint-Gilles et Molenbeek, la majorité communale est composée de socialistes et de libéraux. Dès lors, il faut rendre à César ce qui est à César...

M. Bertouille. — Et à François ce qui est à François!

Mme De Galan, ministre des Affaires sociales et de la Santé. — Absolument!

Quand je relis l'accord politique, j'y trouve — comme vous d'ailleurs — des réponses pertinentes. Ce n'est pas entre les lignes qu'elles se trouvent, mais bien en bas de la page deux.

L'Exécutif n'a-t-il pas décidé qu'il développera des actions spécifiques pour combattre l'exclusion des populations les plus vulnérables, qu'elles soient belges ou immigrées? Et cela va plus loin, monsieur Winkel, que la lutte contre la pauvreté tout aussi importante dans un cadre plus large. Je rassure ici M. Simons, ces actions spécifiques seront concrètes et elles associeront toutes et

tous. Car lutter contre les inégalités sociales et économiques ne se conçoit qu'avec la collaboration de l'ensemble des acteurs de la société.

Les deux principes qui encadreront notre politique sont la démocratie et la solidarité. La résurgence de certaines idéologies nous invite de manière urgente à repenser comme priorité l'apprentissage et le respect du débat démocratique. Toute solution efficace ne produit des effets durables qu'à cette condition fondamentale.

Lutter efficacement contre les inégalités. Autre principe, autre mot sur lequel il m'est permis d'insister: la solidarité. Lutter contre la dualisation de la société, s'opposer fermement à un avenir qui se construirait sur le dos des « laissés-pour-compte ».

La Communauté française défend les intérêts de tous les francophones, wallons et bruxellois, habitants de Fournon et de la périphérie bruxelloise, belges et communautés immigrées aussi.

Il ne convient donc pas, monsieur Monfils, d'écrire un chapitre « intégration » dans le texte. Ce qui est dit concerne tous les francophones, quels qu'ils soient.

Bernard Anselme l'a résumé avec raison quand il nous invite à ne pas séparer l'avenir des jeunes francophones belges et immigrés.

L'accord dont vous avez pris connaissance énumère aussi, on ne peut pas être plus concret, les différents domaines d'intervention: l'éducation, la formation et l'insertion socio-professionnelle, la santé, l'aide à la jeunesse, l'aide sociale, l'éducation permanente et le sport.

L'Exécutif a suivi là les prescriptions du Commissariat royal à la politique des immigrés.

Toute politique de réussite se doit d'être globale, d'intégrer tous les secteurs de la société, qu'ils relèvent d'ailleurs de la Communauté française ou d'autres pouvoirs.

La promotion des richesses culturelles des différentes communautés, que M. Simons a évoquée, sera abordée dans cette optique. Pourvu qu'elle s'exprime dans le cadre de la démocratie participative et non d'un repli sur soi. C'est là aussi une balise du Commissariat royal.

Enfin, je puis vous assurer que nous travaillons avec un souffle nouveau et concret avec tous les acteurs, dans tous les secteurs.

Je ne peux oublier, madame Onkelinx, « les femmes ». Je souscris totalement au souhait que vous avez développé sur la nécessité de donner aux femmes un statut correct et d'assurer une formation appropriée aux travailleuses des divers secteurs. Les femmes ne seront pas oubliées dans mes actions, en ce y compris dans leur rôle actif auprès des personnes âgées, qu'elles soient en famille ou en institution. Une meilleure articulation des rôles parentaux s'impose, certes, mais pas seulement par rapport aux enfants, également par rapport aux parents ou grands-parents qu'il faudra désormais compter dans la famille.

Madame la Présidente, chers collègues, la déclaration de l'Exécutif en matière de politique familiale attribuée à l'ONE un rôle moteur dans l'ouverture de nouvelles places en milieux d'accueil.

La Charte de la petite enfance, monsieur Bertouille, madame Delruelle, a fait l'objet de félicitations par le directeur de l'UNICEF pour l'Europe et le Moyen-Orient. Nous sommes, en effet, les premiers, parmi les pays signataires de la Déclaration des Droits de l'Enfant, à

préciser, en fonction de nos réalités, un texte de portée générale comme celui de la déclaration.

Développer une politique d'accueil de l'enfance est aujourd'hui un choix important. Important parce qu'il répond à des réalités socio-économiques incontournables, celle des femmes toujours plus nombreuses sur le marché du travail et des grands-parents de plus en plus jeunes et de plus en plus longtemps actifs sur le marché du travail.

Mais le choix politique que nous voulons poser est aussi de rencontrer les besoins des enfants eux-mêmes. Une société qui se donne pour valeur l'égalité des hommes et des femmes, notamment dans l'accès au travail, doit assumer ce choix en assurant aux enfants des parents qui travaillent un accueil suffisant et de qualité qui rencontre les besoins des jeunes enfants tant sur le plan de leur santé physique que de leur bien-être psychologique et affectif.

Par ailleurs, les structures nécessaires à l'accueil des enfants ne concernent pas que le monde du travail. Elles doivent aussi être accessibles aux exclus qui, dans nos centres urbains, sont souvent des exclues, femmes seules, sans formation ni travail.

Si l'enfant ne trouve pas place dans un bon milieu d'accueil, la spirale infernale s'enclenche et l'exclusion est de plus en plus difficile à rompre.

Pour rencontrer ces multiples besoins, il faut à la fois augmenter les places d'accueil et en améliorer la qualité, par une meilleure formation et un vrai statut pour tous les professionnels de la petite enfance.

Vous allez me dire : comment payer tout cela ?

Comme vous l'avez dit, madame Delruelle, les besoins sont importants mais les contraintes budgétaires sont réelles et je mentirais en disant qu'elles n'existent pas.

La Communauté française doit donc jouer le jeu et la carte du partenariat avec les régions en termes d'emplois, avec les pouvoirs locaux, sur le plan national, avec le Fonds des équipements sociaux et collectifs, avec les interlocuteurs sociaux, notamment dans le cadre des actions positives en faveur des femmes et l'utilisation du Fonds pour l'Emploi. Partenariat toujours pour la prise en compte indispensable et dans de bonnes conditions des enfants en dehors des heures scolaires.

La lutte contre l'exclusion sociale, à laquelle nous nous référons prioritairement, commence dès le plus jeune âge parce que les enfants représentent un des publics les plus vulnérables.

M. Monfils, de même que Mme Delruelle et M. Bertouille, ont évoqué le problème de l'enfance maltraitée.

Malgré les 14 équipes pluridisciplinaires en Communauté française qui préviennent, dépistent et accompagnent les familles, l'insuffisance est encore criante, les contacts et les relais se font mais ne sont pas encore suffisants. Nous veillerons à ce que le recours aux équipes se fasse de manière encore plus générale et que le déclassement entre institutions s'opère plus couramment.

De même, nous songerons à une formation plus spécifique des puéricultrices au sein de l'ONE.

Bien entendu, nous accordons une importance prioritaire à l'ONE-excluse dans le cadre décrit par Mme Onkelinx en fin d'après-midi.

Pour ce qui concerne l'IMS, il est exact qu'elle doit remplir un rôle de clignotant santé et de clignotant social.

Vous savez certainement que 60 p.c. des centres IMS participent déjà à des activités d'éducation pour la santé

et que le bilan de cette expérience pourra nous aider à des réorientations.

Pour ce qui concerne l'informatisation, j'y suis favorable à condition que le respect de la vie privée soit totalement assuré.

M. Taminiaux a abordé la problématique des handicaps dans notre Communauté. Il peut compter sur mon aide et mon appui pour défendre ce secteur de notre Communauté.

Là comme ailleurs, nous allons essayer de dresser un état des lieux et de voir comment utiliser au mieux les ressources.

Le projet relatif à l'agrément et à la situation de services d'accompagnement a déjà été adopté en seconde lecture par le précédent Exécutif, il est donc prêt à être soumis prochainement à notre assemblée.

Quant à l'orientation vers une structure d'accueil ou d'hébergement, elle sera toujours précédée d'un examen pluridisciplinaire dans l'intérêt même des personnes handicapées.

En ce qui concerne le fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés, l'Exécutif se doit de tenir compte de l'évolution démographique, et notamment de la situation du handicapé vieillissant. Nous devons là aussi prendre en considération — je sais que nos moyens sont comptés — cette situation nouvelle.

Enfin, le souci de l'Exécutif sera également de contribuer à intégrer les personnes handicapées dans les circuits normaux de travail. Plusieurs personnes y ont fait allusion à cette tribune.

Comment atteindre ce but ? Notamment en réorganisant le réseau des centres d'orientation professionnelle spécialisés, en relançant le secteur de la formation professionnelle, en favorisant l'insertion des personnes handicapées en milieu de travail dit normal, notamment par une optimisation de la Convention collective numéro 26 qui était tombée dans les oubliettes avec la crise de l'emploi.

Pour parler de manière chronologique des différentes étapes de la vie, je voudrais répondre maintenant à Mme Onkelinx et à M. Bertouille qui ont abordé le problème de la politique des troisième et quatrième âges.

Je tiens à confirmer aujourd'hui ce que j'ai eu l'occasion de dire hier à la Fondation Roi Baudouin, à savoir que nos aînés ont droit au respect et à la dignité comme tout être humain. Il est clair que l'âge de la retraite n'est plus aujourd'hui celui de la fin de la vie. Bien au contraire, la santé dont font souvent preuve ces jeunes retraités doit leur permettre de poursuivre ou de reprendre une vie sociale et culturelle utiles. Dans cette optique, le contact intergénérationnel représente un des chapitres que je soutiendrai activement en vue de cette intégration entre les plus jeunes et les plus âgés.

Enfin, je souhaiterais — je mettrai tout en œuvre dans ce sens — que la politique de la famille ne fasse plus abstraction de nos aînés et que les femmes qui ont le plus souvent la charge de leurs enfants et de leurs vieux parents ne soient pas pénalisées dans ce qui sera entrepris.

L'année 1993 est proclamée « Année européenne des personnes âgées et de la solidarité intergénérationnelle » : j'estime que la Communauté française doit être très présente et doit se préparer activement à cette année, de même qu'elle sera présente dans la préparation de l'Année internationale de la famille en 1994.

Plusieurs orateurs m'ont interrogé sur les CPAS. Je puis réaffirmer le rôle pivot du CPAS en matière d'aide sociale. Le maintien de sa personnalité juridique distincte de celle de la commune n'est pas contesté mais cette institution publique, proche du citoyen, doit s'attacher à promouvoir sa politique d'aide sociale dans un souci toujours plus grand d'efficacité et de cohérence avec la commune et tous les intervenants sociaux.

A cet effet, le travail de coordination mis sur pied depuis quelques années déjà sera poursuivi. Ce n'est qu'en collaboration avec tous les acteurs de première ligne en matière d'immigration, de santé, de jeunesse et d'éducation qu'un travail de fond pourra être mené afin d'obtenir des résultats durables en matière de lutte contre l'exclusion.

Si une meilleure coordination entre tous les intervenants locaux en matière sociale permet bien entendu d'utiliser au mieux les ressources existantes et dès lors d'essayer d'éviter des gaspillages financiers, je m'attacherais par ailleurs aussi à appuyer toute solution de nature à entraîner un « plus » financier pour les CPAS.

Je pense tout d'abord à un accès plus large de ces institutions au Fonds social européen, aux programmes de résorption du chômage, au fonds d'impulsion et autres fonds de ce type.

A ce niveau, je veillerai à transmettre en temps utile les informations pratiques nécessaires afin que les CPAS puissent recourir à ces nouvelles formules.

Je veillerai aussi à être associée aux projets légaux, décrets ou réglementaires ayant des implications à leur égard. Je pense à la loi sur le minime, restée de compétence nationale, aux mesures d'application du décret d'aide à la jeunesse ou à celui du décret régional wallon en matière de coupure d'énergie.

En matière de santé, je n'aborderai que deux points : l'éducation à la santé et la toxicomanie puisque nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

L'éducation à la santé fait partie intégrante d'une politique de santé. En effet, à côté d'actions visant à promouvoir un environnement sain ou à assurer des services de soins de qualité, il faut fournir à chacun les conditions, connaissances, capacités et motivations nécessaires pour préserver et améliorer sa santé et celle de ceux qui l'entourent. Nous devons déployer des efforts pour aider la population à éviter les comportements préjudiciables à la santé — assuétudes, déséquilibres alimentaires, etc. — et à adopter des comportements favorables : maîtrise du stress, pratique régulière d'un sport, etc. Des facteurs complexes sont à l'origine des comportements individuels, familiaux et de groupe.

L'éducation à la santé, monsieur Bertouille, concerne tout le monde, et les professionnels de la santé, vous pouvez en être sûr, ne seront pas écartés du débat. Il est nécessaire de leur donner les outils d'information et de diffusion nécessaires pour qu'ils puissent toucher directement les publics avec lesquels ils sont en contact.

En ce qui concerne la toxicomanie, je n'hésite pas à enfoncer une porte ouverte en disant que cette problématique est l'affaire de tous.

Le phénomène « drogue » touche toutes les catégories de la population sans distinction de classe, avec, toutefois, des tranches d'âge plus fragilisées. Par ailleurs, aucune région ne semble épargnée, même si les pôles urbains sont plus sensibles.

Les recommandations du livre blanc réalisé en son temps sont certes toujours d'actualité, mais elles nécessitent, dans la même approche que pour d'autres problématiques, une évaluation sérieuse en vue d'en dégager des priorités tant en moyens budgétaires qu'en moyens sociaux. Le monde associatif devra y contribuer largement.

En ce qui me concerne, je plaide résolument pour une meilleure formation des relais qui œuvrent sur le terrain : médecins de famille, travailleurs sociaux quels qu'ils soient — CPAS, commune, service d'aide familiale — éducateurs et enseignants. Et cette énumération n'est pas limitative.

Il est impératif de créer des outils pédagogiques et d'information plus performants et de revoir la nécessité de certains types de campagne.

Le milieu scolaire, tant primaire que secondaire — et M. Grimberghs y a fait allusion aussi — est un endroit favorable pour lutter contre les toxicomanies et les assuétudes diverses.

Dans des milieux plus fragilisés où sévissent de manière endémique des phénomènes d'exclusion sociale, il y a lieu de faire appel à des intervenants de première ligne qui seront autant de chignotants sociaux sur le terrain.

C'est véritablement à bras-le-corps, pour reprendre l'expression favorite de M. de Donnea, que ce problème qui s'inscrit aussi dans la sécurité de nos quartiers, de nos villes, doit être pris.

Je voudrais ainsi répondre à ceux qui pensent que la déclaration de l'Exécutif est trop discrète sur le problème de la lutte anti-droque. Nous souhaitons concrètement, non seulement travailler avec ceux qui sont en première ligne d'intervention, mais aussi nous inscrire dans un cadre plus large en examinant la proposition de règlement des Communautés européennes portant sur la création d'un observatoire européen des drogues.

Monsieur Grimberghs, vous avez interrogé l'Exécutif en plaçant pour une augmentation des moyens financiers à transférer à la Commission communautaire française dans la même proportion que l'augmentation accordée aux institutions et services qui relèvent directement de la Communauté française.

Cette question constitue à coup sûr une préoccupation essentielle, surtout pour la Bruxelloise que je suis, mais se doit d'être réglée dans le cadre des travaux budgétaires qui précéderont à l'élaboration du budget 1992 que nous vous présenterons dans les semaines, ou en tout cas dans les mois à venir.

Comme vous l'avez dit, le refinancement de la Communauté française par des moyens financiers dégagés par la Région bruxelloise passe inéluctablement par l'organisation d'une concertation étroite avec les responsables francophones de l'Exécutif bruxellois, mais je tiens à rappeler ici — M. Simons l'a relevé — que les moyens dégagés au niveau de la Région bruxelloise au profit de la Communauté sont aussi tributaires — même si on peut le déplorer — des compensations revendiquées par les membres néerlandophones de l'Exécutif bruxellois.

Madame la Présidente, j'avais fort élargi mon exposé, mais il a encore été trop long.

Je vous remercie de la bonne attention que vous avez bien voulu m'accorder. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Éducation. — Madame la Présidente, chers collègues, rendre confiance au monde de l'éducation, tel est le dessein de l'Exécutif. Ce sera notre credo.

L'éducation est une chose trop importante pour la laisser aux seuls ministres.

Nous avons entamé notre mission en donnant la parole à la communauté éducative. Elle nous aidera à rétablir la dignité et la considération, tant des enseignants que des enseignés.

Les enfants, les jeunes, les parents et les enseignants attendent de nous des actions concrètes pour revaloriser l'école et lui apporter la sérénité qui lui fait actuellement défaut. Nous y œuvrerons, même avec des moyens limités.

L'école ne peut cependant tout faire. Ses missions d'épanouissement et d'émancipation doivent être comprises par les parents et la société civile en général.

L'enfant est en droit de fréquenter une école du succès et nous mettrons toute notre énergie pour y parvenir.

Mais le jeune doit aussi s'exercer à l'effort et se préparer à affronter la complexité du monde qui l'entoure. Un monde qui est tout, sauf un milieu où l'on vit d'air et d'eau pure. Les jeunes vont y trouver agressivité, compétition, complexité. L'école doit les y préparer.

Son rôle n'est donc pas simplificateur. C'est une mission de formation à l'esprit critique, pour que les jeunes de demain puissent se mouvoir dans la société sans la subir, pour qu'ils puissent y adopter un comportement humaniste et solidaire.

Madame la Présidente, chers collègues, nous remercions chaleureusement les membres qui ont nourri le débat de questions percutantes, en particulier MM. Liesenborghs, Taminiaux, Hazette, Charlier, Vaes, Léonard, Bertouille et Detienne.

Huit domaines se dégagent de leurs préoccupations. Je les traiterai brièvement.

Premier domaine: le refinancement. Certains collègues de l'opposition libérale répètent à loisir que la loi spéciale de financement a été mal négociée. Qu'ils me permettent de leur dire: puisez dans votre mémoire. Souvenez-vous du déséquilibre structurel dans lequel vous avez laissé le département de l'enseignement après Val Duchesse.

M. Hazette estime à plus de 100 milliards les besoins de financement supplémentaires pour l'enseignement en 1999. Sans vouloir anticiper sur le débat budgétaire qui viendra à son heure, permettez-moi de contester cette estimation. Dans vos calculs, monsieur Hazette, vous mélangez besoins nouveaux, effectifs, inflations et augmentations salariales déjà prises en compte dans le budget de 1991. Par ailleurs, vous estimez à un milliard le coût annuel de l'indexation des crédits et subventions de fonctionnement. Soyons de bon compte: en réalité, une indexation de 3 p.c. coûte à la Communauté 345 millions par an, soit trois fois moins que votre estimation.

Quant à vos questions, les sept premières appellent une réponse négative. Pour la dernière, le ministre-président a déjà rappelé l'engagement pris par l'Exécutif d'adapter annuellement les moyens de fonctionnement des écoles.

Quant aux suggestions de nos collègues Ecolo, j'ai analysé avec une attention particulière leur document intitulé: «L'école en vert». J'ai chiffré les propositions qui y sont contenues. Pour les mettre en œuvre, il coûterait quarante-cinq milliards à la collectivité. Vous proposez, par exemple, l'alignement de tous les barèmes sur celui des licenciés, dont coût vingt milliards. D'apparence sympathique, des mesures de cette nature sont financièrement irréalisables.

Mais, d'une manière générale, nous ne resterons pas sourds aux suggestions constructives formulées par l'opposition. Vous l'avez déjà constaté: certaines de ses propositions correspondent à des priorités de la majorité.

J'en viens ainsi à l'enseignement fondamental. Parmi les priorités définies par l'Exécutif, une importance primordiale est réservée à la réussite des premiers apprentissages, en particulier entre cinq et huit ans.

Trois objectifs se détachent: assurer un passage harmonieux entre la troisième année maternelle et la fin du premier cycle primaire; structurer l'école primaire en cycles de deux années au terme desquelles une évaluation permettra l'accès au cycle suivant; promouvoir un enseignement différencié, particulièrement adapté aux difficultés spécifiques des enfants issus de milieux défavorisés, comme le sont les enfants d'immigrés. A cet égard, réjouissons-nous du courage politique de la majorité. A l'exclusion exaltée par certains, elle oppose l'intégration; à l'égoïsme, la majorité réplique par la solidarité.

Pour atteindre les trois objectifs que je viens d'évoquer, des actions concrètes seront entreprises. Les écoles seront notamment invitées à présenter des projets pluriannuels conduisant les enfants en difficulté d'apprentissage vers la réussite. Elaborés par les intervenants de la communauté éducative — enseignants, familles, PMS, ONE, ... —, ces projets mettront en pratique une pédagogie de la réussite, respectueuse des rythmes individuels et des potentialités de chaque enfant. Un effort d'encadrement sera consenti en faveur des établissements dont les projets auront été appréciés et retenus. En outre, des mesures particulières seront prises pour stabiliser les équipes éducatives impliquées.

Troisième domaine: la liaison primaire-secondaire. La transition du primaire au secondaire constitue, elle aussi, un écueil considérable dans le cursus scolaire.

L'une des causes en est le passage brutal d'une classe animée par un seul maître à une classe confiée à un grand nombre de professeurs différents.

L'Exécutif entend s'attaquer à cet important problème. Il s'efforcera également de rechercher une plus grande cohérence entre les programmes du troisième degré primaire et du premier degré secondaire. Il définira les compétences de base communes aux disciplines, et, pour chacune d'entre elles, les notions clés à maîtriser au terme de chaque degré.

Notre bur est de permettre à chaque enfant de développer ses potentialités spécifiques.

J'en viens à l'enseignement secondaire.

Les partenaires responsables de l'éducation l'affirment: une politique de la réussite dans l'enseignement secondaire implique la révision des modalités d'encadrement connues sous le sigle NGPP.

Dans cette perspective, l'Exécutif réservera un encadrement spécifique et préférentiel à l'enseignement de qualification.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il convient de limiter le nombre des options et d'adapter les grilles-horaires de manière à rencontrer deux objectifs prioritaires : assurer un meilleur suivi pédagogique de chaque enfant et promouvoir un enseignement qui intègre plusieurs disciplines.

Il s'impose, en effet, d'initier les élèves à la complexité de la vie. Nous mettrons l'accent sur une méthodologie d'appréhension des problèmes plutôt que sur l'acquisition de savoirs spécialisés.

L'enseignement spécial constitue le cinquième domaine.

Comme l'a évoqué notre collègue Willy Taminiaux, la perméabilité entre l'enseignement spécial et l'enseignement ordinaire doit être améliorée, notamment par l'exécution de la loi du 11 mars 1986 relative à l'enseignement intégré.

Les centres psycho-médico-sociaux pour l'enseignement spécial et ordinaire rechercheront de meilleures modalités de collaboration.

Les critères de passage des élèves d'un enseignement à un autre seront réévalués.

Par ailleurs, je suis favorable à la priorité d'affectation des enseignants titulaires d'un titre spécifique pour l'enseignement spécial. A cet effet, je compte mettre à l'étude les modifications statutaires nécessaires.

Je voudrais maintenant aborder les relations entre l'école et le monde économique.

A cet égard, l'Exécutif entend adapter le contenu des formations de qualification aux besoins du monde du travail. Cette adaptation n'est possible qu'en collaboration avec les entreprises, comme le propose d'ailleurs Ecolo lorsqu'il préconise des contrats de partenariat avec celles-ci.

Je vous renvoie en la matière à la page 33 du texte, « L'école en vert ».

Cependant, ceci ne signifie nullement, comme semblent le penser certains intervenants, qu'il entre dans nos intentions de négliger la formation générale de base. Bien au contraire !

Cela étant, nous affirmons avec force que la maîtrise de l'éducation relève de l'école.

J'en viens au septième point : la formation continuée.

L'Exécutif attache une grande importance à la formation des personnels de l'éducation.

La formation continuée est, en effet, une des composantes indispensables d'une revalorisation globale de la fonction enseignante et de son ouverture au monde extérieur.

La mise en œuvre des dispositions du décret du 24 décembre 1990 relatif à la formation continuée dans l'enseignement fondamental, l'enseignement spécial et dans les centres PMS sera poursuivie.

De plus, dès que possible, nous présenterons à cette assemblée le projet de décret relatif à l'organisation de la formation continuée dans l'enseignement secondaire.

Huitième et dernier domaine : l'école et la presse.

En ce qui concerne les relations entre l'école et la presse, vous conviendrez, chers collègues, qu'il est temps de mettre en œuvre des actions concrètes tant dans le domaine de l'audiovisuel que dans celui de la presse écrite.

Dans un premier temps, nous examinerons avec les milieux concernés les possibilités de familiariser les élèves à la lecture de la presse écrite.

Dès l'école, il convient d'éveiller le futur citoyen aux réalités du monde. Il doit notamment être en mesure de traiter l'information disponible. L'école incitera les jeunes à s'y intéresser. L'Exécutif s'y est engagé.

Par ailleurs, je fais miennes les préoccupations de la Fondation Roi Baudouin, qui lance une opération-pilote « Télécole ». Les élèves s'ouvrent au monde et apprennent à « lire » l'image, comme ils apprennent le calcul ou le français.

Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes tous confrontés à l'un des enjeux majeurs de la fin de ce siècle, valoriser la plus belle et unique matière première de notre Communauté, l'esprit de notre jeunesse.

Le défi de l'émancipation est loin d'être gagné.

Faisons fi de promesses faciles ou d'obstructions dérisoires. La tâche qui nous attend est trop noble.

« Nous sommes nés pour vivre dans les convulsions de l'incertitude » affirmait Voltaire.

Ensemble faisons en sorte que nos jeunes y vivent de manière éclairée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lebrun, ministre.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Madame la Présidente, chers collègues, depuis le 24 novembre dernier, chacun s'interroge. Que ce soit M. Tout-le-Monde, les journalistes, les responsables du monde associatif ou les milieux actifs du monde économique et social, tous s'accordent à dire que nous nous trouvons face à des enjeux particulièrement importants. Ces enjeux sont parfois masqués dans un jargon politique et technocratique où l'homme de la rue, tout comme parfois l'observateur attentif, ne se retrouve pas. Chacun recherche le sens du résultat de ces élections et tous reconnaissent la nécessité de réinvestir dans la clarté, dans la personne au quotidien, dans son développement et ses potentialités.

Pour nous, politiques, il s'agit de retrouver le chemin du citoyen. Nous avons besoin pour ce faire, de réunir efficacement des moyens qui devront venir de tous les niveaux de pouvoir. La Communauté, dans ce cadre,...

M. Simons. — Et l'enseignement universitaire ?

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — ... devra, d'une part, démontrer sa capacité d'apporter des réponses concrètes et, d'autre part, mobiliser rationnellement et efficacement ses ressources.

M. Simons. — Nous voulons des réponses à nos questions !

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Elle est en tout cas, monsieur Simons, la mieux placée au niveau institutionnel pour répondre à l'attente du citoyen. (*Exclamations sur les bancs Ecolo.*)

M. Simons. — Pas de sermon. Nous voulons des réponses à nos questions.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Dans les prochains mois, la Communauté française y jouera sa crédibilité. L'enseignement, la formation, la culture, l'aide sociale et la santé sont les lieux privilégiés qui participent au quotidien de chacun des citoyens.

C'est pourquoi vous ne verrez pas en moi un homme qui verse dans les hautes voltriges de l'institutionnel. Ma mission est de donner à chacun les moyens de développer son capital humain au sens plein du terme, c'est-à-dire un projet de société à visée personnaliste qui constituera l'épine dorsale de mon action et de celle de l'Exécutif.

Dans ce domaine — je crois que M. Mayeur l'a très justement défini tout à l'heure —, les rôles que jouent le secteur non marchand et le monde associatif sont repris pour la première fois en termes explicites dans une déclaration de l'Exécutif.

J'en viens maintenant aux divers niveaux de compétence qui m'ont été confiés par l'Exécutif.

Je veux d'abord affirmer clairement qu'en matière d'enseignement, ma conception est que la vocation première de celui-ci n'est pas et ne peut pas être économique. Notre enseignement doit permettre au jeune, par la valorisation maximale de ses capacités, de comprendre la société dans laquelle il vit, de s'y insérer mais aussi de la faire évoluer. En un mot, l'enseignement a comme finalité essentielle de faire du jeune un citoyen à part entière, un acteur critique de sa vie et non un simple consommateur. *(Applaudissements.)*

Tant dans l'enseignement supérieur que de promotion sociale, filières qui m'ont été confiées, il y a cohérence dans le partage des compétences des deux ministres de l'Enseignement. Je réponds ici à M. Vaes en soulignant que, gérant la partie de l'enseignement non obligatoire, je me dois d'apporter une égale attention à ceux qui poursuivent leurs études dans nos écoles supérieures et dans nos universités et à ceux qui, engagés dans la vie active, viennent chercher dans l'enseignement de promotion sociale le « plus » qu'ils souhaitent obtenir ou la formation de base dont ils n'ont pas bénéficié.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, je répondrai à une série de questions qui m'ont été posées en particulier par M. Hasquin et M. Hazette. Dans la déclaration de l'Exécutif...

M. Simons. — Rendez-nous Ylieff! *(Exclamations!)*

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Vous voyez, monsieur Ylieff, quand vous êtes parti, tout le monde vous regrette tandis que quand vous étiez au département, tout le monde vous tirait dessus! *(Exclamations sur divers bancs.)*

C'est la vie! *(Applaudissements.)*

L'Exécutif s'est clairement accordé pour donner aux universités de la Communauté l'autonomie complète qu'elles désirent depuis un certain temps. Dans le cadre de cette autonomie, toutes les universités recevront une enveloppe triennale annuellement indexée. Ce plan triennal ne constitue pas une mesure restrictive, mais veut au contraire rencontrer la volonté plusieurs fois exprimée dans le passé par les universités de connaître une stabilité

de leurs ressources. C'est la raison pour laquelle le plan triennal garanti aux institutions universitaires qu'elles disposeront en 1993 et 1994 de moyens équivalents à ceux de 1992 indexés. Tel est le texte de la déclaration de politique générale que vous avez reçu.

Ce plan couvre donc l'année 1992, année de référence et première année du plan, ainsi que les années 1993 et 1994.

En outre, il ne sera pas porté atteinte aux coûts forfaitaires fixés pour 1992. Ce qui a été acquis reste acquis.

M. Hasquin m'a aussi interrogé sur le passage de la déclaration de l'Exécutif relatif à la diversification et à la multiplication des formations. Ici encore, l'objectif ne peut être ramené à des dispositions de type restrictif. Sans doute vise-t-on en partie à corriger les effets négatifs d'une diversification excessive lorsqu'elle existe, mais l'objectif est surtout de restaurer la capacité des universités à créer de nouveaux programmes de formation dans le cadre de moyens globaux disponibles et pour autant que ces programmes nouveaux soient dûment justifiés. Une série de dérives ont été opérées depuis un certain temps et les universités sont d'accord pour que l'on puisse y mettre bon ordre.

Les contacts que j'ai eu jusqu'à présent avec le milieu universitaire montrent que certaines dispositions de la loi de 1971 constituent un frein au développement de nos universités. Croyez bien que je mettrai à profit cette période de trois ans pour étudier, en collaboration avec les responsables de l'ensemble de nos universités, certaines adaptations du système de financement des institutions universitaires, tout en maintenant le principe de base de celui-ci, c'est-à-dire le critère du nombre d'étudiants.

M. Hazette et plusieurs autres intervenants ont mis l'accent sur l'enseignement supérieur non universitaire et notamment sur la nécessité de revoir la formation initiale des instituteurs et des régents. Je veux les rassurer: l'Exécutif a déterminé qu'il s'agissait pour lui d'un objectif prioritaire. Il faut cependant savoir que ce problème a déjà été étudié sous l'Exécutif précédent et que trois, sinon cinq thèses sont actuellement en discussion. Je me donnerai donc le temps d'étudier le dossier, de mettre en présence les défenseurs des principales thèses et de procéder aux concertations nécessaires avant de trancher en la matière.

M. Hazette s'est préoccupé de l'enseignement supérieur de type long. Je ne puis que le rassurer. Comme vous le savez, monsieur Hazette, le type long constitue — avec le type court d'ailleurs — le pilier de l'enseignement de haut niveau dispensé dans l'enseignement non universitaire, lequel est développé sur plusieurs lignes de la déclaration de l'Exécutif. Cela démontre tout l'intérêt que nous portons à ce niveau d'études. Lorsque vous vous faites l'écho des difficultés de passerelles entre les instituts supérieurs industriels et les facultés universitaires, vous devez savoir que les travaux du groupe technique qui étudie plus particulièrement ce problème arrivent à leur terme et que ses conclusions vont dans le sens d'une plus grande souplesse, s'appuyant sur la distinction entre l'équivalence de niveaux et l'équivalence des contenus. Il va de soi que je ne manquerai pas de concrétiser de telles propositions et de faire en sorte que dorénavant les situations malheureuses que vous avez évoquées, monsieur Hazette, ne se reproduisent plus.

M. Hasquin, quant à lui, a posé une question à propos des études d'architecte et de l'éventuelle opportunité d'organiser cette formation dans les facultés universitaires. Cette question est déjà débattue depuis plusieurs années.

Elle a suscité de nombreux avis, parfois divergents, de la part des principaux milieux concernés. Comme vous le savez certainement, monsieur Hasquin, mon prédécesseur avait déjà suscité la réunion d'une table ronde qui devait débattre de cette problématique. Je chargerai le département d'étudier et d'approfondir ce dossier relatif à la formation en architecture.

M. Simons. — Quelle est votre réponse: oui ou non ?

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Monsieur Simons, je sais que vous avez parfois des réponses simplistes à des questions compliquées. Permettez à quelqu'un qui ne se veut ni simpliste ni compliqué de prendre le temps de la réflexion !

Ainsi, chaque jeune, chaque adulte, a droit à une formation initiale depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'enseignement supérieur. Mais chacun a également le droit à une formation continue. Mieux, au delà de ce droit, nous avons la responsabilité d'impulser une politique de la formation continue.

Que ce soit pour ceux qui ont accumulé des échecs dans la formation de base, ou pour les adultes qui ont un besoin momentané ou permanent de s'adapter à la modification des métiers ou à l'évolution des technologies, je donnerai comme consigne à tous les organismes de formation d'aller à la rencontre de ces besoins, et de les prévenir. Je pense notamment à l'importance de l'enseignement de promotion sociale dans ce cadre.

Cela signifie clairement, en termes de moyens, que nous devons mobiliser le potentiel de formateurs dont nous disposons. Il est riche et varié dans l'enseignement comme dans la formation. Les moyens financiers de la Communauté française consacrés à ces tâches seront au moins équivalents à ceux qui existaient sous la précédente législature mais ils seront renforcés et feront l'objet d'un plus qui sera le fruit de synergies nouvelles à mettre en place avec les autres niveaux de pouvoir. Je me réjouis déjà des déclarations de mon collègue de la Région wallonne Albert Liénard à propos du lien entre les politiques d'emploi et de formation professionnelle. Nous pourrions réaliser d'importantes collaborations à cet égard.

Mais ce sera aussi de la responsabilité de notre Exécutif de mobiliser toutes les potentialités de formation qui existent en Communauté française. Dans ce contexte, notre Exécutif compte prendre les arrêtés d'application du décret de l'enseignement de promotion sociale, sur lequel plusieurs d'entre vous m'ont interrogé, qui permettront à ce décret de sortir pleinement ses effets.

Je pense notamment à la possibilité de conclure des conventions de collaboration avec d'autres partenaires publics ou privés pour favoriser l'insertion sociale, professionnelle et scolaire des étudiants.

Je pense aussi à la prise en compte, pour la certification, des acquis professionnels des étudiants et à l'organisation de cet enseignement en système modulaire d'unités de formation capitalisables. Cette démarche devra s'accompagner d'une évaluation budgétaire adéquate.

Par ailleurs, afin de réaliser sur le terrain cette importante réforme de l'enseignement de promotion sociale, je compte installer dans les meilleurs délais la commission de concertation et le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale.

Pour rendre plus attrayante la fonction d'enseignant en promotion sociale, je présenterai dans les meilleurs délais devant votre Conseil les dispositions permettant la

nomination de certains membres du personnel en place dans l'enseignement de promotion sociale. Certains attendent depuis 1966.

Plusieurs intervenants, toujours en matière d'enseignement de promotion sociale, prêtent à l'Exécutif l'intention de reprendre d'une main, par le biais d'un coefficient correcteur affectant la dotation en heures professeurs, ce qu'il donne de l'autre en améliorant l'encadrement administratif des établissements de promotion sociale.

J'ai noté les interrogations de MM. Charlier et Bertouille. Je peux leur répondre que l'application du coefficient, tel que prévu par l'arrêté sur l'ajustement de la dotation période, n'exclut nullement le maintien, voire l'augmentation de cette dotation. L'application de ce coefficient a d'ailleurs eu des effets différents suivant la situation particulière des établissements quant à la fixation des dotations pour l'année civile en cours.

Mais je pense aussi au nombre important d'enseignants qui sont tentés par une expérience de travail en formation professionnelle liée directement au monde économique. Des passerelles devront être rendues possible dans ce cadre.

Synergies aussi avec les niveaux de pouvoir, et en particulier avec la CEE via le Fonds social européen.

Concrètement, monsieur Simons, puisque vous aimez les choses concrètes, nous passerons cette année à une intervention européenne de quelque 1 milliard 400 millions en faveur de la lutte contre le chômage de longue durée et pour l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans alors qu'en 1991 un milliard seulement était attribué par l'Europe.

Je peux également vous annoncer, en primeur, l'affectation de près de 300 millions supplémentaires d'interventions européennes dans le cadre des programmes d'initiatives communautaires dont seront bénéficiaires les milieux des handicapés, des femmes et des travailleurs.

Des moyens supplémentaires seront également dégagés en collaboration avec le national. 700 millions sont ainsi disponibles pour la formation des publics à risque au Fonds pour l'emploi et celui-ci permet déjà que 50 nouveaux formateurs soient engagés par le FOREm dans le cadre de cette lutte contre le chômage de longue durée.

Et puisque nous parlons du FOREm, l'accord politique de la Communauté française et de la Région wallonne éclaircit la situation de l'office par rapport à ses pouvoirs de tutelle. Celle-ci sera dorénavant plus homogène et plus structurée, puisqu'un seul commissaire et un seul délégué travailleront pour les deux Exécutifs.

Tant le FOREm que l'Institut de formation permanente des classes moyennes sont des organismes paracommunautaires de type B et sont gérés par les milieux concernés et par les partenaires sociaux. A ce propos, je ne doute pas que les représentants bruxellois dans ces organismes veilleront à y défendre les intérêts bruxellois dans ces matières. Aujourd'hui, au sein du FOREm, six administrateurs sur vingt sont Bruxellois, et une concertation permanente existe depuis deux ans entre l'ORBEm et le FOREm. Je crois avoir répondu ainsi à une préoccupation exprimée par MM. Maingain et Grimberghs.

M. Monfils. — J'espère que vous avez lu ce que pense la Cour des comptes de la gestion du FOREm.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Monsieur Monfils, j'ai parlé

d'une gestion plus tolérante, avec un seul commissaire et un seul délégué. Vous n'ignorez pas qu'il y avait précédemment deux commissaires et deux délégués et qu'un problème important existait au FOREm. Nous avons tous lu le rapport de la Cour des comptes à ce sujet, et les propos que je tiens ici ne sont donc pas contradictoires avec ce que vous faites remarquer.

Par ailleurs, j'ai constaté ces derniers temps qu'à Bruxelles des personnalités politiques, et non des moindres, sont particulièrement soucieuses des problèmes de formation et d'emploi. Je ne manquerai pas, dans le cadre des compétences qui sont les miennes, de les interpellier en temps utile sur leur volonté de contribution.

Enfin, je voudrais rassurer le monde associatif actif en matière d'insertion socio-professionnelle. Il trouvera en moi et en l'Exécutif des partenaires fiables et convaincus de son rôle indispensable.

Par cette concertation permanente, je serai attentif à la poursuite de l'œuvre législative menée sous l'Exécutif précédent en veillant à l'évaluation constante et à la mise en place progressive des modalités d'application du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Ainsi, comme l'a fait remarquer M. Mayeur, il sera procédé à la révision des normes de subventionnement afin de garantir la programmation sociale du personnel ainsi que l'adéquation entre les subsides et les dépenses prévues dans le décret.

Dans mon esprit, la concrétisation de ce décret interpelle les différentes politiques menées par notre Exécutif. Je pense à la problématique des enfants maltraités qui nécessite la collaboration indispensable de l'ONE et des milieux de dépistage que sont l'école, les PMS et les milieux de jeunesse. La compétence d'aide à la jeunesse arrive en bout de chaîne, et il est bien clair que c'est une véritable politique de prévention que nous devons mener à travers les compétences de l'Exécutif pour limiter le recours au décret dans son caractère répressif.

Aujourd'hui 20 places sont disponibles en milieu fermé, plus 2 pour les cas d'urgence. Nous n'ignorons pas que ce nombre de places en milieu fermé pour les jeunes est particulièrement insuffisant, que les derniers événements qui se sont produits tant à Liège qu'à Bruxelles ont provoqué un émoi tout naturel au sein de la population. Je veux parler des 4 jeunes violents à Liège et de l'enfermement de l'enfant de 11 ans en prison la semaine dernière étant donné qu'aucune place n'était disponible en milieu fermé.

Dans les concertations qui doivent mener à la recherche de solutions en matière d'aide à la jeunesse, les milieux fermés devront être évoqués. Le recours à ce type d'intervention ne doit pas être une mesure généralisée.

J'en viens à la compétence de l'Exécutif en matière de relations internationales. Cette compétence permet d'affirmer notre identité culturelle sur la scène internationale. Indiscutablement, le CGRI s'est révélé un instrument crédible de cette ouverture sur le monde.

Dans ce contexte, nous avons non seulement la responsabilité de gérer l'ensemble des accords culturels hérités de l'Etat national mais aussi tous les accords internationaux signés par notre Communauté avec ses partenaires, qu'il s'agisse de gouvernements, d'entités fédérées ou de collectivités publiques décentralisées.

Certes, des réajustements doivent être faits, des choix politiques doivent être opérés. Il est impossible, avec le budget réservé à cette compétence, de gérer plus de 50 accords bilatéraux. Il est clair qu'il faut des réductions.

Dans ce cadre, et je réponds ainsi à une question posée par M. de Donnée, l'entrée de l'Espagne, la dernière venue, au sein de la Communauté européenne plaide pour l'établissement, comme le prévoit l'accord intervenu au sein de la commission des Relations internationales, d'une relation privilégiée avec Madrid. De même, l'ouverture aux pays de l'Est plaide pour, toujours en conformité avec les décisions prises en commission des Relations internationales, l'établissement d'une antenne à Prague.

Mais il est clair également que l'Exécutif s'est prononcé résolument pour l'intégration de l'APEFE au sein du CGRI. Je précise, en réponse à une question posée tout à l'heure par M. Vaes, que les bourses actuelles de l'AGCD passant au CGRI seront gérées dorénavant par le CGRI qui aura intégré l'APEFE. Nous éviterons ainsi des discordances ou d'éventuelles nuances dans l'expression.

J'aimerais terminer mon intervention par un des secteurs les plus mobilisateurs pour notre Communauté, je veux parler de la recherche scientifique.

Il en va de la recherche comme de l'enseignement supérieur: elle est la base même de demain.

Comme l'a dit excellemment M. Philippe Charlier: investir dans la recherche, c'est investir dans l'avenir.

J'ajouterai quant à moi: investir dans la recherche, c'est pour une large part, créer les emplois de demain et les produits de demain.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif a déclaré que la recherche scientifique constituait un enjeu majeur et qu'il développerait des efforts particuliers en vue d'augmenter les moyens qui lui sont affectés.

J'ai entendu l'appel de M. Philippe Charlier et je veux lui répondre que dans cette matière comme dans d'autres, je serai soucieux d'établir des critères clairs, incontestables et objectifs qui permettent aux équipes de se stabiliser, aux chercheurs de se réaliser pleinement et aux institutions de bénéficier d'une égalité de traitement.

Quant à M. Vaes qui m'interpellait sur le caractère de guichet unique en matière de recherche scientifique, la déclaration est claire à cet égard: la compétence de recherche scientifique appartient à un seul titulaire.

Dans notre Communauté, les institutions universitaires constituent le lieu privilégié où s'exerce la recherche. C'est la raison pour laquelle je veillerai particulièrement à un renforcement des moyens des différentes voies de financement de la recherche universitaire.

A cet égard je compte privilégier une politique qui reposera sur les trois axes suivants:

Le renforcement des Fonds spéciaux de recherche des institutions universitaires. Ces fonds constituent des dotations de recherche aux institutions universitaires. Ils permettent à celles-ci d'exercer leur fonction de « recherche de veille » c'est-à-dire, de recherche de base indispensable pour maintenir un haut niveau de qualité dans la formation dispensée à l'université.

Le soutien accru aux « actions de recherche concertées », il s'agit de programmes concertés c'est-à-dire choisis de commun accord entre les institutions universitaires et le ministre de la Recherche et qui visent au développement et au renforcement de centres et d'équipes d'excellence dans les institutions universitaires, sur la base d'un financement pluriannuel et d'une ampleur certaine.

La formation et la sélection de chercheurs par le biais de bourses FNRS et IRSIA et de mandats du FNRS ainsi

que le soutien à des projets de recherche d'initiatives des chercheurs. Ce dernier type d'impulsion relève du FNRS et de ses fonds associés.

Madame la Présidente, chers collègues, offrir de manière identique à tous la chance de se former ou de se « réformer », de mener des recherches vitales pour notre société, d'échapper à la délinquance et l'enlèvement social, telle est la mission que l'Exécutif s'est donnée en début de législature et qu'il compte honorer. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, nous voici — presque! — arrivés au terme de notre long mais combien fructueux débat d'investiture.

Les discussions extrêmement denses qui ont eu lieu au cours de cet après-midi et de cette soirée me semblent la plus parfaite illustration des premiers propos que j'avais tenus lors de la déclaration de l'Exécutif, mardi dernier.

La Communauté française, disais-je, faisait la démonstration de sa capacité de se remettre à fonctionner pleinement. Je remercie cette assemblée d'en avoir si bien établi la preuve.

Ce constat positif étant dressé, je m'en voudrais d'user et d'abuser de l'évidente vitalité de cette assemblée, en prolongeant encore longuement ces débats.

Je me suis, il est vrai, déjà beaucoup exprimé, suffisamment peut-être, lors de la déclaration politique et de ma première réponse de ce midi.

Par ailleurs, mes collègues de l'Exécutif ont eux-mêmes pris la parole pour les domaines qui sont les leurs. Je m'en tiendrai donc, à présent, à mes compétences directement fonctionnelles.

Ainsi, les moyens financiers de la Communauté française ont naturellement focalisé les attentions.

A cet égard, un malentendu a visiblement été entretenu par certains orateurs, je voudrais donc rappeler à l'honorable assemblée les intentions réelles de l'Exécutif en la matière.

Les exigences et lignes de force que l'Exécutif propose à votre assemblée quant à ses recettes à venir, ne sont ni des vœux pieux, ni des hypothèses de travail trop hasardeuses. Elles sont les six axes complémentaires — j'insiste — et réalistes de la recherche de moyens nouveaux nous permettant de mener à bien toutes nos politiques. Je crois que nous pouvons en convenir tous ensemble.

De façon très commode, M. Hazette a tout à l'heure évoqué ces six axes comme s'il s'agissait d'aurant de scénarios envisageables, parmi lesquels, le cas échéant, un seul devait être retenu.

Il n'en est évidemment rien. Il s'agit bel et bien d'un ensemble de politiques devant pour nous se combiner.

Les proportions de ces moyens dépendant, pour une large part, des négociations politiques en vue de la constitution du gouvernement fédéral, toutes les potentialités doivent être retenues, sans fixer à ce stade les montants correspondant à chacune d'elles.

L'Exécutif estime cependant que ces moyens additionnels seront alors suffisants — vous en avez convenu aussi

— pour faire face aux obligations nées et à naître du budget de la Communauté française.

Enfin, les normes du Conseil supérieur des finances étant fonction — il faut quand même le savoir ou le rappeler — du niveau actuel des recettes accordées à la Communauté française, les critiques entendues à ce sujet n'ont pas, pour le moment en tout cas, suffisamment de fondement.

J'en viens à présent à la culture.

J'ai dit et je réaffirme l'importance réelle et capitale que cet Exécutif entend consacrer à la culture.

Certains n'ont voulu voir dans notre déclaration qu'un vase vide. Qu'ils se détrompent. Nous avons un projet culturel axé sur la démocratisation et son corollaire la décentralisation. Mais il va de soi qu'en cette matière l'Exécutif joue un rôle essentiel d'impulsion. Il n'a pas à se substituer aux acteurs de la vie culturelle mais à les accompagner.

Ainsi le projet culturel de l'Exécutif s'inscrit tout à la fois dans la continuité de la politique menée en faveur des arts de la scène et il comporte aussi quelques accents nouveaux.

Continuité dans la mesure où une politique cohérente basée sur une concertation soutenue avec nos créateurs a déjà porté ses fruits et permis de soutenir les arts de la scène qui se caractérisent en Communauté française par une vitalité remarquable, remarquée d'ailleurs au niveau européen et international. Il faut le souligner et tous ensemble s'en réjouir.

La poursuite et la réorganisation des secteurs théâtral, musical et chorégraphique sont légitimement souhaitées par le monde artistique. Vous me permettrez de donner quelques détails à cet égard. C'est ainsi que je compte poursuivre l'application du plan pour le théâtre dont on m'a dit avoir déjà pu évaluer les retombées positives pour un secteur dont la situation financière catastrophique en 1987, s'est notablement redressée.

Je compte, en outre, soutenir — détail qu'il n'est pas inintéressant de rappeler — le rayonnement et le mouvement de synergie de Charleroi-Danses par rapport à tout le mouvement de la jeune danse, qui suscite une curiosité si flatteuse au niveau international.

Si Bruxelles est, de fait, la deuxième capitale francophone du théâtre dans le monde, — et nos visiteurs étrangers ne manquent pas de le souligner — elle le restera, tout comme la dimension culturelle de Bruxelles sera confirmée.

Par ailleurs, Liège constitue un pôle indiscutable de la vie musicale et lyrique de notre Communauté en développant avec un succès grandissant une création théâtrale de haut niveau.

Mons, Namur, Charleroi, Tournai recèlent, elles aussi, j'y insiste, richesses et diversités artistiques qu'il faut reconnaître.

Cela m'amène à dire que l'Exécutif de la Communauté française n'entend pas se substituer aux villes qui seraient amenées à réduire leurs interventions culturelles. Au contraire, nous sommes prêts à accompagner tout effort supplémentaire qui sera effectué par les municipalités par un effort accru de la Communauté française.

Pratiquement, nous pouvons déjà constater avec satisfaction que la déclaration de l'Exécutif régional wallon prévoit que les « dépenses à caractère culturel des communes ne seront plus considérées automatiquement comme

dépenses facultatives». En ce qui concerne la Région bruxelloise, je peux indiquer à M. Maingain qu'il est d'ores et déjà prévu que je rencontre le président de l'Exécutif de la Région bruxelloise pour examiner directement avec lui notamment la mise en œuvre d'un dispositif similaire.

Tout témoigne du choix culturel prioritaire que cet Exécutif opérera aussi. Nous y reviendrons prochainement.

J'ai dit et je réaffirme combien nous attachons de l'importance à ce que la RTBF approfondisse encore cet objectif culturel que lui impose son décret. Dans cette optique je suis très attentif à l'avenir de Télé 21 comme chaîne culturelle visant des publics spécifiques. Je me réjouis de la volonté de la RTBF de poursuivre et d'intensifier sa politique de coproduction et de collaboration culturelle dans notre Communauté, comme dans la Communauté européenne.

Un nouveau statut pour la RTBF est donc indispensable. Nous le situons dans la perspective des entreprises publiques avec un contrat de gestion clair et un cahier des charges dont l'application sera vigoureusement vérifiée.

A M. Maingain qui souhaite voir se créer des ponts entre les pays francophones en Europe en matière d'audiovisuel, je dis aussi que c'est le souci de l'Exécutif. Je ne citerai comme exemple que l'engagement de la RTBF dans une série de projets européens et internationaux.

M. Simons a souligné que l'Exécutif risquait de trop se concentrer sur l'audiovisuel et de négliger la presse écrite. Il a toutefois reconnu que notre déclaration ouvre de nouvelles perspectives à ce sujet. Je me contenterai donc de relever le commentaire de certains collègues sur le fait que l'audiovisuel et la publicité à la RTBF seraient à l'origine de tous les maux de notre presse écrite. C'est singulièrement réducteur. Au contraire, l'Exécutif tient à prendre des mesures qui garantiront un équilibre dans le partage des ressources publicitaires qui ne s'élèvent, monsieur Monfils, qu'à 800 millions en 1991 et non à des milliards comme j'ai cru comprendre que vous le disiez dans votre intervention.

M. Monfils. — J'ai parlé de 6 milliards.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Vous parliez donc de la dotation globale !

M. Monfils. — Si vous lisez les calculs récents, vous verrez qu'en effet, le chiffre est parfaitement exact. Je connais mon budget.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Vous avez donc parlé de la dotation globale et pas des recettes publicitaires. J'en prends acte. Donc, 800 millions de recettes publicitaires en 1991, qui sont plafonnées.

L'heure avançant, je reviendrai dans les prochains mois au sein de votre assemblée débattre des mesures concrètes en faveur de la presse écrite.

J'ai entendu dire que nous n'avions pas de politique des arts plastiques. Je me bornerai à répondre que, par exemple, dans le cadre du fonctionnement de la Commission consultative des arts plastiques, l'aide à la création et à la diffusion en faveur des jeunes créateurs sera poursuivie et renforcée.

En réponse aux souhaits exprimés par M. de Donnée concernant des mesures fiscales d'abaissement de la TVA sur la vente des œuvres d'art, je précise que la Commu-

nauté française utilisera sa force de propositions à l'égard de cette matière qui relève du gouvernement national, comme pour le statut général de l'artiste ou le projet de loi sur les droits d'auteurs et les droits voisins.

Nous avons dit aussi — mes collègues l'ont rappelé — combien nous attachons de l'importance à la vie associative en général. M. Simons regrettrait que les centres d'expression et de créativité soient hors décret et que leurs activités n'obtiennent pas le subventionnement prévu dans le secteur de l'éducation permanente. Ces associations ne sont pas sans moyens, mais elles représentent un type d'activités entre la réalité associative et la création artistique qui n'exigent pas nécessairement une structure propre.

En réponse à M. de Donnée, je confirme que les trois millions de francs d'intervention complémentaire au départ du Fonds d'impulsion ont été versés à la Communauté française. La rigueur et l'efficacité sont les maîtres mots pour la gestion de notre politique.

Celle-ci sera, pour une large part, mise en œuvre par une administration que nous entendons effectivement moderniser et motiver encore davantage.

Je suis d'accord avec MM. Monfils et Biefnot pour reconnaître aux pouvoirs publics la responsabilité de mesurer les nécessités et l'efficacité dans les politiques de subventionnement des Communautés.

Madame la Présidente, chers collègues, le débat d'investiture sera clos dans quelques instants. L'Exécutif pour sa part se livre à ce que vous a précisé ses méthodes. Elles s'articulent autour d'une solidarité qui est le fondement même de cette Communauté.

Monsieur Dufour, nous vous avons écouté avec une particulière attention. Détruire la misère sans forfanterie, c'est notre souhait. Certes, il n'y aura pas de solution miracle. Tout ne dépend pas de la Communauté française, vous l'avez vous-même souligné, et l'argent, s'il est nécessaire, n'est pas la panacée. Il y a aussi, vous avez raison de le souligner, la dimension culturelle. En tout cas, notre volonté de solidarité est sincère, et nous y travaillerons ensemble.

L'Exécutif entend par ailleurs assumer la plénitude de ses responsabilités.

Je voudrais, à cet égard, apaiser les craintes exprimées par M. Maingain quant à la volonté de votre Exécutif de défendre les compétences de la Communauté française.

M. Mayeur l'a bien compris.

Comme ses prédécesseurs, le présent Exécutif interprétera de manière large les compétences qui sont les siennes.

Quand il sera nécessaire, il veillera, notamment devant la Cour d'arbitrage ou le Comité de concertation, à la défense de celles-ci.

Parallèlement à cette volonté, l'Exécutif veillera à développer, dans ce même souci de bonne gestion et de cohérence des matières communautaires, des synergies avec les autres institutions et en particulier avec les Régions wallonne et bruxelloise.

Affirmer, à ce propos, que le sort des Bruxellois francophones laisserait l'Exécutif indifférent, relève au mieux du procès d'intention. Je n'y insisterai plus aujourd'hui.

Madame la Présidente, mes chers collègues, pour conclure mon propos, je souhaiterais vivement remercier

l'ensemble du Conseil, tant sa majorité que l'opposition, pour les propositions constructives que leurs membres ont formulées tout au long de cette longue discussion.

Celles-ci, en dépit des oppositions qui font également la richesse et la substance du débat démocratique, ont retenu, soyez-en sûrs, la meilleure attention de l'Exécutif.

Elles sont également de bon augure alors même que les défis qui nous attendent n'ont jamais été aussi nombreux.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Merci, monsieur le ministre-président. M. Hazette et M. Simons ont demandé la parole pour une réplique.

La parole est à M. Hazette.

M. Hazette. — Madame la Présidente, mes chers collègues, M. Dehousse a fait, à cette tribune, une démonstration magistrale. Nous avons découvert l'enjeu immense, redoutable, crucial pour notre avenir, lié à la composition de l'Exécutif et à la politique qu'il va mener.

La question essentielle qu'a posée M. Dehousse et à laquelle le président de l'Exécutif n'a malheureusement pas répondu est la suivante: défendez-vous, défendrez-vous la Communauté française, notre Communauté française, expression de la solidarité des francophones de Belgique? Ou bien, travaillez-vous, travaillerez-vous à l'émergence d'une Communauté à géométrie variable, évoluant au gré des accords que Wallons et Bruxellois francophones passeront ou ne passeront pas entre eux?

Voilà la question, monsieur le ministre-président, à laquelle nous aurions souhaité une réponse déterminée, qui nous aurait permis de croire que vous-même — et l'Exécutif que vous présidez — vous allez travailler à la consolidation de cette Communauté française. Cette réponse, nous ne l'avons pas reçue.

Nous libéraux, nous sommes inquiets. Sans trahir la Wallonie, nous restons fidèles à la Communauté parce que nous y reconnaissons un concept nouveau, un concept moderne et original, plus raisonnable et moins dangereux que le concept de nation, parce que moins émotionnel.

Nous sommes inquiets parce que le régionalisme que nous décrit M. Dehousse, et que M. Hapart professe déjà avec agressivité, ce régionalisme-là, c'est un retour, sous un autre nom, à une forme de nationalisme.

Nous sommes inquiets encore parce que les réponses que nous avons entendues de Mme De Galan constituent une indication de méthodes, un rappel de principes ou d'objectifs, mais restent, sur le plan des moyens, limitées à une liste de partenaires désargentés eux-mêmes, que ce soient les Régions, les communes ou l'Etat fédéral.

Nous sommes inquiets parce que M. Di Rupo n'a pas encore perçu la différence entre la situation d'avant 1988, d'une part, où les économies dans l'enseignement étaient décidées en fonction des moyens disponibles, et d'autre part, la situation créée par une loi votée à la majorité spéciale qui raréfie, d'année en année, et sans correction possible, les moyens disponibles pour l'éducation.

Nous sommes inquiets parce que M. Lebrun investi de lourdes responsabilités, nous a déçus. Dans un domaine où la formation se juge à sa capacité d'affronter la compétition internationale la plus exigeante, le ministre aligne les truismes, les vérités toutes faites, les lieux communs et les banalités.

Connaît-il mal notre assemblée ou la méprise-t-il lorsqu'il imagine qu'elle pourrait s'en satisfaire? Nous avons sur les bras un ministre ajourné, dont les meilleures réponses ont été données à des questions qui ne lui étaient pas posées.

En résumé, nous n'avons pas reçu une seule réponse qui aurait pu nous inciter à réviser le vote de méfiance que nous nous proposons d'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs libéraux, FDF, Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, ma réplique sera brève.

Mme le ministre a souligné la difficulté évidente qui surgit lorsque la Région bruxelloise donne de l'argent à notre Communauté car une compensation doit être octroyée aux Flamands. Vous m'avez donné raison. Cela prouve à suffisance que le membre bruxellois de l'Exécutif admet que la solidarité n'est structurellement pas possible au départ de la Région bruxelloise car elle implique des sommes supplémentaires à payer aux Flamands. Dès lors, chaque fois que cette solidarité intervient, les francophones de la Région bruxelloise sont défavorisés.

Par conséquent, pourquoi la Région wallonne, qui a besoin de cet argent, continue-t-elle à verser de l'argent au profit de la Communauté française lorsque l'on sait que c'est la base de la rupture de la solidarité entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles? A cet égard, pour le long terme, le discours de M. Dehousse a été suffisamment probant. Je regrette donc de voir ma position confirmée par le ministre bruxellois lui-même.

Je remercie et félicite M. Di Rupo qui a lu « L'école en vert ». Cette lecture a dû compléter sa formation, celle des membres et de ceux qui ont participé à notre réunion de travail. Ce n'est cependant pas le programme d'Ecolo, que je promets de vous envoyer. Nous avons édité « L'école en vert » en tant qu'outil de travail de manière à faire réfléchir les milieux associatifs. Il s'agit d'un document de travail. Le programme en est issu. Mais il n'est pas constitué par l'ensemble de ces propositions. Afin de vous rassurer — ainsi que les membres de votre cabinet —, nous vous ferons parvenir l'ensemble de nos propositions.

Mais le chiffre que vous citez est intéressant: 45 milliards pour appliquer « L'école en vert » sur plusieurs années. M. Serge Moureaux, à l'occasion d'un débat qui nous a confrontés sur Télé Bruxelles, me disait avoir chiffré le travail de « L'école en vert » à 100 milliards. Tant les Ecolos que les libéraux vous ont demandé de chiffrer votre projet et non pas « L'école en vert ». A combien chiffrerez-vous votre déclaration d'Exécutif? (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et libéraux.*)

Nous n'avons pas obtenu de réponse. Les questions étaient cependant claires. Dès lors, il est facile d'émettre des suggestions. Je vous conseille néanmoins de chiffrer votre programme et de nous le communiquer. Nous connaîtrons alors le coût de vos propositions.

Vous avez également dit que l'esprit de notre jeunesse constituait l'unique matière première de notre Communauté. Cette matière première est tout à fait intéressante. Vous oubliez la création de nos artistes qui me paraît également être une matière première très importante. Dès lors, il n'existe pas qu'une seule matière première.

Enfin, pour faire plaisir à M. Lebrun, la recherche c'est l'avenir.

Personnellement, je considère que la recherche dans notre Communauté constitue également une matière première. Nous en avons donc plusieurs. A mon avis, elles mériteraient d'être toutes citées. Dans le domaine de la recherche, Mme le ministre a parlé du sida. Elle a évoqué deux points. Manifestement, dans ce domaine, on a oublié de travailler en profondeur. Je connais bien les milieux scientifiques. Je me permets donc de rappeler, ici, que les moyens sont réellement insuffisants.

Je ne dois plus répliquer à M. Anselme, ministre-président. Nous l'avons déjà fait tout à l'heure.

Je rappelle que la tutelle spécifique que nous demandons sur les communes et les CPAS doit être instaurée — il ne faut pas se contenter du passage par les Régions — pour que la Communauté puisse asseoir son pouvoir dans les matières qui lui sont propres. Un projet de décret devrait être déposé en ce sens.

Par ailleurs, vous dites vouloir faire appliquer le décret relatif aux missions de la RTBF. N'oubliez pas de faire appliquer également le cahier des charges de RTL-TvI. Cette chaîne a en effet un retard se chiffrant à de nombreux mois dans le cadre de la coproduction. Nous en avons souvent parlé avec le ministre Féaux et la situation ne s'est pas améliorée. Pouvons-nous compter sur vous ?

Enfin, nous prions M. Lebrun de bien vouloir nous excuser de l'avoir quelque peu chahuté mais il faut bien reconnaître qu'on n'a jamais entendu pareil discours. Aucune réponse n'a été donnée aux questions. Il s'agissait d'un discours pavé de bonnes intentions mais très compliqué à comprendre. Vous avez notamment dit, monsieur Lebrun, que vous cherchiez le chemin des citoyens après les élections. C'est assez extraordinaire. J'invite ces mêmes citoyens à écouter ce discours pour essayer de comprendre quelles sont les pistes à suivre.

Vous commencez par dire qu'il ne faut pas lier l'enseignement à l'économie. Puis, vous parlez sans arrêt du lien existant entre la formation, les travailleurs, la Région wallonne et donc l'enseignement. Il y a donc là un amalgame entre le début et la fin de votre discours. Enfin, quel coût représentent vos propositions ? Vous avez déclaré que l'Exécutif nous aime. En fait, il semble aimer tout le monde : les enseignants, nous, l'opposition... Bref tout le monde ! C'est formidable et je propose qu'on s'amuse tous ensemble. *(Sourires sur de nombreux bancs.)*

Mais vous ne nous avez donné aucune réponse concrète au sujet du FOREm. Vous vous êtes contenté de préciser que six Bruxellois siègent au sein de son conseil d'administration. Nous le savions. Telle n'était pas notre question.

Comment voter la confiance à un Exécutif qui ne répond à aucune question ou qui nous livre des discours creux, écrits à l'avance. Cette réflexion devrait être utile au Conseil si nous voulons crédibiliser ce genre de débat. Il serait peut-être intéressant qu'après avoir posé les questions, on laisse un délai de quelques jours aux ministres afin qu'ils puissent préparer les réponses, de façon à ce que nous en recevions au moins quelques-unes.

M. Monfils. — Trois ans !

M. Simons. — Trois ans pour les libéraux quand ils seront au pouvoir... *(Sourires sur de nombreux bancs et applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — La discussion est close.

PROPOSITION DE MOTION

Dépôt

Mme la Présidente. — Je suis saisie d'une proposition de motion de confiance déposée par M. Biefnot et Mme de T'Serclaes, et libellée comme suit :

Le Conseil,

— ayant entendu la déclaration faite par le ministre-président de l'Exécutif, au nom de celui-ci, et contenant les lignes directrices du programme qui sera mis en œuvre ;

— ayant entendu les interventions des membres de l'assemblée et les réponses faites à celles-ci par les ministres ;

— accorde sa confiance à l'Exécutif et passe à l'ordre du jour.

Nous allons procéder immédiatement au vote sur cette proposition de motion.

PROPOSITION DE MOTION

Vote nominatif

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur la motion de confiance déposée.

— Il est procédé au vote nominatif sur cette motion.

100 membres ont pris part au vote.

69 membres ont répondu oui.

29 membres ont répondu non.

2 membres se sont abstenus.

En conséquence, la motion est adoptée.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme Burgeon, MM. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collignon, Mmes Corbisier, De Galan, MM. Dehousse, Delizée, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupe, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hologne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Mahoux, Maitresse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moreaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Ponclelet, Poty, Poulet, Santkin, Seneca, Taminiaux, Thissen, Tomas, Urbain, Van der Biest, Walry, Wintgens et Ylief.

Ont répondu non :

MM. Barzin, Bertouille, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Daras, De Decker, Defeyt, Dejonckheere, G. Dufour, Duquesne, Hasquin, Hazette, Knoops, Liesenborghs, Maingain, Meesters, Monfils, Morael, Pierard, Severin, Simons, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhaute et Winkel.

Se sont abstenus :

Mme Delruelle et M. Matagne.

Mme la Présidente. — J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître le motif de leur abstention.

La parole est à Mme Delruelle.

Mme Delruelle-Ghobert. — Madame la Présidente, j'ai païé avec M. Flagothier.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Matagne.

M. Matagne. — Madame la Présidente, lorsque je me rends dans une agence de voyages, je suis tenté par des séjours dans des îles paradisiaques: les Seychelles, la Martinique, Waikiki Beach. Mais je ne m'engage que lorsque je connais le montant exact dont je pourrai disposer pour mes vacances.

J'ai lu avec attention la déclaration de l'Exécutif et écouté tout au long de la journée, dans le calme et le

silence, l'ensemble des interventions. J'ai entendu beaucoup de propositions, de suggestions et de programmes ayant un dénominateur commun: l'augmentation de l'apport financier. Ne connaissant pas le budget, j'ai préféré m'abstenir.

Mme la Présidente. — Notre ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 1 h 20 m.*

Prochaine réunion sur convocation.